Société Générale Effekten GmbH
Francfort-sur-le-Main

Rapport de gestion modifié du Groupe
pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2024

A. Situation du Groupe

I. Avant-propos

Avec l'exécution du contrat d'achat le 1er janvier 2017, la Société Générale Effekten GmbH (SGE), Francfort-sur-le-Main, a acheté les parts de la Société Générale Securities Services GmbH (SGSS), Aschheim, ainsi que de l'ALD Lease Finanz GmbH (ALD LF), Hambourg, y compris de leurs filiales. En vertu des dispositions de l'art. 290 du Code de commerce allemand (HGB) et de l'art. 117 de la loi allemande sur la négociation de titres (WpHG), la SGE est tenue d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2024.

II. Modèle commercial

Le Groupe SGE exerce ses activités dans trois domaines qui sont gérés respectivement par la SGE, la SGSS et l'ALD LF.

La Société Générale Effekten GmbH (SGE) est une filiale à 100% de la Société Générale S.A., Francfort, qui est elle-même une filiale de la Société Générale S.A., Paris (SG). La Société a pour objet l'émission et la vente de titres ainsi que l'acquisition, l'aliénation, la détention et la gestion de participations.

Les titres émis par la SGE sont offerts au public dans certains ou plusieurs pays de l'Espace économique européen et en Suisse. En outre, l'admission des titres au négoce sur un marché régulé, dans un système commercial multilatéral de l'Espace économique européen ou auprès d'une bourse suisse peut être sollicitée. Il s'agit là actuellement notamment des bourses de Francfort, Stuttgart, Madrid, Barcelone, Milan, Paris, Stockholm et Zurich.

Les émissions sont assumées par la SG et placées dans un deuxième temps par la SG auprès des acheteurs finals, de sorte qu'il n'en résulte aucune influence sur la situation économique de l'émettrice. L'exercice des titres est garanti par la SG sous la forme d'une garantie de la société mère.

La garantie de la société mère peut être consultée à l'adresse :

https://prospectus.socgen.com/program_search/JSE-%20Deed%20of%20Guarantee

La Société détient des parts de la Société Générale Securities Services GmbH, Aschheim, ainsi que de l'ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg.

L'ALD LF, qui a son siège à Hambourg, est une société de leasing indépendante des constructeurs dans le secteur de l'automobile. Son objectif est de promouvoir, grâce à son offre de prestations, l'indépendance des garages automobiles et d'augmenter la rentabilité des concessionnaires.

Conjointement avec des partenaires de coopération, en particulier la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), Hambourg, l'ALD LF propose aux concessionnaires automobiles et à leurs clients des solutions de financement et des prestations de services pour tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile – financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients au concessionnaire et à augmenter ainsi les chances de rendement de ce dernier. En tant que filiale de l'ALD LF, la BDK travaille en outre en collaboration avec quelques constructeurs et importateurs. En l'occurrence, elle prend en charge des parties de l'activité propre à une captive et l'intégralité des prestations d'une banque de constructeurs.

Une priorité majeure de notre portefeuille de produits est constituée par les services numériques qui aident les concessionnaires dans leur transformation numérique à atteindre efficacement les clients en ligne. Nos offres comprennent des outils à intégrer sur le site web des concessionnaires, tels que le configurateur de véhicules neufs DIGEO et le calculateur clients DIGEO, la solution tous canaux ju-connect, la demande numérique de financement ainsi que notre plateforme de véhicules d'occasion JuhuAuto.

Toutes les principales fonctions de vente et d'exécution des opérations sont assurées par les employés de la BDK dans le cadre d'une gestion d'affaires. Les partenaires de coopération et les clients obtiennent ainsi le service pour tous les produits à partir d'une seule et même source.

La Société Générale Securities Services GmbH (SGSS) était une société de gestion de capitaux au sens des art. 17 et 18 du Code allemand de placement de capitaux (KAGB). Son modèle commercial comprenait à la fois la gestion de fonds de placements dans le cadre du modèle « Master KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Des placements directs étaient également administrés. Cette prestation de service était essentiellement fournie à des clients européens. Les opérations Master KVG et l'administration de placements directs ont été totalement arrêtées au 31 décembre 2022.

Le conseil de surveillance et la sociétaire ont décidé, en date du 14 novembre 2022, de mettre un terme à la totalité des activités commerciales opérationnelles de la SGSS au 31 décembre 2023. Par la suite, la Société ne sera plus gérée que sur un plan administratif. Les éléments commerciaux opérationnels ont été dissous.

La sociétaire a promis d'accompagner la dissolution régulière de la société jusqu'à sa liquidation et de maintenir jusqu'à cette date le contrat de transfert de bénéfices existant. Une trésorerie suffisante de la société est assurée au moyen de la compensation des pertes survenant dans le cadre du contrat de transfert de bénéfices.

III. Système de gestion

Compte tenu des différents modèles commerciaux des sociétés du Groupe, la gestion du Groupe est assurée de manière décentralisée dans les différents segments. Il est fait une différence à cet égard entre les segments « Global Banking and Investor Solutions » (opérations sur warrants et certificats de la SGE), « Financial Services to Corporates and Retails » (activité de crédit et de leasing de l'ALD LF) et « Asset Management » (SGSS). Concernant les indicateurs de performance et les chiffres clés utilisés lors de la gestion, nous renvoyons à nos commentaires au point B. IV.

B. Rapport économique

I. Conditions macroéconomiques et sectorielles

La récession de l'économie allemande entamée en 2023 s'est poursuivie en 2024. Après avoir reculé de 0,3% l'année précédente, le produit intérieur brut a à nouveau perdu 0,2% en 2024.[1] Les difficultés géopolitiques, notamment la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, sont des raisons non négligeables du repli de la croissance économique, auxquelles sont venus s'ajouter, au cours de l'exercice, les débats politiques en Allemagne autour de la migration, de l'économie et du budget. Les dissensions politiques ont culminé en décembre 2024 par la rupture de la coalition réunissant le parti socialiste (SPD), le parti libéral (FDP) et les Verts, la dissolution du Bundestag et la convocation de nouvelles élections pour février 2025.[2] La situation difficile sur le plan de la politique intérieure a plongé les entreprises, mais aussi la population, dans une grande incertitude. D'autres raisons marquantes de la fragilisation de l'économie allemande sont la baisse des investissements des entreprises et le recul des projets de construction ainsi que la baisse des exportations, principalement à destination de la Chine.[3]

Le taux d'inflation a nettement diminué en Allemagne en 2024 par rapport à l'année précédente. Alors qu'en 2023, l'inflation s'élevait encore à 5,9%, elle n'atteint plus que 2,2% pour 2024. Après avoir à nouveau fortement augmenté en 2023, le prix des produits énergétiques s'est replié de 3,2% en 2024. En revanche, les services ont affiché un renchérissement particulièrement marqué de 3,8%.[4] La Banque centrale européenne a réagi pour la première fois en juin 2024 à la baisse du taux d'inflation en baissant les taux d'intérêt.[5] Au terme de cinq autres baisses dont la dernière date de mars 2025, le taux directeur se situe désormais à 2,65%.[6]

L'économie allemande va rester profondément influencée par ses deux plus grands partenaires commerciaux que sont la Chine et les États-Unis. En 2024, la croissance chinoise de 5% a été légèrement moins forte qu'en 2023, où elle avait atteint 5,2%, et n'a réussi que de justesse à atteindre son objectif de 5%. En revanche, le produit intérieur brut, qui avait subi un recul au deuxième et au troisième trimestres, s'est à nouveau rétabli en fin d'année.[7] Par ailleurs, l'économie chinoise a enregistré une hausse des exportations d'avril à décembre 2024 qui a fini par atteindre 10,7%, après un recul prononcé de 5% l'année précédente.[8] Toutefois, les échanges entre l'Allemagne et la Chine ont régressé de 3,1% au cours de l'exercice, faisant ainsi des États-Unis le principal partenaire commercial de l'Allemagne en

---

1 Office fédéral allemand de la statistique. (15.01.2025). Baisse du produit intérieur brut de 0,2% en 2024. https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressekonferenzen/2025/bip2024/pm-bip.pdf?__blob=publicationFile&v=6 (20.02.2025).

2 Bundestag allemand. (27.12.2024). Steinmeier dissout le Parlement et convoque de nouvelles élections. https://www.bundestag.de/presse/hib/kurzmeldungen-1035368 (21.02.2025).

3 Hamburgisches WeltWirtschaftsInstitut. (Décembre 2024). Prévisions conjoncturelles pour l'Allemagne pour l'hiver 2024. https://www.hwwi.org/wp-content/uploads/2024/12/HWWI_Konjunkturprognose_4_2024.pdf (31.03.2025).

4 Office fédéral allemand de la statistique. (16.01.2025). Taux d'inflation de +2,2% en 2024. https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressemitteilungen/2025/01/PD25_020_611.html (20.02.2025).

5 Banque centrale européenne. (06.06.2024). Décisions de politique monétaire. https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2024/html/ecb.mp240606~2148ecdb3c.de.html (20.02.2025).

6 Banque centrale européenne. (06.03.2025). Décisions de politique monétaire. https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2025/html/ecb.mp250306~d4340800b3.de.html (12.03.2025).

7 Statista. (17.01.2025). Chine : croissance du produit intérieur brut (PIB) réel entre le 4e trimestre 2021 et le 4e trimestre 2024. https://de.statista.com/statistik/daten/studie/179388/umfrage/wachstum-des-bruttoinlandsprodukts-bip-in-china-nach-quartalen/ (21.02.2025).

8 Statista. (14.02.2025). Chine : évolution relative du volume des exportations entre décembre 2023 et décembre 2024. https://de.statista.com/statistik/daten/studie/173902/umfrage/veraenderung-der-monatlichen-exporte-aus-china-gegenueber-dem-vorjahresmonat/ (21.02.2025).

2024, ce qui n'avait plus été le cas depuis 2015.[9] En conséquence, les prévisions pour le potentiel de croissance de la Chine en 2025 sont plutôt pessimistes, avec une moyenne de 4,4%.[10]

En 2024, l'économie des États-Unis a enregistré un essor total de 2,8%.[11] Comme en Allemagne, l'inflation aux États-Unis a reculé par rapport à l'année précédente.[12] C'est pourquoi le taux directeur y a été abaissé à plusieurs reprises depuis septembre 2024.[13]

La progression du produit intérieur brut en 2024 a été de 0,7% dans la zone euro et de 0,9% dans l'UE,[14] ce qui représente dans les deux cas une croissance plus élevée qu'en 2023. Le taux de chômage pour l'ensemble de l'UE s'élevait en novembre 2024 à 5,9%, soit environ 13 millions de chômeurs. Avec 6,3%, le taux de chômage dans la zone euro a une nouvelle fois dépassé celui de l'UE, tout comme cela avait été le cas en 2023.[15]

Activité d'émission

Avec une part de marché actuelle de 21%, la SG Effekten GmbH est le numéro un du marché européen dans la vente publique, représenté dans plus de 20 pays et à plusieurs reprises récompensé comme étant le meilleur émetteur de certificats d'Europe. Dotée d'un important potentiel de croissance structurelle dans les années qui viennent, la SG Effekten GmbH est parfaitement positionnée pour continuer à jouer un rôle dominant sur le marché européen des émissions.

La SGE s'est fixée pour objectif de consolider en permanence sa position de marché et de devenir un émetteur principal de produits cotés sur le marché européen.

La complexité des réglementations et de la surveillance reste considérable (règlements relatifs aux fonds propres, exigences détaillées à l'égard des systèmes de gestion des risques, obligations de fournir fréquemment des renseignements, nouvelle législation sur les prospectus). Conformément à une directive de l'Union européenne (2020/1989), la Société est tenue de publier au registre des entreprises les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe selon le nouveau format électronique européen unique (FEEU).

Industrie automobile

En 2024, 2 817 331 nouvelles voitures de tourisme ont été immatriculées en Allemagne, soit 1,0% de moins que l'année précédente.

Après l'abandon de l'encouragement de l'État en 2023, la part des véhicules électriques a nettement diminué pour se fixer à 13,5% (contre 29,5% en 2023). Les véhicules hybrides ont représenté 33,6% des immatriculations (29,5% l'année précédente).

---

[9] Office fédéral allemand de la statistique. (19.02.2025). Au bout de neuf ans, les États-Unis redeviennent en 2024 le principal partenaire commercial de l'Allemagne. https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressemitteilungen/2025/02/PD25_063_51.html (21.02.2025).

[10] Institut de l'économie allemande. (21.02.2025). Objectif de 5% tout juste atteint : la croissance de la Chine s'essouffle. https://www.iwkoeln.de/studien/gero-kunath-chinas-wachstum-geht-die-puste-aus.html (21.02.2025).

[11] Bureau of Economic Analysis. (30.01.2025). Produit intérieur brut, 4e trimestre et année 2024 (estimations prévisionnelles). https://www.bea.gov/news/2025/gross-domestic-product-4th-quarter-and-year-2024-advance-estimate (21.02.2025).

[12] Statista. (14.01.2025). Taux d'inflation mensuel sur 12 mois aux États-Unis de novembre 2020 à novembre 2024. https://www.statista.com/statistics/273418/unadjusted-monthly-inflation-rate-in-the-us/ (24.02.2025).

[13] Statista. (04.02.2025). Taux effectif mensuel pour les fonds fédéraux aux États-Unis de juillet 1954 à janvier 2025. https://www.statista.com/statistics/187616/effective-rate-of-us-federal-funds-monthly/ (24.02.2025).

[14] Eurostat. (14.02.2025). Hausse de 0,1% du PIB ainsi que de l'emploi dans la zone euro. https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-euro-indicators/w/2-14022025-ap (24.02.2025).

[15] Eurostat. (07.01.2025). Taux de chômage dans la zone euro à 6,3%. https://ec.europa.eu/eurostat/de/web/products-euro-indicators/w/3-07012025-bp (24.02.2025).

Le pourcentage des véhicules à essence a été nettement supérieur au niveau de l'année précédente (35,2% contre 34,4%) ; les véhicules diesel ont affiché au bilan annuel un pourcentage de 17,2% (contre 17,1% l'année précédente).

Pour les marques importées, Peugeot (+44%), Volvo (+39,3%) et Citroën (+32,9%) ont vu leurs immatriculations augmenter, alors que celles de Polestar (-49,4%) et Tesla (-41,0%) diminuaient fortement. De même, Fiat (-24,8%), Renault (-20,4%) et Hyundai (-9,4%) ont enregistré des pertes sur le plan des nouvelles immatriculations.

Le marché des véhicules d'occasion a progressé de 7,4% avec 6 479 953 réimmatriculations.

En tant que société de financement automobile indépendante des marques, la société ALD LF appartenant au Groupe a enregistré des baisses de nouvelles affaires par rapport à l'année précédente qui la situent en dessous de l'évolution du marché.

Asset Management

En raison de l'arrêt des opérations destinées à la clientèle au 31 décembre 2023, les évolutions du secteur des fonds n'ont aucune pertinence pour la situation économique de la Société Générale Securities Services GmbH.

II. Évolution des affaires

Global Banking and Investor Solutions

Au cours de l'exercice 2024, l'activité d'émission a progressé de 29,4% par rapport à l'année précédente (704 342 produits émis en 2024 contre 544 197 en 2023). La hausse de l'activité d'émission est due à la forte activité de la clientèle qui a entraîné une extension de l'offre.

En 2024, 31 345 produits de placement ont été émis au total (28 925 l'année précédente). Parmi les produits sans protection du capital, 15 012 produits ont été émis sur certificats discount, 13 068 sur certificats bonus, 2 492 sur prêts d'actions, 383 sur certificats indiciels / de participation et 7 sur certificats express. Parmi les produits avec protection du capital, 383 ont été émis sur certificats à protection de capital.

Par ailleurs, 672 997 produits à effet de levier ont été émis (515 272 l'année précédente). Outre 463 119 produits avec knock-out, 157 601 produits ont été émis sur warrants et 52 277 sur certificats facteurs parmi les produits sans knock-out.

Les opérations d'émission ont concerné à 79% le marché allemand et à 21% les marchés étrangers (dont 49% pour la France, 30% pour le marché scandinave, 9% pour la Suisse, 3% pour le Benelux, 4% pour le marché ibérique et 5% pour l'Italie).

La filiale ALD Finanz Lease GmbH, Hambourg, acquise en 2017, a pu continuer à s'affirmer malgré le contexte de marché difficile, mais a dû encaisser un recul de ses bénéfices. Celui-ci découle essentiellement d'une diminution des encours de leasing, d'une baisse des prêts consentis par la filiale BDK et d'une diminution des résultats de la vente d'objets loués en fin de contrat. S'agissant de la participation à la Société Générale Securities Services GmbH, l'amortissement du prix d'achat de 515 KEUR a été conservé à hauteur de 1,00 euro en raison des résultats futurs attendus.

Compte tenu de l'expansion de l'activité d'émission, l'évolution globale de l'exercice peut être jugée positive.

Financial Services to Corporates and Retails

En 2024, les nouveaux contrats dans le financement des ventes ont atteint un volume de 1 223 millions d'euros, soit 1% en dessous du chiffre de l'année précédente.

L'encours de créances dans le financement des ventes s'est replié de 5,6% à 3 425 millions d'euros (2023 : 3 630 millions d'euros), alors que le nombre des comptes de crédit reculait de 10,7% à 269 688 (contre 301 836 en 2023).

Le relèvement répété de nos conditions d'intérêt en 2023 en raison de la forte hausse des frais de refinancement nous a fait perdre un nombre de concessionnaires plus élevé que prévu en tant qu'intermédiaires actifs. Durant l'exercice écoulé, nous avons eu des conditions fondamentalement compétitives et nous avons pu stimuler nos activités par des campagnes limitées dans le temps.

Nous n'avons néanmoins pas pu concrétiser la forte augmentation des nouveaux contrats escomptée au moment du rapport de l'année dernière.

Au cours de l'exercice écoulé, les stocks des concessionnaires se sont normalisés après l'augmentation de l'exercice 2023.

En conséquence, la sollicitation d'un financement d'achat a diminué de 24% pour se fixer à 583 millions d'euros jusqu'à la fin de l'année 2024, et a donc correspondu à nos attentes au moment de l'établissement du rapport de l'année précédente.

En nombres unitaires, le portefeuille de location, qui désigne le nombre de contrats de location actifs, a affiché l'évolution suivante :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Acquisitions	19 456	17 024	12 975	11 153	8 806
Parc automobile	75 141	67 782	60 075	50 663	39 269

Asset Management

La Société Générale Securities Services GmbH a pour but de s'acquitter d'engagements envers d'anciens investisseurs d'actifs de placement en Allemagne et dans l'UE qui étaient gérés par la société dans le passé, ainsi que de s'acquitter d'engagements contractés, après la cessation de la relation d'affaires, avec d'autres clients pour lesquels la société fournissait d'autres activités directement liées à la gestion d'actifs de placement.

Les produits ont été essentiellement en rapport avec la dissolution de provisions. C'est pourquoi le bénéfice au 31 décembre 2024 s'est élevé à 2,9 millions d'euros. Le résultat net bancaire a diminué de -74,1% par comparaison avec la même période de l'exercice précédent et a atteint 2,7 millions d'euros. Les charges d'exploitation sont passées de -19,5 millions d'euros à +0,1 million d'euros.

Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites plus haut dans les divers segments, la Direction est d'avis que la marche des affaires du Groupe en 2024 reste satisfaisante, malgré le contexte économique difficile.

III. Situation de l'actif, des résultats et situation financière

a) Situation des résultats

La situation des résultats du groupe SGE concerne la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

	en millions d'euros 2024	en millions d'euros 2023
Produit net des intérêts	111	141
Produit net des commissions	12	13
Résultat net des opérations financières	0	2
Résultat net des autres activités	9	5
Produit net bancaire	**131**	**161**
Frais de personnel	(48)	(54)
Autres frais administratifs	(27)	(27)
Amortissements et dépréciations	(6)	(6)
Résultat brut d'exploitation	**50**	**74**
Coût du risque	(9)	(9)
Résultat d'exploitation	**42**	**65**
Résultat net des domaines d'activité abandonnés	**3**	11
Résultat avant impôts	**44**	**54**
Résultat net (part du Groupe)	**44**[16]	**54**[17]

Le produit net des intérêts s'est élevé en 2024 à 111 millions d'euros et a été essentiellement dû aux opérations de crédit et de location dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ». Le produit net des commissions a atteint 12 millions d'euros en 2024, provenant principalement du segment « Financial Services to Corporates and Retails ».

Le résultat des autres activités, d'un montant de 9 millions d'euros, est dû pour l'essentiel au segment « Financial Services to Corporates and Retails » et comprend en particulier les charges et les produits découlant des contrats de location simple (leasing opérationnel) en tant que bailleur.

[16] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».
[17] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

Le produit net bancaire du Groupe s'élève à 131 millions d'euros.

Les frais de personnel et les autres frais administratifs constituent des postes de dépenses importants du Groupe. Les frais de personnel qui s'élèvent à 48 millions d'euros et les autres frais administratifs d'un montant de 27 millions d'euros sont encourus principalement dans les segments « Financial Services to Corporates and Retails » et « Asset Management ».

Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, le résultat net du Groupe se chiffre à 44[18] millions d'euros en 2024.

La situation des résultats par segment se présente comme suit :

Global Banking and Investor Solutions

Les produits de la vente des warrants et des certificats émis sont toujours identiques aux charges de l'achat des opérations de couverture correspondantes, si bien que la Société ne réalise aucun bénéfice à partir de son activité d'émission.

Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

Les frais de personnel ainsi que les autres frais administratifs sont répercutés sur la Société Générale S.A., Paris, sur la base d'une réglementation « cost-plus ».

En 2024, le segment accuse une perte de 5,7 millions d'euros qui résulte essentiellement de la différence entre les produits perçus dans le cadre de la méthode « cost-plus », les pertes sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat et les charges d'intérêts d'un montant de 6,1 millions d'euros pour le prêt contracté auprès de la Société Générale S.A. Francfort pour l'achat des parts de l'ALD LF et de la SGSS.

Financial Services to Corporates and Retails

En 2024, le produit net des intérêts a reculé à 117 millions d'euros par rapport à l'année précédente, où il s''était élevé à 141 millions d'euros.

Le produit net des commissions a diminué pour se fixer à 12 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la baisse des nouvelles opérations ainsi que par le faible niveau des commissions, dû à la modification de la directive sur l'intermédiation en assurance depuis le 1er juillet 2022, qui a entraîné une chute des commissions.

Le provisionnement des risques s'élève à 8,5 millions d'euros pour l'exercice (contre 9,3 millions d'euros l'année précédente).

Au total, le résultat net du segment atteint 46,9[19] millions d'euros (69,1[20] millions d'euros l'année précédente).

[18] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».
[19] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».
[20] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

Asset Management

Le produit net bancaire réalisé par le segment « Asset Management » en 2024 s'élève à 2,7 millions d'euros. Il comprend pour l'essentiel les produits nets des commissions à hauteur de +1,7 million d'euros, le produit net des intérêts et les recettes assimilées à hauteur de -0,3 million d'euros ainsi que les recettes d'autres activités à hauteur de +2,3 millions d'euros, dont il faut déduire en partie les dépenses pour les autres activités à hauteur de -1,0 million d'euros.

Au cours de l'exercice 2024, le total des frais a atteint +0,1 million d'euros (bénéfice net). Il est principalement composé des frais administratifs à hauteur de -1,6 million d'euros, des amortissements et dépréciations sur les actifs immobilisés à hauteur de -0,4 million d'euros et des frais de personnel à hauteur de -0,2 million d'euros et est plus que compensé (+2,4 millions d'euros) par les frais facturés à d'autres sociétés du Groupe. Ce bénéfice est composé des dissolutions de provisions non utilisées en décembre 2023.

Globalement, le segment abandonné affiche un bénéfice de 2,9 millions d'euros.

b) Situation financière et de trésorerie

La nature et l'exécution des activités du Groupe sont conçues de manière à garantir une situation de trésorerie toujours suffisante. Les dettes découlant de l'émission de certificats et de warrants sont couvertes d'une manière générale par des instruments financiers aux échéances concordantes, libellés dans les mêmes devises et identiques en termes de risque de prix.

Dans le segment « Global Banking and Investor Solutions », les opérations ayant une incidence sur les flux financiers dans le domaine des warrants et des certificats concernent les émissions et leurs opérations de couverture, le règlement des frais de personnel et des autres frais d'exploitation ainsi que leur répercussion sur la Société Générale S.A., Paris, et la Société Générale Francfort. En raison du remboursement intégral par la Société Générale S.A. de tous les frais supportés lors de l'émission, le Groupe dispose de liquidités suffisantes dans le segment « Global Banking and Investor Solutions » et est en mesure d'honorer toutes ses obligations de paiement.

Pour le financement des activités de leasing, le Groupe utilise non seulement ses capitaux propres, mais surtout des moyens de financement de la Société Générale S.A., Paris, présentant un taux d'intérêt fixe et une structure amortissable ou in fine. Nous suivons en l'occurrence le principe d'un refinancement caractérisé principalement par la concordance des échéances.

En outre, pour garantir la trésorerie de base, des lignes de crédit ont été convenues avec la Société Générale S.A. et d'autres établissements de crédit sur la base de la planification de l'activité. À la date de clôture des comptes, il existait une ligne de crédit de la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. avec la SG Effekten d'un montant de 10 millions d'euros, qui était utilisée à hauteur de 4 352 KEUR à la date de clôture des comptes, ainsi que des lignes de crédit dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails » pour un montant de 4 900 millions d'euros, dont 2 027 millions d'euros n'étaient pas sollicités.

Par ailleurs, dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », nous utilisons également l'instrument de la titrisation de crédits. À ce jour, nous avons regroupé des créances en 11 sociétés ad hoc sous le nom de « Red & Black », utilisées pour les titrisations du groupe Société Générale, et nous les avons placées auprès du public. Quatre sociétés ad hoc étaient actives à la date de clôture des comptes (quatre l'année précédente). À la date de

clôture des comptes, ces dettes s'élèvent à 1 556 millions d'euros (1 758 millions d'euros l'année précédente).

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose de liquidités pour un montant de 138,6 millions d'euros (82,6 millions d'euros au 31 décembre 2023) (voir note 4.4).

Les dettes envers les établissements de crédit au 31 décembre 2024 ont diminué, essentiellement par suite de la baisse des dépôts à terme, pour se fixer à 3 294 millions d'euros (3 546 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les autres dettes ont diminué de 125,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024 pour se fixer à 144,1 millions d'euros (voir note 7.3).

Les provisions s'élèvent à 77,3 millions d'euros (83,8 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, il existe des opérations hors bilan et d'autres dettes sous forme de promesses de garantie et d'opérations sur certificats pour un montant de 200 millions d'euros.

c) Situation de l'actif

Le bilan est essentiellement constitué par le poste des titres émis et par leurs opérations de couverture ; celui-ci affiche des valeurs qui varient en fonction de l'activité d'émission du Groupe.

Le total du bilan a augmenté de 98,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024 pour se fixer à 9 148 millions d'euros. Cette hausse découle essentiellement de la progression des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les créances sur la clientèle ont diminué de 388,3 millions d'euros à 3 952 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024. Il s'agit pour l'essentiel de crédits à tempérament dans le cadre du financement des ventes dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ». Le financement des ventes se fait sous forme de crédits à tempérament présentant une échéance convenue et un taux d'intérêt fixe.

Les créances sur les établissements de crédit, d'un montant de 138,6 millions d'euros, concernent essentiellement des avoirs à court terme auprès de la Société Générale S.A. et de la Deutsche Bank AG.

L'actif immobilisé, d'un montant de 237,4 millions d'euros (319,7 millions d'euros au 31 décembre 2023), se compose pour l'essentiel d'actifs en leasing d'un montant de 207,8 millions d'euros (286,9 millions d'euros au 31 décembre 2023) et d'immobilisations incorporelles à hauteur de 1,9 million d'euros (2,5 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les créances découlant de contrats de leasing s'élèvent à 452,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 (495,9 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les autres actifs (197 millions d'euros) comprennent essentiellement des paiements anticipés régularisés d'un montant de 81 millions d'euros (80 millions d'euros au 31 décembre 2023) ainsi que d'autres créances pour 118 millions d'euros (217 millions d'euros au 31 décembre 2023), déduction faite des dépréciations à hauteur de 2 millions d'euros (3 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les dettes, d'un montant de 9 130 millions d'euros, se composent pour l'essentiel des dettes financières à la juste valeur par résultat (4 046 millions d'euros) ainsi que des dettes envers

les établissements de crédit (3 294 millions d'euros) découlant du refinancement de l'activité de crédit et de leasing et des emprunts contractés pour l'achat des filiales.

Les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2024 s'élèvent à 18 millions d'euros (15 millions d'euros au 31 décembre 2023). Pour de plus amples informations, nous renvoyons à la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés ainsi qu'au tableau d'évolution des capitaux propres.

Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segment, la Direction estime que l'évolution des affaires du Groupe ainsi que la situation de son actif et de ses résultats et sa situation financière sont, dans l'ensemble, satisfaisantes pour l'exercice 2024.

IV. Indicateurs de performance financiers / non financiers

Global Banking and Investor Solutions

La SGE, qui représente le segment « Global Banking and Investor Solutions », a uniquement une fonction d'émission au sein du groupe Société Générale S.A., dont les produits proviennent des accords « cost-plus » existant avec la Société Générale S.A. Paris et la Société Générale Francfort. La gestion de cette fonction d'émission se base sur la conception de nouveaux produits et sur le placement ciblé correspondant de titres auprès d'investisseurs. Pour la SGE, l'indicateur de performance retenu est le volume des émissions mesuré en fonction du nombre de produits.

La gestion interne de la Société est effectuée pour l'essentiel par les systèmes et les procédures de contrôle de la société mère. Dans un souci d'augmenter l'efficacité opérationnelle, la société mère adapte en permanence les systèmes et processus de contrôle existants et complète ce contrôle si besoin est. Les processus de comptabilité financière et leurs contrôles sont constamment examinés et adaptés le cas échéant. Il n'existe pas d'autres indicateurs de performance non financiers.

Financial Services to Corporates and Retails

Dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », le résultat net, le ratio coût-revenus (C/I), le return on equity (RoE) ainsi que les nouveaux contrats sont utilisés comme indicateurs de performance financiers.

Le résultat net, de 46,9[21] millions d'euros en 2024, est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (69,1[22] millions d'euros). Pour 2024, les prévisions envisageaient un résultat net de 36,7 millions d'euros.

Le RoE met le résultat après impôts, y compris celui des filiales, en rapport avec les capitaux propres normés. Pour l'exercice 2024, les prévisions tablaient sur un RoE avant transfert des bénéfices de 10%. Le RoE effectif, de 9,7%, a donc été légèrement inférieur aux prévisions.

[21] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».
[22] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

Le ratio C/I, quant à lui, a réalisé une légère progression à 62% (contre 63,7% en 2023), alors que le chiffre prévu pour l'exercice était de 61,5%.

Le nombre de nouveaux contrats de leasing constitue un autre chiffre-clé. En 2024, 8 806 nouveaux contrats de leasing et 64 370 contrats de financement ont été conclus. Pour l'exercice 2024, les prévisions envisagent 13 392 contrats de leasing et 88 214 contrats de financement.

Asset Management

Il a été mis un terme à l'ensemble de l'offre de services de la Société Générale Securities Services GmbH au 31 décembre 2023. Le but de la Société Générale Securities Services GmbH est de remplir les engagements contractés envers d'anciens investisseurs d'actifs de placement venant d'Allemagne et de l'UE qui étaient gérés par la Société dans le passé, ainsi que de remplir les engagements apparus après la fin de la relation commerciale avec d'autres clients pour lesquels la Société assurait d'autres activités directement liées à la gestion d'actifs de placement. C'est la raison pour laquelle il n'existe encore aucun indicateur de performance financier ou non financier pour la SGSS.

C. Rapport sur l'évolution future du Groupe ainsi que ses opportunités et ses risques

I. Évolution probable du Groupe (rapport prévisionnel)

Évolution macroéconomique

Les facteurs qui ont pesé sur l'année 2024 et ont entraîné un recul du produit intérieur brut continueront à se faire sentir sur l'économie allemande en 2025. Néanmoins, l'Allemagne pourrait connaître une légère reprise économique au premier trimestre. Alors que les investissements restent faibles en raison d'incertitudes persistantes, de conditions de financement difficiles et d'un faible taux d'exploitation des capacités, la demande commence depuis peu à se ranimer dans le secteur de la construction et dans l'industrie. En raison de fortes hausses de salaires, la consommation des particuliers présente un important potentiel d'accroissement des dépenses de consommation, tout en étant atténuée par les perspectives plutôt négatives du marché de l'emploi. L'évolution des exportations, très défavorable en dernier lieu et pouvant atteindre -8,5%, pourrait à nouveau s'alléger au premier trimestre.[23] Toutefois, les États-Unis ont récemment annoncé de forts droits de douane supplémentaires sur les produits de l'UE qui risquent de peser lourdement sur les exportations allemandes.[24] Pour l'ensemble de l'année 2025, l'Allemagne, selon les prévisions, peut s'attendre à une croissance économique faible de 0,3%.[25] Pour l'essentiel, la tendance à la stagnation continue cependant à s'imposer.

[23] Statista. (07.02.2025). Évolution du volume des exportations allemandes par rapport au même mois de l'année dernière, entre décembre 2023 et décembre 2024. https://www.statista.com/statistics/1304303/export-volume-monthly-change-germany/ (27.02.2025), Deutsche Bundesbank. (24.02.2025). La conjoncture en Allemagne. https://publikationen.bundesbank.de/publikationen-de/berichte-studien/monatsberichte/monatsbericht-februar-2025-928514?article=konjunktur-in-deutschland-950650 (25.02.2025).

[24] Parlement européen. (13.02.2025). Échanges entre l'UE et les États-Unis : incidences possibles de nouveaux droits de douane sur l'Europe. https://www.europarl.europa.eu/topics/de/article/20250210STO26801/handel-zwischen-der-eu-und-den-usa-mogliche-auswirkungen-neuer-zolle-auf-europa#warenhandel-3 (27.02.2025).

[25] Statista. (27.01.2025). Prévisions du FMI : croissance du produit intérieur brut (PIB) réel dans les principaux pays industrialisés et émergents de 2023 à 2026. https://de.statista.com/statistik/daten/studie/38043/umfrage/prognose-zur-entwicklung-des-bip-in-ausgewaehlten-laendern/ (24.02.2025).

En janvier 2025, l'inflation en Allemagne a été de 2,3% par rapport au même mois de l'année précédente, c'est-à-dire 0,2% en dessous de son niveau de la fin de l'année. Cette évolution est sans doute principalement due à la hausse plus modérée des prix des denrées alimentaires et à la baisse des prix de l'énergie. En revanche, les prix des services continuent à avoir un effet inflationniste, comme cela a été le cas durant toute l'année 2024. Par rapport à janvier 2024, on a observé une hausse des prix des services de 4%, nettement supérieure au taux de renchérissement global.[26] Pour la suite de l'année, les prix des denrées alimentaires devraient à nouveau progresser plus fortement, l'influence de la baisse des prix de l'énergie sur le taux d'inflation global devrait s'atténuer et le niveau des prix des services ne devrait régresser que lentement. C'est pourquoi le taux d'inflation restera sans doute élevé en 2025, tout en se rapprochant encore de l'objectif de 2%.[27]

Depuis mars 2025, le taux directeur, après des baisses répétées, est de 2,65%. Le Conseil de la BCE est optimiste quant à l'évolution de la désinflation et escompte également atteindre l'objectif de 2% qui doit être stabilisé durablement. Néanmoins, la Banque centrale européenne ne souhaite plus s'engager sur la voie d'une évolution univoque des taux. Les décisions concernant les taux d'intérêt doivent être prises d'une réunion à l'autre en s'appuyant sur des informations et des données actuelles. Au vu de l'évolution positive de la désinflation, la Banque centrale européenne mise pour 2025 sur une inflation ramenée en moyenne à seulement 2,1%.[28]

En janvier 2025, le taux de chômage a progressé de 0,4% par rapport au mois précédent, pour se fixer à 6,4%, ce qui correspond à 186 000 chômeurs de plus. Le nombre de chômeurs a ainsi totalisé 2 993 000 en janvier, dépassant ainsi de 187 000 le total des chômeurs en janvier de l'année précédente.[29] En moyenne annuelle sur 2024, le taux de chômage a été de 6,0%, soit 0,3% de plus qu'en 2023.[30] En 2025, les prévisions tablent sur une progression probable du taux de chômage dans tous les Länder, ce qui portera le taux de chômage à 6,1%.[31]

Global Banking and Investor Solutions

La Direction s'attend à une progression modérée du volume des émissions, augmentant de 5% à 10% par rapport à 2024. Comme dans les années passées, une vaste gamme de warrants et de certificats sera proposée en 2025. En particulier, la présence européenne sera encore consolidée. Étant donné la volatilité du marché, il convient de continuer à miser sur un volume accru d'émissions ultérieures de turbo warrants en cas de violation des barrières.

Compte tenu des intérêts échus pour les prêts contractés, pour un montant d'environ 7,0 millions d'euros, et des remboursements dus au titre des conventions « cost-plus », la Société escompte donc un résultat d'environ 6,2 millions d'euros avant le transfert des bénéfices à la Société Générale de Francfort.

Selon les hypothèses retenues pour notre planification, aucune pénurie de liquidités n'est attendue.

---

[26] Office fédéral allemand de la statistique. (13.02.2025). Taux d'inflation de +2,3% en janvier 2025. https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressemitteilungen/2025/02/PD25_055_611.html (24.02.2025).

[27] Deutsche Bundesbank. (13.12.2024). Prévisions pour l'Allemagne : perspectives économiques nettement assombries – l'inflation retombe à 2%. https://publikationen.bundesbank.de/publikationen-de/berichte-studien/monatsberichte/monatsbericht-dezember-2024-947558?article=deutschland-prognose-wachstumsausblick-deutlich-eingetruebt-inflation-geht-zurueck-auf-2--947440 (24.02.2025).

[28] Deutsche Bundesbank. (24.02.2025). Politique monétaire et opérations bancaires. https://publikationen.bundesbank.de/publikationen-de/berichte-studien/monatsberichte/monatsbericht-februar-2025-928514?article=geldpolitik-und-bankgeschaeft-950646 (25.02.2025).

[29] Agence fédérale allemande du travail. (31.01.2025). Le marché du travail en janvier 2025. https://www.arbeitsagentur.de/presse/2025-06-arbeitsmarkt-im-januar-2025 (25.02.2025).

[30] Agence fédérale allemande du travail. (03.01.2025). Rétrospective sur l'année 2024. https://www.arbeitsagentur.de/presse/2025-02-jahresrueckblick-2024 (25.02.2025).

[31] Institut de recherche sur le marché du travail et les professions. (07.10.2024). Faiblesse de l'évolution des marchés régionaux du travail. https://doku.iab.de/kurzber/2024/kb2024-20.pdf (25.02.2025).

Financial Services to Corporates and Retails

Une amélioration du résultat net à 39,3 millions d'euros est attendue pour 2025.

Dans le sillage de l'amélioration du résultat net, une augmentation du RoE à 10,7% est escomptée pour 2025.

Sur la base de l'évolution prévue pour 2025, une nouvelle amélioration du ratio C/I à 55% est attendue.

Au total, nous misons sur une nette progression de nos nouveaux contrats, en particulier par le biais de 14 900 contrats de leasing et 100 000 contrats de financement. Une évolution similaire est prévisible pour notre filiale BDK.

Une modification du contexte politique peut entraîner des opportunités et des risques pour nos activités. Dans le même temps, de nouvelles hausses des prix ou des taux d'intérêt peuvent freiner la conclusion de nouveaux contrats. Dans cette mesure, l'incertitude quant à l'évolution des affaires demeure importante.

Asset Management

Pour l'exercice suivant, en raison de la cessation des opérations avec la clientèle, la Société Générale Securities Services GmbH ne s'attend plus qu'à quelques produits provenant de franchises découlant d'actions collectives en justice ainsi que de remboursements d'impôts à la source ou de la sous-location des bureaux.

Sur le plan des coûts d'exploitation, la Société Générale Securities Services GmbH s'attend à des coûts relativement faibles, composés principalement des frais de personnel, des frais juridiques et des services fournis par la Société Générale Francfort pour la SGSS.

Pour 2025, nous prévoyons une perte opérationnelle de l'ordre de 0,2 million d'euros.

Appréciation globale

Pour 2025, la Société table sur une contribution au résultat de la part de l'ALD Lease Finanz GmbH à hauteur de 39,3 millions d'euros ainsi que sur une contribution à la perte de la Société Générale Securities Services GmbH à hauteur d'environ 0,2 million d'euros au titre des contrats de transfert de bénéfices conclus.

Compte tenu des intérêts courus pour les prêts contractés, d'un montant d'environ 7,0 millions d'euros, et des remboursements sur la base des conventions « cost plus », la Société s'attend par conséquent à un résultat d'environ 32,1 millions d'euros avant transfert des bénéfices à la Société Générale de Francfort.

Aucune difficulté de trésorerie n'est attendue grâce à la ligne de crédit existant avec la succursale de Francfort de la Société Générale, à hauteur de 10 millions d'euros.

II. Rapport des risques

Système de gestion des risques

La gestion des risques au sein du Groupe a lieu au niveau des entreprises ALD LF/BDK et SGSS pertinentes en la matière. Pour la gestion des risques concernant les opérations sur warrants et certificats de la SGE au niveau du groupe SGE, il est tenu compte du fait que tous les risques encourus sont transférés au groupe Société Générale dans le cadre d'une « garantie globale ».

Les risques du sous-groupe sont présentés d'après la méthode nette.

Les principaux éléments du système de gestion des risques sont la stratégie de risque, l'inventaire des risques, le concept de capacité à supporter les risques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques.

Inventaire des risques

Dans le cadre de l'inventaire des risques effectué au moins chaque année, les types de risques suivants ont été identifiés comme essentiels par les sociétés du Groupe :

- Risques de contrepartie
- Risques de marché et de valeur résiduelle
- Risques d'illiquidité
- Risques opérationnels
- Risques commerciaux et de réputation
- Risques de conformité

Stratégie de risque

Chaque société du Groupe dispose de sa propre stratégie de risque qui repose sur sa stratégie commerciale et définit des objectifs et des mesures pour chaque type de risque. Les stratégies de risque sont examinées chaque année et ajustées le cas échéant.

Des directives de travail coordonnées avec les stratégies de risque, un reporting structuré, des systèmes de limites adaptés au type de risque ainsi que la formation et le perfectionnement de nos collaborateurs sont des éléments essentiels du système de gestion des risques pour tous les types de risques.

De plus, d'importants indicateurs de risques sont analysés chaque mois ou chaque trimestre et documentés dans l'outil GPS du groupe Société Générale.

Les réclamations et les plaintes sont saisies dans une autre base de données centrale, évaluées chaque mois et communiquées à la Direction ainsi qu'à tous les chefs de service. Ces instruments permettent de déduire des mesures concrètes visant à réduire les risques.

a) Risques de contrepartie

Global Banking and Investor Solutions

La Société n'est pas exposée à des risques de règlement étant donné que les paiements découlant de la vente des titres émis et de l'achat des opérations de couverture ainsi que les

paiements liés à l'exercice des titres se compensent toujours mutuellement. Les créances découlant d'opérations de sens contraire finalisées sont dues exclusivement par la Société Générale S.A., Paris. La solvabilité de cette dernière et de ses filiales est déterminante pour l'évaluation des risques de la Société.

Financial Services to Corporates and Retails

Le domaine Risk & Finance contrôle et surveille les risques de crédit de la banque. Il établit les analyses de crédit pour le financement des achats qui sont déterminantes pour l'octroi ou le refus du crédit. À partir d'un certain volume de crédit, les décisions d'octroi de crédit sont prises avec la participation du service du crédit de la Société Générale et du conseil de surveillance de la BDK.

Pour ce qui est du financement des achats, nous comptons 754 engagements de crédit, les 10 plus grands emprunteurs représentant une part de 32% du volume des lignes de crédit accordées. Le domaine Risk & Finance établit, chaque trimestre, un rapport des risques de crédit destiné à la Direction et au conseil de surveillance de la BDK. Celui-ci fait partie intégrante du rapport de risques de la banque et est remis à l'ensemble du conseil de surveillance chaque trimestre. De même, le comité des risques de la banque, composé de représentants des domaines Marché et Suivi du marché, se réunit tous les trimestres pour analyser la situation actuelle en matière de risques et adopter les mesures qui s'imposent.

Pour ce qui est du financement des ventes, les risques individuels qui se présentent sont faibles grâce à une large diversification. Les 10 plus grands emprunteurs représentent une part de 0,3% du portefeuille de financement des ventes total.

La décision d'octroi de crédit pour le financement des ventes est prise principalement au sein du département Décision & Support selon une procédure standardisée et assistée par ordinateur. Les crédits individuels d'un certain montant sont soumis de surcroît au vote et à la décision du service CRM-CF du domaine Risk & Finance.

Les transactions ABS n°8 à 11 ont été divisées en 5 tranches. Comme pour les transactions antérieures, les titres de classe A (volume d'émissions respectifs de 935, 705 et 567 millions d'euros) sont notés AAA. Les titres des classes B à D de la transaction ABS n°8, notés AAA, A+, A- ou AA+, A et BBB ont été placés en octobre 2021. Les titres des classes B à D de la transaction ABS n°9, notés AA, A+, BBB ou AAA, A+ et BB+, ont été placés en octobre 2022. Les classes B à D de la transaction ABS n°10, notés AA+, A+, A ou AA+, AA- et BBB, ont été placés en octobre 2023. Les titres des classes B à D de la transaction ABS n°11, notés AAA, AA, A+ ou AA+, A et BBB+ ont été placés en octobre 2024. Les transactions ABS concernent les sociétés Red & Black Auto Germany citées dans le périmètre de consolidation.

Nous tenons compte des risques reconnus et latents de variation de la cote de crédit en constituant des provisions pour risques conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

S'agissant des détails relatifs au calcul du provisionnement des risques selon l'IFRS 9, nous renvoyons à la note 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

En fonction du retard de paiement et du statut du crédit, les taux de provision se situent entre 0,25% et 100%. Au total, le montant des provisions pour risques individuels constituées pour les risques de crédit s'élève à 1,4% du portefeuille de financement des ventes (1,3% l'année précédente).

Les taux de provision individuels dans le financement des concessionnaires s'élèvent, pour les crédits non échus, jusqu'à 10,32% en fonction de leur classement. Pour les crédits échus,

les provisions individuelles sont calculées par une analyse de chaque cas d'espèce. Au total, des provisions individuelles de 1,3% (1,5% l'année précédente) ont été constituées pour le portefeuille du financement des achats.

Les encours comptables sont diminués des provisions correspondantes.

Au total, le montant des risques de crédit attendus et inattendus (Credit Value at Risk) en fin d'exercice s'élève à 82 millions d'euros (89 millions d'euros l'année précédente / niveau de confiance 99,9%).

La Société n'est pas exposée à des risques de contrepartie ni à des risques-pays. Par ailleurs, il convient également de mentionner ici les risques de durabilité. Il s'agit des événements ou des conditions relevant des domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance dont la survenance a ou est susceptible d'avoir des incidences négatives sur la situation de l'actif, la situation financière ou la situation des résultats ainsi que sur la réputation de l'ALD Lease Finanz GmbH. Cela inclut les risques climatiques sous forme de risques physiques et de risques transitoires. Les risques de durabilité sont pris en considération dans le type de risque correspondant.

Dans le cadre de l'inventaire des risques, les effets des risques de durabilité sur les types de risque sont chaque fois étudiés, appréciés et utilisés pour évaluer le type de risque individuel. Cela vaut également pour le traitement des risques de durabilité dans le cadre de stress-tests. Dans cette mesure, les risques de durabilité alimentent directement le profil de risque.

La mutation en cours sur le plan des types de motorisation en direction de l'électromobilité ainsi que les changements potentiels touchant les conditions-cadres juridiques représentent des facteurs transitoires susceptibles d'influer sur la situation future en matière d'actifs et de résultats.

Pour une présentation plus précise des risques de crédit, nous renvoyons à nos commentaires figurant à la note 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Asset Management

Il n'existe pas de risques de contrepartie dans le segment Asset Management.

b) Risques de marché et de valeur résiduelle

Global Banking and Investor Solutions

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, la Société n'est pas exposée à des risques de variation des prix ni à des risques de change, pas plus qu'à des risques de variation des taux d'intérêt.

Financial Services to Corporates and Retails

Le risque de valeur résiduelle résulte des opérations de leasing réalisées dans le domaine d'activité « Financial Services to Corporates and Retails ».

La part des véhicules pour lesquels l'ALD LF supporte le risque de valeur résiduelle s'élève à 32% du volume total (37% l'année précédente).

La valeur résiduelle est déterminée par l'ALD LF en s'appuyant sur ses expériences dans la commercialisation propre des véhicules restitués en fin de contrat. Par ailleurs, une comparaison est effectuée pour certains modèles/certaines variantes de modèles avec l'estimation de la valeur résiduelle de DAT en tant qu'instance externe neutre.

Pour le classement des nouveaux modèles de véhicules, l'ALD LF a recours à l'expertise de notre société sœur ALD AutoLeasing D GmbH.

Les valeurs résiduelles calculées pour les nouveaux contrats sont vérifiées et calculées lors de réunions régulières du comité des valeurs résiduelles. Des prévisions sont utilisées pour déterminer le risque contenu dans le portefeuille.

Pour le calcul de ses valeurs résiduelles, l'ALD LF aspire par principe à un résultat équilibré à la fin de la durée pour la commercialisation de ses véhicules d'occasion, compte tenu des décomptes de fin de contrat. Cet objectif a été dépassé le plus souvent pendant l'année écoulée. Pour les années à venir, il y a cependant lieu de considérer que la commercialisation des véhicules restitués en fin de contrat entraînera certaines pertes, pour lesquelles une provision à hauteur de 6,1 millions d'euros a été constituée (7,4 millions d'euros l'année précédente).

Pour 2025, nous misons sur un résultat des ventes globalement positif.

Dans le cadre des contrats informatiques, il existe des engagements de paiement en monnaies étrangères. Pour limiter les risques de change, un avoir est entretenu en GBP et correspond aux coûts attendus sur un horizon d'une année. Il n'existe aucun autre risque de change.

La gestion du risque de variation des taux d'intérêt est assurée par le biais d'un bilan d'évolution des taux qui est établi et analysé chaque mois par le Controlling. La mesure utilisée pour le risque est le paramètre « sensibilité » qui renseigne sur la variation de la valeur actualisée de l'actif et du passif sur la base de diverses variations de la courbe de structure des taux. La variation de valeur maximale sur la base des scénarios pris pour hypothèse, qui incluent en particulier les scénarios requis par la surveillance, s'élève à 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 (14,9 millions d'euros l'année précédente).

Pour le risque d'illiquidité, un potentiel de risque de 5,3 millions d'euros en fin d'exercice a été calculé (8,4 millions d'euros l'année précédente).

Les transactions ABS n°8 à 11 émises entre 2021 et 2023, qui sont entièrement consolidées, ont été subdivisées en cinq tranches dont la BDK détient la dernière classe, la classe E, sur toute la durée de la transaction. Cette tranche assume les risques attendus du portefeuille vendu.

Le risque de défaillance pour ces titres est déjà pris en compte dans le risque de crédit des créances de crédit vendues aux sociétés ad hoc.

Pour le refinancement, le Groupe utilise des moyens de refinancement à court et à moyen terme ainsi que des swaps sur taux d'intérêt.

Grâce à l'utilisation de dérivés et au refinancement essentiellement caractérisé par la concordance des échéances, il n'existe aucun risque accru de taux d'intérêt à la date de clôture du bilan. Il est envisagé de détenir tous les instruments jusqu'au terme du contrat.

Asset Management

Il n'existe pas de risques de marché ni de risques de valeur résiduelle dans le segment Asset Management.

c) Risques d'illiquidité

En raison de l'intégration dans le groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité ne se dessine à l'heure actuelle. Le besoin de refinancement est calculé chaque année dans le cadre du processus de planification et défini d'entente avec le groupe Société Générale. C'est pourquoi le refinancement s'effectue pour l'essentiel par le biais de lignes de crédit du groupe Société Générale.

Une surveillance quotidienne des flux de paiement et une concertation étroite avec les services de back-office à Paris veillent à ce que la société soit à tout moment en mesure de s'acquitter de ses obligations de paiement. En raison de son intégration au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité ne se dessine à l'heure actuelle.

Dans le cadre du controlling des liquidités, la direction des diverses sociétés du Groupe est en outre régulièrement informée sur les éventuels risques d'illiquidité. La gestion des risques d'illiquidité fait appel à des analyses statistiques du passé, en particulier pour prévoir les rachats de crédit anticipés. Indépendamment de cela, les risques d'illiquidité des fonds sont surveillés à l'aide de méthodes prudentielles reconnues.

Au 31 décembre 2024, il existait des lignes de crédit totalisant 2 027 millions d'euros concernant l'ALD et 4 millions d'euros concernant la SG Effekten.

Pour une présentation plus poussée de la gestion du risque d'illiquidité, nous renvoyons à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

d) Risques opérationnels

Le Groupe a pour objectif de réduire au strict minimum ses risques opérationnels. Pour la surveillance et le contrôle des risques opérationnels, la Société Générale S.A., Paris, a développé des processus et des systèmes qui sont utilisés par le Groupe. Ceux-ci reposent essentiellement sur le principe de la surveillance permanente. Les processus sont documentés dans des applications spécialement prévues à cet effet et sont évalués d'après des critères prédéfinis afin d'exclure des pertes découlant de risques opérationnels. Les risques opérationnels incluent également les risques liés au climat. Ces derniers se subdivisent en quatre catégories : risques physiques (conséquences des événements météorologiques extrêmes et des modifications à long terme des conditions climatiques et écologiques), risques d'atténuation (mesures légales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre), risques de transition (risques découlant des processus d'adaptation) et risques d'adaptation (mesures destinées à préparer la société et l'environnement aux incidences de la crise climatique). Les risques les plus importants pour la société peuvent découler de risques physiques. Afin de réduire ces risques, des mesures ont été prises dans le cadre du plan de continuité des activités (PCA) pour maintenir le déroulement parfait des affaires en cas de perturbation des infrastructures.

Les processus externalisés dans les centres de service à Bangalore et à Bucarest sont soumis aux mêmes règles et principes que ceux valables pour la Société Générale Effekten GmbH. Le respect des processus prédéfinis est garanti par le biais de comités standardisés et d'indicateurs clés de processus (key process indicators, KPI).

La fonction de prévention de la fraude, qui surveille les nouveaux contrats et le portefeuille de crédits, identifie les opérations suspectes, prend des mesures visant à limiter le préjudice et forme nos collaborateurs, revêt une importance particulière pour le segment « Financial Services to Corporates and Retail ».

En parallèle, le recours à des contrats de crédit standardisés, l'examen des contrats individuels par un avocat, la publication d'instructions de travail et de directives d'organisation et un système de contrôle interne opérant réduisent notamment le risque opérationnel. Nos prestataires de services sont intégrés dans un système de contrôle grâce à un reporting régulier et à un contrôle de l'externalisation.

En outre, un risque de non-conformité (risques juridiques et fiscaux compris) est identifié dans le domaine « Asset Management ». Le risque de non-conformité est défini comme le risque d'encourir des pénalités ou des sanctions contractuelles ou réglementaires ou d'autres pertes financières importantes du fait du non-respect des dispositions réglementaires et contractuelles. Le risque existe que le Groupe devienne civilement responsable envers les investisseurs en raison d'infractions à des dispositions légales ou contractuelles ou de violations du devoir de diligence. Le Groupe fait notamment face à ces risques en sélectionnant le personnel avec soin et en lui offrant une formation continue, mais aussi en utilisant des moyens de contrôle de gestion suffisants. Le cas échéant, il recourt de surcroît à des conseillers externes. Par ailleurs, le Groupe dispose d'une vaste couverture d'assurance (dommages corporels, matériels et pécuniaires, etc.) visant à couvrir ces risques. Dans le cadre de la gestion des actifs distincts, le respect des dispositions légales et contractuelles est pris en compte par des mesures organisationnelles, techniques et relatives au personnel. Les processus commerciaux sont exécutés par des systèmes informatiques performants. Les erreurs opérationnelles sont saisies systématiquement. Un compte rendu informe régulièrement sur l'état actuel de ces erreurs et sur les mesures mises en œuvre pour y remédier.

Les mesures et processus décrits ont permis de garantir qu'aucun sinistre majeur ne se soit produit au sein du Groupe durant l'exercice 2024 en rapport avec des risques opérationnels, notamment :

- déclarations prudentielles
- risques liés aux technologies de l'information
- risques d'externalisation
- risques de fraude.

En matière de cybersécurité, un recul du risque de cybercriminalité est observé pour l'exercice 2024. L'application systématique du plan stratégique de cybersécurité du Groupe vise également à renforcer encore davantage la cybersécurité au sein de la SGE.

e) Risques commerciaux et de réputation

L'Asset Management surveille la satisfaction de la clientèle au moyen de KPI clients, d'une gestion des demandes et des réclamations ainsi que d'enquêtes régulières auprès des clients.

Les risques commerciaux réalisés sont enregistrés en tenant compte de leur nature, de leur étendue et de leur complexité et en relevant les écarts par rapport à la planification financière / budgétaire.

Processus de gestion et de contrôle de gestion des risques

Les directions des différentes sociétés du Groupe sont responsables de la gestion des risques ; dans le cas de la SGE, la Direction s'en remet essentiellement à la « garantie globale » du groupe Société Générale. Elles fixent les stratégies de risque et continuent de décider de l'organisation des concepts de capacité à prendre des risques, des actifs de couverture du risque à prendre en compte et du montant de la limite à accorder. Au niveau du sous-groupe Société Générale Effekten GmbH, il n'existe pas de processus supérieurs de gestion et de contrôle de gestion des risques en raison de l'affiliation au groupe Société Générale.

Tant au niveau de l'organisation des processus que de la structure, des réglementations concernant le respect de la séparation nécessaire des fonctions ont été adoptées dans toutes les sociétés du Groupe. Les responsabilités des démarches initiant des opérations à risques sont séparées de celles relatives à la gestion des risques, au back-office, à l'exécution et à la comptabilité.

Risques juridiques potentiels

Le Groupe est exposé à des risques découlant de procédures juridiques ou de litiges avec des investisseurs, des autorités ou des partenaires commerciaux, dans lesquels nous sommes impliqués actuellement ou qui sont susceptibles de se produire à l'avenir. De plus, le Groupe et ses produits sont soumis à des contrôles fiscaux et prudentiels permanents. Le résultat des contrôles et l'issue des procédures actuellement en instance ou à venir ne sont pas prévisibles. Par conséquent, il se peut que des décisions judiciaires ou administratives ou des compromis convenus occasionnent des dépenses qui ne sont pas ou pas entièrement couvertes par les prestations d'assurance et peuvent avoir des répercussions sur la Société et ses résultats. Les risques juridiques essentiels sont couverts par des contre-garanties de la Société Générale S.A. Francfort.

Des investigations et enquêtes en cours ou futures pour cause d'éventuelles violations de prescriptions légales ou de dispositions réglementaires peuvent déboucher sur des sanctions civiles ou pénales, y compris des amendes ainsi que d'autres préjudices financiers, qui ont des conséquences fâcheuses pour la réputation du Groupe et, en fin de compte, une incidence négative sur le succès de l'entreprise.

La Société Générale Securities Services GmbH a pris des dispositions suffisantes pour un litige en cours au moyen d'une garantie obtenue auprès de la succursale de Francfort de la Société Générale S. A. Grâce à cette garantie, le litige ne pèse pas, économiquement parlant, sur la Société Générale Securities Services GmbH ni sur la Société Générale Effekten GmbH. Le montant total de la garantie s'élève à 120 millions d'euros. Les risques découlant de ces litiges sont donc suffisamment couverts.

III. Rapport d'opportunités

Les stratégies des différentes sociétés du Groupe sont conçues de manière à identifier suffisamment tôt les opportunités s'offrant à elles, à les évaluer en utilisant les systèmes de gestion des risques ou l'estimation des ressources et à les exploiter en prenant des mesures appropriées pour la réussite du Groupe.

Global Banking and Investor Solutions

L'évolution récemment très défavorable des exportations, allant jusqu'à -8,5%, pourrait être moins prononcée au premier trimestre.[32] Toutefois, les États-Unis ont annoncé il y a peu l'imposition de droits de douane supplémentaires élevés sur les produits de l'UE, ce qui pourrait à nouveau frapper de plein fouet les exportations allemandes.[33] Sur l'ensemble de l'année, le FMI s'attend à une croissance économique faible de 0,3%.[34] Ces perspectives économiques incertaines ont des incidences directes sur les stratégies de placement des investisseurs.

Pour mettre à la disposition des investisseurs la meilleure sélection possible de produits, la gamme de produits est adaptée quotidiennement aux réalités du marché. L'incertitude de l'économie pourrait inciter les investisseurs à déplacer leur focalisation des secteurs traditionnels à des secteurs alternatifs susceptibles d'être moins touchés par les difficultés actuelles. Par voie de conséquence, des opportunités s'offrent à la SGE pour proposer une plus large gamme de produits adaptés aux nouvelles préférences des investisseurs.

La stratégie de l'entreprise vise à identifier les opportunités suffisamment tôt, à les évaluer à l'aide de notre système de gestion des risques ou de l'appréciation des ressources et à les mettre à profit par des mesures appropriées pour développer la société avec succès. Surtout face à la volatilité de l'environnement de marché, il est essentiel de réagir avec souplesse aux besoins des investisseurs et de développer des produits novateurs adaptés aux divers secteurs et aux diverses tendances de placement.

Sur la base de l'activité de la Société en tant que véhicule d'émissions au sein du groupe de la Société Générale S.A., Paris, qui couvre tous les risques par des opérations de couverture, la conception de nouveaux produits est placée sous la houlette d'un New Product Committee (NPC) convoqué dans chaque cas d'espèce au niveau de la Société Générale S.A., Paris. Dans ce contexte, tous les départements participant au processus d'émission indiquent leurs exigences et leurs allocations de ressources respectives.

En particulier dans un contexte de volatilité du marché, il est essentiel de réagir avec souplesse aux besoins des investisseurs et de développer des produits innovants axés sur les divers secteurs et les diverses tendances de placements.

L'observation inclut tous les facteurs pertinents pour la Société tels que les marchés, la situation de la concurrence, l'orientation stratégique, l'organisation existante, le personnel, le

[32] Statista. (07.02.2025). Évolution du volume des exportations allemandes par rapport au même mois de l'année précédente, entre décembre 2023 et décembre 2024. https://www.statista.com/statistics/1304303/export-volume-monthly-change-germany/ (27.02.2025), Deutsche Bundesbank. (24.02.2025). La conjoncture en Allemagne. https://publikationen.bundesbank.de/publikationen-de/berichte-studien/monatsberichte/monatsbericht-februar-2025-928514?article=konjunktur-in-deutschland-950650 (25.02.2025).

[33] Parlement européen. (13.02.2025). Échanges entre l'UE et les États-Unis : répercussions possibles de nouveaux droits de Douane sur l'Europe. https://www.europarl.europa.eu/topics/de/article/20250210STO26801/handel-zwischen-der-eu-und-den-usa-mogliche-auswirkungen-neuer-zolle-auf-europa#warenhandel-3 (27.02.2025).

[34] Statista. (27.01.2025). Prévisions du FMI : croissance du produit intérieur brut (PIB) réel dans les principaux pays industrialisés et émergents de 2023 à 2026. https://de.statista.com/statistik/daten/studie/38043/umfrage/prognose-zur-entwicklung-des-bip-in-ausgewaehlten-laendern/ (24.02.2025).

potentiel de traitement technique du back-office ainsi que la taille des volumes. Les risques de l'exercice 2025 ont été analysés dans cette optique et la gestion des risques a été adaptée en conséquence.

Dans les circonstances actuelles, notamment vu le conflit entre l'Ukraine et la Russie, le conflit au Moyen-Orient, les restrictions commerciales potentielles liées aux droits de douane et l'inflation élevée, il est difficile de se prononcer sur les perspectives pour l'exercice 2025. La Direction table néanmoins sur une évolution toujours positive.

Un contexte de volatilité des marchés marqué par les incertitudes et les tensions géopolitiques peut même ouvrir des opportunités à la SGE. La volatilité accrue peut aboutir à une hausse des activités commerciales, ce qui pourrait avoir des effets positifs sur le volume des émissions. Dans de telles périodes, les investisseurs recherchent souvent des produits de placement diversifiés et des solutions innovantes pour protéger leurs portefeuilles ou profiter des mouvements des marchés.

En outre, l'adaptation proactive de la gamme de produits à l'évolution des conditions de marché permet à la SGE de réagir avec souplesse aux besoins des investisseurs et d'exploiter de nouvelles possibilités d'affaires. Cette approche stratégique, combinée à une gestion robuste des risques, pourrait mettre la SGE en mesure de profiter des défis du marché tout en préservant les intérêts des investisseurs.

Globalement, la Direction table donc sur la possibilité d'une évolution positive des affaires en 2025, malgré les incertitudes qui prévalent.

Financial Services to Corporates and Retails

L'orientation stratégique du segment « Financial Services to Corporates and Retails » sur le marché allemand est coordonnée avec la stratégie internationale du groupe Société Générale. Une comparaison régulière de sa stratégie avec celle du Groupe est effectuée dans le cadre des réunions du conseil d'administration ainsi que des comptes rendus réguliers à la Société Générale S.A., Paris.

En tant que société de location indépendante des constructeurs et initialement fondée par des concessionnaires automobiles, l'ALD et sa filiale BDK se conçoivent comme des partenaires professionnels et fiables des revendeurs. Leur objectif est de promouvoir grâce à leur offre de prestations l'indépendance des entreprises automobiles et de renforcer la rentabilité des concessionnaires.

La gamme de produits couvre les processus financiers dans les garages qui sont en rapport avec la commercialisation de voitures de tourisme : financement et location des ventes, financement des achats et assurances. Nos services financiers contribuent à accroître les chances de résultats pour nos partenaires commerciaux tout en accroissant la fidélisation de la clientèle envers le garage concerné.

C'est pourquoi nos produits numériques destinés aux concessionnaires, également axés sur la location et le financement, ont de plus en plus gagné en importance ces dernières années. Parmi eux figurent des outils à intégrer au site web des concessionnaires tels que le configurateur de véhicules neufs DIGEO et le calculateur client DIGEO, la solution tous canaux ju-connect, la demande numérique de financement ainsi que notre plateforme de véhicules d'occasion JuhuAuto. Ces prestations sont complétées par des conseils dispensés aux concessionnaires par nos spécialistes du numérique au service extérieur sur les questions de transformation numérique.

Fin 2019, nous avons lancé sous le nom de marque « JuhuAuto » une plateforme de voitures d'occasion qui propose les véhicules de nos partenaires commerciaux avec une fonction de recherche intuitive. Dans le courant de l'année 2024, le parc de véhicules proposé est passé à plus de 100 000 véhicules.

En outre, nous poursuivons un plan de commercialisation des véhicules restitués en fin de contrat qui est utilisé par une sélection de partenaires commerciaux pour la vente de ces véhicules. Dans ce contexte, la marchandise est proposée aux clients finals dans les points de vente des partenaires.

Le succès des ventes est donc étroitement lié à celui de nos distributeurs et des concessionnaires qui coopèrent avec nous. Ces dernières années, nous avons pu consolider et développer la coopération avec des importateurs, des associations de concessionnaires et leurs membres. En 2024, plus de 2 700 concessionnaires automobiles ont sollicité ces services et procuré nos produits à leurs clients.

Les risques actuels tiennent à l'évolution toujours incertaine du contexte conjoncturel sur le marché des véhicules neufs et d'occasion.

Appréciation globale

L'évolution des exportations, récemment très défavorable avec un recul ayant atteint -8,5%, pourrait être moins forte au premier trimestre.[35] Toutefois, les États-Unis ont récemment annoncé des droits de douane supplémentaires sur les produits de l'UE, ce qui pourrait frapper à nouveau de plein fouet les exportations allemandes.[36] Sur l'ensemble de l'année, le FMI s'attend à une faible croissance économique de 0,3%.[37]

Dans les circonstances actuelles, notamment vu le conflit entre l'Ukraine et la Russie, le conflit au Moyen-Orient, les restrictions commerciales potentielles provoquées par les droits de douane et l'inflation élevée, il est difficile de se prononcer sur les perspectives pour l'exercice 2025. La Direction escompte néanmoins la poursuite d'une évolution positive.

L'association centrale du secteur automobile (Zentralverband des Kraftfahrzeuggewerbes ZDK) table sur une progression du marché des véhicules d'occasion, avec 6,8 millions de réimmatriculations, encouragée par le prix élevé des véhicules neufs. La BDK en profite parce qu'elle finance essentiellement les véhicules d'occasion. Elle escompte une augmentation de sa part de marché, des nouveaux contrats et du volume de crédit. Dans le même temps, l'attention est attirée sur les incertitudes politiques et les risques de hausses des taux d'intérêt et des prix qui peuvent représenter des risques pour les nouvelles affaires.

[35] Statista. (07.02.2025). Évolution du volume des exportations allemandes par rapport au même mois de l'année précédente, entre décembre 2023 et décembre 2024. https://www.statista.com/statistics/1304303/export-volume-monthly-change-germany/ (27.02.2025), Deutsche Bundesbank. (24.02.2025). La conjoncture en Allemagne. https://publikationen.bundesbank.de/publikationen-de/berichte-studien/monatsberichte/monatsbericht-februar-2025-928514?article=konjunktur-in-deutschland-950650 (25.02.2025).

[36] Parlement européen. (13.02.2025). Échanges entre l'UE et les États-Unis : incidences possibles de nouveaux droits de douane sur l'Europe. https://www.europarl.europa.eu/topics/de/article/20250210STO26801/handel-zwischen-der-eu-und-den-usa-mogliche-auswirkungen-neuer-zolle-auf-europa#warenhandel-3 (27.02.2025).

[37] Statista. (27.01.2025). Prévisions du FMI : croissance du produit intérieur brut (PIB) réel dans les principaux pays industrialisés et émergents de 2023 à 2026. https://de.statista.com/statistik/daten/studie/38043/umfrage/prognose-zur-entwicklung-des-bip-in-ausgewaehlten-laendern/ (24.02.2025).

D. Système de contrôle interne et de gestion des risques pour le processus de présentation des comptes

Le groupe Société Générale est soumis à la surveillance de l'Autorité française de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ainsi que, depuis le 4 novembre 2014, à celle de la Banque centrale européenne (BCE). Il est en outre soumis aux dispositions de la réglementation bancaire française qui prescrit un standard minimum pour chacune des unités du groupe.

Dans la mesure où les réglementations légales locales applicables prévoient des dispositions plus rigoureuses que les lois françaises, ce sont ces dispositions plus sévères qui s'appliquent.

Le système de contrôle interne (SCI) repose sur le modèle des trois lignes de défense (three lines of defence model), qui est adapté en permanence aux exigences les plus récentes.

PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE

La première ligne de défense (LOD1) est constituée par le niveau des unités commerciales (BU) et des unités de soutien (SU). Celles-ci contractent des risques et assument la responsabilité directe de la poursuite de l'exploitation au niveau opérationnel. Les BU et les SU assument la responsabilité principale de l'évaluation des risques, des mesures de contrôle et de surveillance à l'intérieur du domaine qui les concerne ainsi que de la réalisation permanente des contrôles du premier niveau conformément aux normes, standards et procédures définis à la deuxième ligne de défense. La première ligne de défense fait appel aux procédures et aux systèmes de contrôle appropriés pour garantir l'identification des risques, leur analyse, leur mesure, leur contrôle et leur réduction, compte tenu de la propension au risque du groupe et dans le respect de toutes les exigences externes et internes applicables aux activités commerciales concernées. Dans ce but, la direction des BU et des SU ou la direction compétente pour les processus commerciaux prend, autant que nécessaire, les mesures suivantes :

- affectation des ressources requises et suffisantes pour la réalisation des contrôles du premier niveau ;
- fixation des processus de contrôle normatifs du premier niveau (LOD1) afin de garantir la réalisation des objectifs de contrôle dans un rapport approprié avec la propension au risque ;
- garantie de l'établissement, de la mise en œuvre et de la surveillance des contrôles du premier niveau ;
- surveillance de la qualité d'exécution ainsi que de l'adéquation des résultats rapportés ;
- vérification régulière de l'adéquation des contrôles et application des changements nécessaires, notamment en cas de modification des activités commerciales et des risques y afférents en raison de nouvelles dispositions légales ;
- validation trimestrielle des mesures de contrôle au niveau du management ;
- communication du résultat des contrôles.

Par ailleurs, il incombe à la gestion opérationnelle de donner à tous les employés qui en dépendent les informations et les formations appropriées relatives à leurs compétences en matière de gestion et de contrôle des risques.

DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE

Les unités chargées du risque, de la conformité et des finances constituent la deuxième ligne de défense (LOD2) et sont responsables de l'identification, de l'évaluation, de l'analyse, de la mesure, de la surveillance et de la gestion de tous les risques ainsi que des comptes rendus corrects incluant la mise à disposition d'un récapitulatif des risques par les unités du groupe concernées. Cela comprend la fixation de normes, standards et procédures appropriés, compte tenu du cadre opérationnel des risques, ainsi que la mise à disposition d'indicateurs essentiels et d'analyses destinés à la surveillance générale des risques. Par ailleurs, elles sont responsables de l'évaluation du profil de risque du groupe et de l'efficacité du cadre opérationnel des risques au niveau des BU et des SU. Les trois SU surveillent et accompagnent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques par les BU afin de veiller à l'adéquation et à l'efficacité des processus et des contrôles au niveau de la première ligne de défense. Grâce aux activités de contrôle permanentes du deuxième niveau, elles garantissent l'adéquation, la performance et l'efficacité des contrôles permanents au premier niveau.

Dans ce contexte, les trois SU stratégiques assument les fonctions suivantes dans les domaines de risque qui leur sont attribués :

- fonction de contrôle à l'échelle du groupe
- activités de contrôle permanentes de deuxième niveau.

Au sein du département des finances (DFIN), la fonction de contrôle à l'échelle du Groupe est répartie entre plusieurs sous-sections, en fonction du processus concerné. Les compétences des divers services (« process owners ») sont présentées dans la liste ci-dessous :

- Le service Comptabilité est compétent pour les processus en rapport avec l'établissement d'informations venant de la comptabilité.
- Le service Réglementation est compétente pour les processus liés à l'établissement d'informations prudentielles ou réglementaires.
- Le service ALM est responsable des processus liés à la gestion des risques structurels.
- Le service Funding and Treasury est compétent pour les processus liés à la gestion des financements et de la trésorerie.
- Le service Gestion financière est responsable des processus en rapport avec l'établissement des rapports et indicateurs de gestion ainsi qu'avec la gestion financière.
- Le service Communication financière est responsable des processus en lien avec la communication financière.
- Le service Vendor Payments est compétent pour les processus liés au paiement des frais généraux et des fournisseurs.

TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE

Au sein de la Société Générale S.A., les équipes de contrôle de deuxième niveau font rapport aux Groupe SU compétentes. La fonction de contrôle pour les risques structurels au deuxième niveau incombe donc à la fonction de gestion des risques ou à la fonction de gestion financière (DFIN) sous la surveillance de la Risk Division.

Dans le cadre de la troisième ligne de défense, toutes les activités, toutes les opérations et tous les processus au niveau du groupe, sans exception, peuvent être soumis à un contrôle réalisé par les départements General Inspection ou Internal Audit (LOD3). Ceux-ci sont en

outre habilités à contrôler les activités du groupe dans les pays qui ne possèdent aucun siège du groupe. L'externalisation de prestations est soumise à des contrôles réalisés par les départements General Inspection ou Internal Audit sous la houlette du General Inspections Committee (CIIG), ce qui signifie que plusieurs sociétés du groupe peuvent commanditer un seul et même contrôle d'un prestataire mandaté conjointement par elles.

PERMANENT CONTROL
ACTIVITÉS DE CONTRÔLE PERMANENTES DU PREMIER NIVEAU

La réalisation des activités de contrôle permanentes du premier niveau est assurée au sein des BU dans le cadre des activités opérationnelles. Celles-ci garantissent la sécurité et la qualité des transactions et des activités opérationnelles. Ces activités de contrôle incluent toute une série de mesures permanentes qui assurent au niveau opérationnel le respect des prescriptions ainsi que des exigences de validation et de sécurité des transactions. Les activités de contrôle permanentes incluent les points suivants :

- Systèmes de prévention des risques : ces mesures de contrôle ont lieu de manière régulière et continue ou passent par des processus automatisés dans le contexte de l'exécution des affaires. Cela inclut un plan-cadre de gestion des risques, c'est-à-dire des règles et des contrôles de sécurité (y compris automatisés) dans le cadre de l'exécution des affaires ou des contrôles dans le cadre des processus opérationnels.
- Activités de contrôle assurées par le management : les supérieurs hiérarchiques veillent au contrôle du bon fonctionnement de tous les systèmes relevant de leur domaine de responsabilité. Dans ce cadre, les procédures formelles réalisées régulièrement garantissent le respect des prescriptions et des procédures par le personnel ainsi que la réalisation efficace des contrôles de premier niveau. Les activités de contrôle des supérieurs hiérarchiques consistent essentiellement en adaptations des contrôles essentiels découlant des contrôles normatifs standard.

Les responsables de secteurs utilisent des contrôles réalisés par des équipes dédiées, par ex. (i) lors de processus sensibles nécessitant des contrôles plus rigoureux ou standardisés ou pour éviter les auto-contrôles (par ex. l'acceptation de relations avec des clients du secteur de la clientèle privée), et/ou (ii) dans la mesure où le regroupement d'activités de contrôle entraîne une augmentation de la productivité.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE PERMANENTES DU DEUXIÈME NIVEAU

Les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau sont des mesures de la deuxième ligne de défense. Ainsi, la direction opérationnelle assume la responsabilité de l'évaluation et de la gestion des risques ainsi que de la sécurité opérationnelle et utilise notamment à cette fin les standards prescrits ainsi que les procédures, méthodes et contrôles définis.

La réalisation des activités de contrôle permanentes du deuxième niveau est assurée par des équipes intervenant indépendamment des équipes opérationnelles.

Au niveau du groupe, les activités de contrôle permanentes sont réalisées par des équipes qui font rapport aux Group SU composant la deuxième ligne de défense pour les trois fonctions suivantes :

- Finances : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent la qualité de la comptabilité, les informations réglementaires ou prudentielles ainsi que

concernant les affaires fiscales, à l'exception des risques d'évasion fiscale (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act und CRS – Common Reporting Standard) ;

- Conformité : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent les contrôles de conformité et incluent les contrôles juridiques ainsi que ceux en lien avec les risques d'évasion fiscale ;
- Risque : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent les risques de crédit et de marché ainsi que les risques structurels tels que le risque d'illiquidité et les risques opérationnels. Les risques opérationnels comprennent notamment les risques dans le cadre du cœur de métier (notamment actes frauduleux) et les risques d'acquisition, de communication, d'actifs ou de personnel ainsi que les risques des processus et systèmes informatiques.

E. Déclaration non financière du Groupe

En raison de l'appartenance au groupe Société Générale, le Groupe SGE fait valoir les dispositions d'exonération de l'art. 315b, al. 2, 2e phrase HGB. La Société Générale S.A., Paris, publie chaque année en anglais sur son site Internet (www.societegenerale.com) un rapport consolidé non financier séparé.

Francfort-sur-le-Main, le 30 mai 2025

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

_____	_____
Helmut Höfer	Timo Felix Zapf

Comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH,

Francfort-sur-le-Main

au 31.12.2024

SITE WEB : https://www.sg-zertifikate.de/

Commentaire des modifications de nom ou d'autres caractéristiques d'identification de l'entreprise présentant le rapport qui sont survenues après la fin de la précédente période sous revue	N/A
Nom du groupe	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EFFEKTEN GMBH
Adresse auprès de laquelle les comptes consolidés sont disponibles	Neue Mainzer Straße 46 – 50 60311 Frankfurt am Main
Adresse du groupe	Neue Mainzer Straße 46 – 50 60311 Frankfurt am Main
Forme juridique de la société mère du groupe	GmbH – société à responsabilité limitée
Pays du groupe	Allemagne
Adresse du siège social du groupe	Neue Mainzer Straße 46 – 50 60311 Frankfurt am Main
Siège social de la filiale	N/A
Description de la nature de l'activité commerciale de l'entreprise et de ses activités principales	Activité d'émission et détention de participations
Nom de l'entreprise mère	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EFFEKTEN GMBH
Nom de l'entreprise mère ultime du groupe d'entreprises	Société Générale S.A., Paris
Nom ou autre identification de l'entreprise présentant le rapport	Frankfurt am Main - HRB 32283

COMPTES CONSOLIDÉS 5
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ MODIFIÉ 5
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ MODIFIÉ 6
BILAN CONSOLIDÉ MODIFIÉ - ACTIF 7
BILAN CONSOLIDÉ MODIFIÉ - PASSIF 8
TABLEAU MODIFIÉ DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 11
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 13
NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS 13
NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 25
NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES d'ÉVALUATION 28
PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 51
NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS 51
NOTE 4.1 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT 51
NOTE 4.2 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET instruments DE COUVERTURE 55
NOTE 4.3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR 61
NOTE 4.4 – PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI 74
NOTE 4.5 – DETTES AU COÛT AMORTI 75
NOTE 4.6 – ACTIFS CÉDÉS 76
NOTE 4.7 – INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS CALCULÉS SELON LA MÉTHODE DU TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF 77
NOTE 4.8 – DÉPRÉCIATION ET PROVISIONS 78
NOTE 4.9 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION 92
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES 94
NOTE 6 – ÉCARTS D'ACQUISITION 96
NOTE 7 – AUTRES ACTIVITÉS 97
NOTE 7.1 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS 97
NOTE 7.2 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS 98
NOTE 7.3 – autres actifs et passifs 99
NOTE 8 – FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES DU PERSONNEL 100
NOTE 9 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES 108
NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES 108
NOTE 11 – DIVIDENDES VERSÉS 109
NOTE 12 – AUTRES INFORMATIONS 110
NOTE 12.1 – INFORMATION SECTORIELLE 110
NOTE 12.2 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS 113
NOTE 12.3 - PROVISIONS 113

NOTE 12.4 – CONTRATS DE LOCATION 114
NOTE 12.5 – TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES 117
NOTE 12.6 – HONORAIRES DE VÉRIFICATION 117
NOTE 12.7 – OPÉRATIONS HORS BILAN ET AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS 118
NOTE 13 – informations sur les principaux risques 119
NOTE 14 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES 123
NOTE 15 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES 127
NOTE 16 – RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION 127
NOTE 17 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES 127

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ MODIFIÉ

(en KEUR)	**Note**	**2024**	**2023**
Intérêts et produits assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Note 4.7	265 554	288 108
Intérêts et charges assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Note 4.7	(154 335)	(146 761)
Produits de commissions	Note 7.1	21 913	23 163
Charges de commissions	Note 7.1	(10 069)	(10 056)
Résultat net des opérations financières	Note 4.1	284	2 160
dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		284	2 160
Produits des autres activités	Note 7.2	363 737	394 971
Charges des autres activités	Note 7.2	(355 927)	(390 073)
Produit bancaire net (Net Banking Income)		**131 157**	**161 512**
Frais de personnel	Note 8	(48 044)	(53 963)
Autres frais administratifs	Note 12.2	(27 365)	(27 090)
Dotations aux amortissements ordinaires et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 5	(5 701)	(6 321)
Résultat brut d'exploitation		**50 047**	**74 138**
Coût du risque (dépréciations des actifs et engagements financiers)	Note 4.8	(8 533)	(9 265)
Résultat d'exploitation		**41 514**	**64 873**
Gains ou pertes nets sur d'autres actifs		1	13
Charges de dépréciation des écarts d'acquisition	Note 6	-	-
Résultat net des domaines d'activité poursuivis		41 515	64 886
Résultat net des domaines d'activité abandonnés		2 881	(10 795)
Résultat avant impôts		**44 396**	**54 091**
Impôts sur les bénéfices	Note 9	-	-
Résultat après impôts		**44 396**	**54 091**
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation		**44 396**	**54 091**
Participations ne donnant pas le contrôle*		277	215
Résultat net (part du Groupe)*		**44 119**	**53 876**

* Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ MODIFIÉ

(en KEUR)	**2024**	**2023**
Résultat net	**44 396**	**54 091**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat		
Gains et pertes liés à des instruments de couverture	(11 117)	(31 363)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(117)	(7 193)
Impôts liés	(2 275)	2 702
Total des autres éléments du résultat	**(13 509)**	**(35 854)**
Résultat global (résultat net et autres éléments du résultat)	**30 887**	**18 237**
dont part des propriétaires de l'entreprise mère*	30 776	18 761
dont participations ne donnant pas le contrôle *	111	(524)

* Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

BILAN CONSOLIDÉ MODIFIÉ - ACTIF

(en KEUR)	Note	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4.1	4 129 063	3 431 397
dont dérivés détenus à des fins de négoce	Note 4.1	*2 966 977*	*2 611 073*
Dérivés de couverture	Note 4.2	-	19 265
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	Note 4.4 4.9	175 750	147 340
dont avoirs venant à échéance journellement		*138 555*	*82 616*
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 4.4 4.9	3 952 208	4 340 515
Créances de location-financement	Note 4.4 4.9	452 116	495 866
Actifs d'impôts	Note 9	3 465	158
Autres actifs	Note 7.3	196 677	294 155
Actifs incorporels	Note 5	1 856	2 485
Immobilisations corporelles	Note 5	235 576	317 215
Écarts d'acquisition	Note 6	1 569	1 569
Total		**9 148 280**	**9 049 966**

BILAN CONSOLIDÉ MODIFIÉ - PASSIF

(en KEUR)	Note	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4.1	4 046 168	3 346 815
dont dérivés détenus à des fins de négoce	Note 4.1	*2 965 780*	*2 606 928*
Dérivés de couverture	Note 4.2	10 542	9 879
Dettes représentées par un titre	Note 4.5 4.9	1 556 549	1 758 942
Dettes envers les établissements de crédit	Note 4.5 4.9	3 293 612	3 546 191
Dettes envers la clientèle	Note 4.5 4.9	25	36
Passifs d'impôts	Note 9	1 698	19 550
Autres passifs	Note 7.3	144 088	269 394
Provisions	Note 12.3	77 269	83 849
Total des dettes		**9 129 951**	**9 034 656**
CAPITAUX PROPRES	Note 10		
Capitaux propres, part du Groupe			
Capital souscrit, instruments de capitaux propres et réserves en capital		26	26
Report de bénéfices		1 138	1 138
Réserves consolidées*		(21 413)	(47 192)
Résultat de l'exercice*		44 119	53 876
Sous-total*		**23 870**	**7 847**
Gains et pertes en capital non réalisés ou latents		(5 607)	7 902
Sous-total des capitaux propres (part du Groupe)*		**18 263**	**15 749**
Participations ne donnant pas le contrôle*		66	(439)
Total des capitaux propres		**18 330**	**15 310**
Total		**9 148 280**	**9 049 966**

* Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

TABLEAU MODIFIÉ DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Participations ne donnant pas le contrôle			
en KEUR	**Capital souscrit**	**Réserves consolidées**	**Total**	**Report de bénéfices**	**Résultat net (part du Groupe)**	**qui seront reclassés ultérieurement en résultat**	**qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat**	**Total**	**Capitaux propres, part du Groupe**	**Capital et réserves**	**Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**	**Total**	**Total des capitaux propres consolidés**
Capitaux propres rapportés au 01.01.2023	**26**	**35 263**	**35 290**	**1 138**	**-**	**37 795**	**5 961**	**43 756**	**80 184**	**41 244**		**41 244**	**121 428**
Modification sur la base de corrections d'erreurs	-	41 879	43 090	-	-	-	-	-	41 879	(41 880)	-	(41 880)	
Capitaux propres corrigés au 01.01.2023	**26**	**77 143**	**77 169**	**1138**	**-**	**37 795**	**5 961**	**43 756**	**122 064**	**(636)**	**-**	**(636)**	**121 428**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(31 363)	(4 491)	(35 854)	(35 854)				(35 854)
Résultat net de l'exercice 2023					53 876	-	-	-	53 876	215	-	215	54 091
Autres variations*	-	(70 460)	(70 460)	-	(53 876)	-	-	-	(124 178)	(19)	-	(19)	(124 197)
Transfert de bénéfices à la propriétaire	-	*(84 599)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*(84 599)*
Thésaurisation du résultat	-	*53 876*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*53 876*
Autres variations diverses	-	*(39 737)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*(39 737)*
Sous-total	**-**	(70 460)	(70 460)	-	-	(31 363)	(4 491)	(35 854)	(106 156)	197)	-	198	(105 960)
Capitaux propres au 31.12.2023	**26**	**6 683**	**6 709**	**1 138**	**-**	**6 432**	**1 470**	**7 902**	**15 749**	**(440)**	**-**	**(440)**	**15 310**
Capitaux propres au 01.01.2024	**26**	**6 683**	**6 709**	**1 138**	**-**	**6 432**	**1 470**	**7 902**	**15 749**	**(440)**	**-**	**(440)**	**15 310**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(11 117)	(2 392)	(13 509)	(13 509)	-	-	-	(13 509)
Résultat net de l'exercice 2024	-	-	-	-	44 119	-	-	-	44 119	277	-	277	44 396
Autres variations*	-	(16 023)	(16 023)	-	(44 119)	-	-	-	(28 096)	229	-	229	(27 867)

Transfert de bénéfices à la propriétaire	-	*(41 550)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*(41 550)*
Thésaurisation du résultat	-	*44 119*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*44 119*
Autres variations diverses	-	*13 454*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*13 454*
Sous-total	-	16 023	16 023	-	-	(11 117)	(2 392)	(13 509)	2 514	505	-	505	3 020
Capitaux propres au 31.12.2024	**26**	**22 706**	**22 733**	**1 138**	**-**	**(4 685)**	**(922)**	**(5 607)**	**18 264**	**66**	**-**	**66**	**18 330**

* Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en KEUR)	**2024**	**2023**
Résultat net	**41 515**	**64 886**
Dotations aux amortissements ordinaires des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	42 054	67 519
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples) et dotations nettes aux provisions	(6 345)	(2 744)
Résultat de la vente de filiales consolidées et d'autres titres à long terme – d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat	-	(2)
Autres variations*	(53 546)	(190 794)
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôts et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*	**(17 837)**	**(126 021)**
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	80 610	65 512
Opérations interbancaires	(312 990)	382 987
Opérations avec la clientèle	390 200	100 314
Opérations sur d'autres actifs / passifs financiers	129 577	(518 178)
Opérations sur d'autres actifs / passifs non financiers	(53 603)	(11 420)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs d'exploitation	**233 794**	**19 215**
Flux de trésorerie liés aux activités courantes – activités poursuivies	257 472	(41 920)
Flux de trésorerie liés aux activités courantes – activités abandonnées	(8 470)	92 353
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION*	**249 002**	**50 433**
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et de participations	-	(8)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	114 944	174 781
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités poursuivies	114 944	174 773
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités abandonnées	8 470	(139 191)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**123 414**	**35 582**
Remboursement de prêts de refinancement	(232 070)	(125 295)
Transfert de bénéfices SG Francfort	(64 235)	(27 144)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(50)	(25)

Flux de trésorerie provenant des activités de financement – activités poursuivies	(296 355)	(152 464)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement – activités abandonnées	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT*	**(296 355)**	**(152 464)**
FLUX NETS PROVENANT DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**76 061**	**(66 449)**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**832**	**67 281**
Montant net de comptes, dépôts à vue et dépôts/prêts auprès d'établissements de crédit	**76 061**	**(66 449)**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**76 893**	**832**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT DU DOMAINE D'ACTIVITÉ ABANDONNÉ	**-**	**(46 838)**

* Adaptation des chiffres de l'exercice précédent. De plus amples explications figurent à la Note 1 à la rubrique « Adaptations ».

Lors de l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le groupe SGE comptabilise comme trésorerie et équivalents de trésorerie l'encaisse, les dépôts à vue ainsi que les crédits et les prêts à court terme auprès de banques centrales et d'établissements de crédit (d'une échéance résiduelle ne dépassant pas trois mois), conformément à la directive du groupe Société Générale. Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent exclusivement les avoirs détenus auprès d'établissements de crédit et exigibles au jour le jour pour un montant de 139 millions d'euros (83 millions d'euros l'année précédente / note 4.4), déduction faite des prêts au jours le jour auprès d'établissements de crédit (dépôts et comptes courants) pour un montant de 11 millions d'euros (31 millions d'euros l'année précédente / note 4.5).

Les flux de trésorerie provenant d'intérêts s'élèvent à 340 millions d'euros et ceux provenant d'impôts à 14 millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS

La Société Générale Effekten GmbH est une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège est à Francfort-sur-le-Main (Neue Mainzer Str. 46-50, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne). Elle est inscrite auprès du tribunal d'instance de Francfort-sur-le-Main sous le numéro de registre du commerce HRB 32283. Les comptes consolidés de la société regroupent la société et ses filiales contrôlées par elle (qualifiées ensemble de « Groupe »). Le Groupe exerce principalement ses activités dans les domaines de l'émission de warrants et de certificats, l'offre de prestations de leasing ainsi que la gestion d'actifs. Il a été mis fin au domaine d'activité « Asset Management » de la Société Générale Securities Services GmbH le 31 décembre 2023 et la société ne sera dorénavant plus gérée que sur le plan administratif. Dans ce contexte, la société a été présentée dans les comptes consolidés depuis le 31 décembre 2023 comme domaine d'activité abandonné en application de la norme IFRS 5.

La société mère Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100% de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris, et est intégrée dans les comptes consolidés de cette dernière.

Les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH portent sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Ils ont été établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et les interprétations y afférentes du comité IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee), telles qu'elles doivent être appliquées dans l'Union européenne, ainsi qu'à titre complémentaire d'après les indications de droit commercial nécessaires selon l'art. 315e, al. 1 du Code de commerce allemand (HGB).

Les présents comptes consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en euros ont été arrondies au millier d'euros le plus proche.

CONTRAT DE TRANSFERT DE BÉNÉFICES

Depuis le 1er janvier 2016, il existe entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de Francfort de la Société Générale S.A., (société dominante) un contrat de transfert de bénéfices conclu pour une durée indéterminée. En outre, depuis le 1er janvier 2017, il existe un contrat de transfert de bénéfices conclu pour une durée indéterminée entre la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) et l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) d'une part ainsi qu'entre la SGE et la Société Générale Securities Services GmbH (société affiliée) d'autre part.

RAPPORT D'AFFILIATION FISCALE CONCERNANT L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion du contrat de transfert de bénéfices entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. (société dominante), il existe, depuis le 1er janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre les deux sociétés. En outre, il existe au sein du groupe SGE des contrats de transfert de bénéfices avec toutes les filiales consolidées.

UTILISATION DE DÉCISIONS DISCRÉTIONNAIRES ET D'ESTIMATIONS

L'établissement des comptes consolidés exige de la part de la Direction des décisions discrétionnaires, des estimations et des hypothèses qui ont des incidences sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur le montant des produits et des charges indiqués dans le compte de résultat et sur les informations publiées dans l'annexe aux comptes consolidés. Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles au moment de l'établissement des comptes consolidés et décide selon son propre jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent certains risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les valeurs réelles et les résultats effectifs de l'exercice suivant peuvent s'écarter de ces estimations et entraîner une adaptation notable des valeurs comptables.

Les incertitudes grevant ces estimations et ces hypothèses pourraient entraîner des résultats nécessitant une adaptation considérable de la valeur comptable des actifs ou des passifs concernés dans des périodes ultérieures. Conformément à l'application des méthodes de présentation des comptes du Groupe, la Direction a adopté des évaluations et des hypothèses portant sur l'avenir et retenu d'autres sources importantes d'incertitudes d'estimations au jour de clôture du bilan qui présentent un risque majeur d'imposer une adaptation notable des valeurs comptables des actifs et des dettes durant le prochain exercice.

Les circonstances et hypothèses actuelles portant sur les évolutions futures peuvent se modifier en raison de circonstances échappant au contrôle du Groupe et se reflètent dans les hypothèses relatives à la probabilité et au moment de leur survenance. Les postes présentant les incidences les plus notables sur les montants inscrits dans les comptes et pour lesquels la Direction a pris des décisions discrétionnaires et/ou retenu des estimations d'importance essentielle sont indiqués ci-après en rapport avec les décisions/estimations y afférentes. Dans le cadre de l'application des méthodes uniformes d'établissement du bilan et d'évaluation de la société mère, la Direction de la SG Effekten a exercé son pouvoir discrétionnaire et retenu des estimations ayant une influence essentielle sur les montants inscrits dans les comptes consolidés du Groupe pour les points suivants :

- évaluation de la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif et enregistrés au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » ou

« Dérivés de couverture », ainsi que de la juste valeur des instruments financiers pour lesquels cette valeur est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés (voir notes 4.1, 4.2 et 4.3) ;

- classification d'instruments financiers, notamment analyse des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie (SPPI) des actifs financiers (voir notes 3 et 4.4) ;

- évaluation de l'évolution observée depuis la première comptabilisation des actifs financiers de la hausse du risque de crédit (affectation par échelon) et évaluation du montant des dépréciations pour risques de défaillance en liaison avec des actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur sans incidence sur le résultat (ne figurant actuellement pas dans les encours), promesses de crédits accordées et promesses de garanties accordées, qui sont évalués selon des modèles ou des hypothèses internes sur la base de données passées, présentes et à venir. Les postes du bilan concernés sont essentiellement les postes « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » et « Créances de locations-financement » ainsi que les passifs éventuels hors bilan (voir notes 4.8 ; 12.3 et 12.7) 5 et 6) ;

- évaluation des provisions enregistrées au passif du bilan, notamment les provisions pour avantages du personnel (voir note 8 et 12.3).

ADAPTATIONS

Comptabilisation conformément à l'IFRS 5 : Au cours de la période sous rapport, il a été constaté d'une part qu'une correction devait être apportée à la comptabilisation des créances et des dettes du domaine d'activité abandonné de la Société Générale Securities Services GmbH. Les actifs et passifs affectés à la SGSS ne seront désormais plus indiqués au bilan dans les comptes consolidés de la SGE sous un poste séparé, mais, conformément à l'IFRS 5.13, dans chacun des postes concernés (actifs financiers à la juste valeur en résultat, créances aux établissements de crédit au coût amorti, actifs d'impôts, autres actifs, immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que passifs d'impôts, autres dettes et provisions). En effet, la valeur comptable y afférente de la SGSS n'est pas réalisée pour l'essentiel par une opération de vente, mais par la poursuite de l'utilisation jusqu'à l'arrêt complet de ses activités (il s'agit d'un domaine d'activité abandonné et non poursuivi (« discontinued operation »)). Pour les détails, nous renvoyons aux commentaires figurant à la note 3, section « Actifs à long terme détenus en vue de leur vente et activités non poursuivies ». Cette correction a été appliquée rétroactivement à la présentation de la période précédente (IFRS 5, cas prévu depuis 2023 seulement). Elle n'a aucune autre incidence, mis à part la modification de la présentation au bilan.

Les tableaux ci-après résument les répercussions sur les comptes consolidés :

ACTIF DU BILAN CONSOLIDÉ

(en KEUR)	**31.12.2024**	**31.12.2023 (adapté)**	**Adaptation**	**31.12.2023**
Actifs financiers à la juste valeur en résultat	4 129 063	3 431 397	1 147	3 430 250
Dérivés de couverture	-	19 265	-	19 265
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	175 750	147 340	58 896	88 444
dont crédits exigibles au jour le jour	138 555	82 616	-	n/a
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3 952 208	4 340 515	-	4 340 515
Créances découlant de location-financement	452 116	495 866	-	495 866
Actifs d'impôts	3 465	158	158	-
Autres actifs	196 677	294 155	80 961	213 194
Actifs mis en vente	-	-	(139 884)	139 884
Actifs incorporels	1 856	2 485	-	2 485
Immobilisations corporelles	235 576	317 215	7	317 208
Écarts d'acquisition	1 569	1 569	-	1 569
Total	**9 148 280**	**9 049 966**	1 285	**9 048 681**

PASSIF DU BILAN CONSOLIDÉ

(en KEUR)	**31.12.2024**	**31.12.2023 (adapté)**	**Adaptation**	**31.12.2023**
Passifs financiers à la juste valeur en résultat	4 046 168	3 346 815	-	3 346 815
Dérivés de couverture	10 542	9 879	-	9 879
Dettes représentées par un titre	1 556 549	1 758 942	-	1 758 942
Dettes envers les établissements de crédit	3 293 612	3 546 191	-	3 546 191
Dettes envers la clientèle	25	36	-	36
Passifs d'impôts	1 698	19 550	1 285	18 265
Autres passifs	144 088	269 394	20 863	248 531
Passifs mis en vente	-	-	(94 817)	94 817
Provisions	77 269	83 849	76 466	7 383
Total des passifs	**9 129 951**	**9 034 656**	**3 797**	**9 030 859**
CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres, part du Groupe				
Capital souscrit, instruments de capitaux propres et réserves de capital	26	26	-	26
Report de bénéfices	1 138	1 138	-	1 138
Réserves consolidées	(21 413)	(47 192)	(867)	(46 325)
Résultat de l'exercice	44 119	53 876	(39 510)	93 386
Sous-total	**23 870**	**7 847**	**(40 378)**	**48 225**
Gains et pertes de capital latents ou non réalisés	(5 607)	7 902	-	7 902

Sous-total des capitaux propres (part du Groupe)	**18 263**	**15 749**	**(40 378)**	**56 127**
Participations ne donnant pas le contrôle	66	(439)	37 866	(38 305)
Total des capitaux propres	**18 330**	**15 310**	**(2 512)**	**17 822**
Total	**9 148 280**	**9 049 966**	**1 285**	**9 048 681**

Compte de variation des capitaux propres : par ailleurs, il a été constaté que des parts de résultat de sociétés de titrisation avaient été affectées de manière erronée aux participations ne donnant pas le contrôle. Par ailleurs, des thésaurisations de résultat n'ont été enregistrées en tant que telles dans les réserves consolidées que l'année suivante. L'affectation et la thésaurisation ont été corrigées dans l'exercice 2024 également rétrospectivement pour les chiffres de l'année précédente, conformément à l'IAS 841 ss. Suite à cette nouvelle affectation, des éléments du résultat à hauteur de -22,4 millions d'euros (-39,5 millions d'euros l'année précédente) ne sont plus affectés aux participations ne donnant pas le contrôle, mais au résultat consolidé.

Suite à la nouvelle thésaurisation du résultat, les autres variations des participations ne donnant pas le contrôle affichent une variation à hauteur de 50,4 millions d'euros (-40,2 millions d'euros l'année précédente) et augmentent du même montant les autres variations de la réserve consolidée. De surcroît, la nouvelle thésaurisation du résultat augmente la réserve consolidée de 44,1 millions d'euros (53,9 millions d'euros l'année précédente

COMPTE DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Ancienne présentation :

	Capital et réserves y afférentes					Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres				Participations ne donnant pas le contrôle			
en KEUR	**Capital souscrit**	**Réserves consolidées**	**Total**	**Report de bénéfices**	**Résultat net (part du Groupe)**	**Transférés par la suite en résultat**	**Non transférés par la suite en résultat**	**Total**	**Capitaux propres, part du Groupe**	**Capital et réserves**	**Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres**	**Total**	**Total des capitaux propres consolidés**
Capitaux propres au 01.01.2023	**26**	**35 263**	**35 290**	**1 138**	**-**	**37 795**	**5 961**	**43 756**	**80 184**	**41 244**	**-**	**41 244**	**121 428**
Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres	-	-	-	-	-	(31 363)	(4 491)	(35 854)	(35 854)	-	-	-	(35 854)
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-	-	93 386	-	-	-	93 386	(39 295)	-	(39 295)	54 091
Autres variations*	-	(84 100)	(84 100)	-	-	-	-	-	(84 100)	(40 254)	-	(40 254)	(124 355)
Sous-total	**-**	(84 100)	(84 100)	-	93 386	(31 363)	(4 491)	(35 854)	(26 569)	(79 549)	-	(79 549)	(106 118)
Capitaux propres au 31.12.2023	**26**	**(48 837)**	**(48 810)**	**1 138**	**93 386**	**6 432**	**1 470**	**7 902**	**53 615**	**(38 305)**	**-**	**(38 305)**	**15 310**
Utilisation du résultat	-	93 386	93 386	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 01.01.2024	**26**	**44 549**	**44 575**	**1 138**	**-**	**6 432**	**1 470**	**7 902**	**53 615**	**(38 305)**	**-**	**(38 305)**	**15 310**
Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres	-	-	-	-	-	(11 117)	(2 392)	(13 509)	(13 509)	-	-	-	(13 509)
Résultat net de l'exercice 2024	-	-	-	-	66 509	-	-	-	66 509	(22 113)	-	(22 113)	44 396
Autres variations°	-	(78 541)	(78 541)	-	-	-	-	-	(78 541)	50 674	-	50 674	(27 867)
Sous-total	-	(78 541)	(78 541)	-	66 509	(11 117)	(2 392)	(13 509)	(25 541)	28 560	-	28 560	3 020
Capitaux propres au 31.12.2024	**26**	**(33 992)**	**(33 966)**	**1 138**	**66 509**	**(4 685)**	**(922)**	**(5 607)**	**28 075**	**(9 744)**	**-**	**(9 745)**	**18 330**

* Les autres variations découlent principalement des dettes envers la Société Générale S.A., succursale de Francfort, au titre du transfert des bénéfices de l'exercice 2024 calculés selon le code de commerce allemand (HGB) pour un montant de 32 725 KEUR (64 235 KEUR l'année précédente) sur la base d'un contrat de transfert de bénéfices signé le 7 septembre 2016.

Adaptation :

en KEUR	Capital et réserves y afférentes					Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres				Participations ne donnant pas le contrôle			
	Capital souscrit	Réserves consolidées	Total	Report de bénéfices	Résultat net (part du Groupe)	Transférés par la suite en résultat	Non transférés par la suite en résultat	Total	Capitaux propres, part du Groupe	Capital et réserves	Gains et pertes directement enregistrés aux capitaux propres	Total	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 01.01.2023	**-**	**41 879**	**41 879**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**41 879**	**(41 880)**	**-**	**(41 880)**	**-**
Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-	-	(39 510)	-	-	-	(39 510)	39 510	-	39 510	-
Autres variations	-	13 640	13 640	-	(53 876)	-	-	-	(40 078)	40 236	-	40 236	
Sous-total	-	13 640	13 640	-	(93 386)	-	-	-	(79 588)	79 745	-	79 745	
Capitaux propres au 31.12.2023	**-**	**55 520**	**55 520**	**-**	**(93 386)**	**-**	**-**	**-**	**(37 866)**	**37 865**	**-**	**37 866**	**-**
Capitaux propres au 01.01.2024	**-**	**(37 866)**	**(37 866)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(37 866)**	**37 865**	**-**	**37 866**	**-**
Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2024	-	-	-	-	(22 390)	-	-	-	(22 390)	22 390	-	22 390	-
Autres variations	-	94 564	94 564	-	(44 119)	-	-	-	50 445	(50 445)	-	(50 445)	-
Sous-total	-	94 564	94 564	-	(66 509)	-	-	-	28 055	(28 055)	-	(28 055)	-
Capitaux propres au 31.12.2024	**-**	**56 699**	**56 699**	**-**	**(66 509)**	**-**	**-**	**-**	**(9 811)**	**9 810**	**-**	**9 811**	**-**

Présentation adaptée :

en KEUR	Capital et réserves y afférentes					Gains et pertes directement enregistrés aux capitaux propres				Participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Réserves consolidées	Total	Report de bénéfices	Résultat net (part du Groupe)	Transférés par la suite en résultat	Non transférés par la suite en résultat	Total	Capitaux propres, part du Groupe	Capital et réserves	Gains et pertes directement enregistrés aux capitaux propres	Total	
Capitaux propres rapportés au 01.01.2023t	**26**	**35 264**	**34 079**	**1 138**	-	**37 795**	**5 961**	**43 756**	**80 184**	**41 244**	-	**41 244**	**121 428**
Variation en raison de corrections d'erreurs	-	41 879	43 090	-	-	-	-	-	41 879	(41 880)	-	(41 880)	-
Capitaux propres corrigés au 01.01.2023	**26**	**77 143**	**77 169**	**1 138**	**-**	**37 795**	**5 961**	**43 756**	**122 064**	**(636)**	-	**(636)**	**121 428**
Gains et pertes directement enregistrés aux capitaux propres	-	-	-	-	-	(31 363)	(4 491)	(35 854)	(35 854)	-	-	-	(35 854)
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-	-	53 876	-	-	-	53 876	215	-	215	54 091
Autres variations	-	(70 460)	(70 460)	-	(53 876)	-	-	-	(124 178)	(19)	-	(19)	(124 197)
Transfert de bénéfices à la propriétaire	-	*(84 599)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*(84 599)*
Thésaurisation du résultat	-	*53 876*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*53 876*
Autres variations diverses	-	*(39 737)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*(39 737)*
Sous-total	-	(70 460)	(70 460)	-	**-**	(31 363)	(4 491)	(35 854)	(106 156)	197	-	197	(105 960)
Capitaux propres au 31.12.2023	**26**	**6 683**	**6 709**	**1 138**	**-**	**6 432**	**1 470**	**7 902**	**15 749**	**(440)**	-	**(440)**	**15 310**
Capitaux propres au 01.01.2024	**26**	**6 683**	**6 709**	**1 138**	**-**	**6 432**	**1 470**	**7 902**	**15 749**	**(440)**	-	**(440)**	**15 310**
Gains et pertes directement enregistrés aux capitaux propres	-	-	-	-	-	(11 117)	(2 392)	(13 509)	(13 509)	-	-	-	(13 509)
Résultat net de l'exercice 2024	-	-	-	-	44 119	-	-	-	44 119	277	-	277	44 396
Autres variations	-	16 023	16 023	-	(44 119)	-	-	-	(28 096)	229	-	229	(27 867)
Transfert de bénéfices à la propriétaire	-	*(41 550)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*(41 550)*

Thésaurisation du résultat	-	*44 119*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*44 119*
Autres variations diverses	-	*13 454*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*13 454*
Sous-total	-	16 023	16 023	-	-	(11 117)	(2 392)	(13 509)	2 514	505	-	505	3 020
Capitaux propres au 31.12.2024	**26**	**22 706**	**22 733**	**1 138**	**-**	**(4 685)**	**(922)**	**(5 607)**	**18 264**	**66**	-	**66**	**18 330**

Tableau des flux de trésorerie : au cours de l'exercice, une adaptation a été apportée à l'intérieur du tableau des flux de trésorerie. La diminution des flux de trésorerie due à l'exécution du contrat de transfert de bénéfices conclu avec la Société Générale S.A., succursale de Francfort, était jusqu'alors comptabilisée à tort en tant qu'autre variation au titre des flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle. Ces flux sont désormais affectés en tant que poste séparé aux flux de trésorerie découlant de l'activité de financement. Les indications y afférentes de l'exercice précédent ont donc été corrigées de 27 144 KEUR afin d'assurer la comparabilité.

Pour des considérations liées au principe de l'importance relative et en vue d'accroître la transparence, une sous-position du poste « Créances sur les établissements de crédit au coût amorti » a été introduite au bilan au cours de la période actuelle sous rapport. Les montants correspondants divulguent les prêts et les créances exigibles au jour le jour sur les établissements de crédit qui peuvent servir de moyens de paiement ou d'équivalents de moyens de paiement. Le bilan de l'exercice précédent a donc été complété, lui aussi, par une sous-rubrique correspondante. Cette adaptation entraîne une ligne subordonnée supplémentaire au bilan, mais n'a aucune incidence sur les montants figurant dans les postes du bilan, sur le bilan ni sur le résultat du compte de résultat.

En outre, les informations de l'annexe ont été présentées de manière plus détaillée ou recalculées par suite de réexamens de fond et d'améliorations techniques au cours de l'exercice. Cela concerne notamment les points 3, 4.2, 4.3, 4.8 et 14. En cas de besoin, les valeurs pertinentes de l'exercice précédent ont été indiquées ou ajoutées afin d'améliorer la transparence et la clarté. Ces adaptations ont notamment une incidence sur les informations figurant dans les notes ainsi que sur les commentaires oraux, et n'ont d'impact ni sur les volumes du bilan ni sur le résultat du compte de résultat.

NOUVELLES NORMES D'INFORMATION FINANCIÈRE, NORMES RÉVISÉES ET NORMES À APPLIQUER POUR LA PREMIÈRE FOIS

Nous expliquons ci-après les normes d'information financière IFRS devant être appliquées pour la première fois dans la période sous rapport ou à l'avenir.

A. Normes à appliquer pour la première fois

Dans les comptes consolidés pour l'exercice 2024, les prescriptions IFRS en matière de présentation des comptes modifiées ou nouvelles suivantes sont prises en compte pour la première fois pour le Groupe :

- Amendements de l'IAS 1 concernant le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants
- Amendements de l'IAS 1 concernant les passifs non courants assortis de conditions annexes
- Amendements de l'IAS 7 et de l'IFRS 7 concernant les informations relatives aux ententes de financement des fournisseurs
- Amendements de l'IFRS 16 concernant l'obligation locative dans une transaction de « sale and lease-back »

Amendements de l'IAS 1 concernant le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Ces amendements portent exclusivement sur la comptabilisation des passifs en tant que passifs courants ou non courants.

Pour ce classement, il convient de se fonder exclusivement sur les droits existant à la date de clôture. Par conséquent, un passif doit être classé comme non courant lorsque le droit de différer le règlement de la dette d'au moins douze mois existe à la date de clôture. La probabilité que l'entreprise exerce effectivement ce droit n'a aucune incidence sur le classement.

Ces amendements n'ont eu aucune incidence majeure sur les comptes consolidés.

Amendements de l'IAS 1 concernant les passifs non courants assortis de conditions annexes

Ces amendements soulignent que les conditions annexes qui sont pertinentes pour classifier les passifs en tant que passifs courants ou non courants ne sont pertinentes que si elles doivent être exécutées par l'entreprise au jour de clôture ou avant celui-ci.

De surcroît, des informations détaillées doivent être fournies à l'annexe au sujet des passifs non courants qui sont assortis de certaines conditions annexes lorsque celles-ci doivent être exécutées dans les 12 mois suivant la date de clôture du bilan. Ces informations visent à aider les destinataires des comptes à déceler le risque que ces passifs puissent devenir exigibles dans l'année.

Ces amendements n'ont eu aucune incidence majeure sur les comptes consolidés.

Amendements de l'IAS 7 et de l'IFRS 7 concernant les informations relatives aux ententes de financement des fournisseurs

Par suite de l'amendement de l'IAS 7, l'entreprise est tenue de divulguer des informations sur ses ententes de financement des fournisseurs. Cette divulgation vise à permettre aux destinataires des comptes de mieux comprendre l'influence de ces ententes sur les passifs et sur les flux de trésorerie de l'entreprise. Les adaptations à l'IFRS 7 ajoutent les ententes de financement des fournisseurs comme exemple aux informations requises sur le risque d'illiquidité d'une entreprise.

Ces amendements n'ont eu aucune incidence majeure sur les comptes consolidés.

Amendements de l'IFRS 16 concernant les obligations locatives dans une opération de cession-bail (« sale and lease-back »)

Les amendements contiennent des règles spécifiques pour l'évaluation ultérieure des rapports de location découlant d'une transaction de cession-bail (« sale and lease-back »). Dans ce cas, la dette locative doit être évaluée de manière à ce qu'aucun bénéfice ne soit réalisé sur l'usufruit conservé. À chaque période, la dette locative est diminuée des paiements attendus, et la différence par rapport aux paiements effectifs est enregistrée au compte de résultat.

Ces amendements n'ont eu aucune incidence majeure sur les comptes consolidés.

B. Normes à appliquer à l'avenir

Les normes d'information financière IFRS nouvelles ou révisées suivantes, ainsi que leurs interprétations respectives, dont certaines ne sont pas encore entrées en vigueur dans l'UE, devront être appliquées pour les exercices futurs :

Norme concernée	À appliquer obligatoirement à la date du ou entrée en vigueur pour les exercices à compter de cette date	Aval (oui/non)	Contenu de la norme d'information financière IFRS
IAS 21	01.01.2025	Oui	Les amendements obligent les entreprises à appliquer une approche uniforme lorsqu'elles évaluent l'absence de convertibilité d'une monnaie. Si une telle absence est constatée, des informations correspondantes doivent être fournies à l'annexe concernant la manière de déterminer le taux de change.
IFRS 9 / IFRS 7	01.01.2026	Non	Des amendements de ces deux normes concernant la classification et l'évaluation des instruments financiers ont été publiés en 2024. Ils portent concrètement sur les composantes des taux d'intérêt dans le cadre d'un accord de prêt élémentaire, sur les conditions contractuelles influençant la date ou le montant de flux de paiement, sur les actifs financiers ne donnant pas droit à un recours (« non-recourse ») et sur les instruments connectés contractuellement (« contractually linked instruments »). Par ailleurs, les domaines suivants sont également concernés : la décomptabilisation de passifs financiers acquittés par trafic électronique des paiements et les informations sur les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat.
Amélioration annuelle des IFRS (Vol. 11)	01.01.2026	Non	**IFRS 1 –** Inscription au bilan des relations de couverture par une société appliquant la norme pour la première fois ; adaptation du libellé à l'IFRS 9 ainsi qu'intégration d'une référence pour l'amélioration de la compréhensibilité.

			IFRS 7 – Gain ou perte lors de la décomptabilisation, indications de la différence régularisée entre la juste valeur et le prix de transaction, indications sur le risque de prêt. **IFRS 9** – Prix de transaction, décomptabilisation d'une dette locative par le preneur ; insertion d'une référence visant à préciser qu'un gain ou qu'une perte découlant du remboursement d'une dette locative doit être comptabilisé(e) en résultat. **IFRS 10** – Désignation d'un agent de facto **IAS 7 –** Méthode du coût d'acquisition
IFRS 18	01.01.2027	Non	La nouvelle norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir » remplacera la norme IAS 1 « Présentation des comptes », étant précisé que de nombreuses exigences seront reprises telles quelles de la norme IAS 1. Des exigences nouvelles sont introduites concernant les sous-totaux à définir dans le compte de résultat, les informations à l'annexe concernant les chiffres clés de performance définis par la direction (MPM – « management performance measures ») et les lignes directrices relatives au regroupement d'informations dans les comptes IFRS (« aggregation and disaggregation »).
IFRS 19	01.01.2027	Non	La nouvelle norme IFRS 19 « Filiales sans obligation de rendre des comptes publics : informations » permet aux filiales d'établir leur bilan conformément aux IFRS, mais avec des règles allégées en matière d'informations. Pour ce faire, la filiale ne doit pas être tenue de rendre des comptes publics et l'entreprise mère doit établir des comptes consolidés intégralement conformes aux IFRS.

Le Groupe ne procèdera pas ou n'envisage pas de procéder à une application anticipée autorisée éventuelle de ces amendements et interprétations de normes. Le Groupe appliquera les normes et interprétations nouvelles ou amendées au plus tard lorsque l'UE les aura reprises et rendues obligatoires.

Les amendements futurs de normes expliqués ici ne devraient probablement avoir aucune incidence, ou n'avoir qu'une incidence mineure, sur les actifs, la situation financière et le résultat du Groupe, à l'exception des normes IFRS 18 et IFRS 7/IFRS 9, dont les incidences sont encore à l'étude. Les incidences futures des amendements des normes IFRS 7/IFRS 9 ainsi que des règles de l'IFRS 18 sur la présentation et les informations des comptes seront examinées plus en détail par le Groupe avant la date de leur application contraignante.

NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES DE LA CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la maison mère Société Générale Effekten GmbH ainsi que de toutes les sociétés qu'elle contrôle. Les comptes individuels des sociétés susmentionnées adaptés aux méthodes d'établissement du bilan et d'évaluation du Groupe constituent la base des comptes consolidés. Les

soldes internes au Groupe, les transactions ainsi que tous les produits et charges latents générés par des transactions internes au Groupe sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

FILIALES

Les filiales sont des sociétés contrôlées par la société mère. Celle-ci contrôle une société lorsqu'elle est exposée ou à droit à des rendements variables découlant de son engagement auprès de la société et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements en exerçant son pouvoir sur la société. Les comptes des filiales doivent être intégrés dans les comptes consolidés à partir du moment où le contrôle prend effet et jusqu'au moment où il expire.

Les filiales sont consolidées par intégration globale.

La société mère consolide les entités structurées. Les sociétés sont intégrées dans les comptes consolidés compte tenu de l'organisation des structures adossées à des actifs. Il s'agit pour l'essentiel de véhicules de titrisation de l'ALD en tant qu'instrument de refinancement. Dans le cadre de ces transactions, des créances de prêt sont vendues à une société ad hoc créée à cet effet (SPV) et transformées en titres négociables qui sont couverts par les créances de prêt (« asset-backed securities »). Étant donné les structures actuellement en place, il se produit alors uniquement un transfert des risques de créance relevant du droit des obligations. Les créances proprement dites restent inscrites au bilan de l'ALD (« originator ») et ne sont pas juridiquement affectées à la SPV. En conséquence, la propriété du prêt titrisé ne change pas.

Les participations existent notamment sous forme de dettes détenues dans des sociétés de titrisation, ce qui conduit à des risques ou à des entrées de trésorerie selon la capacité financière des entités structurées. Seuls les prêts subordonnés repris gagés par des billets à ordre pour le financement de l'achat de la créance par la SPV font partie des obligations contractuelles envers les entités structurées consolidées (au 31 décembre 2024, il n'existait plus de prêts subordonnés dans le portefeuille). Le Groupe n'a accordé aucun soutien financier aux entités structurées consolidées en dehors de ses obligations contractuelles et ne prévoit pas non plus actuellement de les soutenir.

Lors de la détermination du contrôle d'une entité structurée, le facteur dominant est souvent, non pas les droits de vote (qui se rapportent généralement uniquement aux tâches administratives), mais les droits comparables. Dans le cas des structures de titrisation décrites plus haut, initiées par l'ALD, le Groupe conserve le pouvoir décisionnel par le biais de droits contractuels (sur la base d'un « servicing agreement ») et possède la capacité pratique de diriger unilatéralement des activités déterminantes de la société ad hoc. Par ailleurs, le Groupe assume à cet égard un risque ou possède des droits à des remboursements variables venant des entités.

Le risque de perte maximal découlant des entités structurées consolidées se définit d'après la valeur comptable des actifs existant envers les entités structurées.

VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Par rapport au 31 décembre 2023, aucune variation du périmètre de consolidation n'a eu lieu, mis à part la création de l'entité structurée « Red & Black Auto Germany 11 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE) », qui a été

entièrement incluse dans la consolidation du Groupe. Par ailleurs, l'entité structurée « Red & Black Auto Germany 7 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE) » a été dissoute en décembre 2024.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les informations ci-après sont des informations fournies au titre de l'art. 315e HGB.

			31.12.2024	
Nom de la société	**Siège de la société**	**Activité**	**Part de capital [%]**	**Part de droit de vote [%]**
Sociétés consolidées				
ALD LEASE FINANZ GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de leasing	100	100
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES GMBH	Aschheim, Allemagne	Société ayant succédé à une société de gestion de capitaux	100	100
BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH	Hambourg, Allemagne	Institution financière spécialisée	99,9	90
BDK LEASING UND SERVICE GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	100	100
RED & BLACK AUTO GERMANY 8 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 9 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 10 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 11 UG* (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
Sociétés non consolidées				
ALD AUTOLEASING UND DIENSTLEISTUNGS GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	43,8	43,8

*En octobre 2024, « ABS - Red & Black Auto Germany 11 UG » a été créée pour un volume total de 746 000 000,00 d'euros, 565 800 000,00 euros notés A, 18 000 000,00 d'euros notés B, 12 000 000,00 d'euros notés C, 1 200 000,00 euros notés D et 3 000 000,00 d'euros notés E.

La société non consolidée ALD Auto Leasing und Dienstleistungs GmbH est une entreprise associée, puisqu'en raison de sa part de droit de vote de 43,8%, elle exerce un contrôle déterminant.

Entités structurées :

	RED & BLACK AUTO GERMANY	**RED & BLACK AUTO GERMANY**	**RED & BLACK AUTO GERMANY**	**RED & BLACK AUTO GERMANY**	**RED & BLACK AUTO GERMANY**
(en KEUR)	**7 UG**	**8 UG**	**9 UG**	**10 UG**	**11 UG**
Capitaux propres	0	(2 483)	(1 480)	6 210	1 148
Total de l'actif de l'entreprise	0	241 434	282 956	513 080	568 435
Résultat au 31.12.2024	3 682	(7 918)	(3 653)	311	(1 156)

NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels des filiales intégrées dans les comptes consolidés sont établis conformément aux principes d'évaluation et de présentation des comptes consolidés exposés ci-après sur la base du référentiel IFRS.

TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

À la date de clôture des comptes, les postes du bilan libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la société. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées à la juste valeur en utilisant le taux de change à terme de la devise concernée pour la durée résiduelle. Les positions de change au comptant sont converties aux taux de change officiels au comptant à la date de clôture. Les écarts de réévaluation qui en découlent sont enregistrés dans le résultat.

Les postes monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date d'échéance. Les postes non monétaires libellés en devises étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis aux cours qui étaient en vigueur au moment du calcul de la juste valeur. Les postes non monétaires évalués aux coûts d'acquisition ou de fabrication sont convertis au taux de change en vigueur au moment de la première inscription au bilan.

Pour les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, les résultats de la conversion de change comme élément de la juste valeur sont enregistrés au poste *« Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat »* du compte de résultat de la période.

CLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS

Selon la norme IFRS 9, tous les actifs et tous les passifs financiers relevant du champ d'application de cette norme, y compris les instruments financiers dérivés, doivent être inscrits au bilan. Un instrument financier est un contrat qui aboutit dans une entreprise à un actif financier alors qu'il représente un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie contractante. Lors de leur première comptabilisation, ces instruments financiers sont évalués à la juste valeur. Si un instrument financier est évalué par la suite à la juste valeur sans incidence sur le résultat ou au coût amorti, des coûts de transaction directement imputables doivent être pris en compte par ailleurs. Ces coûts augmentent la juste valeur des actifs financiers.

Analyse du modèle économique

Dans le cadre de ses divers domaines d'activité, le Groupe utilise des modèles économiques différents. Ceux-ci sont évalués en déterminant la manière dont les groupes d'instruments financiers sont gérés collectivement en vue d'atteindre un objectif économique donné. L'évaluation du modèle économique ne se fait pas instrument par instrument, mais au niveau du portefeuille, en tenant notamment compte des éléments pertinents suivants :

- le mode d'évaluation et de présentation à la Direction du Groupe des résultats du portefeuille ;
- le mode de gestion des risques associés aux actifs financiers détenus dans le cadre du modèle économique ;
- la structure de rémunération de la Direction de l'entreprise ;
- les cessions d'actifs déjà réalisées ou prévues (volume, fréquence, but).

Conformément aux dispositions de l'IFRS 9, les actifs financiers sont classés à l'aide du modèle économique sous-jacent ainsi que des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie (également appelées « SPPI – solely payments of principal and interest »). Les modèles économiques influent sur l'évaluation (coût amorti, juste valeur par résultat ou juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global). On distingue entre trois modèles économiques différents :

1. « Détention » (« hold to collect ») – Les actifs financiers sont détenus dans l'intention de percevoir des flux de trésorerie. Un actif financier est évalué au coût amorti (« amortised cost ») lorsqu'il est détenu dans le cadre du modèle économique « Détention » et qu'il satisfait à la condition SPPI, c'est-à-dire que ses flux de trésorerie contractuels se composent exclusivement de remboursements de principal et d'intérêts.

2. « Détention et vente » (« hold to collect and sell ») – Les actifs financiers sont détenus aussi bien pour percevoir des flux de trésorerie contractuels qu'en vue de ventes. Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat global (FVOCI-instruments de capitaux de tiers) lorsqu'il est détenu dans le cadre du modèle économique « Détention et vente » et qu'il satisfait à la condition SPPI. Dans ce cas, les modifications de la juste valeur sont tout d'abord comptabilisées dans les autres éléments du résultat

global (OCI), puis transférées au compte de résultat (P&L) lors de la vente de l'actif (aucun cas d'application à l'heure actuelle pour le modèle économique au sein du Groupe de la SGE).

Perception par d'autres biais – Les actifs financiers perçoivent les flux de trésorerie autrement que par la détention ou la combinaison entre la détention et la vente. Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur ayant une incidence sur les produits ou les charges (FVPL). L'évaluation est effectuée, que la condition SPPI soit satisfaite ou non.

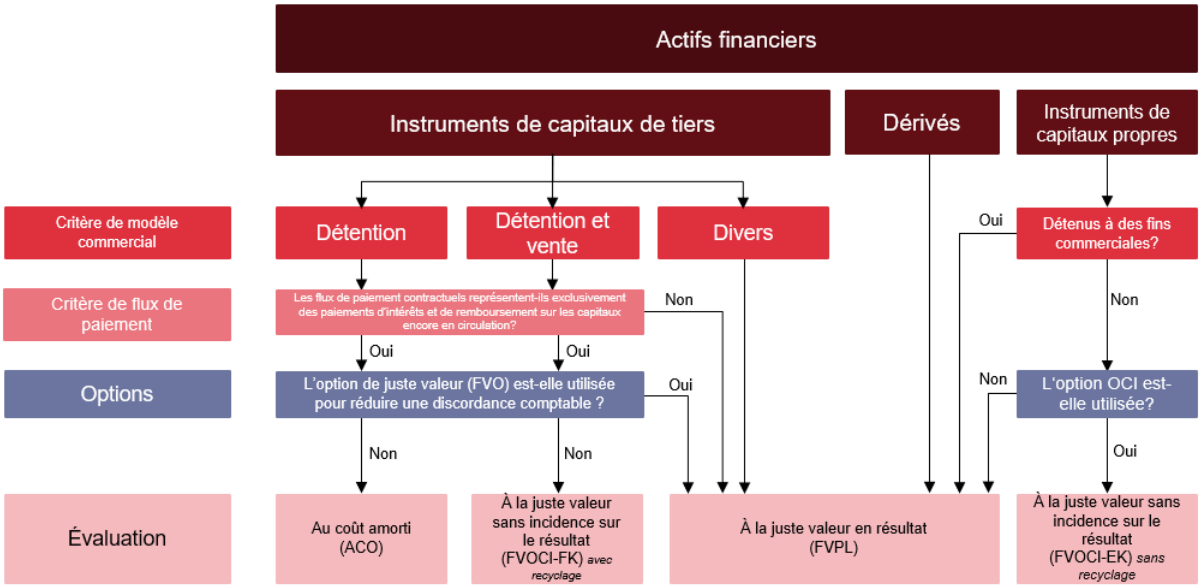

Analyse des flux de trésorerie contractuels découlant des actifs financiers

Outre le modèle économique, les caractéristiques des flux de trésorerie convenus contractuellement déterminent également la classification d'un actif financier. Pour pouvoir inscrire au bilan un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, cet actif doit être similaire à une « entente de crédit simple » (« basic lending arrangement ») et ne peut générer que des paiements de principal et d'intérêts (SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts). Cela signifie qu'il ne peut contenir aucun élément supplémentaire nocif, tel que dépendance envers le cours des actions ou effet de levier.

La notion de remboursement du principal porte sur le capital emprunté, défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de sa première comptabilisation. Cette juste valeur correspond, pour les prêts accordés à des conditions de marché, au montant versé. Il en va de même pour les titres. Cependant, si des actifs financiers sont acquis sur le marché secondaire, la juste valeur lors de la première comptabilisation correspond régulièrement au prix d'achat. Les frais de transaction ne font pas partie du capital.

Les intérêts d'une entente de crédit simple se composent principalement d'une rémunération pour la valeur-temps de l'argent et pour le risque de crédit. Par ailleurs, les intérêts peuvent également englober d'autres risques liés à un prêt (par ex. risque d'illiquidité), des majorations pour frais liés à un prêt (par ex. frais administratifs) ainsi qu'une marge bénéficiaire. Les intérêts négatifs ne sont pas en contradiction avec une telle définition.

L'évaluation du critère des flux de trésorerie se borne à analyser s'il existe des flux de trésorerie convenus contractuellement qui ne représentent ni des paiements de principal ni des paiements d'intérêts. Cette analyse est effectuée dans la monnaie dans laquelle l'actif financier est libellé. Elle ne couvre pas le point de savoir si le montant de la rémunération convenue contractuellement est approprié. Toutefois, si la rémunération est inhabituellement élevée, il convient toujours de se demander si elle ne couvre pas des risques incompatibles avec une « entente de crédit simple » (par ex. connexion de la rémunération à l'évolution d'indices d'actions ou de matières premières).

Pour son appréciation SPPI, le Groupe s'appuie sur les consignes correspondantes de la société mère ultime et a fixé les conditions cadres permettant de déterminer si des actifs financiers satisfont au critère SPPI lors de leur première comptabilisation ou dans le cas d'une modification substantielle du contrat avec cession et rachat. Toutes les conditions contractuelles doivent être examinées.

Dans les accords qui suscitent une incertitude sur le plan du moment ou du montant des flux de trésorerie convenus contractuellement aussi (par ex. droits de résiliation et de prolongation), il convient d'examiner avec précision si ces paiements sont en contradiction avec la notion de remboursement du principal et des intérêts de l'IFRS 9.

Pour les droits de résiliation, il n'existe de paiements au titre du remboursement du principal et des intérêts que si le montant exigible par anticipation se compose essentiellement de remboursements de principal non encore versés, de paiements d'intérêts non encore versés sur le capital restant dû ainsi que d'une éventuelle indemnisation supplémentaire appropriée pour la résiliation anticipée du contrat. Cette indemnisation supplémentaire correspond avant tout à des indemnités pour anticipation et, le cas échéant, à des frais de gestion appropriés.

L'indemnité de remboursement anticipé est notamment considérée comme raisonnable :

- lorsque le montant est calculé en pourcentage du capital restant dû et est plafonné par la réglementation en vigueur (en France, par exemple, l'indemnité de remboursement anticipé des prêts hypothécaires aux particuliers est plafonnée à un montant égal à six mois d'intérêts ou 3% du capital restant dû), ou limité par les conditions de concurrence sur le marché ;

- lorsque le montant correspond à la différence entre les intérêts contractuels qui auraient dû être perçus jusqu'à l'échéance du prêt et les intérêts qui seraient générés par le réinvestissement du montant remboursé par anticipation à un taux reflétant le taux d'intérêt de référence.

Certains prêts sont remboursables par anticipation à leur juste valeur actuelle, tandis que d'autres le sont à la juste valeur des frais nécessaires à la réalisation d'un swap de couverture associé. De tels remboursements anticipés peuvent être considérés comme SPPI s'ils tiennent compte de l'effet des variations du taux d'intérêt de référence correspondant.

Les actifs financiers basiques (SPPI) sont des instruments de capitaux de tiers qui incluent d'ordinaire les groupes de produits suivants :

- prêts à taux fixes,

- prêts à taux variables, éventuellement assortis de limites supérieures ou inférieures (« cap », « floor »),
- titres de dettes (obligations d'État ou d'entreprises, autres titres de créance négociables) à taux fixe ou variable,
- titres achetés dans le cadre d'accords de rachat (opérations de prise en pension inverse),
- dépôts de garantie versés,
- créances fournisseurs.

Aucune clause contractuelle qui implique un risque éventuel ou conduit à une volatilité des flux de trésorerie contractuels sans rapport avec un contrat de prêt basique (comme par ex. des fluctuations de cours des actions ou d'un indice boursier ou encore des variations lors de l'emprunt de capitaux extérieurs) ne peut être considérée comme répondant aux exigences SPPI.

Les « **actifs financiers non SPPI »** comprennent d'ordinaire les groupes de produits suivants :

- instruments financiers dérivés,
- actions et autres instruments de capitaux propres détenus par l'entité,
- parts de fonds,
- instruments de dettes convertibles ou remboursables en un certain nombre d'actions (obligations convertibles en actions, titres apparentés aux actions, etc.).

Si la composante valeur-temps du taux d'intérêt peut être adaptée en fonction de la durée contractuelle de l'instrument, il peut être nécessaire de comparer le flux de trésorerie contractuel au flux de trésorerie qui résulterait d'un instrument de référence. Tel est le cas, par exemple, si un taux d'intérêt est révisé régulièrement, mais que la fréquence des révisions ne concorde pas avec la durée du taux (par ex. révision mensuelle d'un taux dont la durée est établie à un an) ou si un taux d'intérêt est adapté régulièrement à une moyenne de taux d'intérêt à court et à long terme.

Si l'écart entre les flux de trésorerie contractuels non actualisés d'un instrument financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, l'instrument financier ne peut pas être considéré comme « basique ».

Selon les clauses contractuelles, la comparaison avec les flux de trésorerie de l'instrument de référence peut se faire sous forme d'une évaluation qualitative ; dans d'autres cas, en revanche, il est nécessaire d'effectuer un test quantitatif. L'écart entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie de référence doit être considéré à chaque période sous revue ainsi que tout au long de la durée de vie de l'instrument. Lors de l'exécution du test de référence, le Groupe doit également tenir compte des facteurs susceptibles d'avoir une influence sur les futurs flux de trésorerie contractuels non actualisés. L'utilisation d'un taux de référence à la date de

l'évaluation initiale n'est pas suffisante. Il faut en outre analyser l'éventuelle évolution du taux de référence au cours de la durée de l'instrument, au regard de scénarios envisageables.

Les prescriptions de l'IFRS 9 stipulent par ailleurs que les infractions au critère de flux de paiement sont toujours négligeables lorsqu'elles n'ont aucune influence notable sur les paiements convenus contractuellement (« de minimis ») ou qu'elles ne surviennent que dans des cas extrêmement rares, inhabituels et très peu probables (« not genuine »).

L'analyse des caractéristiques est décisive pour le classement et l'évaluation de l'instrument financier. Pour les instruments financiers qui représentent une convention de crédit élémentaire, la méthode appliquée par principe est la méthode du taux d'intérêt effectif. Cela signifie qu'elle s'applique aux instruments financiers qui sont évalués au coût amorti (AC) et à ceux qui sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI-instruments de capitaux de tiers). La méthode du taux d'intérêt effectif n'est pas applicable aux instruments financiers qui ne contiennent pas seulement des paiements de principal et d'intérêts, car ces paiements doivent obligatoirement être évalués à la juste valeur par résultat (FVPL).

Pour les investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, il existe en outre, lors de l'acquisition, une option volontaire irrévocable permettant de les classer et de les évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI-instruments de capitaux propres, qui ne s'applique pas à l'heure actuelle au sein du Groupe de la SGE). Ensuite, les gains ou pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat ne sont pas recomptabilisés par résultat (seuls les dividendes découlant de ces investissements sont comptabilisés comme des produits).

Les cautions versées, les créances découlant de biens et de services et les créances de location simple sont comptabilisées au poste « Autres actifs » (voir note 7.3).

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les dérivés sont des instruments financiers dès lors qu'ils remplissent les critères suivants :

- Leur valeur fluctue en fonction de la variation d'une valeur déterminée d'un taux d'intérêt, d'un taux de change, d'un cours d'action, d'un indice de prix, du prix des matières premières, de la cote de crédit, etc.
- Ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul.
- Leur règlement intervient à une date ultérieure.

Les instruments financiers dérivés sont subdivisés en deux catégories :

- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont généralement considérés comme des instruments détenus à des fins de transaction sauf s'ils peuvent être classés au bilan comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan au poste « Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ». Les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui s'avèrent ultérieurement défaillantes sont comptabilisées jusqu'à la date de leur annulation au titre des « Gains ou pertes nets découlant d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat ». À cette même date, les créances ou les dettes vis-à-vis des contreparties concernées sont comptabilisées à leur juste valeur. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont comptabilisées à la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.

- Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

Pour classer un instrument financier dérivé comme instrument de couverture dans la comptabilité de couverture, le Groupe documente cette relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation inclut l'opération de base ainsi que l'opération de couverture, la nature du risque couvert, le type d'instrument de financement dérivé utilisé ainsi que la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture doit être extrêmement efficace afin de compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée en permanence pendant toute la durée de la relation de couverture depuis sa mise en place. Si des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de couverture, ils sont inscrits au bilan sous le poste séparé « Dérivés de couverture ».

Pour une présentation détaillée des dérivés et du concept de comptabilité de couverture du Groupe, nous renvoyons aux commentaires de la note 4.1 ainsi que de la note 4.2.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui contient également un instrument de base qui n'est pas un dérivé. Si le contrat de base est un actif financier, l'ensemble du contrat hybride est évalué à la juste valeur par résultat si ses flux de paiement contractuels ne satisfont pas au critère SPPI.

Si le contrat de base est un passif financier évalué à la juste valeur sans incidence sur le résultat, le dérivé incorporé est séparé du contrat de base :

- lorsqu'au moment de l'achat, les caractéristiques et risques économiques du dérivé intégré ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques économiques du contrat de base, et
- lorsqu'il répond à la définition d'un dérivé.

Après la séparation, le dérivé est comptabilisé au bilan à la juste valeur au titre des « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Le contrat de base est classé dans l'une des catégories des passifs financiers évalués au coût amorti.

Option de juste valeur

Les actifs financiers peuvent être comptabilisés à la juste valeur par résultat lors de leur comptabilisation initiale si cela permet d'éliminer ou de réduire considérablement des divergences entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers (non-concordance comptable).

CLASSEMENT DES PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : il s'agit de passifs financiers détenus à des fins de transaction, incluant par défaut les passifs financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés comptablement d'instruments de couverture, ainsi que les passifs financiers non dérivés qui sont enregistrés lors de la comptabilisation initiale, au sein du Groupe, à la juste valeur par résultat en application de l'option de juste valeur ;

- les autres passifs financiers, qui regroupent les autres passifs financiers non dérivés et sont évalués au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers dérivés, qualifiés comptablement d'instruments de couverture, sont présentés dans un poste distinct du bilan (voir note 4.2).

Les dépôts de garantie versés et les dettes fournisseurs sont comptabilisés au poste « Autres passifs » (voir note 4.3).

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Un reclassement d'actifs financiers n'est nécessaire que dans le cas exceptionnel où le Groupe modifie le modèle économique pour la gestion de ces actifs.

DÉPRÉCIATION

Les méthodes utilisées par le Groupe pour calculer les dépréciations sont présentées dans le détail à la note 4.8.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction réglementaire entre des intervenants du marché à la date de son calcul. En l'absence de prix observables pour des actifs ou des passifs identiques, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables et déterminantes en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif considéré.

Les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont présentées à la note 4.3.

COMPTABILISATION INITIALE

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan comme suit :

- à la date du règlement/de la mise à disposition des titres ;
- à la date du négoce des dérivés ;
- à la date du versement des prêts.

Pour les instruments évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur entre la date de négoce et la date de règlement/mise à disposition sont enregistrées en résultat ou dans les autres éléments du résultat global en fonction du classement comptable de l'actif financier concerné. La date de négoce représente la date à laquelle l'engagement contractuel devient ferme et irrévocable pour le Groupe.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, à l'exception des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat et pour lesquels les frais de transaction sont enregistrés directement dans le compte de résultat.

Si la juste valeur initiale est exclusivement calculée sur la base de données de marché observables, toute différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale (« day one profit or loss »), est enregistrée immédiatement dans le compte de résultat. En revanche, si des données d'évaluation ne sont pas observables ou si le modèle d'évaluation utilisé n'est pas reconnu par le marché, la marge commerciale n'est pas enregistrée dans le compte de résultat. Pour certains instruments complexes, cette marge n'est enregistrée en résultat qu'à leur date d'échéance ou, en cas de vente avant terme, à la date de la cession. Dès que les données d'évaluation deviennent observables, tous les éléments de la marge commerciale qui n'ont pas encore été comptabilisés sont alors enregistrés dans le compte de résultat.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie des actifs financiers (ou d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels portant sur les flux de trésorerie de ces actifs expirent ou lorsque le Groupe transfère le droit contractuel à recevoir les flux de trésorerie et la totalité des opportunités et des risques majeurs liés à la propriété juridique des actifs.

Le Groupe décomptabilise également les actifs financiers dont il conserve le droit contractuel à recevoir les flux de trésorerie, mais pour lesquels il a l'obligation contractuelle de reverser ces mêmes flux à un tiers (« pass-through agreement ») et dont il a transféré la totalité des opportunités et des risques majeurs.

Si le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier, mais n'a ni transféré ni conservé les opportunités et les risques liés à la propriété de l'actif financier et a cédé le contrôle réel de celui-ci, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif pour tenir ainsi compte de tous les droits et obligations découlant du transfert de l'actif. Si le Groupe conserve le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier dans son bilan tant que le Groupe reste exposé aux fluctuations de valeur de l'actif (« continuing involvement »).

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, le montant correspondant est enregistré dans le compte de résultat à la date de la cession et correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur de contrepartie reçue. Si nécessaire, ce montant est corrigé de tout gain ou perte latent ayant été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres et de la valeur de tout actif ou passif de gestion. Les indemnités facturées aux emprunteurs après le remboursement anticipé de leur prêt sont enregistrées selon la méthode du taux d'intérêt effectif au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat, à la date du remboursement anticipé.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque celui-ci est remboursé, c'est-à-dire lorsque les obligations stipulées dans le contrat sont remplies, annulées ou arrivées à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

CONTRATS DE LOCATION

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU BAILLEUR

Lors de la première comptabilisation d'un contrat de location, il convient d'évaluer à quelle partie la propriété économique doit être attribuée. Un contrat de location est classé dans la catégorie location simple lorsque la quasi-totalité des risques et des opportunités liés à la propriété du bien loué reste à la charge du bailleur. SI ce n'est pas le cas, le contrat de location est classé dans la catégorie location-financement.

Contrats de location simple

Les biens en location détenus dans le cadre de contrats de location simple sont inscrits au bilan parmi les immobilisations corporelles d'exploitation au poste « Immobilisations corporelles » et sont amorties régulièrement sur la durée du contrat à la valeur résiduelle calculée.

Le provisionnement pour risques de valeur résiduelle des véhicules détenus au titre de contrats de location simple est calculé sur la base de la constitution d'un groupe tenant compte de l'âge et du kilométrage des véhicules.

Les risques de valeur résiduelle existants sont calculés selon la méthode dite « fleet revaluation », qui établit une prévision concernant le produit de la vente en fin de contrat pour tous les véhicules dont l'ALD LF assume le risque de valeur résiduelle, en s'appuyant sur le produit de la vente des véhicules comparables dans les 18 derniers mois. Les véhicules vendus sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques (constructeur, modèle, carrosserie, âge, kilométrage, carburant, puissance). Chaque véhicule à évaluer est ainsi affecté à un groupe composé d'au moins dix véhicules. Les véhicules de ce groupe ont été vendus à un prix minimum de 5 000 euros au cours des 18 derniers mois. Le prix de vente attendu est calculé en tant que moyenne de ces prix et compte tenu d'un paramètre d'inflation enregistré, d'une dépréciation liée au cycle de vie et des coûts de vente escomptés.

Le produit prévisionnel de la vente est comparé à la valeur résiduelle calculée. La différence négative entre le produit prévisionnel de la vente et la valeur résiduelle calculée représente le risque de valeur résiduelle.

Le produit locatif doit être enregistré linéairement au compte de résultat pendant la durée du contrat de location.

En outre, les produits du service technique facturés mensuellement dans le cadre de la location « full service » en cas de contrat de location simple doivent être représentés proportionnellement aux charges pendant la durée du contrat de location.

Contrats de location-financement

Si le contrat de location existant est classé comme contrat de location-financement, le bailleur doit comptabiliser au début de la durée de la location une créance à hauteur de son investissement net découlant du contrat. Cette créance est définie comme le montant actualisé de l'investissement brut composé du total des loyers contractuels minimaux augmenté d'une éventuelle valeur résiduelle non garantie. L'actualisation est opérée au taux d'intérêt sous-tendant le contrat de location. La créance est inscrite au bilan au poste « Créances découlant de contrats de location ».

Les intérêts contenus dans les loyers sont comptabilisés par résultat au poste « Intérêts et produits assimilés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ». Si les valeurs résiduelles non garanties prises comme base pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location-financement diminuent, la valeur actualisée de cette baisse est inscrite au compte de résultat en tant que dépréciation de la créance de location-financement. Les dépréciations individuelles ou collectives constatées pour des créances dans le cadre de contrats de location-financement sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont décrites pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Vente de biens en location

Lors de la vente de biens en location, les biens relevant de contrats ayant atteint la durée locative de base, de contrats défectueux ou de contrats résiliés par anticipation d'un commun accord sont mis en vente. Le produit de ces ventes est comptabilisé lorsque le Groupe s'acquitte de l'obligation de prestation en transférant le bien concerné à un client. Ce transfert est effectué lorsque le client obtient le pouvoir de disposer de cet actif. Le Groupe inscrit donc les produits à une date donnée. Les objectifs de paiement sont à court terme.

Les produits des ventes de biens en location sont comptabilisés au poste « Produits découlant d'autres activités ». Les charges des ventes de biens en location qui incluent pour l'essentiel la valeur comptable résiduelle des biens en location sont inscrites au poste « Charges pour d'autres activités ».

DROITS D'UTILISATION DES BIENS PRIS EN LOCATION PAR LA SOCIÉTÉ

Contrat de location

Distinction entre composantes locatives et non locatives

Un contrat peut porter à la fois sur la location d'un bien par le bailleur et la fourniture de services supplémentaires par celui-ci. Dans ce cas de figure, le preneur peut séparer les composantes locatives et non locatives du contrat et les traiter distinctement. Les loyers fixés par contrat pour les composantes locatives et non locatives devraient être traités séparément sur la base de leur prix unitaire relatif (tel qu'indiqué dans le contrat ou estimé sur la base des informations observables). À défaut pour le preneur de pouvoir séparer les composantes non locatives (ou services) des composantes locatives, le contrat devrait être traité dans son intégralité comme un contrat de location.

Durée du contrat de location

Définition de la durée du contrat de location

La durée du contrat de location servant de base pour le calcul des loyers actualisés correspond à la durée non résiliable du contrat de location, compte tenu :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer, ainsi que
- des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer

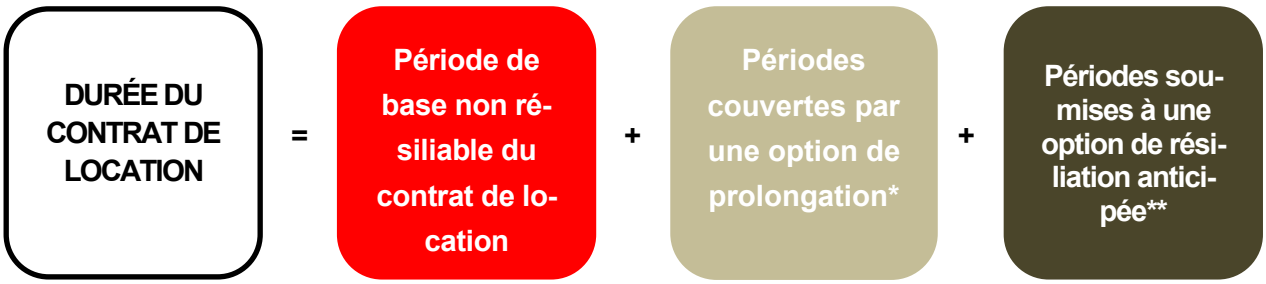

** que le preneur est quasiment certain d'exercer.*

***dont le preneur est quasiment certain de ne pas faire usage.*

L'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer les options de prolongation ou de résiliation anticipée doit tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de constituer une incitation économique à exercer ou non ces options, en particulier :

- les conditions d'exercice de ces options (y compris le calcul du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités en cas de résiliation anticipée) ;
- les transformations importantes réalisées dans les locaux loués (aménagements spécifiques, par ex. salle des coffres) ;
- les coûts associés à la résiliation du contrat (y compris frais de négociation et de déménagement) ;
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de son emplacement ou de la disponibilité de biens similaires (en particulier pour les biens immobiliers situés sur des sites stratégiques du point de vue économique en raison de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de l'emplacement) ;
- l'historique des renouvellements de contrats similaires ainsi que la future stratégie d'utilisation des biens (par ex. restructuration prévue du réseau d'agences).

Si le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans l'accord de l'autre partie et sans pénalité notable, le contrat n'est plus contraignant et ne génère donc plus de dette locative.

Modifications de la durée du contrat de location

La durée du contrat de location doit être modifiée en cas de changement des circonstances influant sur l'exercice par le preneur des options prévues au contrat ou en cas d'événements le contraignant, de par la loi, à exercer (ou à ne pas exercer) une option non incluse (ou déjà incluse) auparavant dans le contrat.

Lorsque la durée du contrat de location a été modifiée, la dette locative doit être recalculée en tenant compte de ces changements et sur la base d'un taux d'actualisation ajusté pour la durée résiduelle estimée du contrat.

Traitement comptable des contrats de location par le Groupe

À la date d'entrée en vigueur du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle le droit d'utilisation du bien loué est transféré), le preneur doit enregistrer au passif de son bilan une dette locative, et à l'actif un droit d'utilisation du bien loué.

Dans le compte de résultat, le preneur doit faire figurer les charges d'intérêts, calculées sur la base de la dette locative au poste « Charges d'intérêts » et l'amortissement du droit d'utilisation au poste « Amortissement et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les loyers payés sont répartis entre une réduction de la dette locative et une compensation de cette dette sous forme de charges d'intérêts.

Exemptions et exclusions

Le Groupe ne comptabilise pas les droits d'utilisation et les dettes locatives relativement aux contrats portant sur des biens de faible valeur (5 KEUR), ni aux contrats de location de courte durée. Le Groupe inscrit linéairement en tant que charges les loyers en rapport avec ces contrats sur toute la durée de ceux-ci.

Montant des loyers

Les paiements servant de base au calcul de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (par ex. indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelles, d'options d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

Les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (par ex. indexation sur les recettes réalisées ou sur le kilométrage parcouru) ne sont pas pris en compte pour le calcul de la dette locative. Cette part variable des loyers est enregistrée au compte de résultat sur le long terme, en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

Les loyers sont comptabilisés après déduction de la taxe sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, les baux à construction sont transférés au bailleur. Quant aux taxes hôtelières et taxes foncières, elles ne sont pas comptabilisées comme dettes locatives, étant donné qu'il s'agit de montants variables fixés par les autorités compétentes.

Enregistrement des dettes locatives

Le montant initial de la dette locative correspond à la valeur actualisée des loyers qui seront à payer sur la durée de la location.

Cette dette locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer sera ainsi enregistré pour partie en charges d'intérêt dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative indiquée.

Après la date d'entrée en vigueur du contrat de location, le montant de la dette locative peut être ajusté pour tenir compte des modifications du contrat, de nouvelles estimations de la durée de location ou de révisions contractuelles des loyers liées à la variation d'indices ou de taux.

Le cas échéant, le preneur doit constituer une provision visant à couvrir les frais de remise en état du bien loué qui sont susceptibles d'être encourus à l'échéance du contrat de location.

Comptabilisation du droit d'utilisation

Le jour de la mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer au bilan un actif représentatif du droit d'utilisation d'un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée de tous les coûts directs encourus (par ex. rédaction d'un bail notarié, droits d'enregistrement, frais de transfert, frais d'engagement, droit au bail, pas-de-porte), des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour calculer la dette locative.

Après la date d'entrée en vigueur du contrat de location, la valeur de l'actif peut être ajustée en cas de modification du contrat. Cela vaut également pour la dette locative.

Le droit d'utilisation est enregistré au bilan du preneur parmi les immobilisations incorporelles, au même poste que les biens immobiliers de même nature détenus comme propriété juridique.

Taux d'actualisation pour les contrats de location

Le preneur utilise le taux d'intérêt applicable au contrat de location pour évaluer l'investissement net dans ce contrat.

L'évaluation initiale de la dette locative des contrats pour lesquels le Groupe est le preneur est effectuée à la valeur actualisée des loyers non encore versés à la date de mise à disposition, actualisée à l'aide du taux sous-tendant le contrat ou, si celui-ci ne peut pas être déterminé directement, à l'aide du taux d'intérêt marginal sur les capitaux de tiers. Normalement, le taux d'intérêt marginal sur les capitaux de tiers est utilisé comme taux d'actualisation. Pour les entreprises du Groupe qui peuvent se procurer des fonds directement sur leurs marchés locaux, le taux marginal sur les capitaux de tiers est fixé au niveau de l'entité preneuse et non au niveau du Groupe, sur la base des conditions d'emprunt et du risque de crédit propre à cette entité. Pour les entités qui se refinancent auprès du Groupe, le taux d'intérêt pour les prêts supplémentaires est fixé par le Groupe.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles regroupent les actifs d'exploitation. Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location simple sont présentés parmi les immobilisations corporelles d'exploitation.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations et des amortissements ordinaires cumulés. À partir du moment où les actifs sont prêts à l'emploi, ils doivent être amortis en appliquant l'approche par composants. Les différents composants sont en conséquence amortis séparément comme prévu sur la durée d'utilisation économique. Concernant les biens immobiliers du Groupe utilisés à des fins d'exploitation, une durée d'amortissement de 10 à 50 ans est prise comme base pour l'amortissement des différents composants. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique estimée entre 3 et 20 ans. Les immobilisations incorporelles, telles que les logiciels individuels et sectoriels, sont amortis sur une durée d'utilisation de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilisation déterminée sont soumises à des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation. Les immobilisations incorporelles sans durée d'utilisation déterminée sont soumises à un test de dépréciation annuel. Le test de dépréciation est effectué sur la base de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation corporelle ou incorporelle est affectée. Une unité génératrice de trésorerie est définie en l'occurrence comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les gains ou pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles d'exploitation ou d'immobilisations incorporelles sont enregistrés au poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Pour comptabiliser ses acquisitions d'entreprises dans les comptes consolidés, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition selon l'IFRS 3. Si la contrepartie cédée pour l'achat d'une filiale dépasse la juste valeur de l'actif net acquis à la date de l'acquisition, il apparaît alors un écart d'acquisition qui doit être porté au bilan de l'entreprise. Si la contrepartie cédée est inférieure à la juste valeur de l'actif net acquis, il apparaît un écart négatif (badwill) qui doit être comptabilisé en résultat. Dans le cas des transactions relatives au transfert de la Société Générale Securities Services GmbH et de l'ALD Lease Finanz GmbH à la Société Générale Effekten GmbH au 1er janvier 2017, il ne s'agissait pas d'acquisitions d'entreprises entrant dans le cadre de l'IFRS 3, mais de restructurations internes au Groupe (transactions réalisées sous contrôle commun). Un écart entre le prix d'achat et les valeurs comptables des actifs et passifs reçus a été comptabilisé en capitaux propres.

Pour calculer l'écart d'acquisition, les actifs, les passifs ainsi que les passifs éventuels de l'entité acquise, identifiés selon l'IFRS 3, doivent être évalués en général à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette même date, les participations minoritaires sont évaluées conformément à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés de l'entité acquise. La différence entre l'actif net calculé à la juste valeur et la contrepartie cédée doit être inscrite à l'actif du bilan, au poste « Écarts d'acquisition ». En vue d'une vérification régulière portant sur une éventuelle dépréciation, l'écart d'acquisition déterminé doit être affecté à une ou plusieurs entités génératrices de trésorerie devant tirer avantage du regroupement d'entreprises. Les coûts imputables directement au regroupement d'entreprises sont inscrits au compte de résultat, les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres en sont exclus.

Les écarts d'acquisition sont vérifiés régulièrement par le Groupe et sont soumis chaque année à un test de dépréciation. S'il existe des indices de dépréciation, il peut être nécessaire d'effectuer aussi un test de dépréciation à moins d'un an. Un contrôle visant à repérer d'éventuels indices de dépréciation a lieu avant chaque date de clôture des comptes et comptes intermédiaires. L'entreprise identifie une dépréciation de l'écart d'acquisition en comparant le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation doit être enregistrée en résultat.

PROVISIONS

Les provisions regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques.

Une provision doit être constituée dans les cas suivants :

- s'il est probable qu'une obligation envers un tiers conduise à une sortie de ressources sans recevoir en échange des contreparties de montant équivalent, et
- si une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

Pour déterminer le montant de la provision, le montant de la sortie de ressources attendue doit être actualisé dans la mesure où l'effet de cette actualisation est significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat.

S'il est quasiment sûr que l'entreprise sera remboursée lors de l'exécution de l'obligation pour laquelle une provision a été constituée, le droit au remboursement est traité comme un autre élément de l'actif. Le montant inscrit pour le remboursement est limité au montant de la provision.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

La distinction appropriée entre instruments de capitaux propres et instruments de capitaux de tiers est également importante pour les émetteurs d'un instrument financier. Elle est opérée conformément aux consignes uniformes applicables dans la société mère du Groupe.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont classés, conformément à l'IAS 32, comme des instruments de capitaux propres lorsque l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de distribuer aux titulaires de ces instruments des liquidités (par ex. certaines obligations subordonnées illimitées) ou un autre actif financier quelconque. Cela n'exclut cependant pas que le titulaire d'un instrument de capitaux propres puisse être habilité à recevoir des (parts de) dividendes ou d'autres distributions de bénéfices provenant des capitaux propres. Pour le classement des instruments financiers assortis de droits de résiliation (« puttable instruments ») ou de ceux qui distribuent la « net asset value » lors de la liquidation, le Groupe en tant qu'émetteur applique les règles de l'IAS 32.18(b) en liaison avec celles de l'IAS 32.16A-D. Il s'agit là, en principe, de l'approche d'un émetteur d'instruments de capitaux de tiers. Ces instruments sont cependant comptabilisés comme instruments de capitaux propres lorsque les conditions prévues à l'IAS 32.16A-D sont remplies.

Si les instruments financiers émis remplissent les conditions caractérisant les instruments de dettes, les titres émis sont classés en substance au poste « Dettes représentées par un titre » en fonction de leurs caractéristiques.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de capitaux propres, les titres émis par la Société Générale sont inscrits au poste « Capital souscrit, instruments de capitaux propres et réserves de capital ». Si les instruments de capitaux propres de filiales sont distribués à des tiers, ces instruments sont enregistrés au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » et les liquidités distribuées aux titulaires de ces instruments sont inscrites au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du compte de résultat.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » correspondent à la part d'intérêt détenue dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles incluent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont enregistrés respectivement au poste « Intérêts et produits/charges assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif » du compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte d'éventuelles pertes futures sur crédit. Ce calcul inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, à des frais de transaction directement imputables, à des primes ou à des décotes.

Si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur au niveau 3 du modèle des pertes de crédit attendues (« expected credit loss »), les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif en tenant compte de la valeur comptable nette dépréciée.

Les intérêts résultant de l'actualisation de créances de contrats de location-financement sont inscrits au poste « Produits d'intérêts ».

Par ailleurs, toutes les provisions inscrites au passif du bilan – à l'exception des provisions pour avantages du personnel – génèrent au niveau comptable des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

RÉSULTATS NETS SUR COMMISSIONS POUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquels ils/elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt ou les commissions sur abonnements aux services de télécommunication, sont comptabilisées en produits dans le compte de résultat sur la durée de la prestation fournie. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions de virement, les commissions d'intermédiation, les commissions d'arbitrage ou les intérêts de pénalité sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

PRODUITS NETS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (DONT GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent le résultat non réalisé découlant de l'évaluation à la juste valeur, le résultat réalisé sur la cession de l'instrument financier ainsi que les produits courants sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Lors du calcul du résultat non réalisé, toutes les variations de la juste valeur sont prises en compte dans le cadre de l'évaluation à la juste valeur, si bien que les variations du taux d'intérêt, de la cote de crédit, du taux de change et les autres variations de cours ont une incidence sur les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les produits et charges d'intérêts ainsi que les produits et charges de dividendes concernant les instruments financiers à la juste valeur par résultat font partie des produits courants qui sont enregistrés au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle contient pour l'essentiel les dépenses de salaires et traitements ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe peuvent accorder à leurs salariés les prestations suivantes :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que régimes de retraite ou indemnités de départ en préretraite ;
- des avantages à long terme, tels que rémunérations variables, primes d'ancienneté ou comptes épargne-temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite mis en place pour les salariés peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels le montant de la prestation de pension actuelle et future est déterminé en fonction des cotisations versée à la caisse de retraite. Les montants payés par la SGE sont comptabilisés en tant que « Frais de personnel » au cours de l'exercice considéré.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement à verser un certain montant ou un certain niveau de prestations et supporte donc un risque à moyen ou à long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, des départs anticipés de salariés, des hausses des salaires et des taux d'actualisation et d'inflation. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements des hypothèses de calcul (départs en préretraite, taux d'actualisation, etc.) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs du régime, dont est déduit le montant – déjà comptabilisé en charges – des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement des actifs du régime sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont comptabilisés en totalité et directement en capitaux propres et ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les comptes consolidés, les éléments qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat sont présentés sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Ils sont néanmoins transférés en réserves dans le tableau d'évolution des capitaux propres, de sorte qu'ils figurent directement parmi les « Réserves consolidées » au passif du bilan.

Les charges annuelles des régimes à prestations définies, comptabilisées sous « Frais de personnel », comprennent :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus au cours de l'exercice) ;
- la variation de l'engagement suite à une modification ou à une réduction d'un régime (coût des services passés) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de l'actualisation de l'engagement et le produit d'intérêts généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net) ;
- l'effet de la liquidation de régimes.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les prestations qui sont versées aux salariés plus de douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ils ont fourni les services correspondants. Ils sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, mis à part que les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les montants nets issus de corrections de valeur pour risques identifiés ainsi que les pertes découlant de crédits en souffrance et la reprise de prêts amortissables.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion, le 7 septembre 2016, d'un contrat de transfert de bénéfices entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. (société dominante), il existe rétroactivement depuis le 1er janvier 2016 un rapport d'affiliation fiscale avec la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. En outre, l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) et la Société Générale Securities Services GmbH (société affiliée) ont été intégrées depuis le 1er janvier 2017 dans ce rapport d'affiliation fiscale avec la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) par le biais d'accords conclus respectivement le 26 septembre 2017 et le 1er décembre 2017.

ACTIFS À LONG TERME DÉTENUS EN VUE DE LEUR VENTE ET ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

L'IFRS 5 régit l'évaluation et la publication d'actifs à long terme détenus en vue de leur vente (ou de la distribution aux propriétaires) ainsi que des domaines d'activité non poursuivis. Un actif à long terme (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme « détenu en vue de la vente » lorsque la valeur comptable y afférente est principalement réalisée par une opération de cession et non par la poursuite de son utilisation. Tel est le cas lorsque l'actif est immédiatement cessible et que la probabilité d'une telle cession est extrêmement élevée.

Un actif à long terme détenu en vue de la vente (ou un groupe destiné à être cédé) n'est pas amorti selon l'IFRS 5, mais évalué à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, déduction faite des coûts de cession. Lorsque des actifs sont évalués conformément aux prescriptions de l'IFRS 9, les règles d'évaluation de l'IFRS 5 ne sont pas applicables.

Seuls les éléments d'une entité qui sont cédés en tout ou en partie dans le cadre d'un plan unique et uniforme (« single coordinated plan ») ou qui sont arrêtés, également dans le cadre d'un plan unique et uniforme, peuvent constituer un domaine abandonné et non poursuivi (« discontinued operation »).

Le Groupe comptabilise comme activité non poursuivie (« discontinued operation ») le domaine d'activité « Asset Management » de la Société Générale Securities Services GmbH, auquel il est mis un terme et qui inclut au moins une branche essentielle ou un domaine d'activité géographique essentiel. L'arrêt de ce domaine d'activité au 31 décembre 2022 s'explique dans une large mesure par les risques élevés de la gestion de fonds ainsi que par la pression considérable sur les marges, joints à la hausse des coûts due à la complexité croissante de la réglementation. L'intention est d'harmoniser les prestations de la société à l'offre de prestations du Groupe et de réduire les risques et coûts opérationnels grâce à une concentration sur les opérations d'internalisation et sur certaines externalisations au sein du Groupe ainsi que grâce à une réduction de personnel.

En raison du contexte de marché difficile pour les opérations d'internalisation restantes ainsi que de la perte de clientèle existante, le Groupe SG a décidé en 2022 de mettre un terme à l'ensemble du domaine d'activité au 31 décembre 2023. Par la suite, la société sera uniquement poursuivie sur le plan administratif. Par inscription au registre du commerce au printemps 2024, les statuts ont été adaptés au nouvel objet social, à savoir l'exécution des obligations découlant de l'ancien modèle économique. La date envisagée pour la fermeture de l'entreprise n'est pas connue.

L'arrêt de l'ensemble du domaine d'activité opérationnel au 31 décembre 2023 constitue un cas d'application de l'IFRS 5 « Non-current Assets Held for Sale and Discontinued Operations ».

Le résultat des activités mises en vente de la Société Générale Securities Services GmbH, constituant un domaine d'activité abandonné, se compose de la manière suivante :

(en TEUR)	**2024**	**2023**
Intérêts et produits assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	128	117
Intérêts et charges assimilées calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(428)	(444)
Produits des commissions	1 653	8 414
Charges des commissions	(2)	(3)
Résultat net des transactions financières	77	35
dont gains ou pertes nets découlant d'instruments financiers à la juste valeur en résultat	115	35
Produits d'autres activités	2 323	3 472
Charges d'autres activités	(1 002)	(975)
Résultat bancaire net (Net Banking Income)	**2 749**	**10 616**
Charges de personnel	(246)	(7 105)
Autres charges/produits	819	(13 384)
Charges des amortissements et dépréciations planifiées pour immobilisations corporelles et incorporelles	(441)	(688)
Résultat d'exploitation brut	**2 881**	**(10 561)**
Coûts du risque (dépréciations d'actifs et de passifs financiers)	-	-
Résultat d'exploitation	**2 881**	**(10 561)**
Gains ou pertes nets découlant d'autres actifs	-	(234)
Charge de dépréciation pour écarts d'acquisition	-	-
Résultat avant impôts	**2 881**	**(10 795)**
Impôts sur les bénéfices	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Résultat net du domaine d'activité abandonné	**2 881**	**(10 795)**

Les actifs et passifs du domaine d'activité abandonné de la Société Générale Securities Services GmbH au 31 décembre 2024 présentent la structure suivante :

ACTIFS	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Actifs financiers à la juste valeur en résultat	1 108	1 147
Créances sur des banques au coût amorti	59 491	58 896
Actifs d'impôts	86	(1 127)
Autres actifs	70 729	80 961
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	7
Total des actifs	**131 414**	**139 884**

PASSIFS	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Dettes fiscales	7 510	(2 512)
Autres dettes	22 357	12 038
Provisions	69 015	76 466
Total des passifs	**98 882**	**85 992**

PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 4.1 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2024		31.12.2023	
(en TEUR)	**Actifs**	**Passifs**	**Actifs**	**Passifs**
Portefeuille de transaction	2 966 977	2 965 871	2 611 073	2 607 019
Instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	1 162 082		820 320	-
Instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)	4	1 080 296	4	739 796
Total	**4 129 063**	**4 046 168**	**3 431 397**	**3 346 815**

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

ACTIFS FINANCIERS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Obligations et autres titres de dettes	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
Prêts à la clientèle et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Instruments dérivés	2 966 977	2 611 073
Autres actifs financiers	-	-
Total	**2 966 977**	**2 611 073**

PASSIFS FINANCIERS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Dettes représentées par un titre	91	91
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres vendus à découvert	-	-

Prêts et titres vendus dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Instruments dérivés	2 965 780	2 606 928
Autres passifs financiers	-	-
Total	**2 965 871**	**2 607 019**

La partie contractante des instruments dérivés détenus est la maison mère du Groupe (Société Générale S.A., Paris). Sur le plan des risques, ces dérivés sont donc gérés conjointement dans un portefeuille sur la base de leur position nette par rapport aux risques. La facilitation prévue par l'IFRS 13.48 relative à une détermination à la juste valeur en fonction du portefeuille des actifs et des passifs financiers gérés en commun n'est cependant pas sollicitée car la position nette des dérivés, représentant 1,2 million d'euros, n'est pas considérée comme essentielle. Les justes valeurs des dérivés sont inscrites en brut.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS OBLIGATOIREMENT À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (« NON-SPPI »)

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Créances sur les établissements de crédit, évaluées à la juste valeur par résultat	1 080 037	739 535
Prêts à la clientèle – évalués à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	81 041	79 781
Titres/actions détenus à long terme	1 004	1 004
Total	**1 162 082**	**820 320**

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (OPTION DE JUSTE VALEUR)

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Obligations et autres titres de dettes	4	4
Prêts à la clientèle et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Autre actifs financiers	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-
Total	**4**	**4**

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (OPTION DE JUSTE VALEUR)

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Prêts interbancaires	-	-
Garanties de dépôts obtenues	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	1 080 296	739 796
Opérations de pension de titres – banques	-	-
Total	**1 080 296**	**739 796**

COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Conformément aux conditions de compensation prévues à la norme IAS 32.42, un actif financier et un passif financier sont compensés et le montant net est inscrit au bilan lorsque le groupe a droit à la compensation des montants saisis et a l'intention, soit d'acquitter l'actif et le passif en termes nets, soit de céder l'actif et d'acquitter simultanément le passif. Le droit à compensation des montants saisis doit être réalisable en toute circonstance, tant durant la marche normale des affaires qu'en cas de défaillance de l'une des parties contractantes.

Le 18 décembre 2019, la Société Générale Effekten GmbH a signé avec la Société Générale S.A. Paris un accord de compensation concernant le portefeuille de certificats. Par ailleurs, la Société Générale Effekten GmbH a signé les 22 et 27 octobre 2020 avec la Société Générale S.A. Paris un accord de compensation concernant le portefeuille de warrants. Sur la base de ces accords, des actifs financiers et des passifs financiers correspondants sont enregistrés de manière compensée, étant précisé que la compensation a lieu séparément à l'intérieur du portefeuille des certificats et à l'intérieur du portefeuille de warrants. Les conditions de compensation conformément à l'IAS 32.42 sont satisfaites sur la base de ces accords.

COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Certificats

	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
				Montants associés non compensés au bilan		
(en KEUR)	Montants bruts des actifs/passifs financiers	Montants bruts des actifs/ passifs financiers comptabilisés compensés au bilan	Montants nets des actifs/passifs financiers inscrits au bilan	Instruments financiers	Garanties reçues/versées	Montant net
Instruments financiers dérivés	4 329 519	3 249 449	1 080 070	33	-	1 080 037
Total des créances	**4 329 519**	**3 249 449**	**1 080 070**	**33**	**-**	**1 080 037**
Instruments financiers dérivés	4 329 779	3 249 449	1 080 330	33	-	1 080 297
Total des dettes	**4 329 779**	**3 249 449**	**1 080 330**	**33**	**-**	**1 080 297**

Warrants

	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
				Montants associés non compensés au bilan		
(en KEUR)	Montants bruts des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs/passifs financiers comptabilisés compensés au bilan	Montants nets des actifs/passifs financiers inscrits au bilan	Instruments financiers	Garanties reçues/versées	Montant net
Instruments financiers dérivés	16 518 842	13 535 962	2 982 880	15 902	-	2 966 978
Total des créances	**16 518 842**	**13 535 962**	**2 982 880**	**15 902**	**-**	**2 966 978**
Instruments financiers dérivés	16 496 376	13 535 962	2 960 414	(5 366)	-	2 965 780
Total des dettes	**16 496 376**	**13 535 962**	**2 960 414**	**(5 366)**	**-**	**2 965 780**

RÉSULTAT NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en KEUR)	2024	2023
Résultat net sur portefeuille de transaction	-	-
Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (non-SPPI)	152 893	161 826
Résultat net sur instruments financiers pour lesquels l'option de juste valeur est exercée	(150 596)	(159 646)
Résultat net sur instruments financiers dérivés et instruments de couverture, dont :	(2 309)	(20)
Résultat nt sur instruments financiers dérivés	*(13 242)*	*(39)*
Recyclage de couvertures dissoutes	*10 933*	*19*
*Résultat net des instruments de couverture, **dont** :*	-	-
Partie non effective de la couverture de flux de trésorerie	-	-
Résultat net sur transactions en monnaies étrangères	296	-
Total des gains ou pertes sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat	**284**	**2 160**
Gains sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-

NOTE 4.2 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour la gestion et la couverture de certains risques de marché. Sur le plan comptable, il convient de distinguer entre les instruments financiers dérivés de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » (dérivés isolés, voir également la note 4.1) et ceux de la catégorie « Instruments dérivés de couverture » qui sont représentés dans le cadre de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »).

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 9, le Groupe a choisi de conserver l'application des règles de la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 (dans sa version entérinée par l'UE et applicable). Au sein du Groupe, seule la comptabilité de couverture des flux de trésorerie (« cash flow hedge accounting ») est appliquée à l'heure actuelle.

Au sein du Groupe (ALD LF), les véhicules de titrisation sont régulièrement utilisés comme instruments de refinancement. Dans le cadre de ces transactions, un pool de créances à revenu fixe (les clients du financement des ventes payent un intérêt fixe) est transféré à une société ad hoc spécialement créée à cet effet (SPV). La société ad hoc se refinance sur le marché par le biais de titres à intérêts variables qui sont garantis par les créances (« asset backed securities »). En raison de la construction de la titrisation et du déséquilibre entre les créances à revenu fixe du pool (dans la configuration ABS) d'une part et les titres à revenu variable d'autre part, le Groupe est exposé à un risque de variation des taux qui se manifeste par la variabilité des flux de trésorerie des titres à gérer.

Afin de couvrir ce risque d'intérêt, il est contracté un « payer swap » (swap « back to back ») qui transforme les flux de trésorerie fixes générés par les créances titrisées en flux de trésorerie variables en fonction du

déroulement attendu du remboursement de la transaction ABS. Il s'agit donc d'une couverture des flux de trésorerie économique qui couvre la variabilité des flux de trésorerie des intérêts des titres découlant de leur rémunération variable.

Les dérivés de couverture sont donc des swaps d'intérêts à amortir (swaps d'intérêts « back to back ») qui sont utilisés dans le cadre de la gestion du risque d'intérêt des créances titrisées de l'ALD LF et constituent avec le titre une entité obligataire à revenu fixe.

Le but de cette stratégie de couverture des flux de trésorerie consiste à garantir la protection contre les fluctuations des flux de trésorerie futurs dues aux évolutions des taux d'intérêt en liaison avec les instruments financiers inscrits au bilan (en l'occurrence, des passifs titrisés à rémunération variable), à protéger le Groupe contre les répercussions défavorables sur sa performance financière ainsi qu'à réduire autant que possible les incidences de la volatilité des marchés sur ses tableaux des flux de trésorerie.

Pour la représentation de la couverture au bilan, le Groupe utilise la comptabilité de couverture des flux de trésorerie qui correspond intégralement à la stratégie économique. L'application de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie dans l'établissement du bilan sert à éviter les effets unilatéraux sur le résultat des dérivés utilisés pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs venant des opérations de base.

Pour pouvoir être représentée au bilan, une relation de couverture doit être documentée de manière détaillée dès le début. Cette documentation spécifie l'opération de base à couvrir, le risque à couvrir et la stratégie de gestion des risques y afférente, la nature de l'opération de couverture utilisée et la méthode d'évaluation servant à mesurer son efficacité.

- Le swap « back to back » est désigné comme **instrument de couverture** (« hedging instrument »).
- Les notes de tranche A sont désignées comme **opération de base** (« hedged item ») : étant donné qu'il s'agit là de titres aménagés de manière identique dans toutes les conditions, le critère d'homogénéité est satisfait par définition.
- Le **risque à couvrir** est égal au risque de variations du taux d'intérêt de référence sous-tendant les notes (en règle générale EURIBOR à 1 mois). Le taux couvert est le taux d'intérêt de référence des titres (généralement EURIBOR à 1 mois).

Le dérivé désigné comme instrument de couverture doit présenter une efficacité élevée pour la compensation des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est élevée lorsque les variations des flux de trésorerie de l'instrument couvert sont pratiquement entièrement compensées par les variations des flux de trésorerie de l'instrument de couverture, étant précisé que le rapport attendu entre les deux variations se situe entre 80% et 125%. L'efficacité est évaluée lors de la mise en place initiale de la couverture ainsi que pendant toute sa durée de vie. L'efficacité est mesurée tous les trimestres à titre prospectif (efficacité attendue sur des périodes futures) ainsi que rétrospectivement (efficacité mesurée sur des périodes écoulées).

Lorsque l'efficacité se situe en dehors de la plage indiquée plus haut, il est mis un terme à l'inscription au bilan de couverture.

L'efficacité prospective est calculée par une analyse de sensibilité fondée sur les tendances probables du marché ou par une analyse de régression de la relation statistique (corrélation) entre les composants de risque couverts et l'instrument de couverture. L'efficacité prospective de l'opération de couverture est appréciée au moyen de la méthode des dérivés hypothétiques. Les étapes suivies sont alors les suivantes :

i. Il est tout d'abord créé un dérivé hypothétique présentant exactement les mêmes caractéristiques que l'instrument couvert (valeur nominale, taux d'intérêt, date d'adaptation du taux, mode de décompte par jours, etc.), mais qui évolue dans le sens contraire et dont la juste valeur est de zéro au moment de la création.

ii. Ensuite, les variations attendues de la juste valeur du dérivé hypothétique sont comparées à celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou bien une analyse de régression est effectuée quant à l'efficacité prévisible de l'opération de couverture.

Pendant la durée de la relation de couverture, l'efficacité prospective est confirmée par l'efficacité historique de la relation de couverture depuis le moment de la désignation et donc implicitement par le test rétrospectif.

Dans le cadre du test d'efficacité rétrospectif, les variations de valeur cumulées survenues du dérivé de couverture sont comparées à celles du dérivé hypothétique. Une relation de couverture est efficace lorsque le quotient se situe entre -1,25 et -0,8 (méthode de compensation en dollars). La méthode du prix net (« clean price ») est appliquée à cet égard, c'est-à-dire que le test d'efficacité est calculé sur la base de prix nets.

La raison principale de l'inefficacité tient à la différence entre les remboursements prévus et les remboursements effectifs. Ces différences entraînent un écart entre les valeurs nominales des swaps et l'évolution réelle du portefeuille, ce qui influe sur les valeurs de marché des swaps, de sorte qu'il apparaît une inefficacité selon la méthode de compensation en dollars.

Les couvertures sont constituées dans l'intention de pouvoir les maintenir sans adaptation pendant toute la durée de vie des opérations de base. Un rééquilibrage permanent ne va donc pas dans le sens de la stratégie du risque et n'est d'ailleurs pas mis en œuvre au bilan en raison de l'application continue des règles de comptabilité de couverture selon l'IAS 39.

Dans le cadre de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie, les dérivés utilisés sont inscrits au bilan à la juste valeur. La partie efficace des variations cumulées de la juste valeur du dérivé de couverture est saisie dans les capitaux propres au titre des « Différences de réévaluation découlant des instruments de couverture » (OCI). La partie inefficace est inscrite au compte de résultat sous « Gains et pertes nets découlant d'instruments financiers comptabilisés à la juste valeur » qui sont évalués à la juste valeur par résultat. Pour les instruments dérivés sur intérêts, les produits et les charges d'intérêts échus découlant des dérivés sont inscrits au compte de résultat au poste « Intérêts et produits/charges assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif » en même temps que les produits et les charges d'intérêts échus en liaison avec le poste couvert.

Les montants directement saisis dans les capitaux propres dans le cadre d'une réévaluation des dérivés de couverture sont ensuite reclassés au compte de résultat, au poste « Intérêts et produits/charges assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif » au moment où les flux de trésorerie couverts se produisent.

La logique de comptabilisation de l'opération de base demeure inchangée par rapport à la comptabilisation ne recourant pas à la comptabilité de couverture, c'est-à-dire que les dettes titrisées du Groupe intégrées à une relation de couverture active en tant qu'opérations de base continuent à être inscrits au bilan au coût amorti.

Lorsque les critères d'efficacité pour l'inscription au bilan des opérations de couverture ne sont plus remplis ou qu'une opération de base ou un instrument de couverture vient à échéance, est résilié ou est cédé, l'inscription de la relation de couverture au bilan cesse au moment de la dernière efficacité ou de la sortie.

Les montants qui étaient préalablement directement inscrits en tant que capitaux propres sont reclassés au compte de résultat au titre des « Intérêts et produits/charges assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif » pour les périodes où les flux de trésorerie découlant de l'opération de base couverte ont une incidence sur le produit des intérêts. Si la vente ou la reprise de l'opération de base couverte intervient plus tôt que prévu, les gains et pertes non réalisés inscrits au titre des capitaux propres sont aussitôt reclassés au compte de résultat.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31.12.2024		31.12.2023	
(en KEUR)	**Actifs**	**Passifs**	**Actifs**	**Passifs**
Instruments de taux d'intérêt	15 902	24 490	32 333	38 358
Instruments de change	122 428	90 804	170 742	161 556
Instruments sur actions et indices	1 548 124	1 428 234	1 149 106	830 034
Instruments sur matières premières	1 280 524	1 422 252	1 258 891	1 576 980
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Total	**2 966 978**	**2 965 780**	**2 611 073**	**2 606 928**

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE COUVERTURE

	31.12.2024		31.12.2023	
(en KEUR)	**Actifs**	**Passifs**	**Actifs**	**Passifs**
Couverture des flux de trésorerie				
Instruments de taux d'intérêt	-	10 542	19 265	9 879
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Total	**-**	**10 542**	**19 265**	**9 879**

	31.12.2024					
		Juste valeur		Variation de la juste valeur dans la période sous rapport		
(en KEUR)	**Montant nominal**	**Valeurs de marché positives Actif**	**Valeurs de marché négatives Passif**	**Gains et pertes en OCI sans incidence sur le résultat**	**Inefficacité par résultat au compte de résultat**	**Résultat global cumulé (OCI)**
Couverture du risque d'intérêt	1 048 642	-	10 542	(5 255)	-	(6 802)
Instruments et swaps de taux d'intérêt	1 048 642	-	10 542	(5 255)	-	(6 802)
Pour dettes couvertes	1 048 642	-	10 542	(5 255)	-	(6 802)
Total	**1 048 642**	**-**	**10 542**	**(5 255)**	-	**(6 802)**

En outre, dans la période sous rapport, deux relations de couverture ont été dissoutes en raison de leur inefficacité constatée. Étant donné que les opérations de base concernées ainsi que les dérivés de couverture restent dans le portefeuille, le résultat divers cumulé qui s'y rapporte (OCI) est recyclé sur la durée de validité des instruments. Au 31 décembre 2024, le montant du recyclage s'élevait au total à 10 933 KEUR.

	31.12.2023					
		Juste valeur		Variation de la juste valeur dans la période sous rapport		
(en KEUR)	**Montant nominal**	**Valeurs de marché positives Actif**	**Valeurs de marché négatives Passif**	**Gains et pertes en OCI sans incidence sur le résultat**	**Inefficacité par résultat dans le compte de résultat**	**Résultat global cumulé (OCI)**
Couverture du risque d'intérêt	1 696 302	19 265	9 879	(45 653)	-	9 386
Instruments et swaps de taux d'intérêt	1 696 302	19 265	9 879	(45 653)	-	9 386
Pour dettes couvertes	1 696 302	19 265	9 879	(45 653)	-	9 386
Total	**1 696 302**	**19 265**	**9 879**	**(45 653)**	**-**	**9 386**

INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS DE BASE COUVERTES

	31.12.2024	31.12.2023
(en KEUR)	**Fluctuations de valeur dans la période sous rapport**	**Fluctuations de valeur dans la période sous rapport**
Couverture des flux de trésorerie contre risques d'intérêt	5 255	45 653
Titres du marché interbancaire et obligations émises	5 255	45 653
Total	**5 255**	45 653

ÉCHÉANCES DES FLUX DE TRÉSORERIE COUVERTS

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**31.12.2024**
Flux de trésorerie flottants couverts	(6 802)	-	-	-	(6 802)

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**31.12.2023**
Flux de trésorerie flottants couverts	9 386	-	-	-	9 386

ÉCHÉANCES DES DÉRIVÉS DE COUVERTURE (VALEURS NOMINALES)

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**31.12.2024**
Swap sur taux d'intérêt (actif)	-	-	-	-	**-**
Swap sur taux d'intérêt (passif)	76 191	258 766	713 685	-	1 048 642

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**31.12.2023**
Swap sur taux d'intérêt (actif)	-	-	-	-	**-**
Swap sur taux d'intérêt (passif)	192 261	565 900	938 141	-	1 696 302

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS COUVERTS

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**31.12.2024**
Titres du marché inter-bancaire et titres de créances négociables	168 786	539 038	848 726	-	1 556 549

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**31.12.2023**
Titres du marché inter-bancaire et titres de créances négociables	188 259	599 342	971 340	-	1 758 492

NOTE 4.3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

À des fins d'information, la juste valeur des instruments financiers est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour l'évaluation. Cette hiérarchie de la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 (N1) : instruments évalués à l'aide de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs comparables.

Les instruments financiers inscrits au bilan et regroupés dans cette catégorie comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'État ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations par brokers / dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés réglementés (futures, options) et les parts de fonds de placement (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible à la date de clôture des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire, d'une association sectorielle, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentant des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte répartition et dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché susmentionné ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si l'instrument financier est négocié sur différents marchés et que le Groupe a directement accès à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et les niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument. En principe, les transactions résultant de ventes forcées ne sont pas prises en compte pour la détermination du prix du marché.

Niveau 2 (N2) : instruments évalués à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme de données dérivées de prix).

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré doivent être présentés dans ce niveau 2. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment présentés dans la catégorie N2 les titres évalués à la juste valeur qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds de placement) ainsi que les instruments financiers dérivés fermes ou optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des échéances correspondant aux délais communément négociés sur le marché. Ils peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (par ex. options à barrière, produits à sous-jacents multiples), la complexité restant cependant limitée dans ce cas. Les critères d'évaluation utilisés en l'occurrence font appel à des méthodes appliquées habituellement par les principaux intervenants du marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances au coût amorti et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de « credit default swap » (CDS).

Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Les instruments financiers classés dans la catégorie N3 comprennent par conséquent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles négociées habituellement sur les marchés et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes évaluées à la juste valeur sont classées dans la catégorie N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également évalués sur la base de méthodes utilisant des paramètres non observables.

Dans le cadre des notes à l'annexe, il est nécessaire d'effectuer une analyse de la juste valeur des actifs comptabilisés aux coûts d'acquisition et calculés en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'intérêt adapté au risque.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments classés dans la catégorie N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de longue durée et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments dépendent de paramètres de marché (volatilité, taux de dividende, corrélations…). En l'absence de profondeur du marché et d'une objectivation possible par des cotations régulières, l'évaluation se fait à l'aide de méthodes propriétaires (par ex. extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits d'actions hybrides (c'est-à-dire les produits d'actions dont au moins un sous-jacent n'est pas une action) sont également classés dans la catégorie N3 dans la mesure où les corrélations entre sous-jacents différents sont généralement non observables.

- Dérivés de taux d'intérêt : options à long terme et/ou exotiques, c'est-à-dire produits qui dépendent de corrélations entre différents taux d'intérêt, taux de change ou entre taux d'intérêt et taux de change, par exemple pour les produits quanto, pour lesquels les sous-jacents ne sont pas libellés dans la devise de règlement. Ils doivent être classés dans la catégorie N3 en raison des paramètres d'évaluation non observables, compte tenu de la liquidité des couples de devises et de la durée résiduelle des transactions ; ainsi, par exemple, les corrélations taux / taux du couple de devises USD/JPY sont jugées non observables.

- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments financiers regroupés dans un panier, exposés à la corrélation du temps de défaut (produits de type « N to default » dans lesquels l'acheteur de la protection est dédommagé à partir du Nième défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou produits de type « CDO bespoke » qui sont des CDO (« collateralized debt obligations ») à tranches « sur mesure », créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leurs besoins), ainsi que les produits soumis à la volatilité des spreads de crédit.

- Dérivés sur matières premières : ils sont inclus dans cette catégorie de produits car ils se rapportent à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (par ex. options sur swaps de matières premières, actifs financiers évalués à la juste valeur).

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

	31.12.2024			
(en KEUR)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Portefeuille de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	**-**
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	**-**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	**-**
Autres actifs financiers	-	-	-	**-**
Dérivés de transaction	**-**	**2 966 978**	**-**	**2 966 978**
Instruments de taux d'intérêt	-	15 902	-	**15 902**
Instruments de change	-	122 428	-	**122 428**
Instruments sur actions et indices	-	1 548 124	-	**1 548 124**
Instruments sur matières premières	-	1 280 524	-	**1 280 524**
Dérivés de crédit	-	-	-	**-**
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	**-**
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	**1 108**	**1 055 381**	**105 593**	**1 162 082**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	**-**
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 108	-	80 937	**82 045**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	1 055 381	24 656	**1 080 037**
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	**-**	**4**	**-**	**4**
Obligations et autres titres de dettes	-	4	-	**4**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	**-**
Autres actifs financiers	-	-	-	**-**
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	**-**
Dérivés de couverture	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	**-**
Instruments de change	-	-	-	**-**
Instruments sur actions et indices	-	-	-	**-**
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**-**	**-**

Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Total des actifs financiers à la juste valeur	**1 108**	**4 022 362**	**105 593**	**4 129 063**

	31.12.2023			
(en KEUR)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Portefeuille de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Obligations et titres achetés dans le cadre d'opérations de pris en pension	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Dérivés de transaction	**-**	**2 611 073**	**-**	**2 611 073**
Instruments de taux d'intérêt	-	32 333	-	**32 333**
Instruments de change	-	170 742	-	**170 742**
Instruments sur actions et indices	-	1 149 106	-	**1 149 106**
Instruments sur matières premières	-	1 258 891	-	**1 258 891**
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	**1 147**	**636 421**	**182 752**	**820 320**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 147	-	79 638	**80 785**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	636 421	103 114	**739 535**
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	**-**	**4**	**-**	**4**
Obligations et autres titres de dettes	-	4	-	**4**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-
Dérivés de couverture	**-**	**19 265**	**-**	**19 265**
Instruments de taux d'intérêt	-	19 265	-	**19 265**
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**-**	**-**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-

Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	**1 147**	**3 266 764**	**182 752**	**3 450 662**

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

	31.12.2024			
(en KEUR)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Portefeuille de transaction	**-**	**91**	**-**	**91**
Dettes représentées par un titre	-	91	-	91
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Dérivés de transaction	**-**	**2 965 780**	**-**	**2 965 780**
Instruments de taux d'intérêt	-	24 490	-	24 490
Instruments de change	-	90 804	-	90 804
Instruments sur actions et indices	-	1 428 234	-	1 428 234
Instruments sur matières premières	-	1 422 252	-	1 422 252
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	**-**	**1 055 640**	**24 656**	**1 080 296**
Dérivés de couverture	**-**	**10 542**	**-**	**10 542**
Instruments de taux d'intérêt	-	10 542	-	10 542
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Total des passifs financiers à la juste valeur	**-**	**4 032 053**	**24 656**	**4 056 710**

(en KEUR)	31.12.2023			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Portefeuille de transaction	**-**	**91**	**-**	**91**
Dettes représentées par un titre	-	91	-	91
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Dérivés de transaction	**-**	**2 606 928**	**-**	**2 606 928**
Instruments de taux d'intérêt	-	38 358	-	38 358
Instruments de change	-	161 556	-	161 556
Instruments sur actions et indices	-	830 034	-	830 034
Instruments sur matières premières	-	1 576 980	-	1 576 980
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	**-**	**636 682**	**103 114**	**739 796**
Dérivés de couverture	**-**	**9 879**	**-**	**9 879**
Instruments de taux d'intérêt	-	9 879	-	**9 879**
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Total des passifs financiers à la juste valeur	**-**	**3 253 580**	**103 114**	**3 356 694**

VARIATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Actifs financiers évalués à la juste valeur

(en KEUR)	**Solde au 31.12.2023**	**Dotations**	**Cessions/ remboursements**	**Transferts vers le niveau 2**	**Transferts depuis le niveau 2**	**Gains et pertes de la période**	**Différences de change**	**Autres**	**Solde au 31.12.2024**
Portefeuille de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	**182 752**	**(955)**	**(40 798)**	**(35 102)**	**2 148**	**(2 451)**	**-**	**-**	**105 593**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	**79 638**	(955)	-	-	-	2 254	-	-	**80 937**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	**103 114**	-	(40 798)	(35 102)	2 148	(4 705)	-	**-**	**24 656**
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en KEUR)	**Solde au 31.12.2023**	**Dota-tions**	**Cessions/ rembourse-ments**	**Trans-ferts vers le niveau 2**	**Transferts depuis le niveau 2**	**Gains et pertes de la période**	**Diffé-rences de change**	**Autres**	**Solde au 31.12.2024**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers à la juste valeur	**182 752**	**(955)**	**(40 798)**	**(35 102)**	**2 148**	**(2 451)**	**-**	**-**	**105 593**

Passifs financiers évalués à la juste valeur

(en KEUR)	Solde au 31.12.2023	Dotations	Cessions / remboursements	Transferts vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains et pertes de la période	Différences de change	Autres	Solde au 31.12.2024
Portefeuille de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations t autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	**103 114**	**(40 798)**	**-**	**(35 102)**	**2 148**	**(4 705)**	**-**	**-**	**24 656**
Dérivés de couverture	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	**103 114**	**(40 798)**	**-**	**(35 102)**	**2 148**	**(4 705)**	**-**	**-**	**24 656**

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN À LA JUSTE VALEUR

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, celle-ci est déterminée en premier lieu en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent éventuellement être ajustés s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture des comptes ou si la valeur de règlement ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la diversité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers négociés par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments financiers, telles que l'actualisation des flux de trésorerie futurs pour les swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines obligations ou options, ou en utilisant des paramètres d'évaluation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture des comptes. Ces modèles d'évaluation sont soumis à une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du groupe Société Générale S.A., Paris.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation – qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non – font l'objet de contrôles mensuels par la Direction financière pour la grande clientèle et les investisseurs (GBIS) de la Société Générale S.A., Paris, en accord avec les méthodes définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces évaluations sont complétées le cas échéant par des majorations et des décotes (notamment bid-ask ou liquidité) déterminées de manière judicieuse et appropriée après examen des informations disponibles.

Étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers dérivés et d'opérations de pension en juste valeur, un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« credit valuation adjustment » / « debt valuation adjustment », CVA/DVA) est également enregistré. Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et organismes de compensation. Cet ajustement tient également compte des accords de compensation existant avec toutes les contreparties. Le CVA est déterminé sur la base de l'exposition positive attendue de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité d'éligibilité de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité et du montant des pertes en cas de défaut. Le DVA est calculé de façon symétrique sur la base de l'exposition négative attendue. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement prenant en compte les charges ou produits liés au financement de ces transactions (« funding valuation adjustment », FVA) est également effectué pour les instruments dérivés pour lesquels il n'existe pas d'accords de compensation.

Les données observables doivent répondre aux caractéristiques suivantes : données non propriétaires (indépendantes du Groupe), disponibles, diffusées publiquement et reposant sur un large consensus. Un montant de 1 859 KEUR est inscrit au bilan au poste « Actions et autres instruments de capitaux propres » pour les instruments négociés sur les marchés financiers.

Les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix indiqués sont confirmés par des transactions réelles. Sur de longues échéances, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables. C'est le cas des volatilités implicites utilisées pour évaluer les instruments optionnels sur actions avec une échéance supérieure à 5 ans. En revanche, ces données de consensus entrent en ligne de compte pour l'évaluation à l'aide de paramètres observables lorsque la durée résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans.

En cas de tensions particulières sur les marchés, conduisant à l'absence de données de référence utilisées habituellement pour évaluer un instrument financier, il se peut qu'il faille recourir à un nouveau modèle selon les données disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Actions et autres titres en lien avec les capitaux propres

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier, en utilisant l'une des méthodes d'évaluation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente par laquelle l'émetteur est concerné (par ex. entrée récente d'un tiers dans le capital de l'entreprise ou évaluation sur la base d'une expertise) ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente dans le secteur dans lequel l'émetteur exerce son activité (par ex. multiple de résultats, multiple d'actifs) ;
- quote-part d'actifs nets réévalués détenue.

Pour de gros volumes de titres non cotés, les évaluations réalisées sur la base des méthodes susmentionnées sont complétées en utilisant des méthodes fondées sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par l'activité de l'entreprise ou déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples d'évaluation de sociétés équivalentes.

Instruments de capitaux de tiers, émissions de titres structurés et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, dans la mesure où ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques

d'évaluation. S'agissant des passifs financiers à la juste valeur, les méthodes d'évaluation retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

Autres instruments de capitaux de tiers

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur correspond au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt de référence (y compris les risques de contrepartie, de défaut et d'illiquidité) (méthode d'actualisation des flux de trésorerie, ou « discounted cashflow »).

Prêts et créances

La juste valeur des prêts et créances pour lesquels il n'existe pas de marché de négoce actif est calculée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. Ce calcul fait appel à un taux d'actualisation qui s'appuie sur les taux d'intérêt en vigueur le jour du rapport pour les prêts présentant des conditions et des échéances comparables. Ces taux d'actualisation sont adaptés au risque de crédit de l'emprunteur.

PARAMÈTRES SIGNIFICATIFS NON OBSERVABLES – NIVEAU 3

Conformément à la hiérarchie de la juste valeur déterminée par l'IFRS 13, le niveau 3 (N3) regroupe les produits évalués avec des facteurs d'input qui ne reposent pas sur des données de marché observables (paramètres dits « non observables »).

Le tableau ci-après présente l'évaluation des instruments financiers affectés au niveau 3 dans le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que l'éventail des valeurs des paramètres significatifs non observables par types de produits principaux. Les plages indiquées représentent la valeur la plus élevée et la valeur la plus faible du paramètre non observable en question, qui ont été utilisées du point de vue de l'ensemble du Groupe parent pour les évaluations de la catégorie du niveau 3. Parmi les instruments financiers concernés figurent cependant des instruments de natures notablement différentes. Les plages pour certains paramètres peuvent donc être larges.

Type d'instrument financier	Actifs financiers	Passifs financiers	Produits principaux	Méthode d'évaluation employée	Paramètres significatifs non observables	Plage de valeurs min.	max.
	(KEUR)	(KEUR)					
Actions et autres instruments de capitaux propres	80 937	-	Actions et parts de CP	Modèle des flux de trésorerie actualisés ou du versement de dividendes	Volatilité des CP	3,00%	166,00%
					Dividendes des CP	0%	11%
					Corrélation	-200,00%	200%
Prêts et titres	24 656	-	Prêts avec dérivés incorporés, emprunts convertibles, titres avec accords de rachat	Modèles de projection pour le montant réalisable et la corrélation de base	Corrélation time to default	0%	100%
					Variance du taux d'utilisation pour certaines valeurs de base	0%	100%
					Spreads de crédit	0 bps	90,8 bps
Total	**105 593**	-				-	-

Les paramètres non observables sont soigneusement évalués, en particulier dans le contexte économique et le marché actuels, où l'incertitude perdure. Néanmoins, de par leur nature même, ces paramètres apportent un certain degré d'insécurité dans l'évaluation des instruments financiers de niveau 3. C'est pour quantifier cette insécurité qu'a été calculée au 31 décembre 2024 la sensibilité de la juste valeur pour les instruments dont l'évaluation requiert certains paramètres non observables. Ce calcul repose sur une variation « standardisée » des facteurs d'input non observables qui a été calculée sur une position nette pour les divers paramètres ou sur des hypothèses correspondant aux directives supplémentaires d'adaptation de l'évaluation applicables aux instruments financiers concernés. La variation « standardisée » correspond à l'écart standard des prix consensuels (TOTEM, etc.) utilisé pour mesurer un paramètre non observable. Si ces données ne sont pas disponibles, l'évaluation des paramètres se fonde sur l'utilisation de l'écart standard des données historiques.

Cependant, en raison de l'orientation actuelle de l'activité économique (principalement « Global Banking and Investor Solutions (opérations sur warrants et certificats de la SGE) ainsi que « Financial Services to Corporates and Retails » (opérations de prêt et de location de l'ALD LF), le Groupe n'est exposé qu'à un risque de marché limité. Une modification immédiate d'un paramètre non observable n'aurait que des incidences très limitées sur le résultat consolidé.

NOTE 4.4 – PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Comptes courants	138 555	82 616
Dépôts et prêts à terme	37 186	64 698
Créances y afférentes	9	26
Prêts et créances avant dépréciations (total brut)	**175 750**	**147 340**
moins dépréciations (provisionnement pour risque de crédit)	-	-
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Total net	**175 750**	**147 340**

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (Y COMPRIS LOCATION-FINANCEMENT)

(en KEUR)	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Prêts à la clientèle	4 008 960	4 399 171
Location-financement	459 005	506 112
Prêts à la clientèle avant corrections de valeur (total brut)	**4 467 965**	**4 905 283**
moins les dépréciations (provisionnement pour risques de crédit)	(63 641)	(68 902)
Clientèle	*(56 752)*	*(58 656)*
Location-financement	*(6 889)*	*(10 246)*
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Total net	**4 404 324**	**4 836 381**
Prêts à la clientèle	*3 952 208*	*4 340 515*
Location-financement	*452 116*	*495 866*

Pour des explications détaillées, prière de se reporter à la note 4.8 « Dépréciation et provisions ».

NOTE 4.5 – DETTES AU COÛT AMORTI

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en KEUR)	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Dépôts et comptes courants	10 673	31 389
Dettes à terme	3 280 248	3 512 318
Autres passifs	2 691	2 484
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Titres vendus dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Total	**3 293 612**	**3 546 191**

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en KEUR)	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Autres dépôts à vue	25	36
Total des dettes envers la clientèle	**25**	**36**
Dettes couvertes par des obligations et des titres	-	-
Titres vendus à la clientèle avec accord de rachat	-	-
Total	**25**	**36**

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Titres du marché interbancaire et obligations négociables	1 554 095	1 755 205
Autres passifs	2 454	3 737
Total	**1 556 549**	**1 758 942**

NOTE 4.6 – ACTIFS CÉDÉS

ACTIFS FINANCIERS CÉDÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Les actifs financiers cédés et non décomptabilisés incluent avant tout les actifs propres du Groupe (crédits certains) qui sont transférés sur des instruments de titrisation consolidés.

L'instrument de la titrisation de crédits est utilisé dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ». C'est sous le nom de « Red & Black », utilisé pour les titrisations du groupe Société Générale, que ces créances sont regroupées en 11 structures jusqu'à présent (9 structures l'année dernière) qui ont été placées auprès du public. Quatre structures actives existaient à la date de clôture des comptes, comme l'année précédente.

À la date de clôture des comptes, la valeur comptable des créances cédées s'élevait à 1 576,7 millions d'euros (1 502,5 millions d'euros en 2023) et celle des dettes y afférentes à 1 554,1 millions d'euros (1 347,6 millions d'euros en 2023). Les valeurs de marché correspondantes étaient de 1 576,7 millions d'euros (1 502,5 millions d'euros en 2023) pour les créances et de 1 516,3 millions d'euros (1 433,3 millions d'euros en 2023) pour les dettes, ce qui aboutit à une créance nette de 60,3 millions d'euros (69,2 millions d'euros en 2023).

Dans une telle configuration, le Groupe demeure exposé à l'essentiel des opportunités et des risques liés aux créances cédées. Les créances cédées ne sont donc pas décomptabilisées et font partie des actifs dont la libre disponibilité est soumise à des restrictions, et qui ne peuvent donc pas être utilisés en tant que sûretés ni vendus directement dans le cadre d'une autre opération. Les créances sont comptabilisées au poste « Prêts et créances sur la clientèle », les dettes au poste « Dettes représentées par un titre ».

ACTIFS FINANCIERS CÉDÉS PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT DÉCOMPTABILISÉS

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le Groupe n'avait réalisé aucune opération essentielle entraînant une décomptabilisation partielle ou totale d'actifs financiers (conservation d'un engagement permanent).

NOTE 4.7 – INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS CALCULÉS SELON LA MÉTHODE DU TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

	2024			2023		
(en KEUR)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Instruments financiers au coût amorti	**241 027**	**(154 335)**	**86 692**	**231 586**	**(126 641)**	**104 945**
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Obligations émises	-	(67 837)	(67 837)	-	(65 438)	(65 438)
Opérations avec les établissements de crédit	1 182	(85 993)	(84 811)	1 463	(60 708)	(59 245)
Prêts à la clientèle et dépôts à vue	211 827	-	211 827	202 653	-	202 653
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Titres achetés/vendus dans le cadre d'un accord de rachat et prêts couverts par des titres	2 056	-	2 056	4 577	-	4 577
Contrats de location	25 962	(505)	25 457	22 893	(495)	22 398
Biens immobiliers	-	*(505)*	*(505)*	-	*(495)*	*(495)*
Biens mobiliers	*25 962*	-	*25 962*	*22 893*	-	*22 893*
venant d'instruments financiers en couvertures des flux de trésorerie – titres émis	**24 527**	**-**	**24 527**	**56 522**	**(20 120)**	**36 402**
Total des produits et des charges d'intérêts	**265 554**	**(154 335)**	**111 219**	**288 108**	**(146 761)**	**141 347**

NOTE 4.8 – DÉPRÉCIATION ET PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments de dettes évalués comme actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les créances de location simple, les créances clients[1], les produits à percevoir au titre des « Autres actifs » ainsi que les promesses de crédit et les garanties octroyées font l'objet d'un risque de crédit, qui est pris en compte comme dépréciation ou provision pour dépréciation à hauteur de la perte de crédit attendue. Ces dépréciations et provisions sont enregistrées au moment de la promesse ou de l'octroi du prêt ou de l'acquisition des titres, sans attendre qu'une indication objective ne fasse état d'une dépréciation.

Afin d'aborder les risques de durabilité, les règles de la Société Générale S.A. (liste noire ESG pour les secteurs et les emprunteurs) sont appliquées dans le cadre des décisions de crédit et d'une surveillance permanente des encours.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur un modèle à trois niveaux (niveau 1, niveau 2 et niveau 3). Le tableau ci-après présente schématiquement le modèle permettant de déterminer les dépréciations en fonction de l'affectation à chaque niveau :

Risque observé d'une dégradation de la cote de crédit depuis de la comptabilisation initiale de l'actif financier			
Catégorie du risque de crédit	**Niveau 1** Actif lors de l'acquisition	**Niveau 2** Actifs présentant une augmentation significative du risque de crédit	**Niveau 3** Actifs présentant une dégradation de la cote de crédit
Critères de transfert	Comptabilisation initiale de l'instrument au **niveau** 1 Constant en l'absence d'augmentation significative du risque de crédit	Le risque de crédit de l'instrument a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale impayé de plus de 30 jours	Indication que la cote de crédit de l'instrument s'est dégradée impayé de plus de 90 jours
Évaluation des risques de crédit	Pertes de crédit attendues à 12 mois	Pertes de crédit attendues à maturité	Pertes de crédit attendues à maturité
Base d'évaluation des produits d'intérêt	Valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation	Valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation	Valeur comptable nette de l'actif après dépréciation

[1] Aucun provisionnement pour risques n'est inscrit pour les prêts et créances sur établissements de crédit au coût amorti, car ceux-ci, du point de vue des comptes consolidés du Groupe, ne représentent pas un montant substantiel.

À la date de leur comptabilisation initiale, les encours sont classés systématiquement au niveau 1, à moins qu'ils ne présentent une évolution négative ou que leur cote de crédit ne soit déjà dégradée dès l'acquisition. Les encours classés au niveau 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir dans les 12 prochains mois en prenant en considération les données historiques et la situation actuelle (pertes de crédit attendues à 12 mois ou « 12-month expected credit loss »).

En conséquence, le montant de la dépréciation ou de la correction de valeur à saisir au jour de clôture des comptes dépend de la variation du risque de crédit depuis l'acquisition d'un instrument financier. En cas de dégradation significative du risque de crédit (niveau 2) ou si de surcroît des indices objectifs d'une dépréciation sont identifiés (niveau 3), les positions de risque concernées sont dépréciées du montant des pertes de crédit attendues par le Groupe sur toute leur durée résiduelle (pertes de crédit attendues sur la durée du crédit ou « lifetime expected credit losses »). Dans ce cas, les données historiques, la situation actuelle et les variations probables des prévisions économiques ainsi que les facteurs macroéconomiques pertinents jusqu'à l'échéance sont pris en compte. En revanche, s'il n'existe aucune dégradation significative du risque de crédit, l'affectation au niveau 1 est maintenue et seules les pertes attendues sur la durée de l'instrument et susceptibles de résulter d'événements susceptibles d'entraîner des pertes dans les douze prochains mois doivent être prises en considération.

En raison du caractère de « retail » du portefeuille, l'affectation à un niveau dans les opérations de financement des ventes découle exclusivement du nombre de jours d'arriéré de la créance la plus ancienne (N1a aucun arriéré, N1b arriéré de 30 jours au plus, N2 arriéré de 30 à 90 jours).

Dans le financement des concessionnaires, l'affectation à un niveau est assurée par la division CRM CF. Les clients ne présentant pas un risque de défaut accru bénéficient d'une bonne note à l'échelle du Groupe (notation NOVA) et sont classés au niveau 1. Les clients qui sont inscrits sur la liste de surveillance (« watchlist ») sont affectés au niveau 2. La notation NOVA est réexaminée une fois par an et adaptée en cas de besoin.

Dans le secteur du financement des ventes, seules des corrections de valeur individuelles forfaitaires sont calculées pour les créances en souffrance. Le niveau 3 est défini comme un défaut de paiement et est fixé dans le cas d'une exigibilité supérieure à 90 jours. Le niveau 3 peut également découler d'un autre motif de défaut connu, indépendamment de la structure d'âge de la créance ouverte, par ex. insolvabilité, escroquerie ou autres informations négatives connues relatives à la solvabilité du client. On applique alors une méthode de calcul mathématique et statistique qui estime la perte attendue sur la base des défauts observés dans le passé, des informations récentes et des attentes pour l'avenir.

Pour toutes les corrections de valeur forfaitaires ainsi que les corrections de valeur individuelles forfaitaires, on utilise une méthode de calcul mathématique et statistique qui estime la perte attendue sur la base des défauts observés dans le passé, des informations récentes et des attentes de l'avenir. Pour cela, le taux de correction de valeur calculé est le produit de la probabilité de défaut et du taux de perte.

Les taux de correction de valeur pour tous les portefeuilles sont validés une fois par an ou ponctuellement si les circonstances l'exigent. La validation de la probabilité de défaut (PD) et du taux de perte (LGD) fait appel à un historique de données sur cinq ans. Les évolutions axées sur l'avenir font appel à des indicateurs

macroéconomiques qui alimentent l'estimation ECL en tant que composants « forward-looking ». Ces indicateurs sont la croissance économique, le taux de chômage, l'indice de production, l'indice des prix du pétrole et l'évolution des taux d'intérêt.

Dans le financement des concessionnaires, les clients de niveau 3 considérés comme ayant fait défaut reçoivent une correction de valeur individuelle. Ces clients relèvent alors de la gestion des prêts problématiques. Un comité établit tous les mois un rapport au sujet de leur statut. La correction de valeur individuelle est réexaminée et redéfinie chaque mois. Le montant de la correction de valeur individuelle correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée des encaissements attendus au titre du remboursement des intérêts et du capital ainsi que des flux de trésorerie venant de la vente de sûretés. Si le besoin de correction de valeur diminue, les corrections de valeur individuelles sont dissoutes en résultat.

Les produits des taux d'intérêt sont perçus sur la base de la valeur comptable brute pour les instruments financiers du niveau 1 et du niveau 2. Le produit des taux d'intérêt pour ces instruments financiers est saisi sur la base de la valeur comptable nette.

Pour les actifs financiers déjà dépréciés lors de leur acquisition (« purchased or originated credit-impaired financial assets » ou POCI), le montant de la dépréciation est inclus dans la valeur comptable nette de l'actif financier présentant une cote de crédit dégradée. La dotation aux dépréciations ainsi que leur reprise sont inscrites en résultat au titre du coût du risque.

En raison du modèle économique du Groupe, les cas POCI restent extrêmement rares, voire inexistants, et lorsqu'ils se présentent, ne concernent qu'un volume négligeable qui ne justifie pas qu'ils soient comptabilisés séparément. Si de tels cas ponctuels répondant à la définition des POCI se présentent, ils sont affectés au niveau 3 en raison de la notation de défaut dès leur acquisition.

Les prêts octroyés par le Groupe peuvent éventuellement être restructurés afin de garantir le recouvrement du prêt et des intérêts. À cette fin, les conditions contractuelles initiales du prêt sont réaménagées (par ex. prolongation du remboursement, suspension/sursis du remboursement, modification de la nature du remboursement, changement des délais de paiement des intérêts, sursis des intérêts (sursis de la prochaine échéance) ou prise de sûretés supplémentaires). Les actifs ne peuvent être restructurés que lorsque l'emprunteur se trouve en difficultés financières, devient insolvable et/ou engage une procédure de faillite (sans se préoccuper de savoir si l'emprunteur est ou non déjà insolvable ou le deviendra avec une forte probabilité si le prêt n'est pas restructuré).

L'inscription au bilan des prêts restructurés suit les règles uniformes d'établissement du bilan de la société mère du Groupe. Elle distingue entre les modifications substantielles et les modifications non substantielles. Selon les consignes du Groupe principal, les adaptations de contrat portant sur les prêts qui ne réussissent pas le test SPPI (voir note 3 sur l'analyse des propriétés des flux de paiement contractuels), représentent des modifications substantielles et entraînent une sortie du bilan et une réinscription des actifs financiers modifiés (actuellement aucun cas d'application au sein du Groupe pour la SGE). En revanche, les prêts dont les flux de paiement contractuels après la restructuration continuent à représenter exclusivement des remboursements de principal et d'intérêts sur le montant encore dû (c'est-à-dire qui sont conformes au SPPI) sont classés parmi les

modifications non substantielles, n'entraînent aucune sortie du bilan et continuent à figurer au bilan. À la place, il est procédé à une adaptation de la valeur comptable brute à la valeur actualisée calculée en appliquant le taux d'intérêt effectif initial des flux de paiement modifiés. Cette différence d'évaluation représente un gain ou une perte de modification qui est inscrit en résultat au compte de résultat au titre du coût du risque et amorti par le biais du résultat des intérêts aux dates de clôture suivantes. Les produits d'intérêts y afférents restent ensuite comptabilisés au taux d'intérêt effectif initial des prêts.

La délimitation qualitative à l'aide de la nocivité SPPI des conditions contractuelles modifiées est complétée par l'application d'un test quantitatif de la valeur actualisée. Il s'agit là d'un calcul comparatif entre la valeur actualisée de la série de paiements modifiée contractuellement et la valeur actualisée de la série de paiements convenue par le contrat initial.

Si la mesure de tolérance (« forbearance ») entraîne une perte de valeur actualisée supérieure à 1%, la créance doit être affectée au niveau 3 et donc recevoir un statut de défaut (perte financière matérielle). Si la perte de valeur actualisée ne dépasse pas 1% ou que la différence de valeur actualisée est même positive après la restructuration, la créance est affectée au niveau 2.

Dans les cas où il n'est plus raisonnablement possible de supposer que l'actif puisse encore être intégralement réalisé, l'actif fait l'objet d'un amortissement direct (partiel) (« write-off »). Si aucun substitut ne remplace la créance en souffrance, celle-ci est considérée comme irrécouvrable et est décomptabilisée. Cette méthode est appliquée par exemple :

- en cas d'insolvabilité, lorsqu'il n'est plus possible d'escompter d'autres paiements découlant de la réalisation des sûretés ou d'un taux de défaillance
- en cas de créances résiliées, lorsque le montant résiduel dû ne peut plus être acquitté
- en cas d'abandon de créance total ou partiel.

Les engagements qui continuent à faire l'objet de poursuites une fois l'amortissement effectué sont traités au niveau central dans le but de percevoir des produits extraordinaires issus de ces créances et de les exécuter sur le plan comptable.

APERÇU DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Dépréciation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**-**	**-**
Dépréciation des actifs financiers au coût amorti	**64 872**	**70 258**
Prêts et créances au coût amorti*	*63 641*	*68 902*
Autres actifs au coût amorti	*1 231*	*1 356*
Provisions sur engagements financiers	1 478	875
Provisions sur engagements en cas de garantie	-	-
Total des dépréciations en cas de perte de crédit	**1 478**	**875**

* Y compris les dépréciations de la location-financement (voir aussi note 4.4, tableau « Prêts et créances à la clientèle (y compris location-financement »)

DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

(en KEUR)	Dépréciation au 01.01.2024	Dotations	Reprise	Charge de dépréciation nette	Utilisation	Autres variations	Dépréciation au 31.12.2024
Actifs financiers au coût amorti							
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	20 848	2 814	(8 244)	(5 430)	-	-	15 418
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	9 345	3 146	(6 312)	(3 166)	-	-	6 179
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	40 065	28 614	(9 790)	18 824	(15 614)	-	43 275
Total	**70 258**	**34 574**	**(24 346)**	**10 228**	**(15 614)**	**-**	**64 872**
dont location-financement et contrats similaires							
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	4 601	(54)	(2 010)	(2 064)	-	-	2 537
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	318	386	(312)	74	-	-	392
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	5 327	3 653	(2 940)	713	(2 080)	-	3 960
Total	**10 246**	**3 985**	**(5 262)**	**(1 277)**	**(2 080)**	**-**	**6 889**

PROVISIONS

(in TEUR)	Dépréciation au 01.01.2024	Dotations	Reprise	Charge de dépréciation nette	Utilisation	Autres variations	Dépréciation au 31.12.2024
Engagements financiers							
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	867	-	589	589	-	-	1 456
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	8	14	-	14	-	-	22
Total	**875**	**14**	**589**	603	**-**	**-**	**1 478**
Engagements de garantie							
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

ÉVOLUTION DU PROVISIONNEMENT POUR RISQUES

Le tableau ci-après présente le provisionnement pour risques gérés à l'actif en fonction des variations de la valeur comptable des actifs financiers :

	Dépréciation des actifs financiers au coût amorti						
(en millions d'euros)	Niveau 1	*Dont créances de location et assimilées*	Niveau 2	*Dont créances de location et assimilées*	Niveau 3	*Dont créances de location et assimilées*	**Total**
Sole au 31.12.2023	21	5	9	-	40	5	70
Acquisitions[1]	-	-	-	-	-	-	**-**
Cessions[2]	(1)	-	(2)	-	(1)	-	**(4)**
Transferts du niveau 1 au niveau 2[3]	-	-	-	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 2 au niveau 1[3]	-	-	(1)	-	-	-	**(1)**
Transferts au niveau 3[3]	-	-	-	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 3[3]	-	-	-	-	1	-	**1**
Dotations, reprises et utilisations sans transfert de niveau[3]	(1)	*2*	1	*2*	-	*(4)*	**-**
Autres variations	(4)	(1)	(1)	-	3	*(1)*	**(2)**
Solde au 31.12.2024	15	*6*	6	*2*	43	-	**64**

[1] Les montants de dépréciation inscrits à la ligne « Acquisitions » au niveau 2/niveau 3 pourraient inclure des contrats qui avaient leur origine au niveau 1 et ont été reclassés au niveau 2/ niveau 3 durant la période sous rapport.

[2] Y compris les remboursements, les aliénations et les abandons de créances.

[3] Les montants inscrits dans les transferts incluent les écarts dus à l'amortissement. Les transferts au niveau 3 correspondent aux montants dus qui étaient initialement classés au niveau 1 et qui ont été directement déclassés au niveau 3 durant la période sous rapport ou qui relevaient du niveau 2 et ont été ultérieurement déclassés au niveau 3.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	Niveau 1	*Dont créances de location et assimilées*	Niveau 2	*Dont créances de location et assimilées*	Niveau 3	*Dont créances de location et assimilées*	**Total**
Solde au 31.12.2022	23	6	8	-	38	3	69
Acquisitions[1]	1	-	1	-	-	-	**2**
Cessions[2]	-	-	-	-	(2)	-	**(2)**
Transferts du niveau 1 au niveau 2[3]	-	-	1	-	-	-	**1**
Transferts du niveau 2 au niveau 1[3]	-	-	(1)	-	-	-	**(1)**
Transferts au niveau 3[3]	-	-	-	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 3[3]	-	-	-	-	(1)	-	**(1)**
Dotations, reprises et utilisations sans transfert de niveau[3]	(13)	*6*	-	*4*	-	*(5)*	**(13)**
Autres variations	10	*(2)*	-	-	5	*2*	**15**
Solde au 31.12.2023	21	*10*	9	*4*	40	-	**70**

[1] Les montants de dépréciation inscrits à la ligne « Acquisitions » au niveau 2/niveau 3 pourraient inclure des contrats qui avaient leur origine au niveau 1 et ont été reclassés au niveau 2 / niveau 3 durant la période sous rapport.
[2] Y compris les remboursements, les aliénations et les abandons de créances.
[3] Les montants inscrits dans les transferts incluent les écarts dus à l'amortissement. Les transferts au niveau 3 correspondent aux montants dus qui étaient initialement classés au niveau 1 et qui ont été directement déclassés au niveau 3 durant la période sous rapport ou qui relevaient du niveau 2 et ont été ultérieurement déclassés au niveau 3.

Le tableau ci-après présente l'évolution des provisions dans les opérations de crédit (pour les promesses de prêts irrévocables et les garanties financières émises) en liaison avec la modification du montant des promesses de prêts ou de garanties) :

	Provisions pour promesses de prêts				**Provisions pour garanties financières**			
(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	**Total**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	**Total**
Solde au 31.12.2023	1	-	-	**1**	-	-	-	**-**
Acquisitions	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Cessions	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 1 au niveau 2	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 2 au niveau 1	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts au niveau 3	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 3	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Dotations, reprises et utilisations sans transfert de niveau	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Effets de change	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Effets de l'IFRS 5	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Autres variations	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Solde au 31.12.2024	1	-	-	**1**	-	-	-	**-**

	Provisions pour promesses de prêts				Provisions pour garanties financières			
(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	**Total**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	**Total**
Solde au 31.12.2022	1	1	-	**2**	-	-	-	**-**
Acquisitions	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Cessions	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 1 au niveau 2	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 2 au niveau 1	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts au niveau 3	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 3	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Dotations, reprises et utilisations sans transfert de niveau	(1)	(1)	-	**(2)**	-	-	-	**-**
Effets de change	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Effets de l'IFRS 5	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Autres variations	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Solde au 31.12.2023	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**

RISQUES DE DÉFAILLANCE ET CONCENTRATIONS

Les tableaux ci-après reprennent les illustrations et la nomenclature des comptes consolidés de la société mère. Leur structuration se rapporte aux actifs évalués au coût amorti (compte non tenu des sûretés), qui relèvent du champ d'application des règles de dépréciation de la norme IFRS 9.

Ventilation par secteurs

	Solde au 31.12.2024							
	Valeur comptable brute				Provisionnement pour risque			
(en millions d'euros)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
État	16	1	-	**17**	-	-	-	**-**
Institutions	38	-	-	**38**	-	-	-	**-**
Entreprises	1 946	33	23	**2 002**	6	4	11	**21**
Dont PME	*100*	*8*	*4*	***112***	-	-	-	**-**
Commerce de détail	2 396	16	55	**2 467**	9	2	32	**43**
Dont très petites entreprises	*1 147*	*12*	*25*	***1 184***	-	-	-	**-**
Autres	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Total	**4 396**	**50**	**78**	**4 524**	**15**	**6**	**43**	**64**

	Solde au 31.12.2023							
	Valeur comptable brute				Provisionnement pour risque			
(en millions d'euros)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
État	22	-	-	**22**	-	-	-	**-**
Institutions	66	-	-	**66**	-	-	-	**-**
Entreprises	2 170	50	21	**2 241**	10	5	10	**25**
Dont PME	*150*	*29*	*5*	***184***	*2*	*3*	*3*	***8***
Commerce de détail	2 585	29	50	**2 664**	11	4	30	**45**
Dont très petites entreprises	*1 338*	*24*	*19*	***1 381***	*7*	*3*	*11*	***21***
Autres	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Total	**4 843**	**79**	**71**	**4 993**	**21**	**9**	**40**	**70**

Ventilation par régions géographiques

	Solde au 31.12.2024							
	Valeur comptable brute				Provisionnement pour risque			
(en millions d'euros)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
France	2	-	-	**2**	-	-	-	**-**
Pays d'Europe occidentale (sauf la France)	4 394	50	78	**4 522**	15	6	43	**64**
Pays de l'UE en Europe orientale	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Pays d'Europe orientale non membres de l'UE	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Amérique du Nord	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Asie-Pacifique	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Total	**4 396**	**50**	**78**	**4 524**	**15**	**6**	**43**	**64**

	Solde au 31.12.2023							
	Valeur comptable brute				Provisionnement pour risque			
(en millions d'euros)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
France	3	-	-	**3**	-	-	-	**-**
Pays d'Europe occidentale (sauf la France)	4 840	79	71	**4 990**	21	9	40	**70**
Pays de l'UE en Europe orientale	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Pays d'Europe orientale non membres de l'UE	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Amérique du Nord	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Asie-Pacifique	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Total	**4 843**	**79**	**71**	**4 993**	**21**	**9**	**40**	**70**

Ventilation selon les classes de notation

	Solde au 31.12.2024							
	Valeur comptable brute				Provisionnement pour risque			
(en millions d'euros)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
1	2	-	-	**2**	-	-	-	**-**
2	14	1	-	**15**	-	-	-	**-**
3	38	-	-	**38**	-	-	-	**-**
4	52	-	-	**52**	-	-	-	**-**
5	88	-	-	**88**	-	-	-	**-**
6	239	22	-	**261**	1	2	-	**3**
7	25	5	-	**30**	-	1	-	**1**
Défaut (8, 9, 10)	-	-	3	**3**	-	-	1	**1**
Autres (non notés)*	3 938	22	75	**4 035**	14	3	42	**59**
Total	**4 396**	**50**	**78**	**4 524**	**15**	**6**	**43**	**64**

* La ventilation par classes de notation s'appuie sur l'échelle de notation du Groupe (dite notation NOVA). Les encours qui n'ont pas de note NOVA et sont notés selon des classes de notation internes locales entrent automatiquement dans la classe « Autres (non notés) », conformément à la nomenclature de la maison mère. Pour la SGE, ce solde inclut notamment les prêts aux petits clients (particuliers) et les titrisations.

	Solde au 31.12.2023							
	Valeur comptable brute				Provisionnement pour risques			
(en millions d'EUR)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
1	1	-	-	**1**	-	-	-	**-**
2	21	-	-	**21**	-	-	-	**-**
3	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
4	68	-	-	**68**	-	-	-	**-**
5	218	-	-	**218**	1	-	-	**1**
6	293	42	-	**335**	2	4	-	**6**
7	20	9	-	**29**	-	1	-	**1**
Perte (8, 9, 10)	-	-	3	**3**	-	-	1	**1**
Autres (non notés)*	4 222	28	68	**4 318**	18	4	39	**61**
Total	**4 843**	**79**	**71**	**4 993**	**21**	**9**	**40**	**70**

* La ventilation par classes de notation s'appuie sur l'échelle de notation du Groupe (dite notation NOVA). Les encours qui n'ont pas de note NOVA et sont notés selon des classes de notation internes locales entrent automatiquement dans la classe de notation « Autres (non notés) » conformément à la nomenclature de la maison mère. Pour la SGE, ce solde inclut notamment les prêts aux petits clients (particuliers) et les titrisations.

COÛT DU RISQUE

(en KEUR)	2024	2023
Risque de crédit	**(8 533)**	**(9 265)**
Dotations nettes pour dépréciations	(11 077)	(11 220)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-
Actifs financiers au coût amorti	(11 077)	(11 220)
Dotations nettes aux provisions	*247*	*349*
Engagements financiers	*247*	*349*
Engagements de garantie	-	-
Pertes non couvertes sur créances (ou prêts) irrécouvrables	-	-
Récupérations sur créances (ou prêts) irrécouvrables	*2 297*	*1 606*
Autres risques	**-**	-
Total	**(8 533)**	**(9 265)**

NOTE 4.9 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les justes valeurs sont présentées dans cette note de l'annexe.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

	31.12.2024	
(en KEUR)	**Valeur comptable**	**Juste valeur**
Créances sur les établissements de crédit	175 750	175 741
Prêts à la clientèle	4 404 324	4 159 189
Prêts à la clientèle au coût amorti	*3 952 208*	3 655 203
Créances de contrats de location	*452 116*	503 986
Titres	-	-
Total des actifs financières évalués aux coûts d'acquisition	**4 580 074**	**4 334 929**

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

(en KEUR)	31.12.2024 Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit	3 293 612	3 293 612
Dettes envers la clientèle	25	25
Obligations émises	1 556 549	1 556 549
Dettes subordonnées	-	-
Total des passifs financiers évalués aux coûts d'acquisition	**4 850 187**	**4 850 187**

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Prêts, créances et contrats de location-financement

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur de grandes entreprises est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie attendus au moyen d'un taux d'actualisation se basant sur les taux de marché (à savoir le taux de référence actuariel publié par la Banque de France et le taux à coupon zéro) qui s'appliquent, le jour de la clôture des comptes, aux prêts présentant pour l'essentiel les mêmes modalités et échéances, les taux d'intérêt devant toutefois être ajustés par des majorations pour coûts de liquidité et de gestion afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur des clients du secteur de la banque de détail, à savoir principalement des particuliers et des PME, est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des futurs flux de trésorerie au moyen des taux de marché qui s'appliquent, le jour de la clôture des comptes, aux prêts de la même catégorie ayant la même échéance.

Dans le cas de prêts, de créances et de créances de location-financement à taux variable ainsi que de prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable, dans la mesure où il n'y a pas eu de fluctuations considérables des spreads de crédit pour les contreparties depuis l'inscription au bilan.

Dettes

En l'absence d'un marché actif pour les dettes, on suppose que la juste valeur des dettes correspond à la valeur des futurs flux de trésorerie actualisés au moyen du taux de marché en vigueur le jour de la clôture des comptes. Si la dette est représentée par un instrument financier coté en bourse, sa valeur correspond à son prix sur le marché.

Concernant les dettes à taux variable et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des dépôts à vue correspond à leur valeur comptable.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en KEUR)	**Immobilisations incorporelles**	**Immobilisations corporelles d'exploitation**	**Actifs de location**	**Droits d'utilisation***	**Total**
Coûts d'acquisition et de fabrication					
Solde au 1er janvier 2024	**27 844**	**11 236**	**420 143**	**49 741**	**508 964**
Acquisitions	822	226	72 361	2 470	**75 879**
Cessions	(16 229)	(4 806)	(189 823)	(2 266)	**(213 124)**
Reclassements	(2 000)	-	-	9	**(1 991)**
Solde au 31 décembre 2024	**10 437**	**6 656**	**302 681**	**49 954**	**369 728**
Dépréciations et amortissements cumulés					
Solde au 1er janvier 2024	**(25 359)**	**(7 489)**	**(133 248)**	**(23 168)**	**(189 264)**
Amortissements ordinaires	(1 451)	(1 164)	(44 682)	(6 148)	**(53 445)**
Dépréciations	-	-	-	-	**-**
Reprises de dépréciation/ cessions	16 229	4 466	83 016	4 710	**108 421****
Reclassements	2 000	-	-	(8)	**1 992**
Solde au 31 décembre 2024	**(8 581)**	**(4 187)**	**(94 914)**	**(24 614)**	**(132 296)**
					-
Valeurs comptables					
Au 1er janvier 2024	**2 485**	**3 747**	**286 895**	**26 574**	**319 700**
Solde au 31 décembre 2024	**1 856**	**2 469**	**207 767**	**25 340**	**237 432**

*Les droits d'utilisation sont inscrits au bilan à la rubrique « Immobilisations corporelles ».

**Dont 37,1 millions d'euros de cessions d'actifs de location.

(en KEUR)	**Immobilisations incorporelles**	**Immobilisations corporelles d'exploitation**	**Actifs de location**	**Droits d'utilisation***	**Total**
Coûts d'acquisition et de fabrication					
Solde au 1er janvier 2023	**24 319**	**12 466**	**596 757**	**49 932**	**683 474**
Acquisitions	1 525	621	60 453	1 091	**63 690**
Cessions	-	(1 851)	(237 067)	(1 284)	**(240 202)**
Reclassements	2 000	-	-	2	**2 002**
Solde au 31 décembre 2023	**27 844**	**11 236**	**420 143**	**49 741**	**508 964**
Dépréciations et amortissements cumulés					
Solde au 1er janvier 2023	**(21 857)**	**(7 636)**	**(169 787)**	**(20 555)**	**(219 835)**
Amortissements ordinaires	(1 502)	(1 642)	(61 199)	(3 865)	**(68 208)**
Dépréciations	-	-	-	-	**-**
Reprises de dépréciations/cessions	-	1 788	97 738	1 253	**100 779****
Reclassements	(2 000)	-	-	-	**(2 000)**
Solde au 31 décembre 2023	**(25 359)**	**(7 490)**	**(133 248)**	**(23 167)**	**(189 264)**
Valeurs comptables					
Au 1er janvier 2023	**2 462**	**4 830**	**426 970**	**29 377**	**463 639**
Solde au 31 décembre 2023	**2 485**	**3 746**	**286 895**	**26 574**	**319 700**

*Les droits d'utilisation sont inscrits au bilan à la rubrique « Immobilisations corporelles ».

**Dont 34,0 millions d'euros de cessions d'actifs de location.

NOTE 6 – ÉCARTS D'ACQUISITION

Durant l'exercice 2024, les écarts d'acquisition suivants ont été enregistrés au niveau des unités génératrices de trésorerie :

- « Financial Services to Corporates and Retails » : un écart d'acquisition d'un montant de 1 569 KEUR résulte de l'achat de la BDK par l'ALD LF en 2002. La BDK a été identifiée comme une unité génératrice de trésorerie et affectée au segment opérationnel « Financial Services to Corporates and Retails ». Aucune nécessité de dépréciation ne se présente cette année compte tenu de l'évolution positive des affaires.

La valeur de l'écart d'acquisition des unités génératrices de trésorerie est vérifiée dans le cadre d'un test de dépréciation chaque année ou dans le cas d'un événement déclencheur. Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entité. Les tests de dépréciation calculent le montant recouvrable de chaque UGT ou de groupes d'UGT, puis le compare à sa valeur comptable. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, y compris les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable, la valeur recouvrable étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La dépréciation ainsi calculée conduit en priorité à l'amortissement de l'écart d'acquisition, tandis que la dépréciation dépassant l'écart d'acquisition conduit à l'amortissement des autres actifs de l'UGT. La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode d'évaluation la plus appropriée, en particulier la méthode des flux de trésorerie actualisés après impôts (« discounted cashflows »), appliquée généralement à l'échelle de l'UGT.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul sont établis à partir d'un plan d'affaires élaboré sur la base du budget provisoire pour les quatre prochaines années, extrapolé sur une période de croissance durable (généralement de quatre années supplémentaires), puis à l'infini en se basant sur un taux de croissance à long terme :

- Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque en fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque secteur d'activité, est déterminée à partir de primes de risque sur actions publiées par SG Research et de sa volatilité (beta) estimée. Le cas échéant, une prime de risque-pays est également ajoutée au taux d'intérêt sans risque et représente la différence entre le taux d'intérêt sans risque de la zone de rattachement (zone euro) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État en question dans la monnaie de la zone de rattachement, ou à sa valeur moyenne pondérée d'après les capitaux propres prescrits par la loi dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs États.

- Le taux de croissance utilisé pour la valeur finale se base sur une prévision à long terme concernant la croissance économique et la progression de l'inflation.

La principale notion de valeurs est la valeur d'utilité sur la base des flux de trésorerie actualisés.

NOTE 7 – AUTRES ACTIVITÉS

NOTE 7.1 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

	2024			2023		
(en KEUR)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Opérations avec les établissements de crédit	-	(383)	(383)	-	(405)	(405)
Opérations avec la clientèle	948	-	948	1 506	-	1 506
Opérations sur instruments financiers découlant de transactions sur titres	**-**	**(7 004)**	**(7 004)**	**-**	**(6 745)**	**(6 745)**
Engagements de crédit et de garantie	-	(13)	(13)	-	(18)	(18)
Prestations de services	15 252	-	15 252	16 695	-	16 695
Autres	5 713	(2 669)	3 044	4 962	(2 888)	2 074
Total	**21 913**	**(10 069)**	**11 844**	**23 163**	**(10 056)**	**13 107**

NOTE 7.2 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	2024			2023		
(en KEUR)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Leasing d'équipement	**362 893**	**(317 787)**	**45 106**	**394 377**	**(337 919)**	**56 458**
Autres activités	**844**	**(38 140)**	**(37 296)**	**594**	**(52 154)**	**(51 560)**
Total	**363 737**	**(355 927)**	**7 810**	**394 971**	**(390 073)**	**4 898**

Les produits découlant du leasing d'équipement et des autres activités se composent des postes suivants :

(en KEUR)	2024	2023
Produits de contrats de location simple et des ventes de biens en location*	346 628	373 225
Remboursement d'allocations sur biens en location simple	1 214	2 542
Autres produits de la location simple (paiements locatifs exceptionnels)	4 249	4 854
Autres produits découlant de contrats de location	10 639	13 613
Produits découlant de frais pour retard de paiement	163	143
Autres produits	844	594
Total	**363 737**	**394 971**

*Conformément aux règles du Groupe principal, les produits des contrats de location simple et des ventes de biens en location (produits de remarketing) incluent les produits découlant des contrats de location simple à hauteur de 53,9 millions d'euros. Les produits des intérêts provenant des contrats de location-financement sont comptabilisés au poste « Intérêts et produits assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ».

Les charges des autres activités se composent des postes suivants :

(en KEUR)	2024	2023
Remises sur location simple	-	-
Charges liées à la vente de biens loués	(250 707)	(248 540)
Amortissements sur biens en location simple	(44 682)	(61 199)
Autres dépenses de location-financement	(22 398)	(28 180)
Dépenses d'inventaire	-	-
Dépenses pour des activités autres que les activités bancaires	(38 105)	(51 930)
Autres remises	(35)	(224)
Total	**(355 927)**	**(390 073)**

Les produits des contrats de location simple et des ventes de biens en location comprennent pour l'essentiel les produits découlant des contrats de location simple pour 53 949 KEUR (74 318 KEUR en 2023) et les produits des ventes de biens en location pour 273 156 KEUR (281 830 KEUR en 2023). Les produits des contrats de location simple s'élèvent à 58 198 KEUR (19 172 KEUR en 2023) et se composent des produits de location

pour 53 949 KEUR (74 318 KEUR en 2023) et des paiements locatifs exceptionnels de 4 249 KEUR (4 854 KEUR en 2023).

Les produits des contrats de location simple et des ventes de biens en location ainsi que les charges découlant des ventes de biens en location relèvent du segment « Financial Services to Corporates and Retails ».

NOTE 7.3 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

AUTRES ACTIFS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Compte de compensation pour transactions sur titres	-	-
Charges payées d'avance	80 860	80 033
Autres actifs divers*	117 824	216 870
Total brut	**198 684**	**296 903**
Dépréciations	(2 007)	(2 748)
Total net	**196 677**	**294 155**

*La dénomination de ce poste a été modifiée

Au 31 décembre 2024, le poste « Autres actifs divers » comprenait essentiellement des créances impayées de location simple et des commissions à recevoir. Il s'agit de créances à court terme (exigibles dans les 12 prochains mois).

En outre, cette rubrique inclut le droit de remboursement activité à hauteur de 60 millions d'euros découlant de la garantie de la sociétaire dans un litige en instance devant les tribunaux (exigible à plus d'un an) (voir note 13, section « Risques découlant de litiges »).

AUTRES PASSIFS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Garanties de dépôts obtenues	-	-
Comptes de compensation pour transactions de titres	5 302	3 191
Avantages du personnel	572	1 501
Dettes locatives	35 570	36 965
Régularisations des produits	9 587	13 464
Autres créditeurs divers	93 057	214 273
Total	**144 088**	**269 394**

Le poste « Autres créditeurs divers » comprend essentiellement des charges et des dettes déjà acquittées découlant du contrat de transfert de bénéfices conclu avec la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. (société dominante). Il s'agit de dettes à court terme (exigibles dans les 12 prochains mois).

NOTE 8 – FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES DU PERSONNEL

FRAIS DE PERSONNEL

(en KEUR)	2024	2023
Rémunération des salariés	(40 743)	(45 842)
Cotisations sociales et impôts sur les salaires	(6 930)	(7 731)
Charges de retraite nettes – actifs distincts	(129)	(158)
Charges de retraite nettes – régime de retraite à prestations définies	(179)	(171)
Participation aux bénéfices et primes des salariés	(63)	(61)
Total	**(48 044)**	**(53 963)**
y compris les charges nettes découlant de paiements en actions	(58)	(55)

Effectif

L'effectif moyen durant l'exercice 2024 se décomposait de la manière suivante :

	Hommes	Femmes	Total
Global Banking and Investor Solutions	2	2	4
Financial Services to Corporates and Retails	330	296	626
Asset Management	2	0	2
Total	**334**	**298**	**632**

ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL

(en KEUR)	Solde au 31.12.2023	Dotations	Reprises	Dotations nettes	Utilisation	Autres variations	Solde au 31.12.2024
Provisions pour avantages du personnel	19 769	880	(1 128)	(248)	(7 052)	1 340	**13 809**

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les provisions pour avantages du personnel sont calculées en utilisant, pour le sous-groupe ALD (segment « Financial Services to Corporates and Retails »), un taux d'actualisation de 3,31% (année précédente : 4,12%), une dynamique des salaires de 3,00% (année précédente : 3,00%) et une dynamique des retraites de -0,15% (année précédente : -0,15%). Dans le cadre de la société SGSS (segment « Asset Management »), le calcul se base sur un taux d'actualisation de 3,37% (année précédente : 4,13%), une dynamique des salaires de 0,00% (année précédente : 0,50%) et une dynamique des retraites de 0,00% (année précédente : 0,00%). Dans le cadre de la société SG Effekten (segment « Global Banking and Investor Solutions »), on utilise un taux

d'actualisation de 3,33% (année précédente : 1,74%), une dynamique des salaires de 3,60% (année précédente : 3,60%) et une dynamique des retraites de 2,20% (année précédente : 2,60%).

La prévoyance vieillesse au sein du Groupe se compose des régimes de retraite suivants :

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », il existe pour certains collaborateurs des régimes de retraite individuels à cotisations définies.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Dans le segment « Global Banking and Investor Solutions », il existe les régimes de retraite à prestations définies suivants :

Assurance de prestations de prévoyance au sens du régime de pensions dans sa version du 1er mai 1986

Des rentes sont accordées aux collaborateurs (pensions de retraite, pensions de retraite anticipée, rentes d'invalidité) ainsi qu'aux survivants (rentes de veuf ou de veuve, rentes d'orphelins).

La pension de retraite est accordée à partir de 65 ans révolus ; la pension de retraite anticipée est versée dès lors que le bénéficiaire sollicite une pension de retraite anticipée découlant de l'assurance de rentes légale. Le montant des prestations dépend de la durée de service imputable et des rémunérations donnant droit à pension. La durée de service imputable est constituée par toutes les années et les mois entiers pendant lesquels le rapport de travail a existé, mais au plus tard jusqu'au jour normal de départ à la retraite, jusqu'à concurrence maximale de 40 ans.

Les rémunérations donnant droit à pension sont le salaire de base mensuel multiplié par 13 mois. La pension de retraite et la rente d'invalidité s'élèvent à 0,40% des rémunérations donnant droit à pension jusqu'au plafond d'assujettissement plus 1,50% des rémunérations imputables au-delà du plafond d'assujettissement de l'assurance de rentes légale, multiplié par la durée de service imputable. En cas de pension de retraite anticipée, une réduction de 0,50% est opérée pour chaque mois de sollicitation avant le jour normal de départ à la retraite, mais jusqu'à concurrence maximale de 12%.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60% de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité à la date du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 15% de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité à la date du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à l'âge de 18 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

En outre, il existe une prestation individuelle qui s'écarte du régime précédent sur les points suivants :

Le montant des prestations dépend de la durée de service ouvrant droit à retraite ainsi que des rémunérations ouvrant droit à retraite. La durée de service ouvrant droit à retraite est constituée par toutes les années pleines

pendant lesquelles la relation de travail a existé jusqu'au jour du départ à la retraite normal. Les rémunérations ouvrant droit à retraite sont le dernier salaire mensuel conventionnel perçu multiplié par 12 ou le salaire annuel fixe pour les collaborateurs non couverts par une convention collective.

La pension de retraite est calculée selon un tableau qui est fonction du salaire et de la durée de service et qui peut être adapté de temps à autre par l'ajout de nouveaux échelons de pension de retraite. Sur le montant dépassant le salaire maximal prévu dans le barème applicable, une pension de retraite supplémentaire d'un montant de 60% de ce plafond est accordée après 40 années de service ; le pourcentage est réduit de 1% pour chaque année manquante dans ces 40 années de service.

En cas d'incapacité de travail ou de gain ainsi qu'en cas de décès, les années de service manquantes jusqu'à l'âge de 55 ans révolus sont ajoutées en totalité et les années de service entre 55 et 60 ans révolus sont ajoutées à raison d'un tiers.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60% de la rente versée ou du droit à une pension de retraite à la date du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 10% de la rente versée ou du droit à une pension de retraite à la date du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à 18 ans révolus, au plus tard jusqu'à 25 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

Dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », il existe pour certains collaborateurs des régimes de retraite individuels à prestations définies.

Parallèlement, il existe dans le Groupe les régimes à prestations définies suivantes :

Anciens collaborateurs d'Interleasing (concerne le segment « Financial Services to Corporates and Retails »)

L'engagement prévoit des prestations de pension de retraite lorsque la limite d'âge est atteinte (65 ans), en cas d'invalidité anticipée et en cas de décès. Est imputable le temps que l'affilié âgé de plus de 20 ans et de moins de 65 ans a passé sans interruption au service de l'entreprise. Après une durée de service de 10 ans, la pension de retraite s'élève à un montant de base de DM 200 par mois et s'accroît d'une majoration de DM 20 par mois pour chaque année de service supplémentaire. Au total, la durée de service imputable est limitée à 30 années de service. Pour le calcul de la pension de retraite, les années de service de plus de 6 mois sont considérées comme complètes. L'engagement de pension prévoit une limitation de la pension de retraite dans la mesure où celle-ci, jointe à la rente de l'assurance sociale, dépasse 75% du dernier salaire brut (cette limitation vaut également pour le cas où il existe une assurance-vie exonérant de l'obligation de cotisation).

En cas de décès de l'affilié, la veuve survivante reçoit 60% de la pension de retraite à laquelle l'affilié avait droit ou était en train d'acquérir le droit, à son décès.

Régime de retraite 2000 (concerne le segment « Asset Management »)

Des rentes de collaborateurs (pensions de retraite, pensions de retraite anticipée, rentes d'invalidité) ainsi que des rentes de survivants (rentes de conjoint, rentes d'orphelin) sont accordées.

Une pension de retraite est accordée à partir de 65 ans révolus ; une pension de retraite anticipée est versée à partir de 60 ans révolus dès lors qu'une pension de retraite découlant de l'assurance de rentes légale est sollicitée en tant que rente complète.

Pour chaque année civile complète de la durée de service donnant droit à pension, l'entreprise constitue une charge de retraite à hauteur de 4% du revenu donnant droit à pension.

Les prestations de retraite annuelles sont calculées par la conversion actuarielle de la charge de retraite en modules annuels de rente et leur addition sur l'ensemble de la durée de service donnant droit à pension jusqu'à la survenue du cas de prévoyance. Les prestations de prévoyance en cours sont augmentées chaque année de 1%.

Les collaborateurs qui n'ont pas opté pour le régime de retraite 2000 sont couverts par l'un des régimes de pension suivants :

- **Régime de pension de HYPO-INVEST du 17 août 1993 (VOHI) / régime de pension de la société Allfonds Gesellschaft für Investmentanlagen mbH (VOAI) :**

  Des pensions correspondant aux critères suivants sont accordées aux collaborateurs de l'ancienne société HYPO Capital Management Investmentgesellschaft mbH :

  Dans le cadre de son régime de retraite entré en vigueur le 17 août 1993, la société accord de manière juridiquement contraignante à tous les collaborateurs qui entrent ou sont entrés après le 1er janvier 1990, après l'expiration d'un délai d'attente de cinq ans, une pension de retraite (après 65 ans révolus), une pension de retraite anticipée, une rente d'incapacité de travail ou de gain et une rente de survivant.

  Le montant des prestations dépend de la durée de service imputable après l'âge de 18 ans révolus (au plus tôt à partir du 1er janvier 1993), du revenu ouvrant droit à retraite, du taux personnel en pourcentage et de la dotation supplémentaire annuelle.

  Pour le calcul du montant de la pension de retraite anticipée, les années de service imputables ne sont prises en compte que jusqu'au moment de la sollicitation de la pension de retraite anticipée. La pension de retraite calculée de la sorte est réduite de 0,50% de sa valeur sur la durée de la perception de la rente pour chaque mois de perception avant l'âge de 65 ans révolus.

  Pour le calcul du montant des pensions en cas d'incapacité de travail ou de gain, on ajoute aux années de service imputables effectuées à la survenue du cas de prévoyance les années de service qui manquent encore au collaborateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 55 ans révolus.

La rente de veuf ou de veuve s'élève à 60% de la pension de retraite que l'affilié a ou aurait perçue s'il avait été invalide au moment de son décès.

- **Régime de pension pour engagements de retraite relevant de contrats individuels (VOAM) :**

  À l'accomplissement des conditions de prestations applicables et après l'expiration d'un délai d'attente de cinq ans, une pension de retraite ou une pension de retraite anticipée, une rente d'invalidité, une rente de veuf ou de veuve ou une rente d'orphelin est accordée. En conséquence, la société constitue pour chaque année civile pleine de la durée de service donnant droit à retraite une charge de retraite s'élevant à 3% du revenu ouvrant droit à pension. Cette charge de retraite annuelle est multipliée par le taux de conversion correspondant à l'âge atteint durant la même année civile et donne ainsi le module annuel de rente correspondant. Le total de ces modules de rente donne le montant de la rente en cas de retraite à partir de 65 ans et en cas d'invalidité. Pour une pension de retraite anticipée, cette somme est réduite de 0,50% pour chaque mois de sollicitation anticipée avant d'atteindre la limite d'âge fixée à 65 ans. Les rentes de veuf et de veuve s'élèvent à 60%, les rentes d'orphelin de père ou de mère à 12%, les rentes d'orphelin de père et de mère à 20% du montant atteint par le module.

  En vertu de la réglementation transitoire, les collaborateurs venant de la Hypo-Bank et de la société Allfonds Management reçoivent, en plus de la rente par module, un module de base pour leurs années de services antérieures. Ce module de base est dynamisé proportionnellement à l'évolution personnelle du revenu ouvrant droit à pension.

- **Régime de pension pour les collaborateurs de la société Crédit Suisse (Allemagne) SA (VOSK) :**

  Des pensions selon les critères suivants sont accordées aux collaborateurs de l'ancienne société Crédit Suisse (Allemagne) SA :

  Après l'expiration d'un délai d'attente de dix ans, l'entreprise accorde à tous ses collaborateurs régulièrement employés qui entretiennent une relation de travail non résiliée lors de l'entrée en vigueur du régime de pension et qui n'ont pas encore atteint 50 ans révolus lors de leur entrée dans la banque, une pension de retraite (après 65 ans révolus), une pension de retraite anticipée, une rente en cas d'incapacité de travail et de gain et une rente de survivant.

  Le montant des prestations dépend des années de service imputables ainsi que du revenu ouvrant droit à retraite. Pour chaque année de service accomplie après le 1er janvier 1990, 0,20% du revenu ouvrant droit à retraite est accordé à titre de droit à la rente. Sur le montant du revenu ouvrant droit à la retraite qui dépasse la limite de calcul des cotisations, une rente de 1,20% est accordée en plus pour chaque année de service imputable. Au total, 35 années de service au maximum sont imputables pour le montant de la rente. Pour les années de service avant le 1er janvier 1990, les montants supplémentaires applicables sont ceux des anciens régimes de pension. L'acquis au 31 décembre 1989 est conservé en montant exprimé en pourcentage du revenu ouvrant droit à retraite.

  Pour le calcul du montant de la pension de retraite anticipée, les années de service imputables ne sont prises en compte que jusqu'au moment de la sollicitation de la pension de retraite anticipée. La pension

de retraite calculée de la sorte est réduite de 0,50% de sa valeur sur la durée de la perception de la rente pour chaque mois de perception avant l'âge de 65 ans révolus. La réduction ne peut cependant dépasser 20%.

Pour le calcul du montant des pensions en cas d'incapacité de travail ou de gain, on ajoute aux années de service imputables effectuées à la survenue du cas de prévoyance les années de service qui manquent encore au collaborateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 55 ans révolus.

La rente de veuf ou de veuve s'élève à 60% de la rente que l'affilié décédé a ou aurait perçue s'il avait été invalide au moment de son décès.

- **Régime de pension de la Société Générale – Alsacienne de Banque & Co.**

  Les pensions de retraite sont accordées en cas d'incapacité de travail ou de gain au sens de l'assurance légale de rentes ou lorsque la limite d'âge fixée est atteinte (65 ans révolus). À titre de pension de retraite, le collaborateur reçoit pour chaque année de service accomplie et chaque mois complet accompli jusqu'à 65 ans 0,40% des rémunérations ouvrant droit à retraite plus 1,50% du montant des rémunérations ouvrant droit à retraite dépassant la limite de calcul des cotisations dans l'assurance de rentes légale. Le maximum imputable est cependant de 40 ans. La rente pour incapacité de travail ou de gain est égale au droit à une pension de retraite pouvant être atteint jusqu'au jour de départ normal à la retraite (période supplémentaire).

  En cas de sollicitation de la rente de vieillesse anticipée, une déduction de 0,50% pour chaque mois de sollicitation anticipée est opérée sur la pension de retraite, jusqu'à concurrence maximale de 12%.

  La pension de retraite pour veuf ou veuve s'élève à 60% de la retraite du conjoint décédé.

- **Total Compensation (TC) – contrats particuliers**

  Pour les collaborateurs bénéficiant de contrats particuliers TC, les droits à une rente professionnelle acquis jusqu'au passage à un contrat TC sont conservés.

  Un éventuel module de base au sens du régime de pension pour engagements de retraite relevant de contrats individuels (VOAM) est augmenté proportionnellement à l'évolution personnelle du revenu ouvrant droit à pension.

  Un éventuel module de départ au sens du régime de retraite 95/98 (RP95/RP98) ou du RP 2000 s'accroît jusqu'au départ conformément aux augmentations conventionnelles survenues depuis le calcul du module de départ du groupe tarifaire supérieur dans le secteur bancaire privé.

  Les modules de rentes acquis jusqu'au moment du passage du VOAM, du RP95/RP98 ou du RP 2000 à un contrat TC en plus d'un éventuel module de base ou de début sont également conservés.

En cas de perception de la pension de retraite anticipée, le droit à pension atteint est réduit de 0,50% pour le VOAM ou pour le RP 2000 pour chaque mois de perception entamé avant l'âge de 65 ans révolus.

- **Deferred Compensation**

  Certaines personnes ont des conventions au titre de contrats individuels portant sur la conversion de revenus en espèces en prestations de prévoyance professionnelle :

  En cas d'engagements selon le modèle RP 2000 (principe d'assurance), le montant de la pension est déterminé par la conversion actuarielle de la charge de retraite annuelle en augmentations annuelles du droit à pension (« modules de rentes ») et leur addition jusqu'à la survenue du cas de prévoyance. Les modules de rentes se calculent en multipliant la charge de retraite annuelle par le taux de conversion déterminant pour l'âge atteint. En cas de perception anticipée de la pension de retraite avant l'âge de 65 ans, le droit à rente atteint au départ à la retraite diminue de 0,50% pour chaque mois entamé de la perception de la retraite anticipée avant l'âge de 65 ans révolus.

  En cas d'engagements selon le modèle de caisse de pension (principe d'épargne), le montant des prestations de retraite est déterminé en accumulant le capital de retraite produisant intérêts et en y ajoutant la participation à l'excédent. Le capital de retraite existant à la survenue du cas de prévoyance est converti en une prestation de rente viagère par la multiplication avec le taux de conversion déterminant pour l'âge atteint.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AU PERSONNEL

Les autres avantages à long terme accordés aux salariés du Groupe regroupent les comptes épargne-temps et les primes d'ancienneté. Il s'agit en l'occurrence d'autres avantages du personnel (excepté les avantages postérieurs à l'emploi et les avantages de fin de contrat de travail) qui ne sont pas payables en intégralité dans les douze mois suivant la fin de la période au cours de laquelle la prestation de travail y afférente a été fournie.

La Société n'enregistre pas d'autres avantages à long terme accordés à ses salariés ou peut négliger leur comptabilisation, leur montant étant minime.

RAPPROCHEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
A – Valeur actualisée des engagements financiers	15 438	13 682
B – Juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts	1 629	1 462
C = A - B Solde des régimes financés	**13 809**	**12 220**
D – Valeur actualisée des engagements non financés	-	-
E – Effets de la limitation des actifs du régime	-	-
C + D + E = Solde net inscrit au bilan	**13 809**	**12 220**

COMPOSANTS DES COÛTS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Coût des services rendus au cours de l'exercice, y c. charges sociales	296	268
Cotisations versées par les salariés	-	-
Coût des régimes passés / réductions	-	-
Liquidations de régimes	-	-
Intérêts nets	482	507
Transfert d'actifs non encore comptabilisés	(121)	-
A - Éléments inscrits au résultat d'exploitation	**305**	**775**
Produit attendu sur les actifs du régime	(43)	(425)
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	177	(74)
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses économiques et financières	-	-
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	-	-
Effets de la limitation des actifs du régime	-	-
B – Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**(218)**	**(499)**
C = A + B Somme des éléments de charges des régimes à prestations définies	**439**	**276**

VARIATIONS DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Solde au 1er janvier 2024	**19 769**	**24 444**
Coût des services rendus au cours de l'exercice, y c. charges sociales	296	268
Cotisations versées par les salariés	-	-
Coût des services passés / réductions	-	(13)
Liquidations de régimes	-	-
Intérêts nets	**542**	558
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	1 540	(274)
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses économiques et financières	-	-
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	-	(465)
Conversions de change	-	-
Prestations de retraite versées	(505)	(521)
Variation du périmètre de consolidation	-	-
Transferts et autres	(7 833)	(4 228)
Solde au 31 décembre 2024	**13 809**	**19 769**

VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Solde au 1er janvier 2024	**1 462**	**1 446**
Produit attendu sur actifs du régime	60	51
Produit attendu sur actifs distincts	-	-
Gains et pertes actuariels en relation avec les actifs du régime	(2)	(35)
Conversion de change	-	-
Cotisations versées par les salariés	111	-
Cotisations versées par l'employeur	-	-
Prestations de retraite versées	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-
Transferts et autres	(2)	-
Solde au 31 décembre 2024	**1 629**	**1 462**

NOTE 9 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion du contrat de transfert de bénéfices du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. (société dominante), il existe, rétroactivement au 1er janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten GmbH ne fait pas figurer les impôts différés dans ses comptes.

NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2024, le Groupe disposait de capitaux propres d'un montant de 18,3 millions d'euros (15,3 millions d'euros l'exercice précédent). Ceux-ci se composent pour l'essentiel du capital souscrit de 26 KEUR (26 KEUR l'année précédente), des réserves du Groupe à hauteur de -21,4 millions d'euros (-47,2 millions d'euros en 2023), du résultat de l'exercice à hauteur de 44,1 millions d'euros (53,9 millions d'euros en 2023) et des réserves pour réévaluation à hauteur de -5,6 millions d'euros (7,9 millions d'euros en 2023), à quoi s'ajoutent encore les participations ne donnant pas le contrôle, pour un montant de 66 KEUR (-439 KEUR en 2023).

Les réserves consolidées se composent essentiellement du transfert de bénéfices de la SGE GmbH. Les réserves pour réévaluation contiennent les gains et les pertes non réalisés découlant de la variation des hypothèses actuarielles venant des avantages postérieurs à l'emploi ainsi que des gains et pertes en liaison avec les opérations de couverture.

Les variations des capitaux propres pendant l'exercice sont présentées dans le tableau d'évolution des capitaux propres consolidés.

Les diverses sociétés du Groupe gèrent leurs besoins en capitaux propres en fonction de la société mère.

NOTE 11 – DIVIDENDES VERSÉS

Les associés minoritaires Beteiligungsgesellschaft des Kfz-Gewerbes mbH et Techno Versicherungsdienst GmbH participent au capital de la Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH qui appartient au Groupe. Au cours de l'exercice 2024, ces associés ont bénéficié d'une distribution de bénéfices d'un montant de 221 KEUR pour l'exercice 2023.

NOTE 12 – AUTRES INFORMATIONS

NOTE 12.1 – INFORMATION SECTORIELLE

Comme décrit ci-après, le Groupe dispose de trois segments opérationnels devant faire l'objet d'un rapport, qui représentent ses domaines d'activité stratégiques. Ces segments offrent différents produits et services et sont gérés séparément les uns des autres. Le récapitulatif ci-après décrit les domaines d'activité de chaque segment opérationnel du Groupe.

Segments opérationnels	Domaines d'activité
Global Banking and Investor Solutions	Le domaine d'activité de ce segment est l'émission de warrants et de certificats via la maison mère du groupe Société Générale Effekten GmbH. Les warrants et certificats sont vendus aux parties contractantes qui sont toutes des filiales à 100% de la Société Générale S.A., Paris, ou la maison mère elle-même.
Financial Services to Corporates and Retails	Ce segment regroupe toutes les activités entrant dans le cadre d'une société de leasing indépendante des constructeurs. Cela comprend notamment l'offre, à des concessionnaires automobiles et à leurs clients, de solutions de financement et de prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. L'éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile, tels que financement des ventes et leasing, financement des achats et intermédiation d'assurances. De plus, ce segment propose aussi aux concessionnaires automobiles des solutions informatiques intelligentes, telles que des services web et un système POS conçu par ses soins.
Asset Management	Ce domaine d'activité, qui n'est plus poursuivi, comprenait jusqu'au 31 décembre 2023 la gestion de fonds de placement dans le cadre du « modèle master KVG » ainsi que l'internalisation de l'administration de fonds d'autres sociétés de capitaux. Il administre également des placements directs. Ces prestations de services sont essentiellement fournies aux clients européens.

(en KEUR)	Global Banking and Investor Solutions		Financial Services to Corporates and Retails		Asset Management*		Groupe	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Produit bancaire net	(5 988)	(4 819)	137 145	166 331	-	10 616	131 157	172 128
Frais administratifs	295	309	(81 405)	(87 683)	-	(21 177)	(81 110)	(108 551)
Résultat brut d'exploitation	**(5 693)**	**(4 509)**	**55 740**	**78 648**	**-**	**(10 561)**	**50 047**	**63 577**
Coût du risque	-	-	(8 533)	(9 265)	-	-	(8 533)	(9 265)
Résultat d'exploitation	**(5 693)**	**(4 509)**	**47 207**	**69 383**	**-**	**(10 561)**	**41 514**	**54 312**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	1	13	-	(234)	1	(221)
Dépréciation de l'écart d'acquisition	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat avant impôts	**(5 693)**	**(4 509)**	**47 208**	**69 396**	**-**	**(10 795)**	**41 515**	**54 091**
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation**	**(5 693)**	**(4 509)**	**47 208**	**69 396**	**-**	**(10 795)**	**41 515**	**54 091**
Participations ne donnant pas le contrôle**	-	-	277	215	-	-	277	215
Résultat net (part du Groupe)**	**(5 693)**	**(4 509)**	**46.931**	**69.181**	**-**	**(10 795)**	**41.238**	**53.876**
Actifs	4 028 724	3 393 971	4 988 142	5 514 833	131 414	141 162	9 148 280	9 049 966
Passifs	4 471 701	3 885 166	4 572 501	5 068 533	85 748	80 957	9 129 951	9 034 656

*Il s'agit là d'un domaine d'activité abandonné au sens de l'IFRS 5

** Les valeurs modifiées de l'exercice précédente sont expliquées séparément à la note 1, section « Adaptations ».

Les écarts des actifs et des passifs des segments par rapport à ceux comptabilisés au bilan des entreprises individuelles résultent de la situation de consolidation. Il n'est pas procédé à une présentation des informations géographiques pour les segments « Financial Services to Corporates and Retails » et « Asset Management » parce que l'activité économique porte uniquement sur la République fédérale d'Allemagne et que les informations prévues par la norme IFRS 8.33 figurent dans le récapitulatif qui précède.

Global Banking and Investor Solutions – Détails par marchés

	31.12.2024													
(en KEUR)	**Belgique**	**Suisse**	**Allemagne**	**Danemark**	**Espagne**	**Finlande**	**France**	**Pays-Bas**	**Norvège**	**Portugal**	**Suède**	**Italie**	**Autres**	**Total**
Produits nets bancaires	89 354	29 161	2 099 029	784 973	2 252 824	117 384	(26 272 026)	211 383	767 519	2 978 372	11 877 994	5 059 666	(1 620)	**(5 988)**
Frais généraux	-	-	295	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**295**
Résultat brut d'exploitation	89 354	29 161	2 099 324	784 973	2 252 824	117 384	(26 272 026)	211 383	767 519	2 978 372	11 877 994	5 059 666	(1 620)	**(5 693)**
Coût net du risque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Produits opérationnels	89 354	29 161	2 099 324	784 973	2 252 824	117 384	(26 272 026)	211 383	767 519	2 978 372	11 877 994	5 059 666	(1 620)	**(5 693)**
Gains nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Amortissements sur le goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Résultat avant impôts	89 354	29 161	2 099 324	784 973	2 252 824	117 384	(26 272 026)	211 383	767 519	2 978 372	11 877 994	5 059 666	(1 620)	**(5 693)**
Impôts effectifs sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Résultat net de toutes les sociétés du Groupe	89 354	29 161	2 099 324	784 973	2 252 824	117 384	(26 272 026)	211 383	767 519	2 978 372	11 877 994	5 059 666	(1 620)	**(5 693)**
Participations minoritaires effectives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Résultat net (part du Groupe)	89 354	29 161	2 099 324	784 973	2 252 824	117 384	(26 272 026)	211 383	767 519	2 978 372	11 877 994	5 059 666	(1 620)	**(5 693)**
Actif	7 957	35 921	806 879	124 208	172 581	1 132	493 147	73 646	342 654	433 594	1 243 585	282 177	11 243	**4 028 724**
Passif	8 750	35 698	1 016 076	36 842	218 463	2 560	526 667	100 319	180 758	357 545	814 241	1 159 020	**14 761**	**4 471 701**

Tous les actifs à long terme du segment GBIS se situent en Allemagne.

NOTE 12.2 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en KEUR)	2024	2023
Loyers	(1 669)	(1 594)
Impôts	-	-
Informatique & télécom	(13 803)	(11 152)
Conseil	(2 484)	(2 987)
Autres	(9 409)	(11 357)
Total	**(27 365)**	**(27 090)**

NOTE 12.3 - PROVISIONS

Les provisions inscrites au bilan au 31 décembre 2024 regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques. Les éventuelles conséquences de la constitution sont donc de courte durée (moins de 12 mois), à l'exception des provisions en lien avec des litiges. Les dettes résultant des prestations versées au personnel sont marquées par une incertitude liée à la date de leur début.

Ventilation des principales provisions à la date de clôture :

(en KEUR)	Provisions au 31.12.2023	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres variations	Provisions au 31.12.2024
Provisions pour risque e crédit des engagements hors bilan (voir note 4.8)	875	14	589	603	-	-	**1 478**
Provisions pour avantages du personnel (voir note 8)	19 769	880	(1 128)	(248)	(7 052)	1 340	**13 809**
Provisions en lien avec des litiges	61 655	732	(712)	20	(1 132)	-	**60 543**
Autres provisions	1 550				(111)	-	**1 439**
Total	**83 849**	**1 626**	**(1 251)**	**375**	**(8 295)**	**1 340**	**77 269**

Dans le cadre du processus de gestion des risques, l'inventaire des risques est mis à jour au moins une fois par an et comprend toutes les catégories de risques essentielles (les provisions essentielles du Groupe découlent de l'activité de la BDK / ALD LF).

Des provisions sont constituées pour tous les risques pour lesquels des sorties de fonds sont probables (risques de crédit pour les engagements hors bilan, risques juridiques, risques opérationnels, etc.), et toutes ces catégories de risques sont par principe couvertes par des capitaux propres au compte de la capacité à supporter les risques.

Pour de plus amples informations concernant les provisions liées à des litiges, nous renvoyons à l'annexe 13 « Informations sur les principaux risques ».

NOTE 12.4 – CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe assume le rôle de bailleur via la filiale ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg. Celle-ci a été créée en tant que société de leasing indépendante des constructeurs, spécialisée dans l'offre de leasing pour véhicules. Conjointement avec des partenaires de coopération, notamment la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), elle propose des solutions de financement et des prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre les processus financiers pertinents pour les concessionnaires automobiles – financement des ventes et leasing, financement des achats et intermédiation d'assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients aux concessionnaires et à augmenter ainsi les chances de rendement de ces derniers.

CONTRATS DE LOCATION À TITRE DE BAILLEUR

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

FUTURS PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le tableau ci-après représente une analyse des échéances et indique les futurs paiements minimaux à recevoir après la date de clôture des comptes :

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	245 067	315 239
de un à cinq ans	254 722	230 996
A plus de cinq ans	-	-
Total des futurs paiements minimaux à recevoir	**499 789**	**546 235**

MONTANTS INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Au cours de l'exercice, le Groupe a comptabilisé des produits de contrats de location simple pour 58 198 KEUR (79 172 KEUR en 2023). Les produits des contrats de location simple se composent des produits locatifs de 53 944 KEUR (74 318 KEUR en 2023) et des paiements locatifs exceptionnels de 4 249 KEUR (4 854 KEUR en 2023). Les contrats de location simple couvrent exclusivement le leasing de biens meubles. Les produits des contrats de location simple sont inscrits au poste « Produits d'autres activités ».

Les produits et les charges ainsi que les gains et les pertes réalisés sur les objets en leasing sont comptabilisés dans les produits et les charges d'autres activités.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé un bénéfice sur ventes de contrats de location-financement de 1 076 KEUR (1 085 KEUR en 2023). Les produits découlant des ventes d'objets de leasing sont comptabilisés au poste « Produits d'autres activités ». Les charges découlant des ventes d'objets de leasing, qui incluent pour l'essentiel la valeur comptable résiduelle des objets de leasing, sont comptabilisées au poste « Charges d'autres activités ».

Durant l'exercice, le Groupe a enregistré des produits d'intérêts sur les créances locatives à hauteur de 25 960 KEUR (22 890 KEUR en 2023). Les produits d'intérêts sont comptabilisés au poste « Produits d'intérêts provenant de l'équipement ».

Le tableau ci-après présente une analyse des échéances des créances locatives :

(en KEUR)	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Investissements bruts	**242 660**	**341 588**
à moins d'un an	*80 327*	116 688
de un à cinq ans	*162 333*	224 900
à plus de cinq ans	-	-
Valeur actualisée des paiements locatifs minimaux	**459 005**	**506 112**
à moins d'un an	*151 945*	172 890
de un à cinq ans	*307 060*	333 222
à plus de cinq ans	-	-
Produit financier non encore réalisé	**(216 345)**	**(164 524)**
Valeurs résiduelles non garanties au profit du bailleur	**-**	**-**
Corrections de valeur cumulées pour arriérés de loyers irrecouvrables	n/a	n/a

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le Groupe loue des bâtiments, des locaux de travail et d'archivage, des véhicules et des logiciels par le biais de contrats de location. Ceux-ci présentent normalement une durée de quatre ans, assortie d'une option de prolongation. Les paiements locatifs sont renégociés tous les trois ans afin de refléter les loyers pratiqués sur le marché. Les contrats de location en rapport avec des bâtiment ont généralement une durée plus longue et comportent des options de prolongation. En 2024, tous les anciens contrats de location de la BDK LS/BDK/ALD LF sont arrivés à échéance. Il n'existe donc plus qu'un seul contrat de location pour l'ensemble de ces sociétés, qui a été conclu en 2022 pour une durée de 15 ans. Il existe quelques contrats locatifs (dans le domaine informatique) qui prévoient des paiements supplémentaires reposant sur l'évolution des indices de prix régionaux.

FUTURS PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION À TITRE DE PRENEUR

Au 31 décembre 2024, les futurs paiements locatifs minimaux de contrats de location non résiliables étaient dus de la manière suivante :

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir	-	-
à moins d'un an	1 331	1 194
de un à cinq ans	5 325	4 998
à plus de cinq ans	6 324	7 505
Total des futurs paiements minimaux à recevoir	**12 980**	**13 697**

Le total des sorties de trésorerie pour contrats de location s'est élevé à 3 220 KEUR au cours de l'exercice (3 447 KEUR en 2023).

DÉTAILS DES CHARGES DE LOCATION ET DES PRODUITS DE SOUS-LOCATION

(en KEUR)	31.12.2024			
	Biens immobiliers	**Équipement informatique**	**Autres**	**Total**
Contrats de location	**(2 752)**	**(1 762)**	**(848)**	**(5 362)**
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(464)	-	-	(464)
Amortissement des actifs sous-jacents au droit d'utilisation	(2 288)	-	(805)	(3 093)
Charges de contrats de location à court terme	-	-	(43)	(43)
Charges de location de biens de faible valeur	-	(1 762)	-	(1 762)
Charges de loyers variables	-	-	-	-
Sous-location	**(24)**	**-**	**-**	**(24)**
Produits de la sous-location de droits d'utilisation	(24)	-	-	(24)

(en KEUR)	31.12.2023			
	Biens immobiliers	**Équipement informatique**	**Autres**	**Total**
Contrats de location	**(3 006)**	**(1 558)**	**(803)**	**(5 367)**
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(473)	-	-	(473)
Amortissement des actifs sous-jacents au droit d'utilisation	(2 533)	-	(757)	(3 290)
Charges de contrats de location à court terme	-	-	(46)	(46)
Charges de location de biens de faible valeur	-	(1 558)	-	(1 558)
Charges de loyers variables	-	-	-	-
Sous-location	**10**	**-**	**-**	**10**
Produits de la sous-location de droits d'utilisation	10	-	-	10

NOTE 12.5 – TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Le tableau suivant présente les actifs et passifs découlant de transactions en monnaies étrangères :

	31.12.2024	
(en KEUR)	**Actifs**	**Passifs**
SEK	425 311	425 311
GBP	200	200
USD	56 313	56 334
CHF	39 388	39 388
NOK	127 086	127 086
AUD	-	-
Autres monnaies	27 751	27 751
Total	**676 048**	**676 070**

À la date d'établissement du rapport, tous les actifs et passifs découlant de transactions en monnaies étrangères étaient comptabilisés au poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur en résultat ».

NOTE 12.6 – HONORAIRES DE VÉRIFICATION

Les honoraires versés pour la vérification des comptes consolidés, en tenant compte des entreprises intégrées dans les comptes consolidés, et comptabilisés comme charges dans l'exercice 2024, s'élèvent à :

- 825 KEUR pour les prestations de vérification des comptes
- 0 KEUR pour les autres prestations de certification.

Les autres prestations de certification concernent des dépenses pour les rapports ISAE 3402.

NOTE 12.7 – OPÉRATIONS HORS BILAN ET AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Outre les créances et les dettes enregistrées au bilan, il existe pour le Groupe des opérations hors bilan et d'autres engagements financiers, dont l'échéance figure sur les récapitulatifs ci-après.

Créances éventuelles

(en KEUR)	**31.12.2024**	*Promesses de garanties reçues*	*Promesses découlant de transactions sur certificats dont la date de valeur n'est pas encore atteinte à la conclusion*
Échéance à un an au plus	18 196	-	18 196
Échéance de un à cinq ans	32 694	31 000	1 694
Échéance de plus de cinq ans	149 010	149 000	10
Total	**199 900**	**180 000**	**19 900**

(en KEUR)	**31.12.2023**	*Promesses de garanties reçues*	*Promesses découlant de transactions sur certificats dont la date de valeur n'est pas encore atteinte à la conclusion*
Échéance à un an au plus	21 944	-	21 944
Échéance de un à cinq ans	16 555	12 000	4 555
Échéance à plus de cinq ans	173 086	173 000	86
Total	**211 585**	**185 000**	**26 585**

Passifs éventuels et autres engagements

Les passifs éventuels sont dominés par les promesses de crédit irrévocables à la clientèle, pour un volume nominal de 217 052 KEUR. Il s'agit des montants des promesses octroyées et non encore utilisées qui ne peuvent plus être révoqués. Si ces montants sont effectivement utilisés, la SG Effekten court le risque que sa créance envers le preneur de crédit, déduction faite des sûretés, ne soit plus récupérable (sur la constitution de provisionnements pour risques, voir la note 4.8).

NOTE 13 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

RISQUES DE CONTREPARTIE

Aperçu des risques de contrepartie par poste du bilan sur la base des valeurs comptables.

(en KEUR)	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 129 063
Dérivés de couverture	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	175 750
Prêts et créances sur la clientèle	3 952 208
Actifs d'impôts	3 465
Créances de location-financement	452 116
Autres actifs	196 677
Total	**8 909 279**

Il existe en outre des promesses de crédit irrévocables à la clientèle d'un montant nominal de 217 052 KEUR.

Les principaux risques de contrepartie résultent exclusivement du segment « Financial Services to Corporates and Retails ».

Dans l'estimation des exigences prudentielles de fonds pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (« risk weighted assets », RWA) ainsi que de la perte attendue (« expected loss », EL), c'est-à-dire la perte qui pourrait survenir au regard de la qualité de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes les mesures qui ont été prises pour atténuer le risque, les pondérations RWA sont attribuées en fonction des catégories de clients.

La « credit value at risk » (valeur en risque de crédit) avec un niveau de confiance de 99,90% au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

(en MEUR)	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Prêts automobiles	19,7	21,6	41,3
Financement des concessionnaires	4,3	35,9	40,2
Leasing automobile	5,4	17,2	22,6
Portefeuille global	**29,4**	**74,7**	**104,1**

Le portefeuille du Groupe dans le financement des ventes se répartit entre les clients particuliers et les clients professionnels. Les petites entreprises ainsi que les indépendants sont enregistrés comme clients professionnels. Suite à une large diversification, nous présentons des risques individuels relativement réduits. Environ 81% de nos contrats de prêts avec les clients particuliers et 58% avec les clients professionnels (par rapport au nombre de contrats) représentent un volume de crédit allant jusqu'à 25 000 euros.

Le portefeuille de financement des concessionnaires couvre 754 concessionnaires auxquels des lignes de crédit ont été accordées à hauteur totale de 978 millions d'euros, dont environ 41% pour moins de 1 million d'euros. Fin décembre 2024, la partie de cette ligne de crédit sollicitée s'élevait à 583 millions d'euros.

RISQUES DE MARCHÉ

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture avec la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, la Société n'est soumise ni à des risques de variation des prix ni à des risques de change, pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

Les risques de marché découlant des opérations de location du Groupe comprennent essentiellement les risques de valeur résiduelle pris en charge par le Groupe ainsi que, dans une mesure limitée, les risques de change et les risques de variation des taux d'intérêt.

Durant l'exercice, le risque de valeur résiduelle a été pris en charge pour 32% des nouveaux contrats (contre 37% l'année précédente).

Si les risques de valeur résiduelle sont pris en charge, il existe alors en général un contrat de location simple, et celui-ci n'entraîne pas l'inscription au bilan d'un instrument financier. Si le risque de valeur résiduelle est couvert (en règle générale par des garanties ou des accords de rachat conclus avec les concessionnaires), une classification des contrats de location-financement a lieu et, de ce fait, l'inscription au bilan d'un instrument financier. L'instrument financier proprement dit n'est cependant soumis à aucun risque du marché, mais uniquement à d'éventuels risques de défaut de garanties.

Les obligations de paiement découlant des contrats informatiques représentent les engagements en GBP. Pour limiter les risques de change, la Société entretient un avoir en GBP qui correspond aux coûts attendus sur un horizon d'une année. Il n'existe aucun autre risque de change.

La gestion du risque de variation des taux d'intérêt est assurée par le biais d'un bilan de l'évolution des taux. Pour cela, la Société s'appuie sur la variation de la valeur actualisée de l'actif et du passif sur la base de diverses variations de la courbe de structure des taux (analyse de sensibilité). La variation de valeur maximale fondée sur les scénarios retenus, qui incluent notamment les scénarios requis par la surveillance, s'élève à 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 (14,9 millions d'euros l'année précédente).

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le Groupe se refinance pour l'essentiel par l'intermédiaire d'entreprises du groupe supérieur. Les principes et les règles valables pour la gestion du risque d'illiquidité sont fixés au niveau des instances de la Société Générale S.A., Paris.

Au 31 décembre 2024, il existait avec la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. une ligne de crédit de la SG Effekten d'un montant de 10 millions d'euros, ainsi que des lignes de crédit d'un montant de 6 454 millions d'euros dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », dont 2 027 millions d'euros n'étaient pas utilisés.

Au 31 décembre 2024, la BDK dispose d'une ligne de crédit convenue avec le Groupe SG à hauteur de 3 680 millions d'euros, dont 2 010 millions d'euros, soit 55%, ont été sollicités. Par ailleurs, 1 554 millions d'euros ont été financés par la titrisation de crédits automobiles par le biais de titres adossés à des actifs.

L'ALD LF possède une ligne de crédit s'élevant au total à 1 220 millions d'euros auprès du Groupe SG, dont 863 millions d'euros, soit 71%, étaient sollicités fin 2024.

Le risque d'une hausse inattendue des frais de refinancement à l'intérieur du Groupe, venant s'ajouter aux taux du marché par le biais de commissions de liquidités, est calculé avec un scénario de décalage du taux de l'argent au jour le jour de +/-308 points de base et est soutenu par des capitaux propres pour le calcul de la capacité à supporter les risques.

Le risque d'illiquidité potentiel a été chiffré à 5,3 millions d'euros en fin d'exercice (contre 8,4 millions d'euros l'année précédente).

L'objectif prioritaire de la gestion du risque d'illiquidité est de garantir le refinancement des activités du Groupe à des coûts optimaux, tout en gérant le risque d'illiquidité et en respectant les prescriptions légales. Le système de gestion des liquidités permet la création d'une structure cible composée d'actifs et de passifs pour le bilan et conforme à la propension au risque définie par le conseil d'administration.

- La structure des actifs doit permettre aux domaines d'activité de développer leur activité sans dépenser trop de liquidités et en accord avec la structure de la valeur cible des passifs. Ce développement doit veiller à respecter les limites de liquidités fixées au sein du Groupe (dans le cas d'un scénario statique ou extrême) et de tenir compte des exigences prudentielles.

- La structure des passifs dépend de la capacité des domaines d'activité à emprunter des fonds auprès d'établissements de crédit et de clients ainsi que de la capacité du Groupe à emprunter durablement des fonds sur les marchés en tenant compte de sa propension au risque. Le système de gestion s'appuie sur une mesure et une limitation des impasses de liquidité des domaines d'activité dans des scénarios de référence ou des situations extrêmes, de leur besoin de financement auprès du Groupe, des emprunts contractés par le Groupe sur le marché, des actifs appropriés disponibles et de la contribution des domaines d'activité aux chiffres clés prudentiels.

- Dans le cadre de l'exécution de leurs activités, les domaines d'activité doivent tenir compte d'impasses statiques survenant en cas de manques de liquidités ou de moindres liquidités en s'adressant au service central de trésorerie de la maison mère. Celle-ci peut, le cas échéant, maintenir une position de conversion / conversion inverse, qu'elle doit surveiller et gérer dans le cadre des limites de risques qui lui sont imposées.

- Les stress-tests internes de liquidités déterminés sur la base de scénarios systémiques, spécifiques ou combinés sont suivis par la maison mère. Ils servent à garantir que l'horizon temporel fixé par le conseil d'administration pour la pérennité de l'entreprise soit respecté et à calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils s'accompagnent d'un plan d'urgence (« contingency funding plan ») qui prévoit les mesures à prendre en cas de crise de trésorerie.

- Les besoins de financement des domaines d'activité (à court et à long terme) sont limités selon les objectifs concernant l'évolution des activités et en fonction des capacités et des objectifs du Groupe à emprunter des capitaux extérieurs.

- Un plan de refinancement à long terme est établi pour couvrir les futurs remboursements et financer la croissance des domaines d'activité.

- Les ressources financières à court terme du Groupe sont dimensionnées de manière à pouvoir financer les besoins à court terme des domaines d'activité sur les horizons prévus pour la gestion de placement et dans le cadre des obligations applicables à l'activité. Comme mentionné ci-dessus, elles sont dimensionnées en fonction de la réserve de liquidité, côté actif, de l'horizon de survie fixé dans des conditions extrêmes et de l'objectif fixé pour les ratios prudentiels de liquidité (LCR/NSFR).

- Enfin, les frais de liquidité sont limités par le barème interne de refinancement. Les financements attribués aux domaines d'activité leur sont facturés sur la base de barèmes qui reflètent les frais de liquidité du Groupe. Ce système a pour but d'optimiser l'utilisation de sources de financement externes par les domaines d'activité. Il sert à gérer l'équilibre du financement dans le bilan.

D'après l'estimation des différentes sociétés du Groupe et du pointe de vue du groupe Société Générale Effekten GmbH, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement pour le Groupe.

Au 31 décembre 2024, les créances et les dettes du Groupe présentaient les échéances suivantes :

Créances :

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**31.12.2024**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	639 663	762 450	327 327	2 399 623	4 129 063
dont dérivés	*639 663*	*762 350*	*267 464*	*2 378 649*	*4 048 126*
Dont autres actifs	*-*	*100*	*59 863*	*20 974*	*80 937*
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	171 168	2 165	2 417	-	175 750
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	685 777	1 097 149	2 115 090	54 192	3 952 208
Créances de location-financement	36 344	114 747	302 238	(1 213)	452 116
Autres actifs	160 604	145 558	121 233	11 748	439 143
Total des créances	**1 693 556**	**2 122 069**	**2 868 305**	**2 464 350**	**9 148 280**

Dettes :

(en KEUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2024
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	637 633	761 242	267 464	2 379 828	4 046 167
dont dérivés	*637 633*	*761 242*	*267 464*	*2 379 828*	*4 046 167*
Dérivés de couverture	10 542	-	-	-	10 542
Dettes représentées par un titre	168 785	539 038	848 726	-	1 556 549
Dettes envers les établissements de crédit	532 006	841 890	1 696 752	222 965	3 293 613
Dettes envers la clientèle	25	-	-	-	25
Autres passifs	65 693	95 469	50 480	11 413	223 055
Total des dettes	**1 414 684**	**2 237 639**	**2 863 422**	**2 614 206**	**9 129 951**

RISQUES DÉCOULANT DE LITIGES

Le Groupe est actuellement impliqué dans un litige pour lequel une provision à hauteur de 60 millions d'euros a été constituée. L'associée a émis une garantie pour ce litige, de sorte que si cette éventualité se produit, le Groupe a pris des précautions suffisantes qui le mettent à l'abri de conséquences économiques. C'est pourquoi le droit de remboursement découlant de la garantie a été activé jusqu'à concurrence du montant de la provision (60 millions d'euros). La garantie se monte au total à 120 millions d'euros et est limitée jusqu'au 30 juin 2026. La Direction ne peut pas exclure que le litige ne soit pas achevé à l'expiration de la durée limitée de la garantie. La société peut tabler sur la certitude qu'en cas de besoin, cette garantie sera prolongée au-delà du délai initial.

S'agissant d'informations complémentaires concernant le litige, la société fait usage de la clause de protection prévue par la norme IAS 37.92.

NOTE 14 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES

Sont considérées comme des parties liées au Groupe conformément à l'IAS 24 les personnes physiques ainsi que les entreprises que le Groupe contrôle ou sur lesquelles il peut exercer une influence notable ou par lesquelles le Groupe lui-même est contrôlé ou influencé notablement.

Les parties liées au Groupe sont notamment :

- des personnes occupant une position clé ainsi que les membres proches de leur famille ;
- l'entreprise mère Société Générale ainsi que les entreprises du même groupe ;

- les entreprises appartenant au même groupe de la Société Générale Effekten GmbH (filiales non consolidées).

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES LIÉES OCCUPANT UNE POSITION CLÉ

Les gérants de la SG Effekten GmbH sont considérés comme des membres occupant un position clé dans l'entreprise. Jusqu'au 31 décembre 2024, ils ont perçu une rémunération de 16,8 KEUR comme prestations à brève échéance pour l'année précédente (voir note 16).

Les gérants actuels, MM. Helmut Höfer et Timo Felix Zapf, sont des employés de la Société Générale S.A., succursale de Francfort-sur-le-Main (maison mère de la Société Générale Effekten GmbH). M. Andreas Thomas a été révoqué de son poste de gérant de la Société Générale Effekten GmbH à compter du 31 mars 2024. Par ailleurs, M. Christian Sagerer a été nommé gérant de la SG Effekten GmbH à compter du 1er avril 2024, puis révoqué à compter du 25 avril 2024.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES

Toutes les filiales directes sont reprises dans les comptes consolidés de la SG Effekten et sont consolidées, de sorte que les éventuelles transactions avec des filiales sont exclues de la consolidation en tant que soldes internes au groupe et qu'il n'existe aucune obligation d'information à cet égard.

TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES DU MÊME GROUPE

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100% de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A., Paris. Pour cette raison, elle est intégrée entièrement dans les comptes consolidés de cette dernière. La Société Générale Effekten GmbH a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement via la maison mère Société Générale S.A., Paris, ainsi que via des sociétés du Groupe. Toutes les parties contractantes sont des filiales à 100% de la Société Générale S.A., Paris, ou la maison mère proprement dite. S'agissant des warrants et certificats émis, la Société effectue des opérations de couverture avec la Société Générale S.A., Paris.

Un aperçu des entreprises consolidées et non consolidées de la Société Générale Effekten GmbH figure dans l'exposé du périmètre de consolidation (voir note 2).

Transactions en rapport avec des entreprises du même groupe :

(en KEUR)	Société mère (y compris succursales)	Sociétés associées (ALD DL)	Entreprises du même groupe	Autres sociétés liées	**Soldes au 31.12.2024**
Actif	**4 905 544**	**1 004**	**70**	**82 007**	**4 988 625**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	*4 560 833*	*1 004*	*-*	*81 933*	***4 643 770***
Créances sur des banques au coût amorti	*129 794*	*-*	*-*	*-*	***129 794***
Autres actifs	*214 917*	*-*	*70*	*74*	***215 061***
Passif*	**5 716 943**	**-**	**931**	**3 534**	**5 721 408**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	*2 368 344*	*-*	*-*	*-*	***2 368 344***
Dettes envers des banques	*3 287 428*	*-*	*-*	*-*	***3 287 428***
Autres passifs	*61 171*	*-*	*931*	*3 534*	***65 636***
Charges	**(41 182 185)**	**-**	**(4 298)**	**(2 271)**	**(41 188 748)**
Intérêts et charges assimilées calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	*(85 324)*	*-*	*-*	*-*	***(85 324)***
Charges de commissions	*(1 613)*	*-*	*-*	*(13)*	***(1 626)***
Pertes nettes découlant d'instruments financiers à la juste valeur par résultat	*(41 094 415)*	*-*	*-*	*(143)*	***(41 094 558)***
Charges découlant d'autres activités	*(833)*	*-*	*(4 298)*	*(2 115)*	***(7 246)***
Produits	**39 397 045**	**-**	**2 528**	**14 262**	**39 413 936**
Intérêts et produits assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	*1 637 018*	*-*	*-*	*-*	***1 637 018***
Produits de commissions	*7 099*	*-*	*-*	*13 799*	***20 898***
Gains nets découlant d'instruments financiers à la juste valeur par résultat	*37 749 988*	*-*	*-*	*-*	***37 749 988***
Produits découlant d'autres activités	*2 940*	*-*	*2 528*	*463*	***5 931***

*Les placements auprès de tiers sont calculés séparément des montants inscrits au passif.

(en KEUR)	Société mère (y compris succursales)	Sociétés associées (ALD DL)	Entreprises du même groupe	Autres sociétés liées	**Soldes au 31.12.2023**
Actif	**4 557 769**	**1 004**	**1 362**	**80 648**	**4 640 783**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 192 212	1 004	-	*80 634*	***4 273 850***
Créances sur des banques au coût amorti	*69 068*	-	-	-	***69 068***
Autres actifs	*296 489*	-	1 362	*14*	***297 865***
Passif*	**5 989 759**	**-**	**11 097**	**3 639**	**6 004 495**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 324 362	-	-	*2 036*	***2 326 398***
Dettes envers des banques	*3 520 771*	-	-	-	***3 520 771***
Autres passifs	*144 626*	-	11 097	*1 603*	***157 326***
Charges	**(29 004 607)**	**-**	**(9 006)**	**(3 653)**	**(29 017 266)**
Intérêts et charges assimilées calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(59 803)	-	-	-	***(59 803)***
Charges de commissions	(1 899)	-	-	(18)	***(1 917)***
Pertes nettes découlant d'instruments financiers à la juste valeur par résultat	(28 937 274)	-	-	(1 060)	***(28 938 334)***
Charges découlant d'autres activités	(5 631)	-	(9 006)	(2 575)	***(17 212)***
Produits	**28 752 841**	**-**	**9 719**	**15 191**	**28 777 751**
Intérêts et produits assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	*435 645*	-	-	-	***435 645***
Produits de commissions	*4 834*	-	-	14 696	***19 530***
Gains nets découlant d'instruments financiers à la juste valeur par résultat	*28 309 384*	-	-	*523*	***28 308 861***
Produits découlant d'autres activité	2 978	-	9 719	*1 018*	***13 715***

*Les placements auprès de tiers sont calculés séparément des montants inscrits au passif.

Les autres transactions avec des sociétés liées comportent :

- les opérations fiduciaires avec la Société Générale S.A., Paris (voir note 15)
- la garantie de la Société Générale S. A., succursale de Francfort (voir note 13)
- l'engagement découlant du contrat de transfert de bénéfices à la Société Générale S. A., succursale de Francfort (voir note 7.3)
- les lignes de crédit internes au Groupe (voir note 13)

NOTE 15 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

Outre les opérations inscrites au bilan, le Groupe agit dans le cadre d'un contrat fiduciaire avec l'associée unique Société Générale S.A., Paris. Dans le cadre de cette activité fiduciaire, la Société Générale Effekten GmbH se charge de l'émission d'instruments de dettes en nom propre et pour le compte de la Société Générale S.A., Paris. Les certificats émis dans le cadre d'opérations fiduciaires sont couverts par des opérations de couverture de même montant. La Société n'ayant pas le pouvoir de disposer de ces montants, aucune comptabilisation correspondante ne figure au bilan. Le volume des opérations fiduciaires évaluées à la juste valeur s'élève à 207 814 KEUR au jour de la clôture des comptes et figure dans les transactions en rapport avec des entreprises du même groupe à la note 14.

NOTE 16 – RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION

La succursale de Francfort de la Société Générale S.A. a perçu 600 euros par mois pour l'activité de chaque gérant. Le total de leurs rémunérations durant l'exercice 2024 s'est donc élevé à 16 800 euros (16 200 euros l'année précédente).

NOTE 17 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Aucun événement essentiel n'a eu lieu depuis la date de clôture des comptes, le 31 décembre 2024.

Francfort-sur-le-Main, le 30 mai 2025

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

_____ _____

Helmut Höfer Timo Felix Zapf

Certification des représentants légaux

Nous assurons en notre âme et conscience que les comptes consolidés donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du Groupe, conformément aux principes comptables à appliquer, et que le rapport de gestion du Groupe présente l'évolution des affaires, y compris le résultat d'exploitation, et la situation du Groupe de manière à en donner une image correspondant à la situation réelle, et décrit les principales chances et les risques majeurs liés à l'évolution future du Groupe.

Francfort sur-le-Main, le 30 mai 2025

La direction

Société Générale Effekten GmbH

Helmut Höfer

Timo Felix Zapf

KPMG

Comptes consolidés au 31 décembre 2024 et rapport de gestion du Groupe

CERTIFICATION DES COMPTES

Société Générale Effekten GmbH
Frankfurt am Main

Audit complémentaire aux CC SGE 2024 au sens de l'art. 316, al. 3 du Code de commerce allemand (HGB)

KPMG AG
Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

Comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH,

Francfort-sur-le-Main

au 31.12.2024

SITE WEB : https://www.sg-zertifikate.de/

Commentaire des modifications de nom ou d'autres caractéristiques d'identification de l'entreprise présentant le rapport qui sont survenues après la fin de la précédente période sous revue	N/A
Nom du groupe	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EFFEKTEN GMBH
Adresse auprès de laquelle les comptes consolidés sont disponibles	Neue Mainzer Straße 46 – 50 60311 Frankfurt am Main
Adresse du groupe	Neue Mainzer Straße 46 – 50 60311 Frankfurt am Main
Forme juridique de la société mère du groupe	GmbH – société à responsabilité limitée
Pays du groupe	Allemagne
Adresse du siège social du groupe	Neue Mainzer Straße 46 – 50 60311 Frankfurt am Main
Siège social de la filiale	N/A
Description de la nature de l'activité commerciale de l'entreprise et de ses activités principales	Activité d'émission et détention de participations
Nom de l'entreprise mère	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EFFEKTEN GMBH
Nom de l'entreprise mère ultime du groupe d'entreprises	Société Générale S.A., Paris
Nom ou autre identification de l'entreprise présentant le rapport	Frankfurt am Main - HRB 32283

COMPTES CONSOLIDÉS 5
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ MODIFIÉ 5
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ MODIFIÉ 6
BILAN CONSOLIDÉ MODIFIÉ - ACTIF 7
BILAN CONSOLIDÉ MODIFIÉ - PASSIF 8
TABLEAU MODIFIÉ DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 11
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 13
NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS 13
NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 25
NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES d'ÉVALUATION 28
PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 51
NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS 51
NOTE 4.1 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT 51
NOTE 4.2 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET instruments DE COUVERTURE 55
NOTE 4.3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR 61
NOTE 4.4 – PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI 74
NOTE 4.5 – DETTES AU COÛT AMORTI 75
NOTE 4.6 – ACTIFS CÉDÉS 76
NOTE 4.7 – INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS CALCULÉS SELON LA MÉTHODE DU TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF 77
NOTE 4.8 – DÉPRÉCIATION ET PROVISIONS 78
NOTE 4.9 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION 92
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES 94
NOTE 6 – ÉCARTS D'ACQUISITION 96
NOTE 7 – AUTRES ACTIVITÉS 97
NOTE 7.1 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS 97
NOTE 7.2 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS 98
NOTE 7.3 – autres actifs et passifs 99
NOTE 8 – FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES DU PERSONNEL 100
NOTE 9 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES 108
NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES 108
NOTE 11 – DIVIDENDES VERSÉS 109
NOTE 12 – AUTRES INFORMATIONS 110
NOTE 12.1 – INFORMATION SECTORIELLE 110
NOTE 12.2 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS 113
NOTE 12.3 - PROVISIONS 113

NOTE 12.4 – CONTRATS DE LOCATION 114
NOTE 12.5 – TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES 117
NOTE 12.6 – HONORAIRES DE VÉRIFICATION 117
NOTE 12.7 – OPÉRATIONS HORS BILAN ET AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS 118
NOTE 13 – informations sur les principaux risques 119
NOTE 14 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES 123
NOTE 15 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES 127
NOTE 16 – RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION 127
NOTE 17 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES 127

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ MODIFIÉ

(en KEUR)	**Note**	**2024**	**2023**
Intérêts et produits assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Note 4.7	265 554	288 108
Intérêts et charges assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Note 4.7	(154 335)	(146 761)
Produits de commissions	Note 7.1	21 913	23 163
Charges de commissions	Note 7.1	(10 069)	(10 056)
Résultat net des opérations financières	Note 4.1	284	2 160
dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		284	2 160
Produits des autres activités	Note 7.2	363 737	394 971
Charges des autres activités	Note 7.2	(355 927)	(390 073)
Produit bancaire net (Net Banking Income)		**131 157**	**161 512**
Frais de personnel	Note 8	(48 044)	(53 963)
Autres frais administratifs	Note 12.2	(27 365)	(27 090)
Dotations aux amortissements ordinaires et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 5	(5 701)	(6 321)
Résultat brut d'exploitation		**50 047**	**74 138**
Coût du risque (dépréciations des actifs et engagements financiers)	Note 4.8	(8 533)	(9 265)
Résultat d'exploitation		**41 514**	**64 873**
Gains ou pertes nets sur d'autres actifs		1	13
Charges de dépréciation des écarts d'acquisition	Note 6	-	-
Résultat net des domaines d'activité poursuivis		41 515	64 886
Résultat net des domaines d'activité abandonnés		2 881	(10 795)
Résultat avant impôts		**44 396**	**54 091**
Impôts sur les bénéfices	Note 9	-	-
Résultat après impôts		**44 396**	**54 091**
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation		**44 396**	**54 091**
Participations ne donnant pas le contrôle*		277	215
Résultat net (part du Groupe)*		**44 119**	**53 876**

* Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ MODIFIÉ

(en KEUR)	**2024**	**2023**
Résultat net	**44 396**	**54 091**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat		
Gains et pertes liés à des instruments de couverture	(11 117)	(31 363)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(117)	(7 193)
Impôts liés	(2 275)	2 702
Total des autres éléments du résultat	**(13 509)**	**(35 854)**
Résultat global (résultat net et autres éléments du résultat)	**30 887**	**18 237**
dont part des propriétaires de l'entreprise mère*	30 776	18 761
dont participations ne donnant pas le contrôle *	111	(524)

* Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

BILAN CONSOLIDÉ MODIFIÉ - ACTIF

(en KEUR)	Note	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4.1	4 129 063	3 431 397
dont dérivés détenus à des fins de négoce	Note 4.1	*2 966 977*	*2 611 073*
Dérivés de couverture	Note 4.2	-	19 265
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	Note 4.4 4.9	175 750	147 340
dont avoirs venant à échéance journellement		*138 555*	*82 616*
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 4.4 4.9	3 952 208	4 340 515
Créances de location-financement	Note 4.4 4.9	452 116	495 866
Actifs d'impôts	Note 9	3 465	158
Autres actifs	Note 7.3	196 677	294 155
Actifs incorporels	Note 5	1 856	2 485
Immobilisations corporelles	Note 5	235 576	317 215
Écarts d'acquisition	Note 6	1 569	1 569
Total		**9 148 280**	**9 049 966**

BILAN CONSOLIDÉ MODIFIÉ - PASSIF

(en KEUR)	Note	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4.1	4 046 168	3 346 815
dont dérivés détenus à des fins de négoce	Note 4.1	*2 965 780*	*2 606 928*
Dérivés de couverture	Note 4.2	10 542	9 879
Dettes représentées par un titre	Note 4.5 4.9	1 556 549	1 758 942
Dettes envers les établissements de crédit	Note 4.5 4.9	3 293 612	3 546 191
Dettes envers la clientèle	Note 4.5 4.9	25	36
Passifs d'impôts	Note 9	1 698	19 550
Autres passifs	Note 7.3	144 088	269 394
Provisions	Note 12.3	77 269	83 849
Total des dettes		**9 129 951**	**9 034 656**
CAPITAUX PROPRES	Note 10		
Capitaux propres, part du Groupe			
Capital souscrit, instruments de capitaux propres et réserves en capital		26	26
Report de bénéfices		1 138	1 138
Réserves consolidées*		(21 413)	(47 192)
Résultat de l'exercice*		44 119	53 876
Sous-total*		**23 870**	**7 847**
Gains et pertes en capital non réalisés ou latents		(5 607)	7 902
Sous-total des capitaux propres (part du Groupe)*		**18 263**	**15 749**
Participations ne donnant pas le contrôle*		66	(439)
Total des capitaux propres		**18 330**	**15 310**
Total		**9 148 280**	**9 049 966**

* Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

TABLEAU MODIFIÉ DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Participations ne donnant pas le contrôle			
en KEUR	**Capital souscrit**	**Réserves consolidées**	**Total**	**Report de bénéfices**	**Résultat net (part du Groupe)**	**qui seront reclassés ultérieurement en résultat**	**qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat**	**Total**	**Capitaux propres, part du Groupe**	**Capital et réserves**	**Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**	**Total**	**Total des capitaux propres consolidés**
Capitaux propres rapportés au 01.01.2023	**26**	**35 263**	**35 290**	**1 138**	**-**	**37 795**	**5 961**	**43 756**	**80 184**	**41 244**		**41 244**	**121 428**
Modification sur la base de corrections d'erreurs	-	41 879	43 090	-	-	-	-	-	41 879	(41 880)	-	(41 880)	
Capitaux propres corrigés au 01.01.2023	**26**	**77 143**	**77 169**	**1138**	**-**	**37 795**	**5 961**	**43 756**	**122 064**	**(636)**	**-**	**(636)**	**121 428**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(31 363)	(4 491)	(35 854)	(35 854)				(35 854)
Résultat net de l'exercice 2023					53 876	-	-	-	53 876	215	-	215	54 091
Autres variations*	-	(70 460)	(70 460)	-	(53 876)	-	-	-	(124 178)	(19)	-	(19)	(124 197)
Transfert de bénéfices à la propriétaire	-	*(84 599)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*(84 599)*
Thésaurisation du résultat	-	*53 876*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*53 876*
Autres variations diverses	-	*(39 737)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*(39 737)*
Sous-total	**-**	(70 460)	(70 460)	-	-	(31 363)	(4 491)	(35 854)	(106 156)	197)	-	198	(105 960)
Capitaux propres au 31.12.2023	**26**	**6 683**	**6 709**	**1 138**	**-**	**6 432**	**1 470**	**7 902**	**15 749**	**(440)**	**-**	**(440)**	**15 310**
Capitaux propres au 01.01.2024	**26**	**6 683**	**6 709**	**1 138**	**-**	**6 432**	**1 470**	**7 902**	**15 749**	**(440)**	**-**	**(440)**	**15 310**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(11 117)	(2 392)	(13 509)	(13 509)	-	-	-	(13 509)
Résultat net de l'exercice 2024	-	-	-	-	44 119	-	-	-	44 119	277	-	277	44 396
Autres variations*	-	(16 023)	(16 023)	-	(44 119)	-	-	-	(28 096)	229	-	229	(27 867)

Transfert de bénéfices à la propriétaire	-	*(41 550)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*(41 550)*
Thésaurisation du résultat	-	*44 119*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*44 119*
Autres variations diverses	-	*13 454*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*13 454*
Sous-total	-	16 023	16 023	-	-	(11 117)	(2 392)	(13 509)	2 514	505	-	505	3 020
Capitaux propres au 31.12.2024	**26**	**22 706**	**22 733**	**1 138**	**-**	**(4 685)**	**(922)**	**(5 607)**	**18 264**	**66**	**-**	**66**	**18 330**

* Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en KEUR)	**2024**	**2023**
Résultat net	**41 515**	**64 886**
Dotations aux amortissements ordinaires des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	42 054	67 519
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples) et dotations nettes aux provisions	(6 345)	(2 744)
Résultat de la vente de filiales consolidées et d'autres titres à long terme – d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat	-	(2)
Autres variations*	(53 546)	(190 794)
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôts et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*	**(17 837)**	**(126 021)**
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	80 610	65 512
Opérations interbancaires	(312 990)	382 987
Opérations avec la clientèle	390 200	100 314
Opérations sur d'autres actifs / passifs financiers	129 577	(518 178)
Opérations sur d'autres actifs / passifs non financiers	(53 603)	(11 420)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs d'exploitation	**233 794**	**19 215**
Flux de trésorerie liés aux activités courantes – activités poursuivies	257 472	(41 920)
Flux de trésorerie liés aux activités courantes – activités abandonnées	(8 470)	92 353
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION*	**249 002**	**50 433**
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et de participations	-	(8)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	114 944	174 781
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités poursuivies	114 944	174 773
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités abandonnées	8 470	(139 191)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**123 414**	**35 582**
Remboursement de prêts de refinancement	(232 070)	(125 295)
Transfert de bénéfices SG Francfort	(64 235)	(27 144)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(50)	(25)

Flux de trésorerie provenant des activités de financement – activités poursuivies	(296 355)	(152 464)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement – activités abandonnées	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT*	**(296 355)**	**(152 464)**
FLUX NETS PROVENANT DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**76 061**	**(66 449)**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**832**	**67 281**
Montant net de comptes, dépôts à vue et dépôts/prêts auprès d'établissements de crédit	**76 061**	**(66 449)**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**76 893**	**832**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT DU DOMAINE D'ACTIVITÉ ABANDONNÉ	**-**	**(46 838)**

* Adaptation des chiffres de l'exercice précédent. De plus amples explications figurent à la Note 1 à la rubrique « Adaptations ».

Lors de l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le groupe SGE comptabilise comme trésorerie et équivalents de trésorerie l'encaisse, les dépôts à vue ainsi que les crédits et les prêts à court terme auprès de banques centrales et d'établissements de crédit (d'une échéance résiduelle ne dépassant pas trois mois), conformément à la directive du groupe Société Générale. Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent exclusivement les avoirs détenus auprès d'établissements de crédit et exigibles au jour le jour pour un montant de 139 millions d'euros (83 millions d'euros l'année précédente / note 4.4), déduction faite des prêts au jours le jour auprès d'établissements de crédit (dépôts et comptes courants) pour un montant de 11 millions d'euros (31 millions d'euros l'année précédente / note 4.5).

Les flux de trésorerie provenant d'intérêts s'élèvent à 340 millions d'euros et ceux provenant d'impôts à 14 millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS

La Société Générale Effekten GmbH est une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège est à Francfort-sur-le-Main (Neue Mainzer Str. 46-50, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne). Elle est inscrite auprès du tribunal d'instance de Francfort-sur-le-Main sous le numéro de registre du commerce HRB 32283. Les comptes consolidés de la société regroupent la société et ses filiales contrôlées par elle (qualifiées ensemble de « Groupe »). Le Groupe exerce principalement ses activités dans les domaines de l'émission de warrants et de certificats, l'offre de prestations de leasing ainsi que la gestion d'actifs. Il a été mis fin au domaine d'activité « Asset Management » de la Société Générale Securities Services GmbH le 31 décembre 2023 et la société ne sera dorénavant plus gérée que sur le plan administratif. Dans ce contexte, la société a été présentée dans les comptes consolidés depuis le 31 décembre 2023 comme domaine d'activité abandonné en application de la norme IFRS 5.

La société mère Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100% de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris, et est intégrée dans les comptes consolidés de cette dernière.

Les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH portent sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Ils ont été établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et les interprétations y afférentes du comité IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee), telles qu'elles doivent être appliquées dans l'Union européenne, ainsi qu'à titre complémentaire d'après les indications de droit commercial nécessaires selon l'art. 315e, al. 1 du Code de commerce allemand (HGB).

Les présents comptes consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en euros ont été arrondies au millier d'euros le plus proche.

CONTRAT DE TRANSFERT DE BÉNÉFICES

Depuis le 1er janvier 2016, il existe entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de Francfort de la Société Générale S.A., (société dominante) un contrat de transfert de bénéfices conclu pour une durée indéterminée. En outre, depuis le 1er janvier 2017, il existe un contrat de transfert de bénéfices conclu pour une durée indéterminée entre la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) et l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) d'une part ainsi qu'entre la SGE et la Société Générale Securities Services GmbH (société affiliée) d'autre part.

RAPPORT D'AFFILIATION FISCALE CONCERNANT L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion du contrat de transfert de bénéfices entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. (société dominante), il existe, depuis le 1er janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre les deux sociétés. En outre, il existe au sein du groupe SGE des contrats de transfert de bénéfices avec toutes les filiales consolidées.

UTILISATION DE DÉCISIONS DISCRÉTIONNAIRES ET D'ESTIMATIONS

L'établissement des comptes consolidés exige de la part de la Direction des décisions discrétionnaires, des estimations et des hypothèses qui ont des incidences sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur le montant des produits et des charges indiqués dans le compte de résultat et sur les informations publiées dans l'annexe aux comptes consolidés. Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles au moment de l'établissement des comptes consolidés et décide selon son propre jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent certains risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les valeurs réelles et les résultats effectifs de l'exercice suivant peuvent s'écarter de ces estimations et entraîner une adaptation notable des valeurs comptables.

Les incertitudes grevant ces estimations et ces hypothèses pourraient entraîner des résultats nécessitant une adaptation considérable de la valeur comptable des actifs ou des passifs concernés dans des périodes ultérieures. Conformément à l'application des méthodes de présentation des comptes du Groupe, la Direction a adopté des évaluations et des hypothèses portant sur l'avenir et retenu d'autres sources importantes d'incertitudes d'estimations au jour de clôture du bilan qui présentent un risque majeur d'imposer une adaptation notable des valeurs comptables des actifs et des dettes durant le prochain exercice.

Les circonstances et hypothèses actuelles portant sur les évolutions futures peuvent se modifier en raison de circonstances échappant au contrôle du Groupe et se reflètent dans les hypothèses relatives à la probabilité et au moment de leur survenance. Les postes présentant les incidences les plus notables sur les montants inscrits dans les comptes et pour lesquels la Direction a pris des décisions discrétionnaires et/ou retenu des estimations d'importance essentielle sont indiqués ci-après en rapport avec les décisions/estimations y afférentes. Dans le cadre de l'application des méthodes uniformes d'établissement du bilan et d'évaluation de la société mère, la Direction de la SG Effekten a exercé son pouvoir discrétionnaire et retenu des estimations ayant une influence essentielle sur les montants inscrits dans les comptes consolidés du Groupe pour les points suivants :

- évaluation de la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif et enregistrés au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » ou

« Dérivés de couverture », ainsi que de la juste valeur des instruments financiers pour lesquels cette valeur est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés (voir notes 4.1, 4.2 et 4.3) ;

- classification d'instruments financiers, notamment analyse des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie (SPPI) des actifs financiers (voir notes 3 et 4.4) ;

- évaluation de l'évolution observée depuis la première comptabilisation des actifs financiers de la hausse du risque de crédit (affectation par échelon) et évaluation du montant des dépréciations pour risques de défaillance en liaison avec des actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur sans incidence sur le résultat (ne figurant actuellement pas dans les encours), promesses de crédits accordées et promesses de garanties accordées, qui sont évalués selon des modèles ou des hypothèses internes sur la base de données passées, présentes et à venir. Les postes du bilan concernés sont essentiellement les postes « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » et « Créances de locations-financement » ainsi que les passifs éventuels hors bilan (voir notes 4.8 ; 12.3 et 12.7) 5 et 6) ;

- évaluation des provisions enregistrées au passif du bilan, notamment les provisions pour avantages du personnel (voir note 8 et 12.3).

ADAPTATIONS

Comptabilisation conformément à l'IFRS 5 : Au cours de la période sous rapport, il a été constaté d'une part qu'une correction devait être apportée à la comptabilisation des créances et des dettes du domaine d'activité abandonné de la Société Générale Securities Services GmbH. Les actifs et passifs affectés à la SGSS ne seront désormais plus indiqués au bilan dans les comptes consolidés de la SGE sous un poste séparé, mais, conformément à l'IFRS 5.13, dans chacun des postes concernés (actifs financiers à la juste valeur en résultat, créances aux établissements de crédit au coût amorti, actifs d'impôts, autres actifs, immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que passifs d'impôts, autres dettes et provisions). En effet, la valeur comptable y afférente de la SGSS n'est pas réalisée pour l'essentiel par une opération de vente, mais par la poursuite de l'utilisation jusqu'à l'arrêt complet de ses activités (il s'agit d'un domaine d'activité abandonné et non poursuivi (« discontinued operation »)). Pour les détails, nous renvoyons aux commentaires figurant à la note 3, section « Actifs à long terme détenus en vue de leur vente et activités non poursuivies ». Cette correction a été appliquée rétroactivement à la présentation de la période précédente (IFRS 5, cas prévu depuis 2023 seulement). Elle n'a aucune autre incidence, mis à part la modification de la présentation au bilan.

Les tableaux ci-après résument les répercussions sur les comptes consolidés :

ACTIF DU BILAN CONSOLIDÉ

(en KEUR)	**31.12.2024**	**31.12.2023 (adapté)**	**Adaptation**	**31.12.2023**
Actifs financiers à la juste valeur en résultat	4 129 063	3 431 397	1 147	3 430 250
Dérivés de couverture	-	19 265	-	19 265
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	175 750	147 340	58 896	88 444
dont crédits exigibles au jour le jour	138 555	82 616	-	n/a
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3 952 208	4 340 515	-	4 340 515
Créances découlant de location-financement	452 116	495 866	-	495 866
Actifs d'impôts	3 465	158	158	-
Autres actifs	196 677	294 155	80 961	213 194
Actifs mis en vente	-	-	(139 884)	139 884
Actifs incorporels	1 856	2 485	-	2 485
Immobilisations corporelles	235 576	317 215	7	317 208
Écarts d'acquisition	1 569	1 569	-	1 569
Total	**9 148 280**	**9 049 966**	1 285	**9 048 681**

PASSIF DU BILAN CONSOLIDÉ

(en KEUR)	**31.12.2024**	**31.12.2023 (adapté)**	**Adaptation**	**31.12.2023**
Passifs financiers à la juste valeur en résultat	4 046 168	3 346 815	-	3 346 815
Dérivés de couverture	10 542	9 879	-	9 879
Dettes représentées par un titre	1 556 549	1 758 942	-	1 758 942
Dettes envers les établissements de crédit	3 293 612	3 546 191	-	3 546 191
Dettes envers la clientèle	25	36	-	36
Passifs d'impôts	1 698	19 550	1 285	18 265
Autres passifs	144 088	269 394	20 863	248 531
Passifs mis en vente	-	-	(94 817)	94 817
Provisions	77 269	83 849	76 466	7 383
Total des passifs	**9 129 951**	**9 034 656**	**3 797**	**9 030 859**
CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres, part du Groupe				
Capital souscrit, instruments de capitaux propres et réserves de capital	26	26	-	26
Report de bénéfices	1 138	1 138	-	1 138
Réserves consolidées	(21 413)	(47 192)	(867)	(46 325)
Résultat de l'exercice	44 119	53 876	(39 510)	93 386
Sous-total	**23 870**	**7 847**	**(40 378)**	**48 225**
Gains et pertes de capital latents ou non réalisés	(5 607)	7 902	-	7 902

Sous-total des capitaux propres (part du Groupe)	**18 263**	**15 749**	**(40 378)**	**56 127**
Participations ne donnant pas le contrôle	66	(439)	37 866	(38 305)
Total des capitaux propres	**18 330**	**15 310**	**(2 512)**	**17 822**
Total	**9 148 280**	**9 049 966**	**1 285**	**9 048 681**

Compte de variation des capitaux propres : par ailleurs, il a été constaté que des parts de résultat de sociétés de titrisation avaient été affectées de manière erronée aux participations ne donnant pas le contrôle. Par ailleurs, des thésaurisations de résultat n'ont été enregistrées en tant que telles dans les réserves consolidées que l'année suivante. L'affectation et la thésaurisation ont été corrigées dans l'exercice 2024 également rétrospectivement pour les chiffres de l'année précédente, conformément à l'IAS 841 ss. Suite à cette nouvelle affectation, des éléments du résultat à hauteur de -22,4 millions d'euros (-39,5 millions d'euros l'année précédente) ne sont plus affectés aux participations ne donnant pas le contrôle, mais au résultat consolidé.

Suite à la nouvelle thésaurisation du résultat, les autres variations des participations ne donnant pas le contrôle affichent une variation à hauteur de 50,4 millions d'euros (-40,2 millions d'euros l'année précédente) et augmentent du même montant les autres variations de la réserve consolidée. De surcroît, la nouvelle thésaurisation du résultat augmente la réserve consolidée de 44,1 millions d'euros (53,9 millions d'euros l'année précédente

COMPTE DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Ancienne présentation :

	Capital et réserves y afférentes					Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres				Participations ne donnant pas le contrôle			
en KEUR	**Capital souscrit**	**Réserves consolidées**	**Total**	**Report de bénéfices**	**Résultat net (part du Groupe)**	**Transférés par la suite en résultat**	**Non transférés par la suite en résultat**	**Total**	**Capitaux propres, part du Groupe**	**Capital et réserves**	**Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres**	**Total**	**Total des capitaux propres consolidés**
Capitaux propres au 01.01.2023	**26**	**35 263**	**35 290**	**1 138**	**-**	**37 795**	**5 961**	**43 756**	**80 184**	**41 244**	**-**	**41 244**	**121 428**
Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres	-	-	-	-	-	(31 363)	(4 491)	(35 854)	(35 854)	-	-	-	(35 854)
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-	-	93 386	-	-	-	93 386	(39 295)	-	(39 295)	54 091
Autres variations*	-	(84 100)	(84 100)	-	-	-	-	-	(84 100)	(40 254)	-	(40 254)	(124 355)
Sous-total	**-**	(84 100)	(84 100)	-	93 386	(31 363)	(4 491)	(35 854)	(26 569)	(79 549)	-	(79 549)	(106 118)
Capitaux propres au 31.12.2023	**26**	**(48 837)**	**(48 810)**	**1 138**	**93 386**	**6 432**	**1 470**	**7 902**	**53 615**	**(38 305)**	**-**	**(38 305)**	**15 310**
Utilisation du résultat	-	93 386	93 386	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 01.01.2024	**26**	**44 549**	**44 575**	**1 138**	**-**	**6 432**	**1 470**	**7 902**	**53 615**	**(38 305)**	**-**	**(38 305)**	**15 310**
Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres	-	-	-	-	-	(11 117)	(2 392)	(13 509)	(13 509)	-	-	-	(13 509)
Résultat net de l'exercice 2024	-	-	-	-	66 509	-	-	-	66 509	(22 113)	-	(22 113)	44 396
Autres variations°	-	(78 541)	(78 541)	-	-	-	-	-	(78 541)	50 674	-	50 674	(27 867)
Sous-total	-	(78 541)	(78 541)	-	66 509	(11 117)	(2 392)	(13 509)	(25 541)	28 560	-	28 560	3 020
Capitaux propres au 31.12.2024	**26**	**(33 992)**	**(33 966)**	**1 138**	**66 509**	**(4 685)**	**(922)**	**(5 607)**	**28 075**	**(9 744)**	**-**	**(9 745)**	**18 330**

* Les autres variations découlent principalement des dettes envers la Société Générale S.A., succursale de Francfort, au titre du transfert des bénéfices de l'exercice 2024 calculés selon le code de commerce allemand (HGB) pour un montant de 32 725 KEUR (64 235 KEUR l'année précédente) sur la base d'un contrat de transfert de bénéfices signé le 7 septembre 2016.

Adaptation :

en KEUR	Capital et réserves y afférentes					Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres				Participations ne donnant pas le contrôle			
	Capital souscrit	Réserves consolidées	Total	Report de bénéfices	Résultat net (part du Groupe)	Transférés par la suite en résultat	Non transférés par la suite en résultat	Total	Capitaux propres, part du Groupe	Capital et réserves	Gains et pertes directement enregistrés aux capitaux propres	Total	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 01.01.2023	**-**	**41 879**	**41 879**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**41 879**	**(41 880)**	**-**	**(41 880)**	**-**
Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-	-	(39 510)	-	-	-	(39 510)	39 510	-	39 510	-
Autres variations	-	13 640	13 640	-	(53 876)	-	-	-	(40 078)	40 236	-	40 236	
Sous-total	-	13 640	13 640	-	(93 386)	-	-	-	(79 588)	79 745	-	79 745	
Capitaux propres au 31.12.2023	**-**	**55 520**	**55 520**	**-**	**(93 386)**	**-**	**-**	**-**	**(37 866)**	**37 865**	**-**	**37 866**	**-**
Capitaux propres au 01.01.2024	**-**	**(37 866)**	**(37 866)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(37 866)**	**37 865**	**-**	**37 866**	**-**
Gains et pertes directement comptabilisés aux capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2024	-	-	-	-	(22 390)	-	-	-	(22 390)	22 390	-	22 390	-
Autres variations	-	94 564	94 564	-	(44 119)	-	-	-	50 445	(50 445)	-	(50 445)	-
Sous-total	-	94 564	94 564	-	(66 509)	-	-	-	28 055	(28 055)	-	(28 055)	-
Capitaux propres au 31.12.2024	**-**	**56 699**	**56 699**	**-**	**(66 509)**	**-**	**-**	**-**	**(9 811)**	**9 810**	**-**	**9 811**	**-**

Présentation adaptée :

en KEUR	Capital et réserves y afférentes					Gains et pertes directement enregistrés aux capitaux propres				Participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Réserves consolidées	Total	Report de bénéfices	Résultat net (part du Groupe)	Transférés par la suite en résultat	Non transférés par la suite en résultat	Total	Capitaux propres, part du Groupe	Capital et réserves	Gains et pertes directement enregistrés aux capitaux propres	Total	
Capitaux propres rapportés au 01.01.2023t	**26**	**35 264**	**34 079**	**1 138**	-	**37 795**	**5 961**	**43 756**	**80 184**	**41 244**	-	**41 244**	**121 428**
Variation en raison de corrections d'erreurs	-	41 879	43 090	-	-	-	-	-	41 879	(41 880)	-	(41 880)	-
Capitaux propres corrigés au 01.01.2023	**26**	**77 143**	**77 169**	**1 138**	**-**	**37 795**	**5 961**	**43 756**	**122 064**	**(636)**	-	**(636)**	**121 428**
Gains et pertes directement enregistrés aux capitaux propres	-	-	-	-	-	(31 363)	(4 491)	(35 854)	(35 854)	-	-	-	(35 854)
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-	-	53 876	-	-	-	53 876	215	-	215	54 091
Autres variations	-	(70 460)	(70 460)	-	(53 876)	-	-	-	(124 178)	(19)	-	(19)	(124 197)
Transfert de bénéfices à la propriétaire	-	*(84 599)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*(84 599)*
Thésaurisation du résultat	-	*53 876*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*53 876*
Autres variations diverses	-	*(39 737)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*(39 737)*
Sous-total	-	(70 460)	(70 460)	-	**-**	(31 363)	(4 491)	(35 854)	(106 156)	197	-	197	(105 960)
Capitaux propres au 31.12.2023	**26**	**6 683**	**6 709**	**1 138**	**-**	**6 432**	**1 470**	**7 902**	**15 749**	**(440)**	-	**(440)**	**15 310**
Capitaux propres au 01.01.2024	**26**	**6 683**	**6 709**	**1 138**	**-**	**6 432**	**1 470**	**7 902**	**15 749**	**(440)**	-	**(440)**	**15 310**
Gains et pertes directement enregistrés aux capitaux propres	-	-	-	-	-	(11 117)	(2 392)	(13 509)	(13 509)	-	-	-	(13 509)
Résultat net de l'exercice 2024	-	-	-	-	44 119	-	-	-	44 119	277	-	277	44 396
Autres variations	-	16 023	16 023	-	(44 119)	-	-	-	(28 096)	229	-	229	(27 867)
Transfert de bénéfices à la propriétaire	-	*(41 550)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*(41 550)*

Thésaurisation du résultat	-	*44 119*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*44 119*
Autres variations diverses	-	*13 454*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*13 454*
Sous-total	-	16 023	16 023	-	-	(11 117)	(2 392)	(13 509)	2 514	505	-	505	3 020
Capitaux propres au 31.12.2024	**26**	**22 706**	**22 733**	**1 138**	**-**	**(4 685)**	**(922)**	**(5 607)**	**18 264**	**66**	-	**66**	**18 330**

Tableau des flux de trésorerie : au cours de l'exercice, une adaptation a été apportée à l'intérieur du tableau des flux de trésorerie. La diminution des flux de trésorerie due à l'exécution du contrat de transfert de bénéfices conclu avec la Société Générale S.A., succursale de Francfort, était jusqu'alors comptabilisée à tort en tant qu'autre variation au titre des flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle. Ces flux sont désormais affectés en tant que poste séparé aux flux de trésorerie découlant de l'activité de financement. Les indications y afférentes de l'exercice précédent ont donc été corrigées de 27 144 KEUR afin d'assurer la comparabilité.

Pour des considérations liées au principe de l'importance relative et en vue d'accroître la transparence, une sous-position du poste « Créances sur les établissements de crédit au coût amorti » a été introduite au bilan au cours de la période actuelle sous rapport. Les montants correspondants divulguent les prêts et les créances exigibles au jour le jour sur les établissements de crédit qui peuvent servir de moyens de paiement ou d'équivalents de moyens de paiement. Le bilan de l'exercice précédent a donc été complété, lui aussi, par une sous-rubrique correspondante. Cette adaptation entraîne une ligne subordonnée supplémentaire au bilan, mais n'a aucune incidence sur les montants figurant dans les postes du bilan, sur le bilan ni sur le résultat du compte de résultat.

En outre, les informations de l'annexe ont été présentées de manière plus détaillée ou recalculées par suite de réexamens de fond et d'améliorations techniques au cours de l'exercice. Cela concerne notamment les points 3, 4.2, 4.3, 4.8 et 14. En cas de besoin, les valeurs pertinentes de l'exercice précédent ont été indiquées ou ajoutées afin d'améliorer la transparence et la clarté. Ces adaptations ont notamment une incidence sur les informations figurant dans les notes ainsi que sur les commentaires oraux, et n'ont d'impact ni sur les volumes du bilan ni sur le résultat du compte de résultat.

NOUVELLES NORMES D'INFORMATION FINANCIÈRE, NORMES RÉVISÉES ET NORMES À APPLIQUER POUR LA PREMIÈRE FOIS

Nous expliquons ci-après les normes d'information financière IFRS devant être appliquées pour la première fois dans la période sous rapport ou à l'avenir.

A. Normes à appliquer pour la première fois

Dans les comptes consolidés pour l'exercice 2024, les prescriptions IFRS en matière de présentation des comptes modifiées ou nouvelles suivantes sont prises en compte pour la première fois pour le Groupe :

- Amendements de l'IAS 1 concernant le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants
- Amendements de l'IAS 1 concernant les passifs non courants assortis de conditions annexes
- Amendements de l'IAS 7 et de l'IFRS 7 concernant les informations relatives aux ententes de financement des fournisseurs
- Amendements de l'IFRS 16 concernant l'obligation locative dans une transaction de « sale and lease-back »

Amendements de l'IAS 1 concernant le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Ces amendements portent exclusivement sur la comptabilisation des passifs en tant que passifs courants ou non courants.

Pour ce classement, il convient de se fonder exclusivement sur les droits existant à la date de clôture. Par conséquent, un passif doit être classé comme non courant lorsque le droit de différer le règlement de la dette d'au moins douze mois existe à la date de clôture. La probabilité que l'entreprise exerce effectivement ce droit n'a aucune incidence sur le classement.

Ces amendements n'ont eu aucune incidence majeure sur les comptes consolidés.

Amendements de l'IAS 1 concernant les passifs non courants assortis de conditions annexes

Ces amendements soulignent que les conditions annexes qui sont pertinentes pour classifier les passifs en tant que passifs courants ou non courants ne sont pertinentes que si elles doivent être exécutées par l'entreprise au jour de clôture ou avant celui-ci.

De surcroît, des informations détaillées doivent être fournies à l'annexe au sujet des passifs non courants qui sont assortis de certaines conditions annexes lorsque celles-ci doivent être exécutées dans les 12 mois suivant la date de clôture du bilan. Ces informations visent à aider les destinataires des comptes à déceler le risque que ces passifs puissent devenir exigibles dans l'année.

Ces amendements n'ont eu aucune incidence majeure sur les comptes consolidés.

Amendements de l'IAS 7 et de l'IFRS 7 concernant les informations relatives aux ententes de financement des fournisseurs

Par suite de l'amendement de l'IAS 7, l'entreprise est tenue de divulguer des informations sur ses ententes de financement des fournisseurs. Cette divulgation vise à permettre aux destinataires des comptes de mieux comprendre l'influence de ces ententes sur les passifs et sur les flux de trésorerie de l'entreprise. Les adaptations à l'IFRS 7 ajoutent les ententes de financement des fournisseurs comme exemple aux informations requises sur le risque d'illiquidité d'une entreprise.

Ces amendements n'ont eu aucune incidence majeure sur les comptes consolidés.

Amendements de l'IFRS 16 concernant les obligations locatives dans une opération de cession-bail (« sale and lease-back »)

Les amendements contiennent des règles spécifiques pour l'évaluation ultérieure des rapports de location découlant d'une transaction de cession-bail (« sale and lease-back »). Dans ce cas, la dette locative doit être évaluée de manière à ce qu'aucun bénéfice ne soit réalisé sur l'usufruit conservé. À chaque période, la dette locative est diminuée des paiements attendus, et la différence par rapport aux paiements effectifs est enregistrée au compte de résultat.

Ces amendements n'ont eu aucune incidence majeure sur les comptes consolidés.

B. Normes à appliquer à l'avenir

Les normes d'information financière IFRS nouvelles ou révisées suivantes, ainsi que leurs interprétations respectives, dont certaines ne sont pas encore entrées en vigueur dans l'UE, devront être appliquées pour les exercices futurs :

Norme concernée	À appliquer obligatoirement à la date du ou entrée en vigueur pour les exercices à compter de cette date	Aval (oui/non)	Contenu de la norme d'information financière IFRS
IAS 21	01.01.2025	Oui	Les amendements obligent les entreprises à appliquer une approche uniforme lorsqu'elles évaluent l'absence de convertibilité d'une monnaie. Si une telle absence est constatée, des informations correspondantes doivent être fournies à l'annexe concernant la manière de déterminer le taux de change.
IFRS 9 / IFRS 7	01.01.2026	Non	Des amendements de ces deux normes concernant la classification et l'évaluation des instruments financiers ont été publiés en 2024. Ils portent concrètement sur les composantes des taux d'intérêt dans le cadre d'un accord de prêt élémentaire, sur les conditions contractuelles influençant la date ou le montant de flux de paiement, sur les actifs financiers ne donnant pas droit à un recours (« non-recourse ») et sur les instruments connectés contractuellement (« contractually linked instruments »). Par ailleurs, les domaines suivants sont également concernés : la décomptabilisation de passifs financiers acquittés par trafic électronique des paiements et les informations sur les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat.
Amélioration annuelle des IFRS (Vol. 11)	01.01.2026	Non	**IFRS 1 –** Inscription au bilan des relations de couverture par une société appliquant la norme pour la première fois ; adaptation du libellé à l'IFRS 9 ainsi qu'intégration d'une référence pour l'amélioration de la compréhensibilité.

			IFRS 7 – Gain ou perte lors de la décomptabilisation, indications de la différence régularisée entre la juste valeur et le prix de transaction, indications sur le risque de prêt. **IFRS 9** – Prix de transaction, décomptabilisation d'une dette locative par le preneur ; insertion d'une référence visant à préciser qu'un gain ou qu'une perte découlant du remboursement d'une dette locative doit être comptabilisé(e) en résultat. **IFRS 10** – Désignation d'un agent de facto **IAS 7 –** Méthode du coût d'acquisition
IFRS 18	01.01.2027	Non	La nouvelle norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir » remplacera la norme IAS 1 « Présentation des comptes », étant précisé que de nombreuses exigences seront reprises telles quelles de la norme IAS 1. Des exigences nouvelles sont introduites concernant les sous-totaux à définir dans le compte de résultat, les informations à l'annexe concernant les chiffres clés de performance définis par la direction (MPM – « management performance measures ») et les lignes directrices relatives au regroupement d'informations dans les comptes IFRS (« aggregation and disaggregation »).
IFRS 19	01.01.2027	Non	La nouvelle norme IFRS 19 « Filiales sans obligation de rendre des comptes publics : informations » permet aux filiales d'établir leur bilan conformément aux IFRS, mais avec des règles allégées en matière d'informations. Pour ce faire, la filiale ne doit pas être tenue de rendre des comptes publics et l'entreprise mère doit établir des comptes consolidés intégralement conformes aux IFRS.

Le Groupe ne procèdera pas ou n'envisage pas de procéder à une application anticipée autorisée éventuelle de ces amendements et interprétations de normes. Le Groupe appliquera les normes et interprétations nouvelles ou amendées au plus tard lorsque l'UE les aura reprises et rendues obligatoires.

Les amendements futurs de normes expliqués ici ne devraient probablement avoir aucune incidence, ou n'avoir qu'une incidence mineure, sur les actifs, la situation financière et le résultat du Groupe, à l'exception des normes IFRS 18 et IFRS 7/IFRS 9, dont les incidences sont encore à l'étude. Les incidences futures des amendements des normes IFRS 7/IFRS 9 ainsi que des règles de l'IFRS 18 sur la présentation et les informations des comptes seront examinées plus en détail par le Groupe avant la date de leur application contraignante.

NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES DE LA CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la maison mère Société Générale Effekten GmbH ainsi que de toutes les sociétés qu'elle contrôle. Les comptes individuels des sociétés susmentionnées adaptés aux méthodes d'établissement du bilan et d'évaluation du Groupe constituent la base des comptes consolidés. Les

soldes internes au Groupe, les transactions ainsi que tous les produits et charges latents générés par des transactions internes au Groupe sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

FILIALES

Les filiales sont des sociétés contrôlées par la société mère. Celle-ci contrôle une société lorsqu'elle est exposée ou à droit à des rendements variables découlant de son engagement auprès de la société et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements en exerçant son pouvoir sur la société. Les comptes des filiales doivent être intégrés dans les comptes consolidés à partir du moment où le contrôle prend effet et jusqu'au moment où il expire.

Les filiales sont consolidées par intégration globale.

La société mère consolide les entités structurées. Les sociétés sont intégrées dans les comptes consolidés compte tenu de l'organisation des structures adossées à des actifs. Il s'agit pour l'essentiel de véhicules de titrisation de l'ALD en tant qu'instrument de refinancement. Dans le cadre de ces transactions, des créances de prêt sont vendues à une société ad hoc créée à cet effet (SPV) et transformées en titres négociables qui sont couverts par les créances de prêt (« asset-backed securities »). Étant donné les structures actuellement en place, il se produit alors uniquement un transfert des risques de créance relevant du droit des obligations. Les créances proprement dites restent inscrites au bilan de l'ALD (« originator ») et ne sont pas juridiquement affectées à la SPV. En conséquence, la propriété du prêt titrisé ne change pas.

Les participations existent notamment sous forme de dettes détenues dans des sociétés de titrisation, ce qui conduit à des risques ou à des entrées de trésorerie selon la capacité financière des entités structurées. Seuls les prêts subordonnés repris gagés par des billets à ordre pour le financement de l'achat de la créance par la SPV font partie des obligations contractuelles envers les entités structurées consolidées (au 31 décembre 2024, il n'existait plus de prêts subordonnés dans le portefeuille). Le Groupe n'a accordé aucun soutien financier aux entités structurées consolidées en dehors de ses obligations contractuelles et ne prévoit pas non plus actuellement de les soutenir.

Lors de la détermination du contrôle d'une entité structurée, le facteur dominant est souvent, non pas les droits de vote (qui se rapportent généralement uniquement aux tâches administratives), mais les droits comparables. Dans le cas des structures de titrisation décrites plus haut, initiées par l'ALD, le Groupe conserve le pouvoir décisionnel par le biais de droits contractuels (sur la base d'un « servicing agreement ») et possède la capacité pratique de diriger unilatéralement des activités déterminantes de la société ad hoc. Par ailleurs, le Groupe assume à cet égard un risque ou possède des droits à des remboursements variables venant des entités.

Le risque de perte maximal découlant des entités structurées consolidées se définit d'après la valeur comptable des actifs existant envers les entités structurées.

VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Par rapport au 31 décembre 2023, aucune variation du périmètre de consolidation n'a eu lieu, mis à part la création de l'entité structurée « Red & Black Auto Germany 11 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE) », qui a été

entièrement incluse dans la consolidation du Groupe. Par ailleurs, l'entité structurée « Red & Black Auto Germany 7 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE) » a été dissoute en décembre 2024.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les informations ci-après sont des informations fournies au titre de l'art. 315e HGB.

			31.12.2024	
Nom de la société	**Siège de la société**	**Activité**	**Part de capital [%]**	**Part de droit de vote [%]**
Sociétés consolidées				
ALD LEASE FINANZ GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de leasing	100	100
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES GMBH	Aschheim, Allemagne	Société ayant succédé à une société de gestion de capitaux	100	100
BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH	Hambourg, Allemagne	Institution financière spécialisée	99,9	90
BDK LEASING UND SERVICE GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	100	100
RED & BLACK AUTO GERMANY 8 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 9 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 10 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 11 UG* (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
Sociétés non consolidées				
ALD AUTOLEASING UND DIENSTLEISTUNGS GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	43,8	43,8

*En octobre 2024, « ABS - Red & Black Auto Germany 11 UG » a été créée pour un volume total de 746 000 000,00 d'euros, 565 800 000,00 euros notés A, 18 000 000,00 d'euros notés B, 12 000 000,00 d'euros notés C, 1 200 000,00 euros notés D et 3 000 000,00 d'euros notés E.

La société non consolidée ALD Auto Leasing und Dienstleistungs GmbH est une entreprise associée, puisqu'en raison de sa part de droit de vote de 43,8%, elle exerce un contrôle déterminant.

Entités structurées :

	RED & BLACK AUTO GERMANY	**RED & BLACK AUTO GERMANY**	**RED & BLACK AUTO GERMANY**	**RED & BLACK AUTO GERMANY**	**RED & BLACK AUTO GERMANY**
(en KEUR)	**7 UG**	**8 UG**	**9 UG**	**10 UG**	**11 UG**
Capitaux propres	0	(2 483)	(1 480)	6 210	1 148
Total de l'actif de l'entreprise	0	241 434	282 956	513 080	568 435
Résultat au 31.12.2024	3 682	(7 918)	(3 653)	311	(1 156)

NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels des filiales intégrées dans les comptes consolidés sont établis conformément aux principes d'évaluation et de présentation des comptes consolidés exposés ci-après sur la base du référentiel IFRS.

TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

À la date de clôture des comptes, les postes du bilan libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la société. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées à la juste valeur en utilisant le taux de change à terme de la devise concernée pour la durée résiduelle. Les positions de change au comptant sont converties aux taux de change officiels au comptant à la date de clôture. Les écarts de réévaluation qui en découlent sont enregistrés dans le résultat.

Les postes monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date d'échéance. Les postes non monétaires libellés en devises étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis aux cours qui étaient en vigueur au moment du calcul de la juste valeur. Les postes non monétaires évalués aux coûts d'acquisition ou de fabrication sont convertis au taux de change en vigueur au moment de la première inscription au bilan.

Pour les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, les résultats de la conversion de change comme élément de la juste valeur sont enregistrés au poste *« Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat »* du compte de résultat de la période.

CLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS

Selon la norme IFRS 9, tous les actifs et tous les passifs financiers relevant du champ d'application de cette norme, y compris les instruments financiers dérivés, doivent être inscrits au bilan. Un instrument financier est un contrat qui aboutit dans une entreprise à un actif financier alors qu'il représente un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie contractante. Lors de leur première comptabilisation, ces instruments financiers sont évalués à la juste valeur. Si un instrument financier est évalué par la suite à la juste valeur sans incidence sur le résultat ou au coût amorti, des coûts de transaction directement imputables doivent être pris en compte par ailleurs. Ces coûts augmentent la juste valeur des actifs financiers.

Analyse du modèle économique

Dans le cadre de ses divers domaines d'activité, le Groupe utilise des modèles économiques différents. Ceux-ci sont évalués en déterminant la manière dont les groupes d'instruments financiers sont gérés collectivement en vue d'atteindre un objectif économique donné. L'évaluation du modèle économique ne se fait pas instrument par instrument, mais au niveau du portefeuille, en tenant notamment compte des éléments pertinents suivants :

- le mode d'évaluation et de présentation à la Direction du Groupe des résultats du portefeuille ;
- le mode de gestion des risques associés aux actifs financiers détenus dans le cadre du modèle économique ;
- la structure de rémunération de la Direction de l'entreprise ;
- les cessions d'actifs déjà réalisées ou prévues (volume, fréquence, but).

Conformément aux dispositions de l'IFRS 9, les actifs financiers sont classés à l'aide du modèle économique sous-jacent ainsi que des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie (également appelées « SPPI – solely payments of principal and interest »). Les modèles économiques influent sur l'évaluation (coût amorti, juste valeur par résultat ou juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global). On distingue entre trois modèles économiques différents :

1. « Détention » (« hold to collect ») – Les actifs financiers sont détenus dans l'intention de percevoir des flux de trésorerie. Un actif financier est évalué au coût amorti (« amortised cost ») lorsqu'il est détenu dans le cadre du modèle économique « Détention » et qu'il satisfait à la condition SPPI, c'est-à-dire que ses flux de trésorerie contractuels se composent exclusivement de remboursements de principal et d'intérêts.

2. « Détention et vente » (« hold to collect and sell ») – Les actifs financiers sont détenus aussi bien pour percevoir des flux de trésorerie contractuels qu'en vue de ventes. Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat global (FVOCI-instruments de capitaux de tiers) lorsqu'il est détenu dans le cadre du modèle économique « Détention et vente » et qu'il satisfait à la condition SPPI. Dans ce cas, les modifications de la juste valeur sont tout d'abord comptabilisées dans les autres éléments du résultat

global (OCI), puis transférées au compte de résultat (P&L) lors de la vente de l'actif (aucun cas d'application à l'heure actuelle pour le modèle économique au sein du Groupe de la SGE).

Perception par d'autres biais – Les actifs financiers perçoivent les flux de trésorerie autrement que par la détention ou la combinaison entre la détention et la vente. Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur ayant une incidence sur les produits ou les charges (FVPL). L'évaluation est effectuée, que la condition SPPI soit satisfaite ou non.

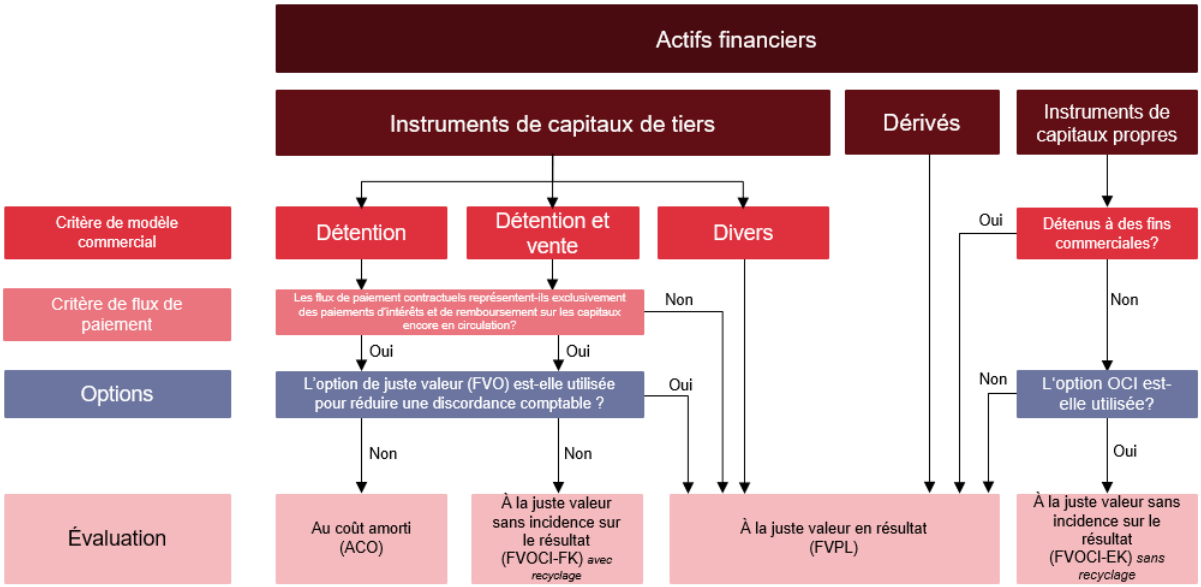

Analyse des flux de trésorerie contractuels découlant des actifs financiers

Outre le modèle économique, les caractéristiques des flux de trésorerie convenus contractuellement déterminent également la classification d'un actif financier. Pour pouvoir inscrire au bilan un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, cet actif doit être similaire à une « entente de crédit simple » (« basic lending arrangement ») et ne peut générer que des paiements de principal et d'intérêts (SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts). Cela signifie qu'il ne peut contenir aucun élément supplémentaire nocif, tel que dépendance envers le cours des actions ou effet de levier.

La notion de remboursement du principal porte sur le capital emprunté, défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de sa première comptabilisation. Cette juste valeur correspond, pour les prêts accordés à des conditions de marché, au montant versé. Il en va de même pour les titres. Cependant, si des actifs financiers sont acquis sur le marché secondaire, la juste valeur lors de la première comptabilisation correspond régulièrement au prix d'achat. Les frais de transaction ne font pas partie du capital.

Les intérêts d'une entente de crédit simple se composent principalement d'une rémunération pour la valeur-temps de l'argent et pour le risque de crédit. Par ailleurs, les intérêts peuvent également englober d'autres risques liés à un prêt (par ex. risque d'illiquidité), des majorations pour frais liés à un prêt (par ex. frais administratifs) ainsi qu'une marge bénéficiaire. Les intérêts négatifs ne sont pas en contradiction avec une telle définition.

L'évaluation du critère des flux de trésorerie se borne à analyser s'il existe des flux de trésorerie convenus contractuellement qui ne représentent ni des paiements de principal ni des paiements d'intérêts. Cette analyse est effectuée dans la monnaie dans laquelle l'actif financier est libellé. Elle ne couvre pas le point de savoir si le montant de la rémunération convenue contractuellement est approprié. Toutefois, si la rémunération est inhabituellement élevée, il convient toujours de se demander si elle ne couvre pas des risques incompatibles avec une « entente de crédit simple » (par ex. connexion de la rémunération à l'évolution d'indices d'actions ou de matières premières).

Pour son appréciation SPPI, le Groupe s'appuie sur les consignes correspondantes de la société mère ultime et a fixé les conditions cadres permettant de déterminer si des actifs financiers satisfont au critère SPPI lors de leur première comptabilisation ou dans le cas d'une modification substantielle du contrat avec cession et rachat. Toutes les conditions contractuelles doivent être examinées.

Dans les accords qui suscitent une incertitude sur le plan du moment ou du montant des flux de trésorerie convenus contractuellement aussi (par ex. droits de résiliation et de prolongation), il convient d'examiner avec précision si ces paiements sont en contradiction avec la notion de remboursement du principal et des intérêts de l'IFRS 9.

Pour les droits de résiliation, il n'existe de paiements au titre du remboursement du principal et des intérêts que si le montant exigible par anticipation se compose essentiellement de remboursements de principal non encore versés, de paiements d'intérêts non encore versés sur le capital restant dû ainsi que d'une éventuelle indemnisation supplémentaire appropriée pour la résiliation anticipée du contrat. Cette indemnisation supplémentaire correspond avant tout à des indemnités pour anticipation et, le cas échéant, à des frais de gestion appropriés.

L'indemnité de remboursement anticipé est notamment considérée comme raisonnable :

- lorsque le montant est calculé en pourcentage du capital restant dû et est plafonné par la réglementation en vigueur (en France, par exemple, l'indemnité de remboursement anticipé des prêts hypothécaires aux particuliers est plafonnée à un montant égal à six mois d'intérêts ou 3% du capital restant dû), ou limité par les conditions de concurrence sur le marché ;

- lorsque le montant correspond à la différence entre les intérêts contractuels qui auraient dû être perçus jusqu'à l'échéance du prêt et les intérêts qui seraient générés par le réinvestissement du montant remboursé par anticipation à un taux reflétant le taux d'intérêt de référence.

Certains prêts sont remboursables par anticipation à leur juste valeur actuelle, tandis que d'autres le sont à la juste valeur des frais nécessaires à la réalisation d'un swap de couverture associé. De tels remboursements anticipés peuvent être considérés comme SPPI s'ils tiennent compte de l'effet des variations du taux d'intérêt de référence correspondant.

Les actifs financiers basiques (SPPI) sont des instruments de capitaux de tiers qui incluent d'ordinaire les groupes de produits suivants :

- prêts à taux fixes,

- prêts à taux variables, éventuellement assortis de limites supérieures ou inférieures (« cap », « floor »),
- titres de dettes (obligations d'État ou d'entreprises, autres titres de créance négociables) à taux fixe ou variable,
- titres achetés dans le cadre d'accords de rachat (opérations de prise en pension inverse),
- dépôts de garantie versés,
- créances fournisseurs.

Aucune clause contractuelle qui implique un risque éventuel ou conduit à une volatilité des flux de trésorerie contractuels sans rapport avec un contrat de prêt basique (comme par ex. des fluctuations de cours des actions ou d'un indice boursier ou encore des variations lors de l'emprunt de capitaux extérieurs) ne peut être considérée comme répondant aux exigences SPPI.

Les « **actifs financiers non SPPI »** comprennent d'ordinaire les groupes de produits suivants :

- instruments financiers dérivés,
- actions et autres instruments de capitaux propres détenus par l'entité,
- parts de fonds,
- instruments de dettes convertibles ou remboursables en un certain nombre d'actions (obligations convertibles en actions, titres apparentés aux actions, etc.).

Si la composante valeur-temps du taux d'intérêt peut être adaptée en fonction de la durée contractuelle de l'instrument, il peut être nécessaire de comparer le flux de trésorerie contractuel au flux de trésorerie qui résulterait d'un instrument de référence. Tel est le cas, par exemple, si un taux d'intérêt est révisé régulièrement, mais que la fréquence des révisions ne concorde pas avec la durée du taux (par ex. révision mensuelle d'un taux dont la durée est établie à un an) ou si un taux d'intérêt est adapté régulièrement à une moyenne de taux d'intérêt à court et à long terme.

Si l'écart entre les flux de trésorerie contractuels non actualisés d'un instrument financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, l'instrument financier ne peut pas être considéré comme « basique ».

Selon les clauses contractuelles, la comparaison avec les flux de trésorerie de l'instrument de référence peut se faire sous forme d'une évaluation qualitative ; dans d'autres cas, en revanche, il est nécessaire d'effectuer un test quantitatif. L'écart entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie de référence doit être considéré à chaque période sous revue ainsi que tout au long de la durée de vie de l'instrument. Lors de l'exécution du test de référence, le Groupe doit également tenir compte des facteurs susceptibles d'avoir une influence sur les futurs flux de trésorerie contractuels non actualisés. L'utilisation d'un taux de référence à la date de

l'évaluation initiale n'est pas suffisante. Il faut en outre analyser l'éventuelle évolution du taux de référence au cours de la durée de l'instrument, au regard de scénarios envisageables.

Les prescriptions de l'IFRS 9 stipulent par ailleurs que les infractions au critère de flux de paiement sont toujours négligeables lorsqu'elles n'ont aucune influence notable sur les paiements convenus contractuellement (« de minimis ») ou qu'elles ne surviennent que dans des cas extrêmement rares, inhabituels et très peu probables (« not genuine »).

L'analyse des caractéristiques est décisive pour le classement et l'évaluation de l'instrument financier. Pour les instruments financiers qui représentent une convention de crédit élémentaire, la méthode appliquée par principe est la méthode du taux d'intérêt effectif. Cela signifie qu'elle s'applique aux instruments financiers qui sont évalués au coût amorti (AC) et à ceux qui sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI-instruments de capitaux de tiers). La méthode du taux d'intérêt effectif n'est pas applicable aux instruments financiers qui ne contiennent pas seulement des paiements de principal et d'intérêts, car ces paiements doivent obligatoirement être évalués à la juste valeur par résultat (FVPL).

Pour les investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, il existe en outre, lors de l'acquisition, une option volontaire irrévocable permettant de les classer et de les évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI-instruments de capitaux propres, qui ne s'applique pas à l'heure actuelle au sein du Groupe de la SGE). Ensuite, les gains ou pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat ne sont pas recomptabilisés par résultat (seuls les dividendes découlant de ces investissements sont comptabilisés comme des produits).

Les cautions versées, les créances découlant de biens et de services et les créances de location simple sont comptabilisées au poste « Autres actifs » (voir note 7.3).

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les dérivés sont des instruments financiers dès lors qu'ils remplissent les critères suivants :

- Leur valeur fluctue en fonction de la variation d'une valeur déterminée d'un taux d'intérêt, d'un taux de change, d'un cours d'action, d'un indice de prix, du prix des matières premières, de la cote de crédit, etc.
- Ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul.
- Leur règlement intervient à une date ultérieure.

Les instruments financiers dérivés sont subdivisés en deux catégories :

- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont généralement considérés comme des instruments détenus à des fins de transaction sauf s'ils peuvent être classés au bilan comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan au poste « Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ». Les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui s'avèrent ultérieurement défaillantes sont comptabilisées jusqu'à la date de leur annulation au titre des « Gains ou pertes nets découlant d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat ». À cette même date, les créances ou les dettes vis-à-vis des contreparties concernées sont comptabilisées à leur juste valeur. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont comptabilisées à la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.

- Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

Pour classer un instrument financier dérivé comme instrument de couverture dans la comptabilité de couverture, le Groupe documente cette relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation inclut l'opération de base ainsi que l'opération de couverture, la nature du risque couvert, le type d'instrument de financement dérivé utilisé ainsi que la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture doit être extrêmement efficace afin de compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée en permanence pendant toute la durée de la relation de couverture depuis sa mise en place. Si des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de couverture, ils sont inscrits au bilan sous le poste séparé « Dérivés de couverture ».

Pour une présentation détaillée des dérivés et du concept de comptabilité de couverture du Groupe, nous renvoyons aux commentaires de la note 4.1 ainsi que de la note 4.2.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui contient également un instrument de base qui n'est pas un dérivé. Si le contrat de base est un actif financier, l'ensemble du contrat hybride est évalué à la juste valeur par résultat si ses flux de paiement contractuels ne satisfont pas au critère SPPI.

Si le contrat de base est un passif financier évalué à la juste valeur sans incidence sur le résultat, le dérivé incorporé est séparé du contrat de base :

- lorsqu'au moment de l'achat, les caractéristiques et risques économiques du dérivé intégré ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques économiques du contrat de base, et
- lorsqu'il répond à la définition d'un dérivé.

Après la séparation, le dérivé est comptabilisé au bilan à la juste valeur au titre des « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Le contrat de base est classé dans l'une des catégories des passifs financiers évalués au coût amorti.

Option de juste valeur

Les actifs financiers peuvent être comptabilisés à la juste valeur par résultat lors de leur comptabilisation initiale si cela permet d'éliminer ou de réduire considérablement des divergences entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers (non-concordance comptable).

CLASSEMENT DES PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : il s'agit de passifs financiers détenus à des fins de transaction, incluant par défaut les passifs financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés comptablement d'instruments de couverture, ainsi que les passifs financiers non dérivés qui sont enregistrés lors de la comptabilisation initiale, au sein du Groupe, à la juste valeur par résultat en application de l'option de juste valeur ;

- les autres passifs financiers, qui regroupent les autres passifs financiers non dérivés et sont évalués au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers dérivés, qualifiés comptablement d'instruments de couverture, sont présentés dans un poste distinct du bilan (voir note 4.2).

Les dépôts de garantie versés et les dettes fournisseurs sont comptabilisés au poste « Autres passifs » (voir note 4.3).

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Un reclassement d'actifs financiers n'est nécessaire que dans le cas exceptionnel où le Groupe modifie le modèle économique pour la gestion de ces actifs.

DÉPRÉCIATION

Les méthodes utilisées par le Groupe pour calculer les dépréciations sont présentées dans le détail à la note 4.8.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction réglementaire entre des intervenants du marché à la date de son calcul. En l'absence de prix observables pour des actifs ou des passifs identiques, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables et déterminantes en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif considéré.

Les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont présentées à la note 4.3.

COMPTABILISATION INITIALE

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan comme suit :

- à la date du règlement/de la mise à disposition des titres ;
- à la date du négoce des dérivés ;
- à la date du versement des prêts.

Pour les instruments évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur entre la date de négoce et la date de règlement/mise à disposition sont enregistrées en résultat ou dans les autres éléments du résultat global en fonction du classement comptable de l'actif financier concerné. La date de négoce représente la date à laquelle l'engagement contractuel devient ferme et irrévocable pour le Groupe.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, à l'exception des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat et pour lesquels les frais de transaction sont enregistrés directement dans le compte de résultat.

Si la juste valeur initiale est exclusivement calculée sur la base de données de marché observables, toute différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale (« day one profit or loss »), est enregistrée immédiatement dans le compte de résultat. En revanche, si des données d'évaluation ne sont pas observables ou si le modèle d'évaluation utilisé n'est pas reconnu par le marché, la marge commerciale n'est pas enregistrée dans le compte de résultat. Pour certains instruments complexes, cette marge n'est enregistrée en résultat qu'à leur date d'échéance ou, en cas de vente avant terme, à la date de la cession. Dès que les données d'évaluation deviennent observables, tous les éléments de la marge commerciale qui n'ont pas encore été comptabilisés sont alors enregistrés dans le compte de résultat.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie des actifs financiers (ou d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels portant sur les flux de trésorerie de ces actifs expirent ou lorsque le Groupe transfère le droit contractuel à recevoir les flux de trésorerie et la totalité des opportunités et des risques majeurs liés à la propriété juridique des actifs.

Le Groupe décomptabilise également les actifs financiers dont il conserve le droit contractuel à recevoir les flux de trésorerie, mais pour lesquels il a l'obligation contractuelle de reverser ces mêmes flux à un tiers (« pass-through agreement ») et dont il a transféré la totalité des opportunités et des risques majeurs.

Si le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier, mais n'a ni transféré ni conservé les opportunités et les risques liés à la propriété de l'actif financier et a cédé le contrôle réel de celui-ci, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif pour tenir ainsi compte de tous les droits et obligations découlant du transfert de l'actif. Si le Groupe conserve le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier dans son bilan tant que le Groupe reste exposé aux fluctuations de valeur de l'actif (« continuing involvement »).

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, le montant correspondant est enregistré dans le compte de résultat à la date de la cession et correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur de contrepartie reçue. Si nécessaire, ce montant est corrigé de tout gain ou perte latent ayant été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres et de la valeur de tout actif ou passif de gestion. Les indemnités facturées aux emprunteurs après le remboursement anticipé de leur prêt sont enregistrées selon la méthode du taux d'intérêt effectif au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat, à la date du remboursement anticipé.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque celui-ci est remboursé, c'est-à-dire lorsque les obligations stipulées dans le contrat sont remplies, annulées ou arrivées à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

CONTRATS DE LOCATION

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU BAILLEUR

Lors de la première comptabilisation d'un contrat de location, il convient d'évaluer à quelle partie la propriété économique doit être attribuée. Un contrat de location est classé dans la catégorie location simple lorsque la quasi-totalité des risques et des opportunités liés à la propriété du bien loué reste à la charge du bailleur. SI ce n'est pas le cas, le contrat de location est classé dans la catégorie location-financement.

Contrats de location simple

Les biens en location détenus dans le cadre de contrats de location simple sont inscrits au bilan parmi les immobilisations corporelles d'exploitation au poste « Immobilisations corporelles » et sont amorties régulièrement sur la durée du contrat à la valeur résiduelle calculée.

Le provisionnement pour risques de valeur résiduelle des véhicules détenus au titre de contrats de location simple est calculé sur la base de la constitution d'un groupe tenant compte de l'âge et du kilométrage des véhicules.

Les risques de valeur résiduelle existants sont calculés selon la méthode dite « fleet revaluation », qui établit une prévision concernant le produit de la vente en fin de contrat pour tous les véhicules dont l'ALD LF assume le risque de valeur résiduelle, en s'appuyant sur le produit de la vente des véhicules comparables dans les 18 derniers mois. Les véhicules vendus sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques (constructeur, modèle, carrosserie, âge, kilométrage, carburant, puissance). Chaque véhicule à évaluer est ainsi affecté à un groupe composé d'au moins dix véhicules. Les véhicules de ce groupe ont été vendus à un prix minimum de 5 000 euros au cours des 18 derniers mois. Le prix de vente attendu est calculé en tant que moyenne de ces prix et compte tenu d'un paramètre d'inflation enregistré, d'une dépréciation liée au cycle de vie et des coûts de vente escomptés.

Le produit prévisionnel de la vente est comparé à la valeur résiduelle calculée. La différence négative entre le produit prévisionnel de la vente et la valeur résiduelle calculée représente le risque de valeur résiduelle.

Le produit locatif doit être enregistré linéairement au compte de résultat pendant la durée du contrat de location.

En outre, les produits du service technique facturés mensuellement dans le cadre de la location « full service » en cas de contrat de location simple doivent être représentés proportionnellement aux charges pendant la durée du contrat de location.

Contrats de location-financement

Si le contrat de location existant est classé comme contrat de location-financement, le bailleur doit comptabiliser au début de la durée de la location une créance à hauteur de son investissement net découlant du contrat. Cette créance est définie comme le montant actualisé de l'investissement brut composé du total des loyers contractuels minimaux augmenté d'une éventuelle valeur résiduelle non garantie. L'actualisation est opérée au taux d'intérêt sous-tendant le contrat de location. La créance est inscrite au bilan au poste « Créances découlant de contrats de location ».

Les intérêts contenus dans les loyers sont comptabilisés par résultat au poste « Intérêts et produits assimilés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ». Si les valeurs résiduelles non garanties prises comme base pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location-financement diminuent, la valeur actualisée de cette baisse est inscrite au compte de résultat en tant que dépréciation de la créance de location-financement. Les dépréciations individuelles ou collectives constatées pour des créances dans le cadre de contrats de location-financement sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont décrites pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Vente de biens en location

Lors de la vente de biens en location, les biens relevant de contrats ayant atteint la durée locative de base, de contrats défectueux ou de contrats résiliés par anticipation d'un commun accord sont mis en vente. Le produit de ces ventes est comptabilisé lorsque le Groupe s'acquitte de l'obligation de prestation en transférant le bien concerné à un client. Ce transfert est effectué lorsque le client obtient le pouvoir de disposer de cet actif. Le Groupe inscrit donc les produits à une date donnée. Les objectifs de paiement sont à court terme.

Les produits des ventes de biens en location sont comptabilisés au poste « Produits découlant d'autres activités ». Les charges des ventes de biens en location qui incluent pour l'essentiel la valeur comptable résiduelle des biens en location sont inscrites au poste « Charges pour d'autres activités ».

DROITS D'UTILISATION DES BIENS PRIS EN LOCATION PAR LA SOCIÉTÉ

Contrat de location

Distinction entre composantes locatives et non locatives

Un contrat peut porter à la fois sur la location d'un bien par le bailleur et la fourniture de services supplémentaires par celui-ci. Dans ce cas de figure, le preneur peut séparer les composantes locatives et non locatives du contrat et les traiter distinctement. Les loyers fixés par contrat pour les composantes locatives et non locatives devraient être traités séparément sur la base de leur prix unitaire relatif (tel qu'indiqué dans le contrat ou estimé sur la base des informations observables). À défaut pour le preneur de pouvoir séparer les composantes non locatives (ou services) des composantes locatives, le contrat devrait être traité dans son intégralité comme un contrat de location.

Durée du contrat de location

Définition de la durée du contrat de location

La durée du contrat de location servant de base pour le calcul des loyers actualisés correspond à la durée non résiliable du contrat de location, compte tenu :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer, ainsi que
- des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer

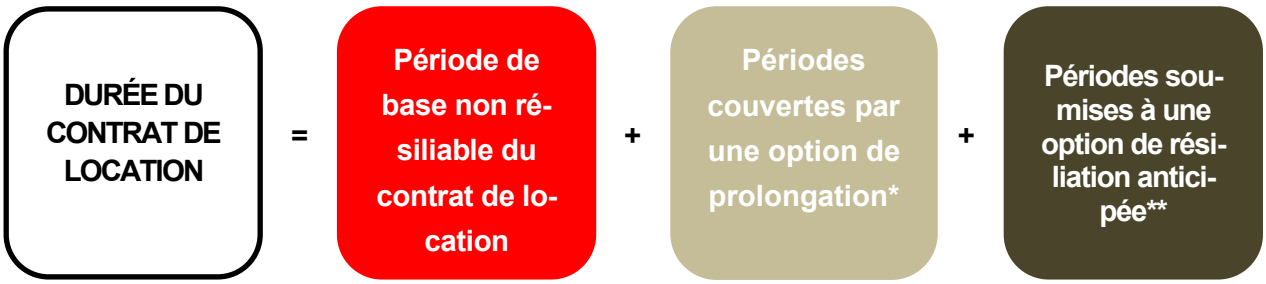

** que le preneur est quasiment certain d'exercer.*

***dont le preneur est quasiment certain de ne pas faire usage.*

L'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer les options de prolongation ou de résiliation anticipée doit tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de constituer une incitation économique à exercer ou non ces options, en particulier :

- les conditions d'exercice de ces options (y compris le calcul du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités en cas de résiliation anticipée) ;
- les transformations importantes réalisées dans les locaux loués (aménagements spécifiques, par ex. salle des coffres) ;
- les coûts associés à la résiliation du contrat (y compris frais de négociation et de déménagement) ;
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de son emplacement ou de la disponibilité de biens similaires (en particulier pour les biens immobiliers situés sur des sites stratégiques du point de vue économique en raison de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de l'emplacement) ;
- l'historique des renouvellements de contrats similaires ainsi que la future stratégie d'utilisation des biens (par ex. restructuration prévue du réseau d'agences).

Si le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans l'accord de l'autre partie et sans pénalité notable, le contrat n'est plus contraignant et ne génère donc plus de dette locative.

Modifications de la durée du contrat de location

La durée du contrat de location doit être modifiée en cas de changement des circonstances influant sur l'exercice par le preneur des options prévues au contrat ou en cas d'événements le contraignant, de par la loi, à exercer (ou à ne pas exercer) une option non incluse (ou déjà incluse) auparavant dans le contrat.

Lorsque la durée du contrat de location a été modifiée, la dette locative doit être recalculée en tenant compte de ces changements et sur la base d'un taux d'actualisation ajusté pour la durée résiduelle estimée du contrat.

Traitement comptable des contrats de location par le Groupe

À la date d'entrée en vigueur du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle le droit d'utilisation du bien loué est transféré), le preneur doit enregistrer au passif de son bilan une dette locative, et à l'actif un droit d'utilisation du bien loué.

Dans le compte de résultat, le preneur doit faire figurer les charges d'intérêts, calculées sur la base de la dette locative au poste « Charges d'intérêts » et l'amortissement du droit d'utilisation au poste « Amortissement et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les loyers payés sont répartis entre une réduction de la dette locative et une compensation de cette dette sous forme de charges d'intérêts.

Exemptions et exclusions

Le Groupe ne comptabilise pas les droits d'utilisation et les dettes locatives relativement aux contrats portant sur des biens de faible valeur (5 KEUR), ni aux contrats de location de courte durée. Le Groupe inscrit linéairement en tant que charges les loyers en rapport avec ces contrats sur toute la durée de ceux-ci.

Montant des loyers

Les paiements servant de base au calcul de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (par ex. indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelles, d'options d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

Les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (par ex. indexation sur les recettes réalisées ou sur le kilométrage parcouru) ne sont pas pris en compte pour le calcul de la dette locative. Cette part variable des loyers est enregistrée au compte de résultat sur le long terme, en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

Les loyers sont comptabilisés après déduction de la taxe sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, les baux à construction sont transférés au bailleur. Quant aux taxes hôtelières et taxes foncières, elles ne sont pas comptabilisées comme dettes locatives, étant donné qu'il s'agit de montants variables fixés par les autorités compétentes.

Enregistrement des dettes locatives

Le montant initial de la dette locative correspond à la valeur actualisée des loyers qui seront à payer sur la durée de la location.

Cette dette locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer sera ainsi enregistré pour partie en charges d'intérêt dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative indiquée.

Après la date d'entrée en vigueur du contrat de location, le montant de la dette locative peut être ajusté pour tenir compte des modifications du contrat, de nouvelles estimations de la durée de location ou de révisions contractuelles des loyers liées à la variation d'indices ou de taux.

Le cas échéant, le preneur doit constituer une provision visant à couvrir les frais de remise en état du bien loué qui sont susceptibles d'être encourus à l'échéance du contrat de location.

Comptabilisation du droit d'utilisation

Le jour de la mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer au bilan un actif représentatif du droit d'utilisation d'un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée de tous les coûts directs encourus (par ex. rédaction d'un bail notarié, droits d'enregistrement, frais de transfert, frais d'engagement, droit au bail, pas-de-porte), des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour calculer la dette locative.

Après la date d'entrée en vigueur du contrat de location, la valeur de l'actif peut être ajustée en cas de modification du contrat. Cela vaut également pour la dette locative.

Le droit d'utilisation est enregistré au bilan du preneur parmi les immobilisations incorporelles, au même poste que les biens immobiliers de même nature détenus comme propriété juridique.

Taux d'actualisation pour les contrats de location

Le preneur utilise le taux d'intérêt applicable au contrat de location pour évaluer l'investissement net dans ce contrat.

L'évaluation initiale de la dette locative des contrats pour lesquels le Groupe est le preneur est effectuée à la valeur actualisée des loyers non encore versés à la date de mise à disposition, actualisée à l'aide du taux sous-tendant le contrat ou, si celui-ci ne peut pas être déterminé directement, à l'aide du taux d'intérêt marginal sur les capitaux de tiers. Normalement, le taux d'intérêt marginal sur les capitaux de tiers est utilisé comme taux d'actualisation. Pour les entreprises du Groupe qui peuvent se procurer des fonds directement sur leurs marchés locaux, le taux marginal sur les capitaux de tiers est fixé au niveau de l'entité preneuse et non au niveau du Groupe, sur la base des conditions d'emprunt et du risque de crédit propre à cette entité. Pour les entités qui se refinancent auprès du Groupe, le taux d'intérêt pour les prêts supplémentaires est fixé par le Groupe.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles regroupent les actifs d'exploitation. Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location simple sont présentés parmi les immobilisations corporelles d'exploitation.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations et des amortissements ordinaires cumulés. À partir du moment où les actifs sont prêts à l'emploi, ils doivent être amortis en appliquant l'approche par composants. Les différents composants sont en conséquence amortis séparément comme prévu sur la durée d'utilisation économique. Concernant les biens immobiliers du Groupe utilisés à des fins d'exploitation, une durée d'amortissement de 10 à 50 ans est prise comme base pour l'amortissement des différents composants. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique estimée entre 3 et 20 ans. Les immobilisations incorporelles, telles que les logiciels individuels et sectoriels, sont amortis sur une durée d'utilisation de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilisation déterminée sont soumises à des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation. Les immobilisations incorporelles sans durée d'utilisation déterminée sont soumises à un test de dépréciation annuel. Le test de dépréciation est effectué sur la base de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation corporelle ou incorporelle est affectée. Une unité génératrice de trésorerie est définie en l'occurrence comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les gains ou pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles d'exploitation ou d'immobilisations incorporelles sont enregistrés au poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Pour comptabiliser ses acquisitions d'entreprises dans les comptes consolidés, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition selon l'IFRS 3. Si la contrepartie cédée pour l'achat d'une filiale dépasse la juste valeur de l'actif net acquis à la date de l'acquisition, il apparaît alors un écart d'acquisition qui doit être porté au bilan de l'entreprise. Si la contrepartie cédée est inférieure à la juste valeur de l'actif net acquis, il apparaît un écart négatif (badwill) qui doit être comptabilisé en résultat. Dans le cas des transactions relatives au transfert de la Société Générale Securities Services GmbH et de l'ALD Lease Finanz GmbH à la Société Générale Effekten GmbH au 1er janvier 2017, il ne s'agissait pas d'acquisitions d'entreprises entrant dans le cadre de l'IFRS 3, mais de restructurations internes au Groupe (transactions réalisées sous contrôle commun). Un écart entre le prix d'achat et les valeurs comptables des actifs et passifs reçus a été comptabilisé en capitaux propres.

Pour calculer l'écart d'acquisition, les actifs, les passifs ainsi que les passifs éventuels de l'entité acquise, identifiés selon l'IFRS 3, doivent être évalués en général à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette même date, les participations minoritaires sont évaluées conformément à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés de l'entité acquise. La différence entre l'actif net calculé à la juste valeur et la contrepartie cédée doit être inscrite à l'actif du bilan, au poste « Écarts d'acquisition ». En vue d'une vérification régulière portant sur une éventuelle dépréciation, l'écart d'acquisition déterminé doit être affecté à une ou plusieurs entités génératrices de trésorerie devant tirer avantage du regroupement d'entreprises. Les coûts imputables directement au regroupement d'entreprises sont inscrits au compte de résultat, les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres en sont exclus.

Les écarts d'acquisition sont vérifiés régulièrement par le Groupe et sont soumis chaque année à un test de dépréciation. S'il existe des indices de dépréciation, il peut être nécessaire d'effectuer aussi un test de dépréciation à moins d'un an. Un contrôle visant à repérer d'éventuels indices de dépréciation a lieu avant chaque date de clôture des comptes et comptes intermédiaires. L'entreprise identifie une dépréciation de l'écart d'acquisition en comparant le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation doit être enregistrée en résultat.

PROVISIONS

Les provisions regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques.

Une provision doit être constituée dans les cas suivants :

- s'il est probable qu'une obligation envers un tiers conduise à une sortie de ressources sans recevoir en échange des contreparties de montant équivalent, et
- si une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

Pour déterminer le montant de la provision, le montant de la sortie de ressources attendue doit être actualisé dans la mesure où l'effet de cette actualisation est significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat.

S'il est quasiment sûr que l'entreprise sera remboursée lors de l'exécution de l'obligation pour laquelle une provision a été constituée, le droit au remboursement est traité comme un autre élément de l'actif. Le montant inscrit pour le remboursement est limité au montant de la provision.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

La distinction appropriée entre instruments de capitaux propres et instruments de capitaux de tiers est également importante pour les émetteurs d'un instrument financier. Elle est opérée conformément aux consignes uniformes applicables dans la société mère du Groupe.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont classés, conformément à l'IAS 32, comme des instruments de capitaux propres lorsque l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de distribuer aux titulaires de ces instruments des liquidités (par ex. certaines obligations subordonnées illimitées) ou un autre actif financier quelconque. Cela n'exclut cependant pas que le titulaire d'un instrument de capitaux propres puisse être habilité à recevoir des (parts de) dividendes ou d'autres distributions de bénéfices provenant des capitaux propres. Pour le classement des instruments financiers assortis de droits de résiliation (« puttable instruments ») ou de ceux qui distribuent la « net asset value » lors de la liquidation, le Groupe en tant qu'émetteur applique les règles de l'IAS 32.18(b) en liaison avec celles de l'IAS 32.16A-D. Il s'agit là, en principe, de l'approche d'un émetteur d'instruments de capitaux de tiers. Ces instruments sont cependant comptabilisés comme instruments de capitaux propres lorsque les conditions prévues à l'IAS 32.16A-D sont remplies.

Si les instruments financiers émis remplissent les conditions caractérisant les instruments de dettes, les titres émis sont classés en substance au poste « Dettes représentées par un titre » en fonction de leurs caractéristiques.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de capitaux propres, les titres émis par la Société Générale sont inscrits au poste « Capital souscrit, instruments de capitaux propres et réserves de capital ». Si les instruments de capitaux propres de filiales sont distribués à des tiers, ces instruments sont enregistrés au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » et les liquidités distribuées aux titulaires de ces instruments sont inscrites au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du compte de résultat.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » correspondent à la part d'intérêt détenue dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles incluent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont enregistrés respectivement au poste « Intérêts et produits/charges assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif » du compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte d'éventuelles pertes futures sur crédit. Ce calcul inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, à des frais de transaction directement imputables, à des primes ou à des décotes.

Si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur au niveau 3 du modèle des pertes de crédit attendues (« expected credit loss »), les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif en tenant compte de la valeur comptable nette dépréciée.

Les intérêts résultant de l'actualisation de créances de contrats de location-financement sont inscrits au poste « Produits d'intérêts ».

Par ailleurs, toutes les provisions inscrites au passif du bilan – à l'exception des provisions pour avantages du personnel – génèrent au niveau comptable des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

RÉSULTATS NETS SUR COMMISSIONS POUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquels ils/elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt ou les commissions sur abonnements aux services de télécommunication, sont comptabilisées en produits dans le compte de résultat sur la durée de la prestation fournie. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions de virement, les commissions d'intermédiation, les commissions d'arbitrage ou les intérêts de pénalité sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

PRODUITS NETS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (DONT GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent le résultat non réalisé découlant de l'évaluation à la juste valeur, le résultat réalisé sur la cession de l'instrument financier ainsi que les produits courants sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Lors du calcul du résultat non réalisé, toutes les variations de la juste valeur sont prises en compte dans le cadre de l'évaluation à la juste valeur, si bien que les variations du taux d'intérêt, de la cote de crédit, du taux de change et les autres variations de cours ont une incidence sur les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les produits et charges d'intérêts ainsi que les produits et charges de dividendes concernant les instruments financiers à la juste valeur par résultat font partie des produits courants qui sont enregistrés au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle contient pour l'essentiel les dépenses de salaires et traitements ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe peuvent accorder à leurs salariés les prestations suivantes :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que régimes de retraite ou indemnités de départ en préretraite ;
- des avantages à long terme, tels que rémunérations variables, primes d'ancienneté ou comptes épargne-temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite mis en place pour les salariés peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels le montant de la prestation de pension actuelle et future est déterminé en fonction des cotisations versée à la caisse de retraite. Les montants payés par la SGE sont comptabilisés en tant que « Frais de personnel » au cours de l'exercice considéré.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement à verser un certain montant ou un certain niveau de prestations et supporte donc un risque à moyen ou à long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, des départs anticipés de salariés, des hausses des salaires et des taux d'actualisation et d'inflation. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements des hypothèses de calcul (départs en préretraite, taux d'actualisation, etc.) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs du régime, dont est déduit le montant – déjà comptabilisé en charges – des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement des actifs du régime sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont comptabilisés en totalité et directement en capitaux propres et ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les comptes consolidés, les éléments qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat sont présentés sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Ils sont néanmoins transférés en réserves dans le tableau d'évolution des capitaux propres, de sorte qu'ils figurent directement parmi les « Réserves consolidées » au passif du bilan.

Les charges annuelles des régimes à prestations définies, comptabilisées sous « Frais de personnel », comprennent :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus au cours de l'exercice) ;
- la variation de l'engagement suite à une modification ou à une réduction d'un régime (coût des services passés) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de l'actualisation de l'engagement et le produit d'intérêts généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net) ;
- l'effet de la liquidation de régimes.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les prestations qui sont versées aux salariés plus de douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ils ont fourni les services correspondants. Ils sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, mis à part que les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les montants nets issus de corrections de valeur pour risques identifiés ainsi que les pertes découlant de crédits en souffrance et la reprise de prêts amortissables.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion, le 7 septembre 2016, d'un contrat de transfert de bénéfices entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. (société dominante), il existe rétroactivement depuis le 1er janvier 2016 un rapport d'affiliation fiscale avec la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. En outre, l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) et la Société Générale Securities Services GmbH (société affiliée) ont été intégrées depuis le 1er janvier 2017 dans ce rapport d'affiliation fiscale avec la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) par le biais d'accords conclus respectivement le 26 septembre 2017 et le 1er décembre 2017.

ACTIFS À LONG TERME DÉTENUS EN VUE DE LEUR VENTE ET ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

L'IFRS 5 régit l'évaluation et la publication d'actifs à long terme détenus en vue de leur vente (ou de la distribution aux propriétaires) ainsi que des domaines d'activité non poursuivis. Un actif à long terme (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme « détenu en vue de la vente » lorsque la valeur comptable y afférente est principalement réalisée par une opération de cession et non par la poursuite de son utilisation. Tel est le cas lorsque l'actif est immédiatement cessible et que la probabilité d'une telle cession est extrêmement élevée.

Un actif à long terme détenu en vue de la vente (ou un groupe destiné à être cédé) n'est pas amorti selon l'IFRS 5, mais évalué à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, déduction faite des coûts de cession. Lorsque des actifs sont évalués conformément aux prescriptions de l'IFRS 9, les règles d'évaluation de l'IFRS 5 ne sont pas applicables.

Seuls les éléments d'une entité qui sont cédés en tout ou en partie dans le cadre d'un plan unique et uniforme (« single coordinated plan ») ou qui sont arrêtés, également dans le cadre d'un plan unique et uniforme, peuvent constituer un domaine abandonné et non poursuivi (« discontinued operation »).

Le Groupe comptabilise comme activité non poursuivie (« discontinued operation ») le domaine d'activité « Asset Management » de la Société Générale Securities Services GmbH, auquel il est mis un terme et qui inclut au moins une branche essentielle ou un domaine d'activité géographique essentiel. L'arrêt de ce domaine d'activité au 31 décembre 2022 s'explique dans une large mesure par les risques élevés de la gestion de fonds ainsi que par la pression considérable sur les marges, joints à la hausse des coûts due à la complexité croissante de la réglementation. L'intention est d'harmoniser les prestations de la société à l'offre de prestations du Groupe et de réduire les risques et coûts opérationnels grâce à une concentration sur les opérations d'internalisation et sur certaines externalisations au sein du Groupe ainsi que grâce à une réduction de personnel.

En raison du contexte de marché difficile pour les opérations d'internalisation restantes ainsi que de la perte de clientèle existante, le Groupe SG a décidé en 2022 de mettre un terme à l'ensemble du domaine d'activité au 31 décembre 2023. Par la suite, la société sera uniquement poursuivie sur le plan administratif. Par inscription au registre du commerce au printemps 2024, les statuts ont été adaptés au nouvel objet social, à savoir l'exécution des obligations découlant de l'ancien modèle économique. La date envisagée pour la fermeture de l'entreprise n'est pas connue.

L'arrêt de l'ensemble du domaine d'activité opérationnel au 31 décembre 2023 constitue un cas d'application de l'IFRS 5 « Non-current Assets Held for Sale and Discontinued Operations ».

Le résultat des activités mises en vente de la Société Générale Securities Services GmbH, constituant un domaine d'activité abandonné, se compose de la manière suivante :

(en TEUR)	**2024**	**2023**
Intérêts et produits assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	128	117
Intérêts et charges assimilées calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(428)	(444)
Produits des commissions	1 653	8 414
Charges des commissions	(2)	(3)
Résultat net des transactions financières	77	35
dont gains ou pertes nets découlant d'instruments financiers à la juste valeur en résultat	115	35
Produits d'autres activités	2 323	3 472
Charges d'autres activités	(1 002)	(975)
Résultat bancaire net (Net Banking Income)	**2 749**	**10 616**
Charges de personnel	(246)	(7 105)
Autres charges/produits	819	(13 384)
Charges des amortissements et dépréciations planifiées pour immobilisations corporelles et incorporelles	(441)	(688)
Résultat d'exploitation brut	**2 881**	**(10 561)**
Coûts du risque (dépréciations d'actifs et de passifs financiers)	-	-
Résultat d'exploitation	**2 881**	**(10 561)**
Gains ou pertes nets découlant d'autres actifs	-	(234)
Charge de dépréciation pour écarts d'acquisition	-	-
Résultat avant impôts	**2 881**	**(10 795)**
Impôts sur les bénéfices	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Résultat net du domaine d'activité abandonné	**2 881**	**(10 795)**

Les actifs et passifs du domaine d'activité abandonné de la Société Générale Securities Services GmbH au 31 décembre 2024 présentent la structure suivante :

ACTIFS	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Actifs financiers à la juste valeur en résultat	1 108	1 147
Créances sur des banques au coût amorti	59 491	58 896
Actifs d'impôts	86	(1 127)
Autres actifs	70 729	80 961
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	7
Total des actifs	**131 414**	**139 884**

PASSIFS	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Dettes fiscales	7 510	(2 512)
Autres dettes	22 357	12 038
Provisions	69 015	76 466
Total des passifs	**98 882**	**85 992**

PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 4.1 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2024		31.12.2023	
(en TEUR)	**Actifs**	**Passifs**	**Actifs**	**Passifs**
Portefeuille de transaction	2 966 977	2 965 871	2 611 073	2 607 019
Instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	1 162 082		820 320	-
Instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)	4	1 080 296	4	739 796
Total	**4 129 063**	**4 046 168**	**3 431 397**	**3 346 815**

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

ACTIFS FINANCIERS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Obligations et autres titres de dettes	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
Prêts à la clientèle et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Instruments dérivés	2 966 977	2 611 073
Autres actifs financiers	-	-
Total	**2 966 977**	**2 611 073**

PASSIFS FINANCIERS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Dettes représentées par un titre	91	91
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres vendus à découvert	-	-

Prêts et titres vendus dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Instruments dérivés	2 965 780	2 606 928
Autres passifs financiers	-	-
Total	**2 965 871**	**2 607 019**

La partie contractante des instruments dérivés détenus est la maison mère du Groupe (Société Générale S.A., Paris). Sur le plan des risques, ces dérivés sont donc gérés conjointement dans un portefeuille sur la base de leur position nette par rapport aux risques. La facilitation prévue par l'IFRS 13.48 relative à une détermination à la juste valeur en fonction du portefeuille des actifs et des passifs financiers gérés en commun n'est cependant pas sollicitée car la position nette des dérivés, représentant 1,2 million d'euros, n'est pas considérée comme essentielle. Les justes valeurs des dérivés sont inscrites en brut.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS OBLIGATOIREMENT À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (« NON-SPPI »)

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Créances sur les établissements de crédit, évaluées à la juste valeur par résultat	1 080 037	739 535
Prêts à la clientèle – évalués à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	81 041	79 781
Titres/actions détenus à long terme	1 004	1 004
Total	**1 162 082**	**820 320**

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (OPTION DE JUSTE VALEUR)

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Obligations et autres titres de dettes	4	4
Prêts à la clientèle et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Autre actifs financiers	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-
Total	**4**	**4**

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (OPTION DE JUSTE VALEUR)

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Prêts interbancaires	-	-
Garanties de dépôts obtenues	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	1 080 296	739 796
Opérations de pension de titres – banques	-	-
Total	**1 080 296**	**739 796**

COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Conformément aux conditions de compensation prévues à la norme IAS 32.42, un actif financier et un passif financier sont compensés et le montant net est inscrit au bilan lorsque le groupe a droit à la compensation des montants saisis et a l'intention, soit d'acquitter l'actif et le passif en termes nets, soit de céder l'actif et d'acquitter simultanément le passif. Le droit à compensation des montants saisis doit être réalisable en toute circonstance, tant durant la marche normale des affaires qu'en cas de défaillance de l'une des parties contractantes.

Le 18 décembre 2019, la Société Générale Effekten GmbH a signé avec la Société Générale S.A. Paris un accord de compensation concernant le portefeuille de certificats. Par ailleurs, la Société Générale Effekten GmbH a signé les 22 et 27 octobre 2020 avec la Société Générale S.A. Paris un accord de compensation concernant le portefeuille de warrants. Sur la base de ces accords, des actifs financiers et des passifs financiers correspondants sont enregistrés de manière compensée, étant précisé que la compensation a lieu séparément à l'intérieur du portefeuille des certificats et à l'intérieur du portefeuille de warrants. Les conditions de compensation conformément à l'IAS 32.42 sont satisfaites sur la base de ces accords.

COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Certificats

	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
				Montants associés non compensés au bilan		
(en KEUR)	Montants bruts des actifs/passifs financiers	Montants bruts des actifs/ passifs financiers comptabilisés compensés au bilan	Montants nets des actifs/passifs financiers inscrits au bilan	Instruments financiers	Garanties reçues/versées	Montant net
Instruments financiers dérivés	4 329 519	3 249 449	1 080 070	33	-	1 080 037
Total des créances	**4 329 519**	**3 249 449**	**1 080 070**	**33**	**-**	**1 080 037**
Instruments financiers dérivés	4 329 779	3 249 449	1 080 330	33	-	1 080 297
Total des dettes	**4 329 779**	**3 249 449**	**1 080 330**	**33**	**-**	**1 080 297**

Warrants

	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
				Montants associés non compensés au bilan		
(en KEUR)	Montants bruts des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs/passifs financiers comptabilisés compensés au bilan	Montants nets des actifs/passifs financiers inscrits au bilan	Instruments financiers	Garanties reçues/versées	Montant net
Instruments financiers dérivés	16 518 842	13 535 962	2 982 880	15 902	-	2 966 978
Total des créances	**16 518 842**	**13 535 962**	**2 982 880**	**15 902**	**-**	**2 966 978**
Instruments financiers dérivés	16 496 376	13 535 962	2 960 414	(5 366)	-	2 965 780
Total des dettes	**16 496 376**	**13 535 962**	**2 960 414**	**(5 366)**	**-**	**2 965 780**

RÉSULTAT NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en KEUR)	2024	2023
Résultat net sur portefeuille de transaction	-	-
Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (non-SPPI)	152 893	161 826
Résultat net sur instruments financiers pour lesquels l'option de juste valeur est exercée	(150 596)	(159 646)
Résultat net sur instruments financiers dérivés et instruments de couverture, dont :	(2 309)	(20)
Résultat nt sur instruments financiers dérivés	*(13 242)*	*(39)*
Recyclage de couvertures dissoutes	*10 933*	*19*
*Résultat net des instruments de couverture, **dont** :*	-	-
Partie non effective de la couverture de flux de trésorerie	-	-
Résultat net sur transactions en monnaies étrangères	296	-
Total des gains ou pertes sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat	**284**	**2 160**
Gains sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-

NOTE 4.2 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour la gestion et la couverture de certains risques de marché. Sur le plan comptable, il convient de distinguer entre les instruments financiers dérivés de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » (dérivés isolés, voir également la note 4.1) et ceux de la catégorie « Instruments dérivés de couverture » qui sont représentés dans le cadre de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »).

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 9, le Groupe a choisi de conserver l'application des règles de la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 (dans sa version entérinée par l'UE et applicable). Au sein du Groupe, seule la comptabilité de couverture des flux de trésorerie (« cash flow hedge accounting ») est appliquée à l'heure actuelle.

Au sein du Groupe (ALD LF), les véhicules de titrisation sont régulièrement utilisés comme instruments de refinancement. Dans le cadre de ces transactions, un pool de créances à revenu fixe (les clients du financement des ventes payent un intérêt fixe) est transféré à une société ad hoc spécialement créée à cet effet (SPV). La société ad hoc se refinance sur le marché par le biais de titres à intérêts variables qui sont garantis par les créances (« asset backed securities »). En raison de la construction de la titrisation et du déséquilibre entre les créances à revenu fixe du pool (dans la configuration ABS) d'une part et les titres à revenu variable d'autre part, le Groupe est exposé à un risque de variation des taux qui se manifeste par la variabilité des flux de trésorerie des titres à gérer.

Afin de couvrir ce risque d'intérêt, il est contracté un « payer swap » (swap « back to back ») qui transforme les flux de trésorerie fixes générés par les créances titrisées en flux de trésorerie variables en fonction du

déroulement attendu du remboursement de la transaction ABS. Il s'agit donc d'une couverture des flux de trésorerie économique qui couvre la variabilité des flux de trésorerie des intérêts des titres découlant de leur rémunération variable.

Les dérivés de couverture sont donc des swaps d'intérêts à amortir (swaps d'intérêts « back to back ») qui sont utilisés dans le cadre de la gestion du risque d'intérêt des créances titrisées de l'ALD LF et constituent avec le titre une entité obligataire à revenu fixe.

Le but de cette stratégie de couverture des flux de trésorerie consiste à garantir la protection contre les fluctuations des flux de trésorerie futurs dues aux évolutions des taux d'intérêt en liaison avec les instruments financiers inscrits au bilan (en l'occurrence, des passifs titrisés à rémunération variable), à protéger le Groupe contre les répercussions défavorables sur sa performance financière ainsi qu'à réduire autant que possible les incidences de la volatilité des marchés sur ses tableaux des flux de trésorerie.

Pour la représentation de la couverture au bilan, le Groupe utilise la comptabilité de couverture des flux de trésorerie qui correspond intégralement à la stratégie économique. L'application de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie dans l'établissement du bilan sert à éviter les effets unilatéraux sur le résultat des dérivés utilisés pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs venant des opérations de base.

Pour pouvoir être représentée au bilan, une relation de couverture doit être documentée de manière détaillée dès le début. Cette documentation spécifie l'opération de base à couvrir, le risque à couvrir et la stratégie de gestion des risques y afférente, la nature de l'opération de couverture utilisée et la méthode d'évaluation servant à mesurer son efficacité.

- Le swap « back to back » est désigné comme **instrument de couverture** (« hedging instrument »).
- Les notes de tranche A sont désignées comme **opération de base** (« hedged item ») : étant donné qu'il s'agit là de titres aménagés de manière identique dans toutes les conditions, le critère d'homogénéité est satisfait par définition.
- Le **risque à couvrir** est égal au risque de variations du taux d'intérêt de référence sous-tendant les notes (en règle générale EURIBOR à 1 mois). Le taux couvert est le taux d'intérêt de référence des titres (généralement EURIBOR à 1 mois).

Le dérivé désigné comme instrument de couverture doit présenter une efficacité élevée pour la compensation des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est élevée lorsque les variations des flux de trésorerie de l'instrument couvert sont pratiquement entièrement compensées par les variations des flux de trésorerie de l'instrument de couverture, étant précisé que le rapport attendu entre les deux variations se situe entre 80% et 125%. L'efficacité est évaluée lors de la mise en place initiale de la couverture ainsi que pendant toute sa durée de vie. L'efficacité est mesurée tous les trimestres à titre prospectif (efficacité attendue sur des périodes futures) ainsi que rétrospectivement (efficacité mesurée sur des périodes écoulées).

Lorsque l'efficacité se situe en dehors de la plage indiquée plus haut, il est mis un terme à l'inscription au bilan de couverture.

L'efficacité prospective est calculée par une analyse de sensibilité fondée sur les tendances probables du marché ou par une analyse de régression de la relation statistique (corrélation) entre les composants de risque couverts et l'instrument de couverture. L'efficacité prospective de l'opération de couverture est appréciée au moyen de la méthode des dérivés hypothétiques. Les étapes suivies sont alors les suivantes :

i. Il est tout d'abord créé un dérivé hypothétique présentant exactement les mêmes caractéristiques que l'instrument couvert (valeur nominale, taux d'intérêt, date d'adaptation du taux, mode de décompte par jours, etc.), mais qui évolue dans le sens contraire et dont la juste valeur est de zéro au moment de la création.

ii. Ensuite, les variations attendues de la juste valeur du dérivé hypothétique sont comparées à celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou bien une analyse de régression est effectuée quant à l'efficacité prévisible de l'opération de couverture.

Pendant la durée de la relation de couverture, l'efficacité prospective est confirmée par l'efficacité historique de la relation de couverture depuis le moment de la désignation et donc implicitement par le test rétrospectif.

Dans le cadre du test d'efficacité rétrospectif, les variations de valeur cumulées survenues du dérivé de couverture sont comparées à celles du dérivé hypothétique. Une relation de couverture est efficace lorsque le quotient se situe entre -1,25 et -0,8 (méthode de compensation en dollars). La méthode du prix net (« clean price ») est appliquée à cet égard, c'est-à-dire que le test d'efficacité est calculé sur la base de prix nets.

La raison principale de l'inefficacité tient à la différence entre les remboursements prévus et les remboursements effectifs. Ces différences entraînent un écart entre les valeurs nominales des swaps et l'évolution réelle du portefeuille, ce qui influe sur les valeurs de marché des swaps, de sorte qu'il apparaît une inefficacité selon la méthode de compensation en dollars.

Les couvertures sont constituées dans l'intention de pouvoir les maintenir sans adaptation pendant toute la durée de vie des opérations de base. Un rééquilibrage permanent ne va donc pas dans le sens de la stratégie du risque et n'est d'ailleurs pas mis en œuvre au bilan en raison de l'application continue des règles de comptabilité de couverture selon l'IAS 39.

Dans le cadre de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie, les dérivés utilisés sont inscrits au bilan à la juste valeur. La partie efficace des variations cumulées de la juste valeur du dérivé de couverture est saisie dans les capitaux propres au titre des « Différences de réévaluation découlant des instruments de couverture » (OCI). La partie inefficace est inscrite au compte de résultat sous « Gains et pertes nets découlant d'instruments financiers comptabilisés à la juste valeur » qui sont évalués à la juste valeur par résultat. Pour les instruments dérivés sur intérêts, les produits et les charges d'intérêts échus découlant des dérivés sont inscrits au compte de résultat au poste « Intérêts et produits/charges assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif » en même temps que les produits et les charges d'intérêts échus en liaison avec le poste couvert.

Les montants directement saisis dans les capitaux propres dans le cadre d'une réévaluation des dérivés de couverture sont ensuite reclassés au compte de résultat, au poste « Intérêts et produits/charges assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif » au moment où les flux de trésorerie couverts se produisent.

La logique de comptabilisation de l'opération de base demeure inchangée par rapport à la comptabilisation ne recourant pas à la comptabilité de couverture, c'est-à-dire que les dettes titrisées du Groupe intégrées à une relation de couverture active en tant qu'opérations de base continuent à être inscrits au bilan au coût amorti.

Lorsque les critères d'efficacité pour l'inscription au bilan des opérations de couverture ne sont plus remplis ou qu'une opération de base ou un instrument de couverture vient à échéance, est résilié ou est cédé, l'inscription de la relation de couverture au bilan cesse au moment de la dernière efficacité ou de la sortie.

Les montants qui étaient préalablement directement inscrits en tant que capitaux propres sont reclassés au compte de résultat au titre des « Intérêts et produits/charges assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif » pour les périodes où les flux de trésorerie découlant de l'opération de base couverte ont une incidence sur le produit des intérêts. Si la vente ou la reprise de l'opération de base couverte intervient plus tôt que prévu, les gains et pertes non réalisés inscrits au titre des capitaux propres sont aussitôt reclassés au compte de résultat.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31.12.2024		31.12.2023	
(en KEUR)	**Actifs**	**Passifs**	**Actifs**	**Passifs**
Instruments de taux d'intérêt	15 902	24 490	32 333	38 358
Instruments de change	122 428	90 804	170 742	161 556
Instruments sur actions et indices	1 548 124	1 428 234	1 149 106	830 034
Instruments sur matières premières	1 280 524	1 422 252	1 258 891	1 576 980
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Total	**2 966 978**	**2 965 780**	**2 611 073**	**2 606 928**

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE COUVERTURE

	31.12.2024		31.12.2023	
(en KEUR)	**Actifs**	**Passifs**	**Actifs**	**Passifs**
Couverture des flux de trésorerie				
Instruments de taux d'intérêt	-	10 542	19 265	9 879
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Total	**-**	**10 542**	**19 265**	**9 879**

	31.12.2024					
		Juste valeur		Variation de la juste valeur dans la période sous rapport		
(en KEUR)	**Montant nominal**	**Valeurs de marché positives Actif**	**Valeurs de marché négatives Passif**	**Gains et pertes en OCI sans incidence sur le résultat**	**Inefficacité par résultat au compte de résultat**	**Résultat global cumulé (OCI)**
Couverture du risque d'intérêt	1 048 642	-	10 542	(5 255)	-	(6 802)
Instruments et swaps de taux d'intérêt	1 048 642	-	10 542	(5 255)	-	(6 802)
Pour dettes couvertes	1 048 642	-	10 542	(5 255)	-	(6 802)
Total	**1 048 642**	**-**	**10 542**	**(5 255)**	-	**(6 802)**

En outre, dans la période sous rapport, deux relations de couverture ont été dissoutes en raison de leur inefficacité constatée. Étant donné que les opérations de base concernées ainsi que les dérivés de couverture restent dans le portefeuille, le résultat divers cumulé qui s'y rapporte (OCI) est recyclé sur la durée de validité des instruments. Au 31 décembre 2024, le montant du recyclage s'élevait au total à 10 933 KEUR.

	31.12.2023					
		Juste valeur		Variation de la juste valeur dans la période sous rapport		
(en KEUR)	**Montant nominal**	**Valeurs de marché positives Actif**	**Valeurs de marché négatives Passif**	**Gains et pertes en OCI sans incidence sur le résultat**	**Inefficacité par résultat dans le compte de résultat**	**Résultat global cumulé (OCI)**
Couverture du risque d'intérêt	1 696 302	19 265	9 879	(45 653)	-	9 386
Instruments et swaps de taux d'intérêt	1 696 302	19 265	9 879	(45 653)	-	9 386
Pour dettes couvertes	1 696 302	19 265	9 879	(45 653)	-	9 386
Total	**1 696 302**	**19 265**	**9 879**	**(45 653)**	**-**	**9 386**

INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS DE BASE COUVERTES

	31.12.2024	31.12.2023
(en KEUR)	**Fluctuations de valeur dans la période sous rapport**	**Fluctuations de valeur dans la période sous rapport**
Couverture des flux de trésorerie contre risques d'intérêt	5 255	45 653
Titres du marché interbancaire et obligations émises	5 255	45 653
Total	**5 255**	45 653

ÉCHÉANCES DES FLUX DE TRÉSORERIE COUVERTS

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**31.12.2024**
Flux de trésorerie flottants couverts	(6 802)	-	-	-	(6 802)

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**31.12.2023**
Flux de trésorerie flottants couverts	9 386	-	-	-	9 386

ÉCHÉANCES DES DÉRIVÉS DE COUVERTURE (VALEURS NOMINALES)

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**31.12.2024**
Swap sur taux d'intérêt (actif)	-	-	-	-	**-**
Swap sur taux d'intérêt (passif)	76 191	258 766	713 685	-	1 048 642

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**31.12.2023**
Swap sur taux d'intérêt (actif)	-	-	-	-	**-**
Swap sur taux d'intérêt (passif)	192 261	565 900	938 141	-	1 696 302

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS COUVERTS

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**31.12.2024**
Titres du marché inter-bancaire et titres de créances négociables	168 786	539 038	848 726	-	1 556 549

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**31.12.2023**
Titres du marché inter-bancaire et titres de créances négociables	188 259	599 342	971 340	-	1 758 492

NOTE 4.3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

À des fins d'information, la juste valeur des instruments financiers est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour l'évaluation. Cette hiérarchie de la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 (N1) : instruments évalués à l'aide de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs comparables.

Les instruments financiers inscrits au bilan et regroupés dans cette catégorie comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'État ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations par brokers / dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés réglementés (futures, options) et les parts de fonds de placement (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible à la date de clôture des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire, d'une association sectorielle, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentant des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte répartition et dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché susmentionné ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si l'instrument financier est négocié sur différents marchés et que le Groupe a directement accès à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et les niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument. En principe, les transactions résultant de ventes forcées ne sont pas prises en compte pour la détermination du prix du marché.

Niveau 2 (N2) : instruments évalués à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme de données dérivées de prix).

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré doivent être présentés dans ce niveau 2. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment présentés dans la catégorie N2 les titres évalués à la juste valeur qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds de placement) ainsi que les instruments financiers dérivés fermes ou optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des échéances correspondant aux délais communément négociés sur le marché. Ils peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (par ex. options à barrière, produits à sous-jacents multiples), la complexité restant cependant limitée dans ce cas. Les critères d'évaluation utilisés en l'occurrence font appel à des méthodes appliquées habituellement par les principaux intervenants du marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances au coût amorti et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de « credit default swap » (CDS).

Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Les instruments financiers classés dans la catégorie N3 comprennent par conséquent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles négociées habituellement sur les marchés et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes évaluées à la juste valeur sont classées dans la catégorie N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également évalués sur la base de méthodes utilisant des paramètres non observables.

Dans le cadre des notes à l'annexe, il est nécessaire d'effectuer une analyse de la juste valeur des actifs comptabilisés aux coûts d'acquisition et calculés en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'intérêt adapté au risque.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments classés dans la catégorie N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de longue durée et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments dépendent de paramètres de marché (volatilité, taux de dividende, corrélations…). En l'absence de profondeur du marché et d'une objectivation possible par des cotations régulières, l'évaluation se fait à l'aide de méthodes propriétaires (par ex. extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits d'actions hybrides (c'est-à-dire les produits d'actions dont au moins un sous-jacent n'est pas une action) sont également classés dans la catégorie N3 dans la mesure où les corrélations entre sous-jacents différents sont généralement non observables.

- Dérivés de taux d'intérêt : options à long terme et/ou exotiques, c'est-à-dire produits qui dépendent de corrélations entre différents taux d'intérêt, taux de change ou entre taux d'intérêt et taux de change, par exemple pour les produits quanto, pour lesquels les sous-jacents ne sont pas libellés dans la devise de règlement. Ils doivent être classés dans la catégorie N3 en raison des paramètres d'évaluation non observables, compte tenu de la liquidité des couples de devises et de la durée résiduelle des transactions ; ainsi, par exemple, les corrélations taux / taux du couple de devises USD/JPY sont jugées non observables.

- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments financiers regroupés dans un panier, exposés à la corrélation du temps de défaut (produits de type « N to default » dans lesquels l'acheteur de la protection est dédommagé à partir du Nième défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou produits de type « CDO bespoke » qui sont des CDO (« collateralized debt obligations ») à tranches « sur mesure », créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leurs besoins), ainsi que les produits soumis à la volatilité des spreads de crédit.

- Dérivés sur matières premières : ils sont inclus dans cette catégorie de produits car ils se rapportent à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (par ex. options sur swaps de matières premières, actifs financiers évalués à la juste valeur).

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

	31.12.2024			
(en KEUR)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Portefeuille de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	**-**
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	**-**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	**-**
Autres actifs financiers	-	-	-	**-**
Dérivés de transaction	**-**	**2 966 978**	**-**	**2 966 978**
Instruments de taux d'intérêt	-	15 902	-	**15 902**
Instruments de change	-	122 428	-	**122 428**
Instruments sur actions et indices	-	1 548 124	-	**1 548 124**
Instruments sur matières premières	-	1 280 524	-	**1 280 524**
Dérivés de crédit	-	-	-	**-**
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	**-**
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	**1 108**	**1 055 381**	**105 593**	**1 162 082**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	**-**
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 108	-	80 937	**82 045**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	1 055 381	24 656	**1 080 037**
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	**-**	**4**	**-**	**4**
Obligations et autres titres de dettes	-	4	-	**4**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	**-**
Autres actifs financiers	-	-	-	**-**
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	**-**
Dérivés de couverture	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	**-**
Instruments de change	-	-	-	**-**
Instruments sur actions et indices	-	-	-	**-**
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**-**	**-**

Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Total des actifs financiers à la juste valeur	**1 108**	**4 022 362**	**105 593**	**4 129 063**

	31.12.2023			
(en KEUR)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Portefeuille de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Obligations et titres achetés dans le cadre d'opérations de pris en pension	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Dérivés de transaction	**-**	**2 611 073**	**-**	**2 611 073**
Instruments de taux d'intérêt	-	32 333	-	**32 333**
Instruments de change	-	170 742	-	**170 742**
Instruments sur actions et indices	-	1 149 106	-	**1 149 106**
Instruments sur matières premières	-	1 258 891	-	**1 258 891**
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	**1 147**	**636 421**	**182 752**	**820 320**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 147	-	79 638	**80 785**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	636 421	103 114	**739 535**
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	**-**	**4**	**-**	**4**
Obligations et autres titres de dettes	-	4	-	**4**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-
Dérivés de couverture	**-**	**19 265**	**-**	**19 265**
Instruments de taux d'intérêt	-	19 265	-	**19 265**
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**-**	**-**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-

Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	**1 147**	**3 266 764**	**182 752**	**3 450 662**

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

	31.12.2024			
(en KEUR)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Portefeuille de transaction	**-**	**91**	**-**	**91**
Dettes représentées par un titre	-	91	-	91
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Dérivés de transaction	**-**	**2 965 780**	**-**	**2 965 780**
Instruments de taux d'intérêt	-	24 490	-	24 490
Instruments de change	-	90 804	-	90 804
Instruments sur actions et indices	-	1 428 234	-	1 428 234
Instruments sur matières premières	-	1 422 252	-	1 422 252
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	**-**	**1 055 640**	**24 656**	**1 080 296**
Dérivés de couverture	**-**	**10 542**	**-**	**10 542**
Instruments de taux d'intérêt	-	10 542	-	10 542
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Total des passifs financiers à la juste valeur	**-**	**4 032 053**	**24 656**	**4 056 710**

(en KEUR)	31.12.2023			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Portefeuille de transaction	**-**	**91**	**-**	**91**
Dettes représentées par un titre	-	91	-	91
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Dérivés de transaction	**-**	**2 606 928**	**-**	**2 606 928**
Instruments de taux d'intérêt	-	38 358	-	38 358
Instruments de change	-	161 556	-	161 556
Instruments sur actions et indices	-	830 034	-	830 034
Instruments sur matières premières	-	1 576 980	-	1 576 980
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	**-**	**636 682**	**103 114**	**739 796**
Dérivés de couverture	**-**	**9 879**	**-**	**9 879**
Instruments de taux d'intérêt	-	9 879	-	**9 879**
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Total des passifs financiers à la juste valeur	**-**	**3 253 580**	**103 114**	**3 356 694**

VARIATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Actifs financiers évalués à la juste valeur

(en KEUR)	**Solde au 31.12.2023**	**Dotations**	**Cessions/ remboursements**	**Transferts vers le niveau 2**	**Transferts depuis le niveau 2**	**Gains et pertes de la période**	**Différences de change**	**Autres**	**Solde au 31.12.2024**
Portefeuille de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	**182 752**	**(955)**	**(40 798)**	**(35 102)**	**2 148**	**(2 451)**	**-**	**-**	**105 593**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	**79 638**	(955)	-	-	-	2 254	-	-	**80 937**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	**103 114**	-	(40 798)	(35 102)	2 148	(4 705)	-	**-**	**24 656**
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en KEUR)	**Solde au 31.12.2023**	**Dota-tions**	**Cessions/ rembourse-ments**	**Trans-ferts vers le niveau 2**	**Transferts depuis le niveau 2**	**Gains et pertes de la période**	**Diffé-rences de change**	**Autres**	**Solde au 31.12.2024**
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers à la juste valeur	**182 752**	**(955)**	**(40 798)**	**(35 102)**	**2 148**	**(2 451)**	**-**	**-**	**105 593**

Passifs financiers évalués à la juste valeur

(en KEUR)	Solde au 31.12.2023	Dotations	Cessions / remboursements	Transferts vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains et pertes de la période	Différences de change	Autres	Solde au 31.12.2024
Portefeuille de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations t autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	**103 114**	**(40 798)**	**-**	**(35 102)**	**2 148**	**(4 705)**	**-**	**-**	**24 656**
Dérivés de couverture	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	**103 114**	**(40 798)**	**-**	**(35 102)**	**2 148**	**(4 705)**	**-**	**-**	**24 656**

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN À LA JUSTE VALEUR

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, celle-ci est déterminée en premier lieu en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent éventuellement être ajustés s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture des comptes ou si la valeur de règlement ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la diversité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers négociés par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments financiers, telles que l'actualisation des flux de trésorerie futurs pour les swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines obligations ou options, ou en utilisant des paramètres d'évaluation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture des comptes. Ces modèles d'évaluation sont soumis à une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du groupe Société Générale S.A., Paris.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation – qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non – font l'objet de contrôles mensuels par la Direction financière pour la grande clientèle et les investisseurs (GBIS) de la Société Générale S.A., Paris, en accord avec les méthodes définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces évaluations sont complétées le cas échéant par des majorations et des décotes (notamment bid-ask ou liquidité) déterminées de manière judicieuse et appropriée après examen des informations disponibles.

Étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers dérivés et d'opérations de pension en juste valeur, un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« credit valuation adjustment » / « debt valuation adjustment », CVA/DVA) est également enregistré. Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et organismes de compensation. Cet ajustement tient également compte des accords de compensation existant avec toutes les contreparties. Le CVA est déterminé sur la base de l'exposition positive attendue de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité d'éligibilité de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité et du montant des pertes en cas de défaut. Le DVA est calculé de façon symétrique sur la base de l'exposition négative attendue. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement prenant en compte les charges ou produits liés au financement de ces transactions (« funding valuation adjustment », FVA) est également effectué pour les instruments dérivés pour lesquels il n'existe pas d'accords de compensation.

Les données observables doivent répondre aux caractéristiques suivantes : données non propriétaires (indépendantes du Groupe), disponibles, diffusées publiquement et reposant sur un large consensus. Un montant de 1 859 KEUR est inscrit au bilan au poste « Actions et autres instruments de capitaux propres » pour les instruments négociés sur les marchés financiers.

Les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix indiqués sont confirmés par des transactions réelles. Sur de longues échéances, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables. C'est le cas des volatilités implicites utilisées pour évaluer les instruments optionnels sur actions avec une échéance supérieure à 5 ans. En revanche, ces données de consensus entrent en ligne de compte pour l'évaluation à l'aide de paramètres observables lorsque la durée résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans.

En cas de tensions particulières sur les marchés, conduisant à l'absence de données de référence utilisées habituellement pour évaluer un instrument financier, il se peut qu'il faille recourir à un nouveau modèle selon les données disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Actions et autres titres en lien avec les capitaux propres

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier, en utilisant l'une des méthodes d'évaluation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente par laquelle l'émetteur est concerné (par ex. entrée récente d'un tiers dans le capital de l'entreprise ou évaluation sur la base d'une expertise) ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente dans le secteur dans lequel l'émetteur exerce son activité (par ex. multiple de résultats, multiple d'actifs) ;
- quote-part d'actifs nets réévalués détenue.

Pour de gros volumes de titres non cotés, les évaluations réalisées sur la base des méthodes susmentionnées sont complétées en utilisant des méthodes fondées sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par l'activité de l'entreprise ou déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples d'évaluation de sociétés équivalentes.

Instruments de capitaux de tiers, émissions de titres structurés et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, dans la mesure où ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques

d'évaluation. S'agissant des passifs financiers à la juste valeur, les méthodes d'évaluation retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

Autres instruments de capitaux de tiers

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur correspond au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt de référence (y compris les risques de contrepartie, de défaut et d'illiquidité) (méthode d'actualisation des flux de trésorerie, ou « discounted cashflow »).

Prêts et créances

La juste valeur des prêts et créances pour lesquels il n'existe pas de marché de négoce actif est calculée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. Ce calcul fait appel à un taux d'actualisation qui s'appuie sur les taux d'intérêt en vigueur le jour du rapport pour les prêts présentant des conditions et des échéances comparables. Ces taux d'actualisation sont adaptés au risque de crédit de l'emprunteur.

PARAMÈTRES SIGNIFICATIFS NON OBSERVABLES – NIVEAU 3

Conformément à la hiérarchie de la juste valeur déterminée par l'IFRS 13, le niveau 3 (N3) regroupe les produits évalués avec des facteurs d'input qui ne reposent pas sur des données de marché observables (paramètres dits « non observables »).

Le tableau ci-après présente l'évaluation des instruments financiers affectés au niveau 3 dans le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que l'éventail des valeurs des paramètres significatifs non observables par types de produits principaux. Les plages indiquées représentent la valeur la plus élevée et la valeur la plus faible du paramètre non observable en question, qui ont été utilisées du point de vue de l'ensemble du Groupe parent pour les évaluations de la catégorie du niveau 3. Parmi les instruments financiers concernés figurent cependant des instruments de natures notablement différentes. Les plages pour certains paramètres peuvent donc être larges.

Type d'instrument financier	Actifs financiers	Passifs financiers	Produits principaux	Méthode d'évaluation employée	Paramètres significatifs non observables	Plage de valeurs min.	max.
	(KEUR)	(KEUR)					
Actions et autres instruments de capitaux propres	80 937	-	Actions et parts de CP	Modèle des flux de trésorerie actualisés ou du versement de dividendes	Volatilité des CP	3,00%	166,00%
					Dividendes des CP	0%	11%
					Corrélation	-200,00%	200%
Prêts et titres	24 656	-	Prêts avec dérivés incorporés, emprunts convertibles, titres avec accords de rachat	Modèles de projection pour le montant réalisable et la corrélation de base	Corrélation time to default	0%	100%
					Variance du taux d'utilisation pour certaines valeurs de base	0%	100%
					Spreads de crédit	0 bps	90,8 bps
Total	**105 593**	-				-	-

Les paramètres non observables sont soigneusement évalués, en particulier dans le contexte économique et le marché actuels, où l'incertitude perdure. Néanmoins, de par leur nature même, ces paramètres apportent un certain degré d'insécurité dans l'évaluation des instruments financiers de niveau 3. C'est pour quantifier cette insécurité qu'a été calculée au 31 décembre 2024 la sensibilité de la juste valeur pour les instruments dont l'évaluation requiert certains paramètres non observables. Ce calcul repose sur une variation « standardisée » des facteurs d'input non observables qui a été calculée sur une position nette pour les divers paramètres ou sur des hypothèses correspondant aux directives supplémentaires d'adaptation de l'évaluation applicables aux instruments financiers concernés. La variation « standardisée » correspond à l'écart standard des prix consensuels (TOTEM, etc.) utilisé pour mesurer un paramètre non observable. Si ces données ne sont pas disponibles, l'évaluation des paramètres se fonde sur l'utilisation de l'écart standard des données historiques.

Cependant, en raison de l'orientation actuelle de l'activité économique (principalement « Global Banking and Investor Solutions (opérations sur warrants et certificats de la SGE) ainsi que « Financial Services to Corporates and Retails » (opérations de prêt et de location de l'ALD LF), le Groupe n'est exposé qu'à un risque de marché limité. Une modification immédiate d'un paramètre non observable n'aurait que des incidences très limitées sur le résultat consolidé.

NOTE 4.4 – PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Comptes courants	138 555	82 616
Dépôts et prêts à terme	37 186	64 698
Créances y afférentes	9	26
Prêts et créances avant dépréciations (total brut)	**175 750**	**147 340**
moins dépréciations (provisionnement pour risque de crédit)	-	-
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Total net	**175 750**	**147 340**

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (Y COMPRIS LOCATION-FINANCEMENT)

(en KEUR)	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Prêts à la clientèle	4 008 960	4 399 171
Location-financement	459 005	506 112
Prêts à la clientèle avant corrections de valeur (total brut)	**4 467 965**	**4 905 283**
moins les dépréciations (provisionnement pour risques de crédit)	(63 641)	(68 902)
Clientèle	*(56 752)*	*(58 656)*
Location-financement	*(6 889)*	*(10 246)*
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Total net	**4 404 324**	**4 836 381**
Prêts à la clientèle	*3 952 208*	*4 340 515*
Location-financement	*452 116*	*495 866*

Pour des explications détaillées, prière de se reporter à la note 4.8 « Dépréciation et provisions ».

NOTE 4.5 – DETTES AU COÛT AMORTI

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en KEUR)	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Dépôts et comptes courants	10 673	31 389
Dettes à terme	3 280 248	3 512 318
Autres passifs	2 691	2 484
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Titres vendus dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Total	**3 293 612**	**3 546 191**

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en KEUR)	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Autres dépôts à vue	25	36
Total des dettes envers la clientèle	**25**	**36**
Dettes couvertes par des obligations et des titres	-	-
Titres vendus à la clientèle avec accord de rachat	-	-
Total	**25**	**36**

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Titres du marché interbancaire et obligations négociables	1 554 095	1 755 205
Autres passifs	2 454	3 737
Total	**1 556 549**	**1 758 942**

NOTE 4.6 – ACTIFS CÉDÉS

ACTIFS FINANCIERS CÉDÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Les actifs financiers cédés et non décomptabilisés incluent avant tout les actifs propres du Groupe (crédits certains) qui sont transférés sur des instruments de titrisation consolidés.

L'instrument de la titrisation de crédits est utilisé dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ». C'est sous le nom de « Red & Black », utilisé pour les titrisations du groupe Société Générale, que ces créances sont regroupées en 11 structures jusqu'à présent (9 structures l'année dernière) qui ont été placées auprès du public. Quatre structures actives existaient à la date de clôture des comptes, comme l'année précédente.

À la date de clôture des comptes, la valeur comptable des créances cédées s'élevait à 1 576,7 millions d'euros (1 502,5 millions d'euros en 2023) et celle des dettes y afférentes à 1 554,1 millions d'euros (1 347,6 millions d'euros en 2023). Les valeurs de marché correspondantes étaient de 1 576,7 millions d'euros (1 502,5 millions d'euros en 2023) pour les créances et de 1 516,3 millions d'euros (1 433,3 millions d'euros en 2023) pour les dettes, ce qui aboutit à une créance nette de 60,3 millions d'euros (69,2 millions d'euros en 2023).

Dans une telle configuration, le Groupe demeure exposé à l'essentiel des opportunités et des risques liés aux créances cédées. Les créances cédées ne sont donc pas décomptabilisées et font partie des actifs dont la libre disponibilité est soumise à des restrictions, et qui ne peuvent donc pas être utilisés en tant que sûretés ni vendus directement dans le cadre d'une autre opération. Les créances sont comptabilisées au poste « Prêts et créances sur la clientèle », les dettes au poste « Dettes représentées par un titre ».

ACTIFS FINANCIERS CÉDÉS PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT DÉCOMPTABILISÉS

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le Groupe n'avait réalisé aucune opération essentielle entraînant une décomptabilisation partielle ou totale d'actifs financiers (conservation d'un engagement permanent).

NOTE 4.7 – INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS CALCULÉS SELON LA MÉTHODE DU TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

	2024			2023		
(en KEUR)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Instruments financiers au coût amorti	**241 027**	**(154 335)**	**86 692**	**231 586**	**(126 641)**	**104 945**
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Obligations émises	-	(67 837)	(67 837)	-	(65 438)	(65 438)
Opérations avec les établissements de crédit	1 182	(85 993)	(84 811)	1 463	(60 708)	(59 245)
Prêts à la clientèle et dépôts à vue	211 827	-	211 827	202 653	-	202 653
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Titres achetés/vendus dans le cadre d'un accord de rachat et prêts couverts par des titres	2 056	-	2 056	4 577	-	4 577
Contrats de location	25 962	(505)	25 457	22 893	(495)	22 398
Biens immobiliers	-	*(505)*	*(505)*	-	*(495)*	*(495)*
Biens mobiliers	*25 962*	-	*25 962*	*22 893*	-	*22 893*
venant d'instruments financiers en couvertures des flux de trésorerie – titres émis	**24 527**	**-**	**24 527**	**56 522**	**(20 120)**	**36 402**
Total des produits et des charges d'intérêts	**265 554**	**(154 335)**	**111 219**	**288 108**	**(146 761)**	**141 347**

NOTE 4.8 – DÉPRÉCIATION ET PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments de dettes évalués comme actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les créances de location simple, les créances clients[1], les produits à percevoir au titre des « Autres actifs » ainsi que les promesses de crédit et les garanties octroyées font l'objet d'un risque de crédit, qui est pris en compte comme dépréciation ou provision pour dépréciation à hauteur de la perte de crédit attendue. Ces dépréciations et provisions sont enregistrées au moment de la promesse ou de l'octroi du prêt ou de l'acquisition des titres, sans attendre qu'une indication objective ne fasse état d'une dépréciation.

Afin d'aborder les risques de durabilité, les règles de la Société Générale S.A. (liste noire ESG pour les secteurs et les emprunteurs) sont appliquées dans le cadre des décisions de crédit et d'une surveillance permanente des encours.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur un modèle à trois niveaux (niveau 1, niveau 2 et niveau 3). Le tableau ci-après présente schématiquement le modèle permettant de déterminer les dépréciations en fonction de l'affectation à chaque niveau :

Risque observé d'une dégradation de la cote de crédit depuis de la comptabilisation initiale de l'actif financier			
Catégorie du risque de crédit	**Niveau 1** Actif lors de l'acquisition	**Niveau 2** Actifs présentant une augmentation significative du risque de crédit	**Niveau 3** Actifs présentant une dégradation de la cote de crédit
Critères de transfert	Comptabilisation initiale de l'instrument au **niveau** 1 Constant en l'absence d'augmentation significative du risque de crédit	Le risque de crédit de l'instrument a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale impayé de plus de 30 jours	Indication que la cote de crédit de l'instrument s'est dégradée impayé de plus de 90 jours
Évaluation des risques de crédit	Pertes de crédit attendues à 12 mois	Pertes de crédit attendues à maturité	Pertes de crédit attendues à maturité
Base d'évaluation des produits d'intérêt	Valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation	Valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation	Valeur comptable nette de l'actif après dépréciation

[1] Aucun provisionnement pour risques n'est inscrit pour les prêts et créances sur établissements de crédit au coût amorti, car ceux-ci, du point de vue des comptes consolidés du Groupe, ne représentent pas un montant substantiel.

À la date de leur comptabilisation initiale, les encours sont classés systématiquement au niveau 1, à moins qu'ils ne présentent une évolution négative ou que leur cote de crédit ne soit déjà dégradée dès l'acquisition. Les encours classés au niveau 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir dans les 12 prochains mois en prenant en considération les données historiques et la situation actuelle (pertes de crédit attendues à 12 mois ou « 12-month expected credit loss »).

En conséquence, le montant de la dépréciation ou de la correction de valeur à saisir au jour de clôture des comptes dépend de la variation du risque de crédit depuis l'acquisition d'un instrument financier. En cas de dégradation significative du risque de crédit (niveau 2) ou si de surcroît des indices objectifs d'une dépréciation sont identifiés (niveau 3), les positions de risque concernées sont dépréciées du montant des pertes de crédit attendues par le Groupe sur toute leur durée résiduelle (pertes de crédit attendues sur la durée du crédit ou « lifetime expected credit losses »). Dans ce cas, les données historiques, la situation actuelle et les variations probables des prévisions économiques ainsi que les facteurs macroéconomiques pertinents jusqu'à l'échéance sont pris en compte. En revanche, s'il n'existe aucune dégradation significative du risque de crédit, l'affectation au niveau 1 est maintenue et seules les pertes attendues sur la durée de l'instrument et susceptibles de résulter d'événements susceptibles d'entraîner des pertes dans les douze prochains mois doivent être prises en considération.

En raison du caractère de « retail » du portefeuille, l'affectation à un niveau dans les opérations de financement des ventes découle exclusivement du nombre de jours d'arriéré de la créance la plus ancienne (N1a aucun arriéré, N1b arriéré de 30 jours au plus, N2 arriéré de 30 à 90 jours).

Dans le financement des concessionnaires, l'affectation à un niveau est assurée par la division CRM CF. Les clients ne présentant pas un risque de défaut accru bénéficient d'une bonne note à l'échelle du Groupe (notation NOVA) et sont classés au niveau 1. Les clients qui sont inscrits sur la liste de surveillance (« watchlist ») sont affectés au niveau 2. La notation NOVA est réexaminée une fois par an et adaptée en cas de besoin.

Dans le secteur du financement des ventes, seules des corrections de valeur individuelles forfaitaires sont calculées pour les créances en souffrance. Le niveau 3 est défini comme un défaut de paiement et est fixé dans le cas d'une exigibilité supérieure à 90 jours. Le niveau 3 peut également découler d'un autre motif de défaut connu, indépendamment de la structure d'âge de la créance ouverte, par ex. insolvabilité, escroquerie ou autres informations négatives connues relatives à la solvabilité du client. On applique alors une méthode de calcul mathématique et statistique qui estime la perte attendue sur la base des défauts observés dans le passé, des informations récentes et des attentes pour l'avenir.

Pour toutes les corrections de valeur forfaitaires ainsi que les corrections de valeur individuelles forfaitaires, on utilise une méthode de calcul mathématique et statistique qui estime la perte attendue sur la base des défauts observés dans le passé, des informations récentes et des attentes de l'avenir. Pour cela, le taux de correction de valeur calculé est le produit de la probabilité de défaut et du taux de perte.

Les taux de correction de valeur pour tous les portefeuilles sont validés une fois par an ou ponctuellement si les circonstances l'exigent. La validation de la probabilité de défaut (PD) et du taux de perte (LGD) fait appel à un historique de données sur cinq ans. Les évolutions axées sur l'avenir font appel à des indicateurs

macroéconomiques qui alimentent l'estimation ECL en tant que composants « forward-looking ». Ces indicateurs sont la croissance économique, le taux de chômage, l'indice de production, l'indice des prix du pétrole et l'évolution des taux d'intérêt.

Dans le financement des concessionnaires, les clients de niveau 3 considérés comme ayant fait défaut reçoivent une correction de valeur individuelle. Ces clients relèvent alors de la gestion des prêts problématiques. Un comité établit tous les mois un rapport au sujet de leur statut. La correction de valeur individuelle est réexaminée et redéfinie chaque mois. Le montant de la correction de valeur individuelle correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée des encaissements attendus au titre du remboursement des intérêts et du capital ainsi que des flux de trésorerie venant de la vente de sûretés. Si le besoin de correction de valeur diminue, les corrections de valeur individuelles sont dissoutes en résultat.

Les produits des taux d'intérêt sont perçus sur la base de la valeur comptable brute pour les instruments financiers du niveau 1 et du niveau 2. Le produit des taux d'intérêt pour ces instruments financiers est saisi sur la base de la valeur comptable nette.

Pour les actifs financiers déjà dépréciés lors de leur acquisition (« purchased or originated credit-impaired financial assets » ou POCI), le montant de la dépréciation est inclus dans la valeur comptable nette de l'actif financier présentant une cote de crédit dégradée. La dotation aux dépréciations ainsi que leur reprise sont inscrites en résultat au titre du coût du risque.

En raison du modèle économique du Groupe, les cas POCI restent extrêmement rares, voire inexistants, et lorsqu'ils se présentent, ne concernent qu'un volume négligeable qui ne justifie pas qu'ils soient comptabilisés séparément. Si de tels cas ponctuels répondant à la définition des POCI se présentent, ils sont affectés au niveau 3 en raison de la notation de défaut dès leur acquisition.

Les prêts octroyés par le Groupe peuvent éventuellement être restructurés afin de garantir le recouvrement du prêt et des intérêts. À cette fin, les conditions contractuelles initiales du prêt sont réaménagées (par ex. prolongation du remboursement, suspension/sursis du remboursement, modification de la nature du remboursement, changement des délais de paiement des intérêts, sursis des intérêts (sursis de la prochaine échéance) ou prise de sûretés supplémentaires). Les actifs ne peuvent être restructurés que lorsque l'emprunteur se trouve en difficultés financières, devient insolvable et/ou engage une procédure de faillite (sans se préoccuper de savoir si l'emprunteur est ou non déjà insolvable ou le deviendra avec une forte probabilité si le prêt n'est pas restructuré).

L'inscription au bilan des prêts restructurés suit les règles uniformes d'établissement du bilan de la société mère du Groupe. Elle distingue entre les modifications substantielles et les modifications non substantielles. Selon les consignes du Groupe principal, les adaptations de contrat portant sur les prêts qui ne réussissent pas le test SPPI (voir note 3 sur l'analyse des propriétés des flux de paiement contractuels), représentent des modifications substantielles et entraînent une sortie du bilan et une réinscription des actifs financiers modifiés (actuellement aucun cas d'application au sein du Groupe pour la SGE). En revanche, les prêts dont les flux de paiement contractuels après la restructuration continuent à représenter exclusivement des remboursements de principal et d'intérêts sur le montant encore dû (c'est-à-dire qui sont conformes au SPPI) sont classés parmi les

modifications non substantielles, n'entraînent aucune sortie du bilan et continuent à figurer au bilan. À la place, il est procédé à une adaptation de la valeur comptable brute à la valeur actualisée calculée en appliquant le taux d'intérêt effectif initial des flux de paiement modifiés. Cette différence d'évaluation représente un gain ou une perte de modification qui est inscrit en résultat au compte de résultat au titre du coût du risque et amorti par le biais du résultat des intérêts aux dates de clôture suivantes. Les produits d'intérêts y afférents restent ensuite comptabilisés au taux d'intérêt effectif initial des prêts.

La délimitation qualitative à l'aide de la nocivité SPPI des conditions contractuelles modifiées est complétée par l'application d'un test quantitatif de la valeur actualisée. Il s'agit là d'un calcul comparatif entre la valeur actualisée de la série de paiements modifiée contractuellement et la valeur actualisée de la série de paiements convenue par le contrat initial.

Si la mesure de tolérance (« forbearance ») entraîne une perte de valeur actualisée supérieure à 1%, la créance doit être affectée au niveau 3 et donc recevoir un statut de défaut (perte financière matérielle). Si la perte de valeur actualisée ne dépasse pas 1% ou que la différence de valeur actualisée est même positive après la restructuration, la créance est affectée au niveau 2.

Dans les cas où il n'est plus raisonnablement possible de supposer que l'actif puisse encore être intégralement réalisé, l'actif fait l'objet d'un amortissement direct (partiel) (« write-off »). Si aucun substitut ne remplace la créance en souffrance, celle-ci est considérée comme irrécouvrable et est décomptabilisée. Cette méthode est appliquée par exemple :

- en cas d'insolvabilité, lorsqu'il n'est plus possible d'escompter d'autres paiements découlant de la réalisation des sûretés ou d'un taux de défaillance
- en cas de créances résiliées, lorsque le montant résiduel dû ne peut plus être acquitté
- en cas d'abandon de créance total ou partiel.

Les engagements qui continuent à faire l'objet de poursuites une fois l'amortissement effectué sont traités au niveau central dans le but de percevoir des produits extraordinaires issus de ces créances et de les exécuter sur le plan comptable.

APERÇU DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Dépréciation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**-**	**-**
Dépréciation des actifs financiers au coût amorti	**64 872**	**70 258**
Prêts et créances au coût amorti*	*63 641*	*68 902*
Autres actifs au coût amorti	*1 231*	*1 356*
Provisions sur engagements financiers	1 478	875
Provisions sur engagements en cas de garantie	-	-
Total des dépréciations en cas de perte de crédit	**1 478**	**875**

* Y compris les dépréciations de la location-financement (voir aussi note 4.4, tableau « Prêts et créances à la clientèle (y compris location-financement »)

DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

(en KEUR)	Dépréciation au 01.01.2024	Dotations	Reprise	Charge de dépréciation nette	Utilisation	Autres variations	Dépréciation au 31.12.2024
Actifs financiers au coût amorti							
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	20 848	2 814	(8 244)	(5 430)	-	-	15 418
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	9 345	3 146	(6 312)	(3 166)	-	-	6 179
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	40 065	28 614	(9 790)	18 824	(15 614)	-	43 275
Total	**70 258**	**34 574**	**(24 346)**	**10 228**	**(15 614)**	**-**	**64 872**
dont location-financement et contrats similaires							
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	4 601	(54)	(2 010)	(2 064)	-	-	2 537
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	318	386	(312)	74	-	-	392
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	5 327	3 653	(2 940)	713	(2 080)	-	3 960
Total	**10 246**	**3 985**	**(5 262)**	**(1 277)**	**(2 080)**	**-**	**6 889**

PROVISIONS

(in TEUR)	Dépréciation au 01.01.2024	Dotations	Reprise	Charge de dépréciation nette	Utilisation	Autres variations	Dépréciation au 31.12.2024
Engagements financiers							
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	867	-	589	589	-	-	1 456
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	8	14	-	14	-	-	22
Total	**875**	**14**	**589**	603	**-**	**-**	**1 478**
Engagements de garantie							
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

ÉVOLUTION DU PROVISIONNEMENT POUR RISQUES

Le tableau ci-après présente le provisionnement pour risques gérés à l'actif en fonction des variations de la valeur comptable des actifs financiers :

	Dépréciation des actifs financiers au coût amorti						
(en millions d'euros)	Niveau 1	*Dont créances de location et assimilées*	Niveau 2	*Dont créances de location et assimilées*	Niveau 3	*Dont créances de location et assimilées*	**Total**
Sole au 31.12.2023	21	5	9	-	40	5	70
Acquisitions[1]	-	-	-	-	-	-	**-**
Cessions[2]	(1)	-	(2)	-	(1)	-	**(4)**
Transferts du niveau 1 au niveau 2[3]	-	-	-	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 2 au niveau 1[3]	-	-	(1)	-	-	-	**(1)**
Transferts au niveau 3[3]	-	-	-	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 3[3]	-	-	-	-	1	-	**1**
Dotations, reprises et utilisations sans transfert de niveau[3]	(1)	*2*	1	*2*	-	*(4)*	**-**
Autres variations	(4)	(1)	(1)	-	3	*(1)*	**(2)**
Solde au 31.12.2024	15	*6*	6	*2*	43	-	**64**

[1] Les montants de dépréciation inscrits à la ligne « Acquisitions » au niveau 2/niveau 3 pourraient inclure des contrats qui avaient leur origine au niveau 1 et ont été reclassés au niveau 2/ niveau 3 durant la période sous rapport.

[2] Y compris les remboursements, les aliénations et les abandons de créances.

[3] Les montants inscrits dans les transferts incluent les écarts dus à l'amortissement. Les transferts au niveau 3 correspondent aux montants dus qui étaient initialement classés au niveau 1 et qui ont été directement déclassés au niveau 3 durant la période sous rapport ou qui relevaient du niveau 2 et ont été ultérieurement déclassés au niveau 3.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	Niveau 1	*Dont créances de location et assimilées*	Niveau 2	*Dont créances de location et assimilées*	Niveau 3	*Dont créances de location et assimilées*	**Total**
Solde au 31.12.2022	23	6	8	-	38	3	69
Acquisitions[1]	1	-	1	-	-	-	**2**
Cessions[2]	-	-	-	-	(2)	-	**(2)**
Transferts du niveau 1 au niveau 2[3]	-	-	1	-	-	-	**1**
Transferts du niveau 2 au niveau 1[3]	-	-	(1)	-	-	-	**(1)**
Transferts au niveau 3[3]	-	-	-	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 3[3]	-	-	-	-	(1)	-	**(1)**
Dotations, reprises et utilisations sans transfert de niveau[3]	(13)	*6*	-	*4*	-	*(5)*	**(13)**
Autres variations	10	*(2)*	-	-	5	*2*	**15**
Solde au 31.12.2023	21	*10*	9	*4*	40	-	**70**

[1] Les montants de dépréciation inscrits à la ligne « Acquisitions » au niveau 2/niveau 3 pourraient inclure des contrats qui avaient leur origine au niveau 1 et ont été reclassés au niveau 2 / niveau 3 durant la période sous rapport.
[2] Y compris les remboursements, les aliénations et les abandons de créances.
[3] Les montants inscrits dans les transferts incluent les écarts dus à l'amortissement. Les transferts au niveau 3 correspondent aux montants dus qui étaient initialement classés au niveau 1 et qui ont été directement déclassés au niveau 3 durant la période sous rapport ou qui relevaient du niveau 2 et ont été ultérieurement déclassés au niveau 3.

Le tableau ci-après présente l'évolution des provisions dans les opérations de crédit (pour les promesses de prêts irrévocables et les garanties financières émises) en liaison avec la modification du montant des promesses de prêts ou de garanties) :

	Provisions pour promesses de prêts				**Provisions pour garanties financières**			
(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	**Total**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	**Total**
Solde au 31.12.2023	1	-	-	**1**	-	-	-	**-**
Acquisitions	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Cessions	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 1 au niveau 2	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 2 au niveau 1	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts au niveau 3	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 3	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Dotations, reprises et utilisations sans transfert de niveau	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Effets de change	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Effets de l'IFRS 5	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Autres variations	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Solde au 31.12.2024	1	-	-	**1**	-	-	-	**-**

	Provisions pour promesses de prêts				Provisions pour garanties financières			
(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	**Total**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	**Total**
Solde au 31.12.2022	1	1	-	**2**	-	-	-	**-**
Acquisitions	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Cessions	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 1 au niveau 2	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 2 au niveau 1	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts au niveau 3	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Transferts du niveau 3	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Dotations, reprises et utilisations sans transfert de niveau	(1)	(1)	-	**(2)**	-	-	-	**-**
Effets de change	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Effets de l'IFRS 5	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Autres variations	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Solde au 31.12.2023	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**

RISQUES DE DÉFAILLANCE ET CONCENTRATIONS

Les tableaux ci-après reprennent les illustrations et la nomenclature des comptes consolidés de la société mère. Leur structuration se rapporte aux actifs évalués au coût amorti (compte non tenu des sûretés), qui relèvent du champ d'application des règles de dépréciation de la norme IFRS 9.

Ventilation par secteurs

	Solde au 31.12.2024							
	Valeur comptable brute				Provisionnement pour risque			
(en millions d'euros)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
État	16	1	-	**17**	-	-	-	**-**
Institutions	38	-	-	**38**	-	-	-	**-**
Entreprises	1 946	33	23	**2 002**	6	4	11	**21**
Dont PME	*100*	*8*	*4*	***112***	-	-	-	**-**
Commerce de détail	2 396	16	55	**2 467**	9	2	32	**43**
Dont très petites entreprises	*1 147*	*12*	*25*	***1 184***	-	-	-	**-**
Autres	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Total	**4 396**	**50**	**78**	**4 524**	**15**	**6**	**43**	**64**

	Solde au 31.12.2023							
	Valeur comptable brute				Provisionnement pour risque			
(en millions d'euros)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
État	22	-	-	**22**	-	-	-	**-**
Institutions	66	-	-	**66**	-	-	-	**-**
Entreprises	2 170	50	21	**2 241**	10	5	10	**25**
Dont PME	*150*	*29*	*5*	***184***	*2*	*3*	*3*	***8***
Commerce de détail	2 585	29	50	**2 664**	11	4	30	**45**
Dont très petites entreprises	*1 338*	*24*	*19*	***1 381***	*7*	*3*	*11*	***21***
Autres	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Total	**4 843**	**79**	**71**	**4 993**	**21**	**9**	**40**	**70**

Ventilation par régions géographiques

	Solde au 31.12.2024							
	Valeur comptable brute				Provisionnement pour risque			
(en millions d'euros)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
France	2	-	-	**2**	-	-	-	**-**
Pays d'Europe occidentale (sauf la France)	4 394	50	78	**4 522**	15	6	43	**64**
Pays de l'UE en Europe orientale	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Pays d'Europe orientale non membres de l'UE	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Amérique du Nord	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Asie-Pacifique	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Total	**4 396**	**50**	**78**	**4 524**	**15**	**6**	**43**	**64**

	Solde au 31.12.2023							
	Valeur comptable brute				Provisionnement pour risque			
(en millions d'euros)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
France	3	-	-	**3**	-	-	-	**-**
Pays d'Europe occidentale (sauf la France)	4 840	79	71	**4 990**	21	9	40	**70**
Pays de l'UE en Europe orientale	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Pays d'Europe orientale non membres de l'UE	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Amérique du Nord	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Asie-Pacifique	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Total	**4 843**	**79**	**71**	**4 993**	**21**	**9**	**40**	**70**

Ventilation selon les classes de notation

	Solde au 31.12.2024							
	Valeur comptable brute				Provisionnement pour risque			
(en millions d'euros)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
1	2	-	-	**2**	-	-	-	**-**
2	14	1	-	**15**	-	-	-	**-**
3	38	-	-	**38**	-	-	-	**-**
4	52	-	-	**52**	-	-	-	**-**
5	88	-	-	**88**	-	-	-	**-**
6	239	22	-	**261**	1	2	-	**3**
7	25	5	-	**30**	-	1	-	**1**
Défaut (8, 9, 10)	-	-	3	**3**	-	-	1	**1**
Autres (non notés)*	3 938	22	75	**4 035**	14	3	42	**59**
Total	**4 396**	**50**	**78**	**4 524**	**15**	**6**	**43**	**64**

* La ventilation par classes de notation s'appuie sur l'échelle de notation du Groupe (dite notation NOVA). Les encours qui n'ont pas de note NOVA et sont notés selon des classes de notation internes locales entrent automatiquement dans la classe « Autres (non notés) », conformément à la nomenclature de la maison mère. Pour la SGE, ce solde inclut notamment les prêts aux petits clients (particuliers) et les titrisations.

	Solde au 31.12.2023							
	Valeur comptable brute				Provisionnement pour risques			
(en millions d'EUR)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
1	1	-	-	**1**	-	-	-	**-**
2	21	-	-	**21**	-	-	-	**-**
3	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
4	68	-	-	**68**	-	-	-	**-**
5	218	-	-	**218**	1	-	-	**1**
6	293	42	-	**335**	2	4	-	**6**
7	20	9	-	**29**	-	1	-	**1**
Perte (8, 9, 10)	-	-	3	**3**	-	-	1	**1**
Autres (non notés)*	4 222	28	68	**4 318**	18	4	39	**61**
Total	**4 843**	**79**	**71**	**4 993**	**21**	**9**	**40**	**70**

* La ventilation par classes de notation s'appuie sur l'échelle de notation du Groupe (dite notation NOVA). Les encours qui n'ont pas de note NOVA et sont notés selon des classes de notation internes locales entrent automatiquement dans la classe de notation « Autres (non notés) » conformément à la nomenclature de la maison mère. Pour la SGE, ce solde inclut notamment les prêts aux petits clients (particuliers) et les titrisations.

COÛT DU RISQUE

(en KEUR)	2024	2023
Risque de crédit	**(8 533)**	**(9 265)**
Dotations nettes pour dépréciations	(11 077)	(11 220)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-
Actifs financiers au coût amorti	(11 077)	(11 220)
Dotations nettes aux provisions	*247*	*349*
Engagements financiers	*247*	*349*
Engagements de garantie	-	-
Pertes non couvertes sur créances (ou prêts) irrécouvrables	-	-
Récupérations sur créances (ou prêts) irrécouvrables	*2 297*	*1 606*
Autres risques	**-**	-
Total	**(8 533)**	**(9 265)**

NOTE 4.9 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les justes valeurs sont présentées dans cette note de l'annexe.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

	31.12.2024	
(en KEUR)	**Valeur comptable**	**Juste valeur**
Créances sur les établissements de crédit	175 750	175 741
Prêts à la clientèle	4 404 324	4 159 189
Prêts à la clientèle au coût amorti	*3 952 208*	3 655 203
Créances de contrats de location	*452 116*	503 986
Titres	-	-
Total des actifs financières évalués aux coûts d'acquisition	**4 580 074**	**4 334 929**

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

(en KEUR)	31.12.2024 Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit	3 293 612	3 293 612
Dettes envers la clientèle	25	25
Obligations émises	1 556 549	1 556 549
Dettes subordonnées	-	-
Total des passifs financiers évalués aux coûts d'acquisition	**4 850 187**	**4 850 187**

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Prêts, créances et contrats de location-financement

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur de grandes entreprises est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie attendus au moyen d'un taux d'actualisation se basant sur les taux de marché (à savoir le taux de référence actuariel publié par la Banque de France et le taux à coupon zéro) qui s'appliquent, le jour de la clôture des comptes, aux prêts présentant pour l'essentiel les mêmes modalités et échéances, les taux d'intérêt devant toutefois être ajustés par des majorations pour coûts de liquidité et de gestion afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur des clients du secteur de la banque de détail, à savoir principalement des particuliers et des PME, est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des futurs flux de trésorerie au moyen des taux de marché qui s'appliquent, le jour de la clôture des comptes, aux prêts de la même catégorie ayant la même échéance.

Dans le cas de prêts, de créances et de créances de location-financement à taux variable ainsi que de prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable, dans la mesure où il n'y a pas eu de fluctuations considérables des spreads de crédit pour les contreparties depuis l'inscription au bilan.

Dettes

En l'absence d'un marché actif pour les dettes, on suppose que la juste valeur des dettes correspond à la valeur des futurs flux de trésorerie actualisés au moyen du taux de marché en vigueur le jour de la clôture des comptes. Si la dette est représentée par un instrument financier coté en bourse, sa valeur correspond à son prix sur le marché.

Concernant les dettes à taux variable et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des dépôts à vue correspond à leur valeur comptable.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en KEUR)	**Immobilisations incorporelles**	**Immobilisations corporelles d'exploitation**	**Actifs de location**	**Droits d'utilisation***	**Total**
Coûts d'acquisition et de fabrication					
Solde au 1er janvier 2024	**27 844**	**11 236**	**420 143**	**49 741**	**508 964**
Acquisitions	822	226	72 361	2 470	**75 879**
Cessions	(16 229)	(4 806)	(189 823)	(2 266)	**(213 124)**
Reclassements	(2 000)	-	-	9	**(1 991)**
Solde au 31 décembre 2024	**10 437**	**6 656**	**302 681**	**49 954**	**369 728**
Dépréciations et amortissements cumulés					
Solde au 1er janvier 2024	**(25 359)**	**(7 489)**	**(133 248)**	**(23 168)**	**(189 264)**
Amortissements ordinaires	(1 451)	(1 164)	(44 682)	(6 148)	**(53 445)**
Dépréciations	-	-	-	-	**-**
Reprises de dépréciation/ cessions	16 229	4 466	83 016	4 710	**108 421****
Reclassements	2 000	-	-	(8)	**1 992**
Solde au 31 décembre 2024	**(8 581)**	**(4 187)**	**(94 914)**	**(24 614)**	**(132 296)**
					-
Valeurs comptables					
Au 1er janvier 2024	**2 485**	**3 747**	**286 895**	**26 574**	**319 700**
Solde au 31 décembre 2024	**1 856**	**2 469**	**207 767**	**25 340**	**237 432**

*Les droits d'utilisation sont inscrits au bilan à la rubrique « Immobilisations corporelles ».

**Dont 37,1 millions d'euros de cessions d'actifs de location.

(en KEUR)	**Immobilisations incorporelles**	**Immobilisations corporelles d'exploitation**	**Actifs de location**	**Droits d'utilisation***	**Total**
Coûts d'acquisition et de fabrication					
Solde au 1er janvier 2023	**24 319**	**12 466**	**596 757**	**49 932**	**683 474**
Acquisitions	1 525	621	60 453	1 091	**63 690**
Cessions	-	(1 851)	(237 067)	(1 284)	**(240 202)**
Reclassements	2 000	-	-	2	**2 002**
Solde au 31 décembre 2023	**27 844**	**11 236**	**420 143**	**49 741**	**508 964**
Dépréciations et amortissements cumulés					
Solde au 1er janvier 2023	**(21 857)**	**(7 636)**	**(169 787)**	**(20 555)**	**(219 835)**
Amortissements ordinaires	(1 502)	(1 642)	(61 199)	(3 865)	**(68 208)**
Dépréciations	-	-	-	-	**-**
Reprises de dépréciations/cessions	-	1 788	97 738	1 253	**100 779****
Reclassements	(2 000)	-	-	-	**(2 000)**
Solde au 31 décembre 2023	**(25 359)**	**(7 490)**	**(133 248)**	**(23 167)**	**(189 264)**
Valeurs comptables					
Au 1er janvier 2023	**2 462**	**4 830**	**426 970**	**29 377**	**463 639**
Solde au 31 décembre 2023	**2 485**	**3 746**	**286 895**	**26 574**	**319 700**

*Les droits d'utilisation sont inscrits au bilan à la rubrique « Immobilisations corporelles ».

**Dont 34,0 millions d'euros de cessions d'actifs de location.

NOTE 6 – ÉCARTS D'ACQUISITION

Durant l'exercice 2024, les écarts d'acquisition suivants ont été enregistrés au niveau des unités génératrices de trésorerie :

- « Financial Services to Corporates and Retails » : un écart d'acquisition d'un montant de 1 569 KEUR résulte de l'achat de la BDK par l'ALD LF en 2002. La BDK a été identifiée comme une unité génératrice de trésorerie et affectée au segment opérationnel « Financial Services to Corporates and Retails ». Aucune nécessité de dépréciation ne se présente cette année compte tenu de l'évolution positive des affaires.

La valeur de l'écart d'acquisition des unités génératrices de trésorerie est vérifiée dans le cadre d'un test de dépréciation chaque année ou dans le cas d'un événement déclencheur. Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entité. Les tests de dépréciation calculent le montant recouvrable de chaque UGT ou de groupes d'UGT, puis le compare à sa valeur comptable. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, y compris les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable, la valeur recouvrable étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La dépréciation ainsi calculée conduit en priorité à l'amortissement de l'écart d'acquisition, tandis que la dépréciation dépassant l'écart d'acquisition conduit à l'amortissement des autres actifs de l'UGT. La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode d'évaluation la plus appropriée, en particulier la méthode des flux de trésorerie actualisés après impôts (« discounted cashflows »), appliquée généralement à l'échelle de l'UGT.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul sont établis à partir d'un plan d'affaires élaboré sur la base du budget provisoire pour les quatre prochaines années, extrapolé sur une période de croissance durable (généralement de quatre années supplémentaires), puis à l'infini en se basant sur un taux de croissance à long terme :

- Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque en fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque secteur d'activité, est déterminée à partir de primes de risque sur actions publiées par SG Research et de sa volatilité (beta) estimée. Le cas échéant, une prime de risque-pays est également ajoutée au taux d'intérêt sans risque et représente la différence entre le taux d'intérêt sans risque de la zone de rattachement (zone euro) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État en question dans la monnaie de la zone de rattachement, ou à sa valeur moyenne pondérée d'après les capitaux propres prescrits par la loi dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs États.

- Le taux de croissance utilisé pour la valeur finale se base sur une prévision à long terme concernant la croissance économique et la progression de l'inflation.

La principale notion de valeurs est la valeur d'utilité sur la base des flux de trésorerie actualisés.

NOTE 7 – AUTRES ACTIVITÉS

NOTE 7.1 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

	2024			2023		
(en KEUR)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Opérations avec les établissements de crédit	-	(383)	(383)	-	(405)	(405)
Opérations avec la clientèle	948	-	948	1 506	-	1 506
Opérations sur instruments financiers découlant de transactions sur titres	**-**	**(7 004)**	**(7 004)**	**-**	**(6 745)**	**(6 745)**
Engagements de crédit et de garantie	-	(13)	(13)	-	(18)	(18)
Prestations de services	15 252	-	15 252	16 695	-	16 695
Autres	5 713	(2 669)	3 044	4 962	(2 888)	2 074
Total	**21 913**	**(10 069)**	**11 844**	**23 163**	**(10 056)**	**13 107**

NOTE 7.2 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	2024			2023		
(en KEUR)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Leasing d'équipement	**362 893**	**(317 787)**	**45 106**	**394 377**	**(337 919)**	**56 458**
Autres activités	**844**	**(38 140)**	**(37 296)**	**594**	**(52 154)**	**(51 560)**
Total	**363 737**	**(355 927)**	**7 810**	**394 971**	**(390 073)**	**4 898**

Les produits découlant du leasing d'équipement et des autres activités se composent des postes suivants :

(en KEUR)	2024	2023
Produits de contrats de location simple et des ventes de biens en location*	346 628	373 225
Remboursement d'allocations sur biens en location simple	1 214	2 542
Autres produits de la location simple (paiements locatifs exceptionnels)	4 249	4 854
Autres produits découlant de contrats de location	10 639	13 613
Produits découlant de frais pour retard de paiement	163	143
Autres produits	844	594
Total	**363 737**	**394 971**

*Conformément aux règles du Groupe principal, les produits des contrats de location simple et des ventes de biens en location (produits de remarketing) incluent les produits découlant des contrats de location simple à hauteur de 53,9 millions d'euros. Les produits des intérêts provenant des contrats de location-financement sont comptabilisés au poste « Intérêts et produits assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ».

Les charges des autres activités se composent des postes suivants :

(en KEUR)	2024	2023
Remises sur location simple	-	-
Charges liées à la vente de biens loués	(250 707)	(248 540)
Amortissements sur biens en location simple	(44 682)	(61 199)
Autres dépenses de location-financement	(22 398)	(28 180)
Dépenses d'inventaire	-	-
Dépenses pour des activités autres que les activités bancaires	(38 105)	(51 930)
Autres remises	(35)	(224)
Total	**(355 927)**	**(390 073)**

Les produits des contrats de location simple et des ventes de biens en location comprennent pour l'essentiel les produits découlant des contrats de location simple pour 53 949 KEUR (74 318 KEUR en 2023) et les produits des ventes de biens en location pour 273 156 KEUR (281 830 KEUR en 2023). Les produits des contrats de location simple s'élèvent à 58 198 KEUR (19 172 KEUR en 2023) et se composent des produits de location

pour 53 949 KEUR (74 318 KEUR en 2023) et des paiements locatifs exceptionnels de 4 249 KEUR (4 854 KEUR en 2023).

Les produits des contrats de location simple et des ventes de biens en location ainsi que les charges découlant des ventes de biens en location relèvent du segment « Financial Services to Corporates and Retails ».

NOTE 7.3 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

AUTRES ACTIFS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Compte de compensation pour transactions sur titres	-	-
Charges payées d'avance	80 860	80 033
Autres actifs divers*	117 824	216 870
Total brut	**198 684**	**296 903**
Dépréciations	(2 007)	(2 748)
Total net	**196 677**	**294 155**

*La dénomination de ce poste a été modifiée

Au 31 décembre 2024, le poste « Autres actifs divers » comprenait essentiellement des créances impayées de location simple et des commissions à recevoir. Il s'agit de créances à court terme (exigibles dans les 12 prochains mois).

En outre, cette rubrique inclut le droit de remboursement activité à hauteur de 60 millions d'euros découlant de la garantie de la sociétaire dans un litige en instance devant les tribunaux (exigible à plus d'un an) (voir note 13, section « Risques découlant de litiges »).

AUTRES PASSIFS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Garanties de dépôts obtenues	-	-
Comptes de compensation pour transactions de titres	5 302	3 191
Avantages du personnel	572	1 501
Dettes locatives	35 570	36 965
Régularisations des produits	9 587	13 464
Autres créditeurs divers	93 057	214 273
Total	**144 088**	**269 394**

Le poste « Autres créditeurs divers » comprend essentiellement des charges et des dettes déjà acquittées découlant du contrat de transfert de bénéfices conclu avec la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. (société dominante). Il s'agit de dettes à court terme (exigibles dans les 12 prochains mois).

NOTE 8 – FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES DU PERSONNEL

FRAIS DE PERSONNEL

(en KEUR)	2024	2023
Rémunération des salariés	(40 743)	(45 842)
Cotisations sociales et impôts sur les salaires	(6 930)	(7 731)
Charges de retraite nettes – actifs distincts	(129)	(158)
Charges de retraite nettes – régime de retraite à prestations définies	(179)	(171)
Participation aux bénéfices et primes des salariés	(63)	(61)
Total	**(48 044)**	**(53 963)**
y compris les charges nettes découlant de paiements en actions	(58)	(55)

Effectif

L'effectif moyen durant l'exercice 2024 se décomposait de la manière suivante :

	Hommes	Femmes	Total
Global Banking and Investor Solutions	2	2	4
Financial Services to Corporates and Retails	330	296	626
Asset Management	2	0	2
Total	**334**	**298**	**632**

ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL

(en KEUR)	Solde au 31.12.2023	Dotations	Reprises	Dotations nettes	Utilisation	Autres variations	Solde au 31.12.2024
Provisions pour avantages du personnel	19 769	880	(1 128)	(248)	(7 052)	1 340	**13 809**

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les provisions pour avantages du personnel sont calculées en utilisant, pour le sous-groupe ALD (segment « Financial Services to Corporates and Retails »), un taux d'actualisation de 3,31% (année précédente : 4,12%), une dynamique des salaires de 3,00% (année précédente : 3,00%) et une dynamique des retraites de -0,15% (année précédente : -0,15%). Dans le cadre de la société SGSS (segment « Asset Management »), le calcul se base sur un taux d'actualisation de 3,37% (année précédente : 4,13%), une dynamique des salaires de 0,00% (année précédente : 0,50%) et une dynamique des retraites de 0,00% (année précédente : 0,00%). Dans le cadre de la société SG Effekten (segment « Global Banking and Investor Solutions »), on utilise un taux

d'actualisation de 3,33% (année précédente : 1,74%), une dynamique des salaires de 3,60% (année précédente : 3,60%) et une dynamique des retraites de 2,20% (année précédente : 2,60%).

La prévoyance vieillesse au sein du Groupe se compose des régimes de retraite suivants :

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », il existe pour certains collaborateurs des régimes de retraite individuels à cotisations définies.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Dans le segment « Global Banking and Investor Solutions », il existe les régimes de retraite à prestations définies suivants :

Assurance de prestations de prévoyance au sens du régime de pensions dans sa version du 1er mai 1986

Des rentes sont accordées aux collaborateurs (pensions de retraite, pensions de retraite anticipée, rentes d'invalidité) ainsi qu'aux survivants (rentes de veuf ou de veuve, rentes d'orphelins).

La pension de retraite est accordée à partir de 65 ans révolus ; la pension de retraite anticipée est versée dès lors que le bénéficiaire sollicite une pension de retraite anticipée découlant de l'assurance de rentes légale. Le montant des prestations dépend de la durée de service imputable et des rémunérations donnant droit à pension. La durée de service imputable est constituée par toutes les années et les mois entiers pendant lesquels le rapport de travail a existé, mais au plus tard jusqu'au jour normal de départ à la retraite, jusqu'à concurrence maximale de 40 ans.

Les rémunérations donnant droit à pension sont le salaire de base mensuel multiplié par 13 mois. La pension de retraite et la rente d'invalidité s'élèvent à 0,40% des rémunérations donnant droit à pension jusqu'au plafond d'assujettissement plus 1,50% des rémunérations imputables au-delà du plafond d'assujettissement de l'assurance de rentes légale, multiplié par la durée de service imputable. En cas de pension de retraite anticipée, une réduction de 0,50% est opérée pour chaque mois de sollicitation avant le jour normal de départ à la retraite, mais jusqu'à concurrence maximale de 12%.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60% de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité à la date du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 15% de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité à la date du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à l'âge de 18 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

En outre, il existe une prestation individuelle qui s'écarte du régime précédent sur les points suivants :

Le montant des prestations dépend de la durée de service ouvrant droit à retraite ainsi que des rémunérations ouvrant droit à retraite. La durée de service ouvrant droit à retraite est constituée par toutes les années pleines

pendant lesquelles la relation de travail a existé jusqu'au jour du départ à la retraite normal. Les rémunérations ouvrant droit à retraite sont le dernier salaire mensuel conventionnel perçu multiplié par 12 ou le salaire annuel fixe pour les collaborateurs non couverts par une convention collective.

La pension de retraite est calculée selon un tableau qui est fonction du salaire et de la durée de service et qui peut être adapté de temps à autre par l'ajout de nouveaux échelons de pension de retraite. Sur le montant dépassant le salaire maximal prévu dans le barème applicable, une pension de retraite supplémentaire d'un montant de 60% de ce plafond est accordée après 40 années de service ; le pourcentage est réduit de 1% pour chaque année manquante dans ces 40 années de service.

En cas d'incapacité de travail ou de gain ainsi qu'en cas de décès, les années de service manquantes jusqu'à l'âge de 55 ans révolus sont ajoutées en totalité et les années de service entre 55 et 60 ans révolus sont ajoutées à raison d'un tiers.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60% de la rente versée ou du droit à une pension de retraite à la date du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 10% de la rente versée ou du droit à une pension de retraite à la date du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à 18 ans révolus, au plus tard jusqu'à 25 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

Dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », il existe pour certains collaborateurs des régimes de retraite individuels à prestations définies.

Parallèlement, il existe dans le Groupe les régimes à prestations définies suivantes :

Anciens collaborateurs d'Interleasing (concerne le segment « Financial Services to Corporates and Retails »)

L'engagement prévoit des prestations de pension de retraite lorsque la limite d'âge est atteinte (65 ans), en cas d'invalidité anticipée et en cas de décès. Est imputable le temps que l'affilié âgé de plus de 20 ans et de moins de 65 ans a passé sans interruption au service de l'entreprise. Après une durée de service de 10 ans, la pension de retraite s'élève à un montant de base de DM 200 par mois et s'accroît d'une majoration de DM 20 par mois pour chaque année de service supplémentaire. Au total, la durée de service imputable est limitée à 30 années de service. Pour le calcul de la pension de retraite, les années de service de plus de 6 mois sont considérées comme complètes. L'engagement de pension prévoit une limitation de la pension de retraite dans la mesure où celle-ci, jointe à la rente de l'assurance sociale, dépasse 75% du dernier salaire brut (cette limitation vaut également pour le cas où il existe une assurance-vie exonérant de l'obligation de cotisation).

En cas de décès de l'affilié, la veuve survivante reçoit 60% de la pension de retraite à laquelle l'affilié avait droit ou était en train d'acquérir le droit, à son décès.

Régime de retraite 2000 (concerne le segment « Asset Management »)

Des rentes de collaborateurs (pensions de retraite, pensions de retraite anticipée, rentes d'invalidité) ainsi que des rentes de survivants (rentes de conjoint, rentes d'orphelin) sont accordées.

Une pension de retraite est accordée à partir de 65 ans révolus ; une pension de retraite anticipée est versée à partir de 60 ans révolus dès lors qu'une pension de retraite découlant de l'assurance de rentes légale est sollicitée en tant que rente complète.

Pour chaque année civile complète de la durée de service donnant droit à pension, l'entreprise constitue une charge de retraite à hauteur de 4% du revenu donnant droit à pension.

Les prestations de retraite annuelles sont calculées par la conversion actuarielle de la charge de retraite en modules annuels de rente et leur addition sur l'ensemble de la durée de service donnant droit à pension jusqu'à la survenue du cas de prévoyance. Les prestations de prévoyance en cours sont augmentées chaque année de 1%.

Les collaborateurs qui n'ont pas opté pour le régime de retraite 2000 sont couverts par l'un des régimes de pension suivants :

- **Régime de pension de HYPO-INVEST du 17 août 1993 (VOHI) / régime de pension de la société Allfonds Gesellschaft für Investmentanlagen mbH (VOAI) :**

  Des pensions correspondant aux critères suivants sont accordées aux collaborateurs de l'ancienne société HYPO Capital Management Investmentgesellschaft mbH :

  Dans le cadre de son régime de retraite entré en vigueur le 17 août 1993, la société accord de manière juridiquement contraignante à tous les collaborateurs qui entrent ou sont entrés après le 1er janvier 1990, après l'expiration d'un délai d'attente de cinq ans, une pension de retraite (après 65 ans révolus), une pension de retraite anticipée, une rente d'incapacité de travail ou de gain et une rente de survivant.

  Le montant des prestations dépend de la durée de service imputable après l'âge de 18 ans révolus (au plus tôt à partir du 1er janvier 1993), du revenu ouvrant droit à retraite, du taux personnel en pourcentage et de la dotation supplémentaire annuelle.

  Pour le calcul du montant de la pension de retraite anticipée, les années de service imputables ne sont prises en compte que jusqu'au moment de la sollicitation de la pension de retraite anticipée. La pension de retraite calculée de la sorte est réduite de 0,50% de sa valeur sur la durée de la perception de la rente pour chaque mois de perception avant l'âge de 65 ans révolus.

  Pour le calcul du montant des pensions en cas d'incapacité de travail ou de gain, on ajoute aux années de service imputables effectuées à la survenue du cas de prévoyance les années de service qui manquent encore au collaborateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 55 ans révolus.

La rente de veuf ou de veuve s'élève à 60% de la pension de retraite que l'affilié a ou aurait perçue s'il avait été invalide au moment de son décès.

- **Régime de pension pour engagements de retraite relevant de contrats individuels (VOAM) :**

  À l'accomplissement des conditions de prestations applicables et après l'expiration d'un délai d'attente de cinq ans, une pension de retraite ou une pension de retraite anticipée, une rente d'invalidité, une rente de veuf ou de veuve ou une rente d'orphelin est accordée. En conséquence, la société constitue pour chaque année civile pleine de la durée de service donnant droit à retraite une charge de retraite s'élevant à 3% du revenu ouvrant droit à pension. Cette charge de retraite annuelle est multipliée par le taux de conversion correspondant à l'âge atteint durant la même année civile et donne ainsi le module annuel de rente correspondant. Le total de ces modules de rente donne le montant de la rente en cas de retraite à partir de 65 ans et en cas d'invalidité. Pour une pension de retraite anticipée, cette somme est réduite de 0,50% pour chaque mois de sollicitation anticipée avant d'atteindre la limite d'âge fixée à 65 ans. Les rentes de veuf et de veuve s'élèvent à 60%, les rentes d'orphelin de père ou de mère à 12%, les rentes d'orphelin de père et de mère à 20% du montant atteint par le module.

  En vertu de la réglementation transitoire, les collaborateurs venant de la Hypo-Bank et de la société Allfonds Management reçoivent, en plus de la rente par module, un module de base pour leurs années de services antérieures. Ce module de base est dynamisé proportionnellement à l'évolution personnelle du revenu ouvrant droit à pension.

- **Régime de pension pour les collaborateurs de la société Crédit Suisse (Allemagne) SA (VOSK) :**

  Des pensions selon les critères suivants sont accordées aux collaborateurs de l'ancienne société Crédit Suisse (Allemagne) SA :

  Après l'expiration d'un délai d'attente de dix ans, l'entreprise accorde à tous ses collaborateurs régulièrement employés qui entretiennent une relation de travail non résiliée lors de l'entrée en vigueur du régime de pension et qui n'ont pas encore atteint 50 ans révolus lors de leur entrée dans la banque, une pension de retraite (après 65 ans révolus), une pension de retraite anticipée, une rente en cas d'incapacité de travail et de gain et une rente de survivant.

  Le montant des prestations dépend des années de service imputables ainsi que du revenu ouvrant droit à retraite. Pour chaque année de service accomplie après le 1er janvier 1990, 0,20% du revenu ouvrant droit à retraite est accordé à titre de droit à la rente. Sur le montant du revenu ouvrant droit à la retraite qui dépasse la limite de calcul des cotisations, une rente de 1,20% est accordée en plus pour chaque année de service imputable. Au total, 35 années de service au maximum sont imputables pour le montant de la rente. Pour les années de service avant le 1er janvier 1990, les montants supplémentaires applicables sont ceux des anciens régimes de pension. L'acquis au 31 décembre 1989 est conservé en montant exprimé en pourcentage du revenu ouvrant droit à retraite.

  Pour le calcul du montant de la pension de retraite anticipée, les années de service imputables ne sont prises en compte que jusqu'au moment de la sollicitation de la pension de retraite anticipée. La pension

de retraite calculée de la sorte est réduite de 0,50% de sa valeur sur la durée de la perception de la rente pour chaque mois de perception avant l'âge de 65 ans révolus. La réduction ne peut cependant dépasser 20%.

Pour le calcul du montant des pensions en cas d'incapacité de travail ou de gain, on ajoute aux années de service imputables effectuées à la survenue du cas de prévoyance les années de service qui manquent encore au collaborateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 55 ans révolus.

La rente de veuf ou de veuve s'élève à 60% de la rente que l'affilié décédé a ou aurait perçue s'il avait été invalide au moment de son décès.

- **Régime de pension de la Société Générale – Alsacienne de Banque & Co.**

  Les pensions de retraite sont accordées en cas d'incapacité de travail ou de gain au sens de l'assurance légale de rentes ou lorsque la limite d'âge fixée est atteinte (65 ans révolus). À titre de pension de retraite, le collaborateur reçoit pour chaque année de service accomplie et chaque mois complet accompli jusqu'à 65 ans 0,40% des rémunérations ouvrant droit à retraite plus 1,50% du montant des rémunérations ouvrant droit à retraite dépassant la limite de calcul des cotisations dans l'assurance de rentes légale. Le maximum imputable est cependant de 40 ans. La rente pour incapacité de travail ou de gain est égale au droit à une pension de retraite pouvant être atteint jusqu'au jour de départ normal à la retraite (période supplémentaire).

  En cas de sollicitation de la rente de vieillesse anticipée, une déduction de 0,50% pour chaque mois de sollicitation anticipée est opérée sur la pension de retraite, jusqu'à concurrence maximale de 12%.

  La pension de retraite pour veuf ou veuve s'élève à 60% de la retraite du conjoint décédé.

- **Total Compensation (TC) – contrats particuliers**

  Pour les collaborateurs bénéficiant de contrats particuliers TC, les droits à une rente professionnelle acquis jusqu'au passage à un contrat TC sont conservés.

  Un éventuel module de base au sens du régime de pension pour engagements de retraite relevant de contrats individuels (VOAM) est augmenté proportionnellement à l'évolution personnelle du revenu ouvrant droit à pension.

  Un éventuel module de départ au sens du régime de retraite 95/98 (RP95/RP98) ou du RP 2000 s'accroît jusqu'au départ conformément aux augmentations conventionnelles survenues depuis le calcul du module de départ du groupe tarifaire supérieur dans le secteur bancaire privé.

  Les modules de rentes acquis jusqu'au moment du passage du VOAM, du RP95/RP98 ou du RP 2000 à un contrat TC en plus d'un éventuel module de base ou de début sont également conservés.

En cas de perception de la pension de retraite anticipée, le droit à pension atteint est réduit de 0,50% pour le VOAM ou pour le RP 2000 pour chaque mois de perception entamé avant l'âge de 65 ans révolus.

- **Deferred Compensation**

  Certaines personnes ont des conventions au titre de contrats individuels portant sur la conversion de revenus en espèces en prestations de prévoyance professionnelle :

  En cas d'engagements selon le modèle RP 2000 (principe d'assurance), le montant de la pension est déterminé par la conversion actuarielle de la charge de retraite annuelle en augmentations annuelles du droit à pension (« modules de rentes ») et leur addition jusqu'à la survenue du cas de prévoyance. Les modules de rentes se calculent en multipliant la charge de retraite annuelle par le taux de conversion déterminant pour l'âge atteint. En cas de perception anticipée de la pension de retraite avant l'âge de 65 ans, le droit à rente atteint au départ à la retraite diminue de 0,50% pour chaque mois entamé de la perception de la retraite anticipée avant l'âge de 65 ans révolus.

  En cas d'engagements selon le modèle de caisse de pension (principe d'épargne), le montant des prestations de retraite est déterminé en accumulant le capital de retraite produisant intérêts et en y ajoutant la participation à l'excédent. Le capital de retraite existant à la survenue du cas de prévoyance est converti en une prestation de rente viagère par la multiplication avec le taux de conversion déterminant pour l'âge atteint.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AU PERSONNEL

Les autres avantages à long terme accordés aux salariés du Groupe regroupent les comptes épargne-temps et les primes d'ancienneté. Il s'agit en l'occurrence d'autres avantages du personnel (excepté les avantages postérieurs à l'emploi et les avantages de fin de contrat de travail) qui ne sont pas payables en intégralité dans les douze mois suivant la fin de la période au cours de laquelle la prestation de travail y afférente a été fournie.

La Société n'enregistre pas d'autres avantages à long terme accordés à ses salariés ou peut négliger leur comptabilisation, leur montant étant minime.

RAPPROCHEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
A – Valeur actualisée des engagements financiers	15 438	13 682
B – Juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts	1 629	1 462
C = A - B Solde des régimes financés	**13 809**	**12 220**
D – Valeur actualisée des engagements non financés	-	-
E – Effets de la limitation des actifs du régime	-	-
C + D + E = Solde net inscrit au bilan	**13 809**	**12 220**

COMPOSANTS DES COÛTS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Coût des services rendus au cours de l'exercice, y c. charges sociales	296	268
Cotisations versées par les salariés	-	-
Coût des régimes passés / réductions	-	-
Liquidations de régimes	-	-
Intérêts nets	482	507
Transfert d'actifs non encore comptabilisés	(121)	-
A - Éléments inscrits au résultat d'exploitation	**305**	**775**
Produit attendu sur les actifs du régime	(43)	(425)
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	177	(74)
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses économiques et financières	-	-
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	-	-
Effets de la limitation des actifs du régime	-	-
B – Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**(218)**	**(499)**
C = A + B Somme des éléments de charges des régimes à prestations définies	**439**	**276**

VARIATIONS DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Solde au 1er janvier 2024	**19 769**	**24 444**
Coût des services rendus au cours de l'exercice, y c. charges sociales	296	268
Cotisations versées par les salariés	-	-
Coût des services passés / réductions	-	(13)
Liquidations de régimes	-	-
Intérêts nets	**542**	558
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	1 540	(274)
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses économiques et financières	-	-
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	-	(465)
Conversions de change	-	-
Prestations de retraite versées	(505)	(521)
Variation du périmètre de consolidation	-	-
Transferts et autres	(7 833)	(4 228)
Solde au 31 décembre 2024	**13 809**	**19 769**

VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Solde au 1er janvier 2024	**1 462**	**1 446**
Produit attendu sur actifs du régime	60	51
Produit attendu sur actifs distincts	-	-
Gains et pertes actuariels en relation avec les actifs du régime	(2)	(35)
Conversion de change	-	-
Cotisations versées par les salariés	111	-
Cotisations versées par l'employeur	-	-
Prestations de retraite versées	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-
Transferts et autres	(2)	-
Solde au 31 décembre 2024	**1 629**	**1 462**

NOTE 9 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion du contrat de transfert de bénéfices du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. (société dominante), il existe, rétroactivement au 1er janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten GmbH ne fait pas figurer les impôts différés dans ses comptes.

NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2024, le Groupe disposait de capitaux propres d'un montant de 18,3 millions d'euros (15,3 millions d'euros l'exercice précédent). Ceux-ci se composent pour l'essentiel du capital souscrit de 26 KEUR (26 KEUR l'année précédente), des réserves du Groupe à hauteur de -21,4 millions d'euros (-47,2 millions d'euros en 2023), du résultat de l'exercice à hauteur de 44,1 millions d'euros (53,9 millions d'euros en 2023) et des réserves pour réévaluation à hauteur de -5,6 millions d'euros (7,9 millions d'euros en 2023), à quoi s'ajoutent encore les participations ne donnant pas le contrôle, pour un montant de 66 KEUR (-439 KEUR en 2023).

Les réserves consolidées se composent essentiellement du transfert de bénéfices de la SGE GmbH. Les réserves pour réévaluation contiennent les gains et les pertes non réalisés découlant de la variation des hypothèses actuarielles venant des avantages postérieurs à l'emploi ainsi que des gains et pertes en liaison avec les opérations de couverture.

Les variations des capitaux propres pendant l'exercice sont présentées dans le tableau d'évolution des capitaux propres consolidés.

Les diverses sociétés du Groupe gèrent leurs besoins en capitaux propres en fonction de la société mère.

NOTE 11 – DIVIDENDES VERSÉS

Les associés minoritaires Beteiligungsgesellschaft des Kfz-Gewerbes mbH et Techno Versicherungsdienst GmbH participent au capital de la Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH qui appartient au Groupe. Au cours de l'exercice 2024, ces associés ont bénéficié d'une distribution de bénéfices d'un montant de 221 KEUR pour l'exercice 2023.

NOTE 12 – AUTRES INFORMATIONS

NOTE 12.1 – INFORMATION SECTORIELLE

Comme décrit ci-après, le Groupe dispose de trois segments opérationnels devant faire l'objet d'un rapport, qui représentent ses domaines d'activité stratégiques. Ces segments offrent différents produits et services et sont gérés séparément les uns des autres. Le récapitulatif ci-après décrit les domaines d'activité de chaque segment opérationnel du Groupe.

Segments opérationnels	Domaines d'activité
Global Banking and Investor Solutions	Le domaine d'activité de ce segment est l'émission de warrants et de certificats via la maison mère du groupe Société Générale Effekten GmbH. Les warrants et certificats sont vendus aux parties contractantes qui sont toutes des filiales à 100% de la Société Générale S.A., Paris, ou la maison mère elle-même.
Financial Services to Corporates and Retails	Ce segment regroupe toutes les activités entrant dans le cadre d'une société de leasing indépendante des constructeurs. Cela comprend notamment l'offre, à des concessionnaires automobiles et à leurs clients, de solutions de financement et de prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. L'éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile, tels que financement des ventes et leasing, financement des achats et intermédiation d'assurances. De plus, ce segment propose aussi aux concessionnaires automobiles des solutions informatiques intelligentes, telles que des services web et un système POS conçu par ses soins.
Asset Management	Ce domaine d'activité, qui n'est plus poursuivi, comprenait jusqu'au 31 décembre 2023 la gestion de fonds de placement dans le cadre du « modèle master KVG » ainsi que l'internalisation de l'administration de fonds d'autres sociétés de capitaux. Il administre également des placements directs. Ces prestations de services sont essentiellement fournies aux clients européens.

(en KEUR)	Global Banking and Investor Solutions		Financial Services to Corporates and Retails		Asset Management*		Groupe	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Produit bancaire net	(5 988)	(4 819)	137 145	166 331	-	10 616	131 157	172 128
Frais administratifs	295	309	(81 405)	(87 683)	-	(21 177)	(81 110)	(108 551)
Résultat brut d'exploitation	**(5 693)**	**(4 509)**	**55 740**	**78 648**	**-**	**(10 561)**	**50 047**	**63 577**
Coût du risque	-	-	(8 533)	(9 265)	-	-	(8 533)	(9 265)
Résultat d'exploitation	**(5 693)**	**(4 509)**	**47 207**	**69 383**	**-**	**(10 561)**	**41 514**	**54 312**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	1	13	-	(234)	1	(221)
Dépréciation de l'écart d'acquisition	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat avant impôts	**(5 693)**	**(4 509)**	**47 208**	**69 396**	**-**	**(10 795)**	**41 515**	**54 091**
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation**	**(5 693)**	**(4 509)**	**47 208**	**69 396**	**-**	**(10 795)**	**41 515**	**54 091**
Participations ne donnant pas le contrôle**	-	-	277	215	-	-	277	215
Résultat net (part du Groupe)**	**(5 693)**	**(4 509)**	**46.931**	**69.181**	**-**	**(10 795)**	**41.238**	**53.876**
Actifs	4 028 724	3 393 971	4 988 142	5 514 833	131 414	141 162	9 148 280	9 049 966
Passifs	4 471 701	3 885 166	4 572 501	5 068 533	85 748	80 957	9 129 951	9 034 656

*Il s'agit là d'un domaine d'activité abandonné au sens de l'IFRS 5

** Les valeurs modifiées de l'exercice précédente sont expliquées séparément à la note 1, section « Adaptations ».

Les écarts des actifs et des passifs des segments par rapport à ceux comptabilisés au bilan des entreprises individuelles résultent de la situation de consolidation. Il n'est pas procédé à une présentation des informations géographiques pour les segments « Financial Services to Corporates and Retails » et « Asset Management » parce que l'activité économique porte uniquement sur la République fédérale d'Allemagne et que les informations prévues par la norme IFRS 8.33 figurent dans le récapitulatif qui précède.

Global Banking and Investor Solutions – Détails par marchés

	31.12.2024													
(en KEUR)	**Belgique**	**Suisse**	**Allemagne**	**Danemark**	**Espagne**	**Finlande**	**France**	**Pays-Bas**	**Norvège**	**Portugal**	**Suède**	**Italie**	**Autres**	**Total**
Produits nets bancaires	89 354	29 161	2 099 029	784 973	2 252 824	117 384	(26 272 026)	211 383	767 519	2 978 372	11 877 994	5 059 666	(1 620)	**(5 988)**
Frais généraux	-	-	295	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**295**
Résultat brut d'exploitation	89 354	29 161	2 099 324	784 973	2 252 824	117 384	(26 272 026)	211 383	767 519	2 978 372	11 877 994	5 059 666	(1 620)	**(5 693)**
Coût net du risque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Produits opérationnels	89 354	29 161	2 099 324	784 973	2 252 824	117 384	(26 272 026)	211 383	767 519	2 978 372	11 877 994	5 059 666	(1 620)	**(5 693)**
Gains nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Amortissements sur le goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Résultat avant impôts	89 354	29 161	2 099 324	784 973	2 252 824	117 384	(26 272 026)	211 383	767 519	2 978 372	11 877 994	5 059 666	(1 620)	**(5 693)**
Impôts effectifs sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Résultat net de toutes les sociétés du Groupe	89 354	29 161	2 099 324	784 973	2 252 824	117 384	(26 272 026)	211 383	767 519	2 978 372	11 877 994	5 059 666	(1 620)	**(5 693)**
Participations minoritaires effectives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Résultat net (part du Groupe)	89 354	29 161	2 099 324	784 973	2 252 824	117 384	(26 272 026)	211 383	767 519	2 978 372	11 877 994	5 059 666	(1 620)	**(5 693)**
Actif	7 957	35 921	806 879	124 208	172 581	1 132	493 147	73 646	342 654	433 594	1 243 585	282 177	11 243	**4 028 724**
Passif	8 750	35 698	1 016 076	36 842	218 463	2 560	526 667	100 319	180 758	357 545	814 241	1 159 020	**14 761**	**4 471 701**

Tous les actifs à long terme du segment GBIS se situent en Allemagne.

NOTE 12.2 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en KEUR)	2024	2023
Loyers	(1 669)	(1 594)
Impôts	-	-
Informatique & télécom	(13 803)	(11 152)
Conseil	(2 484)	(2 987)
Autres	(9 409)	(11 357)
Total	**(27 365)**	**(27 090)**

NOTE 12.3 - PROVISIONS

Les provisions inscrites au bilan au 31 décembre 2024 regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques. Les éventuelles conséquences de la constitution sont donc de courte durée (moins de 12 mois), à l'exception des provisions en lien avec des litiges. Les dettes résultant des prestations versées au personnel sont marquées par une incertitude liée à la date de leur début.

Ventilation des principales provisions à la date de clôture :

(en KEUR)	Provisions au 31.12.2023	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres variations	Provisions au 31.12.2024
Provisions pour risque e crédit des engagements hors bilan (voir note 4.8)	875	14	589	603	-	-	**1 478**
Provisions pour avantages du personnel (voir note 8)	19 769	880	(1 128)	(248)	(7 052)	1 340	**13 809**
Provisions en lien avec des litiges	61 655	732	(712)	20	(1 132)	-	**60 543**
Autres provisions	1 550				(111)	-	**1 439**
Total	**83 849**	**1 626**	**(1 251)**	**375**	**(8 295)**	**1 340**	**77 269**

Dans le cadre du processus de gestion des risques, l'inventaire des risques est mis à jour au moins une fois par an et comprend toutes les catégories de risques essentielles (les provisions essentielles du Groupe découlent de l'activité de la BDK / ALD LF).

Des provisions sont constituées pour tous les risques pour lesquels des sorties de fonds sont probables (risques de crédit pour les engagements hors bilan, risques juridiques, risques opérationnels, etc.), et toutes ces catégories de risques sont par principe couvertes par des capitaux propres au compte de la capacité à supporter les risques.

Pour de plus amples informations concernant les provisions liées à des litiges, nous renvoyons à l'annexe 13 « Informations sur les principaux risques ».

NOTE 12.4 – CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe assume le rôle de bailleur via la filiale ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg. Celle-ci a été créée en tant que société de leasing indépendante des constructeurs, spécialisée dans l'offre de leasing pour véhicules. Conjointement avec des partenaires de coopération, notamment la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), elle propose des solutions de financement et des prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre les processus financiers pertinents pour les concessionnaires automobiles – financement des ventes et leasing, financement des achats et intermédiation d'assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients aux concessionnaires et à augmenter ainsi les chances de rendement de ces derniers.

CONTRATS DE LOCATION À TITRE DE BAILLEUR

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

FUTURS PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le tableau ci-après représente une analyse des échéances et indique les futurs paiements minimaux à recevoir après la date de clôture des comptes :

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	245 067	315 239
de un à cinq ans	254 722	230 996
A plus de cinq ans	-	-
Total des futurs paiements minimaux à recevoir	**499 789**	**546 235**

MONTANTS INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Au cours de l'exercice, le Groupe a comptabilisé des produits de contrats de location simple pour 58 198 KEUR (79 172 KEUR en 2023). Les produits des contrats de location simple se composent des produits locatifs de 53 944 KEUR (74 318 KEUR en 2023) et des paiements locatifs exceptionnels de 4 249 KEUR (4 854 KEUR en 2023). Les contrats de location simple couvrent exclusivement le leasing de biens meubles. Les produits des contrats de location simple sont inscrits au poste « Produits d'autres activités ».

Les produits et les charges ainsi que les gains et les pertes réalisés sur les objets en leasing sont comptabilisés dans les produits et les charges d'autres activités.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé un bénéfice sur ventes de contrats de location-financement de 1 076 KEUR (1 085 KEUR en 2023). Les produits découlant des ventes d'objets de leasing sont comptabilisés au poste « Produits d'autres activités ». Les charges découlant des ventes d'objets de leasing, qui incluent pour l'essentiel la valeur comptable résiduelle des objets de leasing, sont comptabilisées au poste « Charges d'autres activités ».

Durant l'exercice, le Groupe a enregistré des produits d'intérêts sur les créances locatives à hauteur de 25 960 KEUR (22 890 KEUR en 2023). Les produits d'intérêts sont comptabilisés au poste « Produits d'intérêts provenant de l'équipement ».

Le tableau ci-après présente une analyse des échéances des créances locatives :

(en KEUR)	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Investissements bruts	**242 660**	**341 588**
à moins d'un an	*80 327*	116 688
de un à cinq ans	*162 333*	224 900
à plus de cinq ans	-	-
Valeur actualisée des paiements locatifs minimaux	**459 005**	**506 112**
à moins d'un an	*151 945*	172 890
de un à cinq ans	*307 060*	333 222
à plus de cinq ans	-	-
Produit financier non encore réalisé	**(216 345)**	**(164 524)**
Valeurs résiduelles non garanties au profit du bailleur	**-**	**-**
Corrections de valeur cumulées pour arriérés de loyers irrecouvrables	n/a	n/a

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le Groupe loue des bâtiments, des locaux de travail et d'archivage, des véhicules et des logiciels par le biais de contrats de location. Ceux-ci présentent normalement une durée de quatre ans, assortie d'une option de prolongation. Les paiements locatifs sont renégociés tous les trois ans afin de refléter les loyers pratiqués sur le marché. Les contrats de location en rapport avec des bâtiment ont généralement une durée plus longue et comportent des options de prolongation. En 2024, tous les anciens contrats de location de la BDK LS/BDK/ALD LF sont arrivés à échéance. Il n'existe donc plus qu'un seul contrat de location pour l'ensemble de ces sociétés, qui a été conclu en 2022 pour une durée de 15 ans. Il existe quelques contrats locatifs (dans le domaine informatique) qui prévoient des paiements supplémentaires reposant sur l'évolution des indices de prix régionaux.

FUTURS PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION À TITRE DE PRENEUR

Au 31 décembre 2024, les futurs paiements locatifs minimaux de contrats de location non résiliables étaient dus de la manière suivante :

(en KEUR)	31.12.2024	31.12.2023
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir	-	-
à moins d'un an	1 331	1 194
de un à cinq ans	5 325	4 998
à plus de cinq ans	6 324	7 505
Total des futurs paiements minimaux à recevoir	**12 980**	**13 697**

Le total des sorties de trésorerie pour contrats de location s'est élevé à 3 220 KEUR au cours de l'exercice (3 447 KEUR en 2023).

DÉTAILS DES CHARGES DE LOCATION ET DES PRODUITS DE SOUS-LOCATION

(en KEUR)	31.12.2024			
	Biens immobiliers	**Équipement informatique**	**Autres**	**Total**
Contrats de location	**(2 752)**	**(1 762)**	**(848)**	**(5 362)**
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(464)	-	-	(464)
Amortissement des actifs sous-jacents au droit d'utilisation	(2 288)	-	(805)	(3 093)
Charges de contrats de location à court terme	-	-	(43)	(43)
Charges de location de biens de faible valeur	-	(1 762)	-	(1 762)
Charges de loyers variables	-	-	-	-
Sous-location	**(24)**	**-**	**-**	**(24)**
Produits de la sous-location de droits d'utilisation	(24)	-	-	(24)

(en KEUR)	31.12.2023			
	Biens immobiliers	**Équipement informatique**	**Autres**	**Total**
Contrats de location	**(3 006)**	**(1 558)**	**(803)**	**(5 367)**
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(473)	-	-	(473)
Amortissement des actifs sous-jacents au droit d'utilisation	(2 533)	-	(757)	(3 290)
Charges de contrats de location à court terme	-	-	(46)	(46)
Charges de location de biens de faible valeur	-	(1 558)	-	(1 558)
Charges de loyers variables	-	-	-	-
Sous-location	**10**	**-**	**-**	**10**
Produits de la sous-location de droits d'utilisation	10	-	-	10

NOTE 12.5 – TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Le tableau suivant présente les actifs et passifs découlant de transactions en monnaies étrangères :

	31.12.2024	
(en KEUR)	**Actifs**	**Passifs**
SEK	425 311	425 311
GBP	200	200
USD	56 313	56 334
CHF	39 388	39 388
NOK	127 086	127 086
AUD	-	-
Autres monnaies	27 751	27 751
Total	**676 048**	**676 070**

À la date d'établissement du rapport, tous les actifs et passifs découlant de transactions en monnaies étrangères étaient comptabilisés au poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur en résultat ».

NOTE 12.6 – HONORAIRES DE VÉRIFICATION

Les honoraires versés pour la vérification des comptes consolidés, en tenant compte des entreprises intégrées dans les comptes consolidés, et comptabilisés comme charges dans l'exercice 2024, s'élèvent à :

- 825 KEUR pour les prestations de vérification des comptes
- 0 KEUR pour les autres prestations de certification.

Les autres prestations de certification concernent des dépenses pour les rapports ISAE 3402.

NOTE 12.7 – OPÉRATIONS HORS BILAN ET AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Outre les créances et les dettes enregistrées au bilan, il existe pour le Groupe des opérations hors bilan et d'autres engagements financiers, dont l'échéance figure sur les récapitulatifs ci-après.

Créances éventuelles

(en KEUR)	**31.12.2024**	*Promesses de garanties reçues*	*Promesses découlant de transactions sur certificats dont la date de valeur n'est pas encore atteinte à la conclusion*
Échéance à un an au plus	18 196	-	18 196
Échéance de un à cinq ans	32 694	31 000	1 694
Échéance de plus de cinq ans	149 010	149 000	10
Total	**199 900**	**180 000**	**19 900**

(en KEUR)	**31.12.2023**	*Promesses de garanties reçues*	*Promesses découlant de transactions sur certificats dont la date de valeur n'est pas encore atteinte à la conclusion*
Échéance à un an au plus	21 944	-	21 944
Échéance de un à cinq ans	16 555	12 000	4 555
Échéance à plus de cinq ans	173 086	173 000	86
Total	**211 585**	**185 000**	**26 585**

Passifs éventuels et autres engagements

Les passifs éventuels sont dominés par les promesses de crédit irrévocables à la clientèle, pour un volume nominal de 217 052 KEUR. Il s'agit des montants des promesses octroyées et non encore utilisées qui ne peuvent plus être révoqués. Si ces montants sont effectivement utilisés, la SG Effekten court le risque que sa créance envers le preneur de crédit, déduction faite des sûretés, ne soit plus récupérable (sur la constitution de provisionnements pour risques, voir la note 4.8).

NOTE 13 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

RISQUES DE CONTREPARTIE

Aperçu des risques de contrepartie par poste du bilan sur la base des valeurs comptables.

(en KEUR)	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 129 063
Dérivés de couverture	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	175 750
Prêts et créances sur la clientèle	3 952 208
Actifs d'impôts	3 465
Créances de location-financement	452 116
Autres actifs	196 677
Total	**8 909 279**

Il existe en outre des promesses de crédit irrévocables à la clientèle d'un montant nominal de 217 052 KEUR.

Les principaux risques de contrepartie résultent exclusivement du segment « Financial Services to Corporates and Retails ».

Dans l'estimation des exigences prudentielles de fonds pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (« risk weighted assets », RWA) ainsi que de la perte attendue (« expected loss », EL), c'est-à-dire la perte qui pourrait survenir au regard de la qualité de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes les mesures qui ont été prises pour atténuer le risque, les pondérations RWA sont attribuées en fonction des catégories de clients.

La « credit value at risk » (valeur en risque de crédit) avec un niveau de confiance de 99,90% au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

(en MEUR)	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Prêts automobiles	19,7	21,6	41,3
Financement des concessionnaires	4,3	35,9	40,2
Leasing automobile	5,4	17,2	22,6
Portefeuille global	**29,4**	**74,7**	**104,1**

Le portefeuille du Groupe dans le financement des ventes se répartit entre les clients particuliers et les clients professionnels. Les petites entreprises ainsi que les indépendants sont enregistrés comme clients professionnels. Suite à une large diversification, nous présentons des risques individuels relativement réduits. Environ 81% de nos contrats de prêts avec les clients particuliers et 58% avec les clients professionnels (par rapport au nombre de contrats) représentent un volume de crédit allant jusqu'à 25 000 euros.

Le portefeuille de financement des concessionnaires couvre 754 concessionnaires auxquels des lignes de crédit ont été accordées à hauteur totale de 978 millions d'euros, dont environ 41% pour moins de 1 million d'euros. Fin décembre 2024, la partie de cette ligne de crédit sollicitée s'élevait à 583 millions d'euros.

RISQUES DE MARCHÉ

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture avec la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, la Société n'est soumise ni à des risques de variation des prix ni à des risques de change, pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

Les risques de marché découlant des opérations de location du Groupe comprennent essentiellement les risques de valeur résiduelle pris en charge par le Groupe ainsi que, dans une mesure limitée, les risques de change et les risques de variation des taux d'intérêt.

Durant l'exercice, le risque de valeur résiduelle a été pris en charge pour 32% des nouveaux contrats (contre 37% l'année précédente).

Si les risques de valeur résiduelle sont pris en charge, il existe alors en général un contrat de location simple, et celui-ci n'entraîne pas l'inscription au bilan d'un instrument financier. Si le risque de valeur résiduelle est couvert (en règle générale par des garanties ou des accords de rachat conclus avec les concessionnaires), une classification des contrats de location-financement a lieu et, de ce fait, l'inscription au bilan d'un instrument financier. L'instrument financier proprement dit n'est cependant soumis à aucun risque du marché, mais uniquement à d'éventuels risques de défaut de garanties.

Les obligations de paiement découlant des contrats informatiques représentent les engagements en GBP. Pour limiter les risques de change, la Société entretient un avoir en GBP qui correspond aux coûts attendus sur un horizon d'une année. Il n'existe aucun autre risque de change.

La gestion du risque de variation des taux d'intérêt est assurée par le biais d'un bilan de l'évolution des taux. Pour cela, la Société s'appuie sur la variation de la valeur actualisée de l'actif et du passif sur la base de diverses variations de la courbe de structure des taux (analyse de sensibilité). La variation de valeur maximale fondée sur les scénarios retenus, qui incluent notamment les scénarios requis par la surveillance, s'élève à 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 (14,9 millions d'euros l'année précédente).

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le Groupe se refinance pour l'essentiel par l'intermédiaire d'entreprises du groupe supérieur. Les principes et les règles valables pour la gestion du risque d'illiquidité sont fixés au niveau des instances de la Société Générale S.A., Paris.

Au 31 décembre 2024, il existait avec la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. une ligne de crédit de la SG Effekten d'un montant de 10 millions d'euros, ainsi que des lignes de crédit d'un montant de 6 454 millions d'euros dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », dont 2 027 millions d'euros n'étaient pas utilisés.

Au 31 décembre 2024, la BDK dispose d'une ligne de crédit convenue avec le Groupe SG à hauteur de 3 680 millions d'euros, dont 2 010 millions d'euros, soit 55%, ont été sollicités. Par ailleurs, 1 554 millions d'euros ont été financés par la titrisation de crédits automobiles par le biais de titres adossés à des actifs.

L'ALD LF possède une ligne de crédit s'élevant au total à 1 220 millions d'euros auprès du Groupe SG, dont 863 millions d'euros, soit 71%, étaient sollicités fin 2024.

Le risque d'une hausse inattendue des frais de refinancement à l'intérieur du Groupe, venant s'ajouter aux taux du marché par le biais de commissions de liquidités, est calculé avec un scénario de décalage du taux de l'argent au jour le jour de +/-308 points de base et est soutenu par des capitaux propres pour le calcul de la capacité à supporter les risques.

Le risque d'illiquidité potentiel a été chiffré à 5,3 millions d'euros en fin d'exercice (contre 8,4 millions d'euros l'année précédente).

L'objectif prioritaire de la gestion du risque d'illiquidité est de garantir le refinancement des activités du Groupe à des coûts optimaux, tout en gérant le risque d'illiquidité et en respectant les prescriptions légales. Le système de gestion des liquidités permet la création d'une structure cible composée d'actifs et de passifs pour le bilan et conforme à la propension au risque définie par le conseil d'administration.

- La structure des actifs doit permettre aux domaines d'activité de développer leur activité sans dépenser trop de liquidités et en accord avec la structure de la valeur cible des passifs. Ce développement doit veiller à respecter les limites de liquidités fixées au sein du Groupe (dans le cas d'un scénario statique ou extrême) et de tenir compte des exigences prudentielles.

- La structure des passifs dépend de la capacité des domaines d'activité à emprunter des fonds auprès d'établissements de crédit et de clients ainsi que de la capacité du Groupe à emprunter durablement des fonds sur les marchés en tenant compte de sa propension au risque. Le système de gestion s'appuie sur une mesure et une limitation des impasses de liquidité des domaines d'activité dans des scénarios de référence ou des situations extrêmes, de leur besoin de financement auprès du Groupe, des emprunts contractés par le Groupe sur le marché, des actifs appropriés disponibles et de la contribution des domaines d'activité aux chiffres clés prudentiels.

- Dans le cadre de l'exécution de leurs activités, les domaines d'activité doivent tenir compte d'impasses statiques survenant en cas de manques de liquidités ou de moindres liquidités en s'adressant au service central de trésorerie de la maison mère. Celle-ci peut, le cas échéant, maintenir une position de conversion / conversion inverse, qu'elle doit surveiller et gérer dans le cadre des limites de risques qui lui sont imposées.

- Les stress-tests internes de liquidités déterminés sur la base de scénarios systémiques, spécifiques ou combinés sont suivis par la maison mère. Ils servent à garantir que l'horizon temporel fixé par le conseil d'administration pour la pérennité de l'entreprise soit respecté et à calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils s'accompagnent d'un plan d'urgence (« contingency funding plan ») qui prévoit les mesures à prendre en cas de crise de trésorerie.

- Les besoins de financement des domaines d'activité (à court et à long terme) sont limités selon les objectifs concernant l'évolution des activités et en fonction des capacités et des objectifs du Groupe à emprunter des capitaux extérieurs.

- Un plan de refinancement à long terme est établi pour couvrir les futurs remboursements et financer la croissance des domaines d'activité.

- Les ressources financières à court terme du Groupe sont dimensionnées de manière à pouvoir financer les besoins à court terme des domaines d'activité sur les horizons prévus pour la gestion de placement et dans le cadre des obligations applicables à l'activité. Comme mentionné ci-dessus, elles sont dimensionnées en fonction de la réserve de liquidité, côté actif, de l'horizon de survie fixé dans des conditions extrêmes et de l'objectif fixé pour les ratios prudentiels de liquidité (LCR/NSFR).

- Enfin, les frais de liquidité sont limités par le barème interne de refinancement. Les financements attribués aux domaines d'activité leur sont facturés sur la base de barèmes qui reflètent les frais de liquidité du Groupe. Ce système a pour but d'optimiser l'utilisation de sources de financement externes par les domaines d'activité. Il sert à gérer l'équilibre du financement dans le bilan.

D'après l'estimation des différentes sociétés du Groupe et du pointe de vue du groupe Société Générale Effekten GmbH, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement pour le Groupe.

Au 31 décembre 2024, les créances et les dettes du Groupe présentaient les échéances suivantes :

Créances :

(en KEUR)	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**31.12.2024**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	639 663	762 450	327 327	2 399 623	4 129 063
dont dérivés	*639 663*	*762 350*	*267 464*	*2 378 649*	*4 048 126*
Dont autres actifs	*-*	*100*	*59 863*	*20 974*	*80 937*
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	171 168	2 165	2 417	-	175 750
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	685 777	1 097 149	2 115 090	54 192	3 952 208
Créances de location-financement	36 344	114 747	302 238	(1 213)	452 116
Autres actifs	160 604	145 558	121 233	11 748	439 143
Total des créances	**1 693 556**	**2 122 069**	**2 868 305**	**2 464 350**	**9 148 280**

Dettes :

(en KEUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2024
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	637 633	761 242	267 464	2 379 828	4 046 167
dont dérivés	*637 633*	*761 242*	*267 464*	*2 379 828*	*4 046 167*
Dérivés de couverture	10 542	-	-	-	10 542
Dettes représentées par un titre	168 785	539 038	848 726	-	1 556 549
Dettes envers les établissements de crédit	532 006	841 890	1 696 752	222 965	3 293 613
Dettes envers la clientèle	25	-	-	-	25
Autres passifs	65 693	95 469	50 480	11 413	223 055
Total des dettes	**1 414 684**	**2 237 639**	**2 863 422**	**2 614 206**	**9 129 951**

RISQUES DÉCOULANT DE LITIGES

Le Groupe est actuellement impliqué dans un litige pour lequel une provision à hauteur de 60 millions d'euros a été constituée. L'associée a émis une garantie pour ce litige, de sorte que si cette éventualité se produit, le Groupe a pris des précautions suffisantes qui le mettent à l'abri de conséquences économiques. C'est pourquoi le droit de remboursement découlant de la garantie a été activé jusqu'à concurrence du montant de la provision (60 millions d'euros). La garantie se monte au total à 120 millions d'euros et est limitée jusqu'au 30 juin 2026. La Direction ne peut pas exclure que le litige ne soit pas achevé à l'expiration de la durée limitée de la garantie. La société peut tabler sur la certitude qu'en cas de besoin, cette garantie sera prolongée au-delà du délai initial.

S'agissant d'informations complémentaires concernant le litige, la société fait usage de la clause de protection prévue par la norme IAS 37.92.

NOTE 14 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES

Sont considérées comme des parties liées au Groupe conformément à l'IAS 24 les personnes physiques ainsi que les entreprises que le Groupe contrôle ou sur lesquelles il peut exercer une influence notable ou par lesquelles le Groupe lui-même est contrôlé ou influencé notablement.

Les parties liées au Groupe sont notamment :

- des personnes occupant une position clé ainsi que les membres proches de leur famille ;
- l'entreprise mère Société Générale ainsi que les entreprises du même groupe ;

- les entreprises appartenant au même groupe de la Société Générale Effekten GmbH (filiales non consolidées).

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES LIÉES OCCUPANT UNE POSITION CLÉ

Les gérants de la SG Effekten GmbH sont considérés comme des membres occupant un position clé dans l'entreprise. Jusqu'au 31 décembre 2024, ils ont perçu une rémunération de 16,8 KEUR comme prestations à brève échéance pour l'année précédente (voir note 16).

Les gérants actuels, MM. Helmut Höfer et Timo Felix Zapf, sont des employés de la Société Générale S.A., succursale de Francfort-sur-le-Main (maison mère de la Société Générale Effekten GmbH). M. Andreas Thomas a été révoqué de son poste de gérant de la Société Générale Effekten GmbH à compter du 31 mars 2024. Par ailleurs, M. Christian Sagerer a été nommé gérant de la SG Effekten GmbH à compter du 1er avril 2024, puis révoqué à compter du 25 avril 2024.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES

Toutes les filiales directes sont reprises dans les comptes consolidés de la SG Effekten et sont consolidées, de sorte que les éventuelles transactions avec des filiales sont exclues de la consolidation en tant que soldes internes au groupe et qu'il n'existe aucune obligation d'information à cet égard.

TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES DU MÊME GROUPE

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100% de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A., Paris. Pour cette raison, elle est intégrée entièrement dans les comptes consolidés de cette dernière. La Société Générale Effekten GmbH a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement via la maison mère Société Générale S.A., Paris, ainsi que via des sociétés du Groupe. Toutes les parties contractantes sont des filiales à 100% de la Société Générale S.A., Paris, ou la maison mère proprement dite. S'agissant des warrants et certificats émis, la Société effectue des opérations de couverture avec la Société Générale S.A., Paris.

Un aperçu des entreprises consolidées et non consolidées de la Société Générale Effekten GmbH figure dans l'exposé du périmètre de consolidation (voir note 2).

Transactions en rapport avec des entreprises du même groupe :

(en KEUR)	Société mère (y compris succursales)	Sociétés associées (ALD DL)	Entreprises du même groupe	Autres sociétés liées	**Soldes au 31.12.2024**
Actif	**4 905 544**	**1 004**	**70**	**82 007**	**4 988 625**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	*4 560 833*	*1 004*	*-*	*81 933*	***4 643 770***
Créances sur des banques au coût amorti	*129 794*	*-*	*-*	*-*	***129 794***
Autres actifs	*214 917*	*-*	*70*	*74*	***215 061***
Passif*	**5 716 943**	**-**	**931**	**3 534**	**5 721 408**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	*2 368 344*	*-*	*-*	*-*	***2 368 344***
Dettes envers des banques	*3 287 428*	*-*	*-*	*-*	***3 287 428***
Autres passifs	*61 171*	*-*	*931*	*3 534*	***65 636***
Charges	**(41 182 185)**	**-**	**(4 298)**	**(2 271)**	**(41 188 748)**
Intérêts et charges assimilées calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	*(85 324)*	*-*	*-*	*-*	***(85 324)***
Charges de commissions	*(1 613)*	*-*	*-*	*(13)*	***(1 626)***
Pertes nettes découlant d'instruments financiers à la juste valeur par résultat	*(41 094 415)*	*-*	*-*	*(143)*	***(41 094 558)***
Charges découlant d'autres activités	*(833)*	*-*	*(4 298)*	*(2 115)*	***(7 246)***
Produits	**39 397 045**	**-**	**2 528**	**14 262**	**39 413 936**
Intérêts et produits assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	*1 637 018*	*-*	*-*	*-*	***1 637 018***
Produits de commissions	*7 099*	*-*	*-*	*13 799*	***20 898***
Gains nets découlant d'instruments financiers à la juste valeur par résultat	*37 749 988*	*-*	*-*	*-*	***37 749 988***
Produits découlant d'autres activités	*2 940*	*-*	*2 528*	*463*	***5 931***

*Les placements auprès de tiers sont calculés séparément des montants inscrits au passif.

(en KEUR)	Société mère (y compris succursales)	Sociétés associées (ALD DL)	Entreprises du même groupe	Autres sociétés liées	**Soldes au 31.12.2023**
Actif	**4 557 769**	**1 004**	**1 362**	**80 648**	**4 640 783**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 192 212	1 004	-	*80 634*	***4 273 850***
Créances sur des banques au coût amorti	*69 068*	-	-	-	***69 068***
Autres actifs	*296 489*	-	1 362	*14*	***297 865***
Passif*	**5 989 759**	**-**	**11 097**	**3 639**	**6 004 495**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 324 362	-	-	*2 036*	***2 326 398***
Dettes envers des banques	*3 520 771*	-	-	-	***3 520 771***
Autres passifs	*144 626*	-	11 097	*1 603*	***157 326***
Charges	**(29 004 607)**	**-**	**(9 006)**	**(3 653)**	**(29 017 266)**
Intérêts et charges assimilées calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(59 803)	-	-	-	***(59 803)***
Charges de commissions	(1 899)	-	-	(18)	***(1 917)***
Pertes nettes découlant d'instruments financiers à la juste valeur par résultat	(28 937 274)	-	-	(1 060)	***(28 938 334)***
Charges découlant d'autres activités	(5 631)	-	(9 006)	(2 575)	***(17 212)***
Produits	**28 752 841**	**-**	**9 719**	**15 191**	**28 777 751**
Intérêts et produits assimilés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	*435 645*	-	-	-	***435 645***
Produits de commissions	*4 834*	-	-	14 696	***19 530***
Gains nets découlant d'instruments financiers à la juste valeur par résultat	*28 309 384*	-	-	*523*	***28 308 861***
Produits découlant d'autres activité	2 978	-	9 719	*1 018*	***13 715***

*Les placements auprès de tiers sont calculés séparément des montants inscrits au passif.

Les autres transactions avec des sociétés liées comportent :

- les opérations fiduciaires avec la Société Générale S.A., Paris (voir note 15)
- la garantie de la Société Générale S. A., succursale de Francfort (voir note 13)
- l'engagement découlant du contrat de transfert de bénéfices à la Société Générale S. A., succursale de Francfort (voir note 7.3)
- les lignes de crédit internes au Groupe (voir note 13)

NOTE 15 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

Outre les opérations inscrites au bilan, le Groupe agit dans le cadre d'un contrat fiduciaire avec l'associée unique Société Générale S.A., Paris. Dans le cadre de cette activité fiduciaire, la Société Générale Effekten GmbH se charge de l'émission d'instruments de dettes en nom propre et pour le compte de la Société Générale S.A., Paris. Les certificats émis dans le cadre d'opérations fiduciaires sont couverts par des opérations de couverture de même montant. La Société n'ayant pas le pouvoir de disposer de ces montants, aucune comptabilisation correspondante ne figure au bilan. Le volume des opérations fiduciaires évaluées à la juste valeur s'élève à 207 814 KEUR au jour de la clôture des comptes et figure dans les transactions en rapport avec des entreprises du même groupe à la note 14.

NOTE 16 – RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION

La succursale de Francfort de la Société Générale S.A. a perçu 600 euros par mois pour l'activité de chaque gérant. Le total de leurs rémunérations durant l'exercice 2024 s'est donc élevé à 16 800 euros (16 200 euros l'année précédente).

NOTE 17 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Aucun événement essentiel n'a eu lieu depuis la date de clôture des comptes, le 31 décembre 2024.

Francfort-sur-le-Main, le 30 mai 2025

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

_____ _____

Helmut Höfer Timo Felix Zapf

Société Générale Effekten GmbH
Francfort-sur-le-Main

Rapport de gestion modifié du Groupe
pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2024

A. Situation du Groupe

I. Avant-propos

Avec l'exécution du contrat d'achat le 1er janvier 2017, la Société Générale Effekten GmbH (SGE), Francfort-sur-le-Main, a acheté les parts de la Société Générale Securities Services GmbH (SGSS), Aschheim, ainsi que de l'ALD Lease Finanz GmbH (ALD LF), Hambourg, y compris de leurs filiales. En vertu des dispositions de l'art. 290 du Code de commerce allemand (HGB) et de l'art. 117 de la loi allemande sur la négociation de titres (WpHG), la SGE est tenue d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2024.

II. Modèle commercial

Le Groupe SGE exerce ses activités dans trois domaines qui sont gérés respectivement par la SGE, la SGSS et l'ALD LF.

La Société Générale Effekten GmbH (SGE) est une filiale à 100% de la Société Générale S.A., Francfort, qui est elle-même une filiale de la Société Générale S.A., Paris (SG). La Société a pour objet l'émission et la vente de titres ainsi que l'acquisition, l'aliénation, la détention et la gestion de participations.

Les titres émis par la SGE sont offerts au public dans certains ou plusieurs pays de l'Espace économique européen et en Suisse. En outre, l'admission des titres au négoce sur un marché régulé, dans un système commercial multilatéral de l'Espace économique européen ou auprès d'une bourse suisse peut être sollicitée. Il s'agit là actuellement notamment des bourses de Francfort, Stuttgart, Madrid, Barcelone, Milan, Paris, Stockholm et Zurich.

Les émissions sont assumées par la SG et placées dans un deuxième temps par la SG auprès des acheteurs finals, de sorte qu'il n'en résulte aucune influence sur la situation économique de l'émettrice. L'exercice des titres est garanti par la SG sous la forme d'une garantie de la société mère.

La garantie de la société mère peut être consultée à l'adresse :

https://prospectus.socgen.com/program_search/JSE-%20Deed%20of%20Guarantee

La Société détient des parts de la Société Générale Securities Services GmbH, Aschheim, ainsi que de l'ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg.

L'ALD LF, qui a son siège à Hambourg, est une société de leasing indépendante des constructeurs dans le secteur de l'automobile. Son objectif est de promouvoir, grâce à son offre de prestations, l'indépendance des garages automobiles et d'augmenter la rentabilité des concessionnaires.

Conjointement avec des partenaires de coopération, en particulier la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), Hambourg, l'ALD LF propose aux concessionnaires automobiles et à leurs clients des solutions de financement et des prestations de services pour tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile – financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients au concessionnaire et à augmenter ainsi les chances de rendement de ce dernier. En tant que filiale de l'ALD LF, la BDK travaille en outre en collaboration avec quelques constructeurs et importateurs. En l'occurrence, elle prend en charge des parties de l'activité propre à une captive et l'intégralité des prestations d'une banque de constructeurs.

Une priorité majeure de notre portefeuille de produits est constituée par les services numériques qui aident les concessionnaires dans leur transformation numérique à atteindre efficacement les clients en ligne. Nos offres comprennent des outils à intégrer sur le site web des concessionnaires, tels que le configurateur de véhicules neufs DIGEO et le calculateur clients DIGEO, la solution tous canaux ju-connect, la demande numérique de financement ainsi que notre plateforme de véhicules d'occasion JuhuAuto.

Toutes les principales fonctions de vente et d'exécution des opérations sont assurées par les employés de la BDK dans le cadre d'une gestion d'affaires. Les partenaires de coopération et les clients obtiennent ainsi le service pour tous les produits à partir d'une seule et même source.

La Société Générale Securities Services GmbH (SGSS) était une société de gestion de capitaux au sens des art. 17 et 18 du Code allemand de placement de capitaux (KAGB). Son modèle commercial comprenait à la fois la gestion de fonds de placements dans le cadre du modèle « Master KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Des placements directs étaient également administrés. Cette prestation de service était essentiellement fournie à des clients européens. Les opérations Master KVG et l'administration de placements directs ont été totalement arrêtées au 31 décembre 2022.

Le conseil de surveillance et la sociétaire ont décidé, en date du 14 novembre 2022, de mettre un terme à la totalité des activités commerciales opérationnelles de la SGSS au 31 décembre 2023. Par la suite, la Société ne sera plus gérée que sur un plan administratif. Les éléments commerciaux opérationnels ont été dissous.

La sociétaire a promis d'accompagner la dissolution régulière de la société jusqu'à sa liquidation et de maintenir jusqu'à cette date le contrat de transfert de bénéfices existant. Une trésorerie suffisante de la société est assurée au moyen de la compensation des pertes survenant dans le cadre du contrat de transfert de bénéfices.

III. Système de gestion

Compte tenu des différents modèles commerciaux des sociétés du Groupe, la gestion du Groupe est assurée de manière décentralisée dans les différents segments. Il est fait une différence à cet égard entre les segments « Global Banking and Investor Solutions » (opérations sur warrants et certificats de la SGE), « Financial Services to Corporates and Retails » (activité de crédit et de leasing de l'ALD LF) et « Asset Management » (SGSS). Concernant les indicateurs de performance et les chiffres clés utilisés lors de la gestion, nous renvoyons à nos commentaires au point B. IV.

B. Rapport économique

I. Conditions macroéconomiques et sectorielles

La récession de l'économie allemande entamée en 2023 s'est poursuivie en 2024. Après avoir reculé de 0,3% l'année précédente, le produit intérieur brut a à nouveau perdu 0,2% en 2024.[1] Les difficultés géopolitiques, notamment la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, sont des raisons non négligeables du repli de la croissance économique, auxquelles sont venus s'ajouter, au cours de l'exercice, les débats politiques en Allemagne autour de la migration, de l'économie et du budget. Les dissensions politiques ont culminé en décembre 2024 par la rupture de la coalition réunissant le parti socialiste (SPD), le parti libéral (FDP) et les Verts, la dissolution du Bundestag et la convocation de nouvelles élections pour février 2025.[2] La situation difficile sur le plan de la politique intérieure a plongé les entreprises, mais aussi la population, dans une grande incertitude. D'autres raisons marquantes de la fragilisation de l'économie allemande sont la baisse des investissements des entreprises et le recul des projets de construction ainsi que la baisse des exportations, principalement à destination de la Chine.[3]

Le taux d'inflation a nettement diminué en Allemagne en 2024 par rapport à l'année précédente. Alors qu'en 2023, l'inflation s'élevait encore à 5,9%, elle n'atteint plus que 2,2% pour 2024. Après avoir à nouveau fortement augmenté en 2023, le prix des produits énergétiques s'est replié de 3,2% en 2024. En revanche, les services ont affiché un renchérissement particulièrement marqué de 3,8%.[4] La Banque centrale européenne a réagi pour la première fois en juin 2024 à la baisse du taux d'inflation en baissant les taux d'intérêt.[5] Au terme de cinq autres baisses dont la dernière date de mars 2025, le taux directeur se situe désormais à 2,65%.[6]

L'économie allemande va rester profondément influencée par ses deux plus grands partenaires commerciaux que sont la Chine et les États-Unis. En 2024, la croissance chinoise de 5% a été légèrement moins forte qu'en 2023, où elle avait atteint 5,2%, et n'a réussi que de justesse à atteindre son objectif de 5%. En revanche, le produit intérieur brut, qui avait subi un recul au deuxième et au troisième trimestres, s'est à nouveau rétabli en fin d'année.[7] Par ailleurs, l'économie chinoise a enregistré une hausse des exportations d'avril à décembre 2024 qui a fini par atteindre 10,7%, après un recul prononcé de 5% l'année précédente.[8] Toutefois, les échanges entre l'Allemagne et la Chine ont régressé de 3,1% au cours de l'exercice, faisant ainsi des États-Unis le principal partenaire commercial de l'Allemagne en

---

1 Office fédéral allemand de la statistique. (15.01.2025). Baisse du produit intérieur brut de 0,2% en 2024. https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressekonferenzen/2025/bip2024/pm-bip.pdf?__blob=publicationFile&v=6 (20.02.2025).

2 Bundestag allemand. (27.12.2024). Steinmeier dissout le Parlement et convoque de nouvelles élections. https://www.bundestag.de/presse/hib/kurzmeldungen-1035368 (21.02.2025).

3 Hamburgisches WeltWirtschaftsInstitut. (Décembre 2024). Prévisions conjoncturelles pour l'Allemagne pour l'hiver 2024. https://www.hwwi.org/wp-content/uploads/2024/12/HWWI_Konjunkturprognose_4_2024.pdf (31.03.2025).

4 Office fédéral allemand de la statistique. (16.01.2025). Taux d'inflation de +2,2% en 2024. https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressemitteilungen/2025/01/PD25_020_611.html (20.02.2025).

5 Banque centrale européenne. (06.06.2024). Décisions de politique monétaire. https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2024/html/ecb.mp240606~2148ecdb3c.de.html (20.02.2025).

6 Banque centrale européenne. (06.03.2025). Décisions de politique monétaire. https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2025/html/ecb.mp250306~d4340800b3.de.html (12.03.2025).

7 Statista. (17.01.2025). Chine : croissance du produit intérieur brut (PIB) réel entre le 4e trimestre 2021 et le 4e trimestre 2024. https://de.statista.com/statistik/daten/studie/179388/umfrage/wachstum-des-bruttoinlandsprodukts-bip-in-china-nach-quartalen/ (21.02.2025).

8 Statista. (14.02.2025). Chine : évolution relative du volume des exportations entre décembre 2023 et décembre 2024. https://de.statista.com/statistik/daten/studie/173902/umfrage/veraenderung-der-monatlichen-exporte-aus-china-gegenueber-dem-vorjahresmonat/ (21.02.2025).

2024, ce qui n'avait plus été le cas depuis 2015.[9] En conséquence, les prévisions pour le potentiel de croissance de la Chine en 2025 sont plutôt pessimistes, avec une moyenne de 4,4%.[10]

En 2024, l'économie des États-Unis a enregistré un essor total de 2,8%.[11] Comme en Allemagne, l'inflation aux États-Unis a reculé par rapport à l'année précédente.[12] C'est pourquoi le taux directeur y a été abaissé à plusieurs reprises depuis septembre 2024.[13]

La progression du produit intérieur brut en 2024 a été de 0,7% dans la zone euro et de 0,9% dans l'UE,[14] ce qui représente dans les deux cas une croissance plus élevée qu'en 2023. Le taux de chômage pour l'ensemble de l'UE s'élevait en novembre 2024 à 5,9%, soit environ 13 millions de chômeurs. Avec 6,3%, le taux de chômage dans la zone euro a une nouvelle fois dépassé celui de l'UE, tout comme cela avait été le cas en 2023.[15]

Activité d'émission

Avec une part de marché actuelle de 21%, la SG Effekten GmbH est le numéro un du marché européen dans la vente publique, représenté dans plus de 20 pays et à plusieurs reprises récompensé comme étant le meilleur émetteur de certificats d'Europe. Dotée d'un important potentiel de croissance structurelle dans les années qui viennent, la SG Effekten GmbH est parfaitement positionnée pour continuer à jouer un rôle dominant sur le marché européen des émissions.

La SGE s'est fixée pour objectif de consolider en permanence sa position de marché et de devenir un émetteur principal de produits cotés sur le marché européen.

La complexité des réglementations et de la surveillance reste considérable (règlements relatifs aux fonds propres, exigences détaillées à l'égard des systèmes de gestion des risques, obligations de fournir fréquemment des renseignements, nouvelle législation sur les prospectus). Conformément à une directive de l'Union européenne (2020/1989), la Société est tenue de publier au registre des entreprises les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe selon le nouveau format électronique européen unique (FEEU).

Industrie automobile

En 2024, 2 817 331 nouvelles voitures de tourisme ont été immatriculées en Allemagne, soit 1,0% de moins que l'année précédente.

Après l'abandon de l'encouragement de l'État en 2023, la part des véhicules électriques a nettement diminué pour se fixer à 13,5% (contre 29,5% en 2023). Les véhicules hybrides ont représenté 33,6% des immatriculations (29,5% l'année précédente).

---

[9] Office fédéral allemand de la statistique. (19.02.2025). Au bout de neuf ans, les États-Unis redeviennent en 2024 le principal partenaire commercial de l'Allemagne. https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressemitteilungen/2025/02/PD25_063_51.html (21.02.2025).

[10] Institut de l'économie allemande. (21.02.2025). Objectif de 5% tout juste atteint : la croissance de la Chine s'essouffle. https://www.iwkoeln.de/studien/gero-kunath-chinas-wachstum-geht-die-puste-aus.html (21.02.2025).

[11] Bureau of Economic Analysis. (30.01.2025). Produit intérieur brut, 4e trimestre et année 2024 (estimations prévisionnelles). https://www.bea.gov/news/2025/gross-domestic-product-4th-quarter-and-year-2024-advance-estimate (21.02.2025).

[12] Statista. (14.01.2025). Taux d'inflation mensuel sur 12 mois aux États-Unis de novembre 2020 à novembre 2024. https://www.statista.com/statistics/273418/unadjusted-monthly-inflation-rate-in-the-us/ (24.02.2025).

[13] Statista. (04.02.2025). Taux effectif mensuel pour les fonds fédéraux aux États-Unis de juillet 1954 à janvier 2025. https://www.statista.com/statistics/187616/effective-rate-of-us-federal-funds-monthly/ (24.02.2025).

[14] Eurostat. (14.02.2025). Hausse de 0,1% du PIB ainsi que de l'emploi dans la zone euro. https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-euro-indicators/w/2-14022025-ap (24.02.2025).

[15] Eurostat. (07.01.2025). Taux de chômage dans la zone euro à 6,3%. https://ec.europa.eu/eurostat/de/web/products-euro-indicators/w/3-07012025-bp (24.02.2025).

Le pourcentage des véhicules à essence a été nettement supérieur au niveau de l'année précédente (35,2% contre 34,4%) ; les véhicules diesel ont affiché au bilan annuel un pourcentage de 17,2% (contre 17,1% l'année précédente).

Pour les marques importées, Peugeot (+44%), Volvo (+39,3%) et Citroën (+32,9%) ont vu leurs immatriculations augmenter, alors que celles de Polestar (-49,4%) et Tesla (-41,0%) diminuaient fortement. De même, Fiat (-24,8%), Renault (-20,4%) et Hyundai (-9,4%) ont enregistré des pertes sur le plan des nouvelles immatriculations.

Le marché des véhicules d'occasion a progressé de 7,4% avec 6 479 953 réimmatriculations.

En tant que société de financement automobile indépendante des marques, la société ALD LF appartenant au Groupe a enregistré des baisses de nouvelles affaires par rapport à l'année précédente qui la situent en dessous de l'évolution du marché.

Asset Management

En raison de l'arrêt des opérations destinées à la clientèle au 31 décembre 2023, les évolutions du secteur des fonds n'ont aucune pertinence pour la situation économique de la Société Générale Securities Services GmbH.

II. Évolution des affaires

Global Banking and Investor Solutions

Au cours de l'exercice 2024, l'activité d'émission a progressé de 29,4% par rapport à l'année précédente (704 342 produits émis en 2024 contre 544 197 en 2023). La hausse de l'activité d'émission est due à la forte activité de la clientèle qui a entraîné une extension de l'offre.

En 2024, 31 345 produits de placement ont été émis au total (28 925 l'année précédente). Parmi les produits sans protection du capital, 15 012 produits ont été émis sur certificats discount, 13 068 sur certificats bonus, 2 492 sur prêts d'actions, 383 sur certificats indiciels / de participation et 7 sur certificats express. Parmi les produits avec protection du capital, 383 ont été émis sur certificats à protection de capital.

Par ailleurs, 672 997 produits à effet de levier ont été émis (515 272 l'année précédente). Outre 463 119 produits avec knock-out, 157 601 produits ont été émis sur warrants et 52 277 sur certificats facteurs parmi les produits sans knock-out.

Les opérations d'émission ont concerné à 79% le marché allemand et à 21% les marchés étrangers (dont 49% pour la France, 30% pour le marché scandinave, 9% pour la Suisse, 3% pour le Benelux, 4% pour le marché ibérique et 5% pour l'Italie).

La filiale ALD Finanz Lease GmbH, Hambourg, acquise en 2017, a pu continuer à s'affirmer malgré le contexte de marché difficile, mais a dû encaisser un recul de ses bénéfices. Celui-ci découle essentiellement d'une diminution des encours de leasing, d'une baisse des prêts consentis par la filiale BDK et d'une diminution des résultats de la vente d'objets loués en fin de contrat. S'agissant de la participation à la Société Générale Securities Services GmbH, l'amortissement du prix d'achat de 515 KEUR a été conservé à hauteur de 1,00 euro en raison des résultats futurs attendus.

Compte tenu de l'expansion de l'activité d'émission, l'évolution globale de l'exercice peut être jugée positive.

Financial Services to Corporates and Retails

En 2024, les nouveaux contrats dans le financement des ventes ont atteint un volume de 1 223 millions d'euros, soit 1% en dessous du chiffre de l'année précédente.

L'encours de créances dans le financement des ventes s'est replié de 5,6% à 3 425 millions d'euros (2023 : 3 630 millions d'euros), alors que le nombre des comptes de crédit reculait de 10,7% à 269 688 (contre 301 836 en 2023).

Le relèvement répété de nos conditions d'intérêt en 2023 en raison de la forte hausse des frais de refinancement nous a fait perdre un nombre de concessionnaires plus élevé que prévu en tant qu'intermédiaires actifs. Durant l'exercice écoulé, nous avons eu des conditions fondamentalement compétitives et nous avons pu stimuler nos activités par des campagnes limitées dans le temps.

Nous n'avons néanmoins pas pu concrétiser la forte augmentation des nouveaux contrats escomptée au moment du rapport de l'année dernière.

Au cours de l'exercice écoulé, les stocks des concessionnaires se sont normalisés après l'augmentation de l'exercice 2023.

En conséquence, la sollicitation d'un financement d'achat a diminué de 24% pour se fixer à 583 millions d'euros jusqu'à la fin de l'année 2024, et a donc correspondu à nos attentes au moment de l'établissement du rapport de l'année précédente.

En nombres unitaires, le portefeuille de location, qui désigne le nombre de contrats de location actifs, a affiché l'évolution suivante :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Acquisitions	19 456	17 024	12 975	11 153	8 806
Parc automobile	75 141	67 782	60 075	50 663	39 269

Asset Management

La Société Générale Securities Services GmbH a pour but de s'acquitter d'engagements envers d'anciens investisseurs d'actifs de placement en Allemagne et dans l'UE qui étaient gérés par la société dans le passé, ainsi que de s'acquitter d'engagements contractés, après la cessation de la relation d'affaires, avec d'autres clients pour lesquels la société fournissait d'autres activités directement liées à la gestion d'actifs de placement.

Les produits ont été essentiellement en rapport avec la dissolution de provisions. C'est pourquoi le bénéfice au 31 décembre 2024 s'est élevé à 2,9 millions d'euros. Le résultat net bancaire a diminué de -74,1% par comparaison avec la même période de l'exercice précédent et a atteint 2,7 millions d'euros. Les charges d'exploitation sont passées de -19,5 millions d'euros à +0,1 million d'euros.

Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites plus haut dans les divers segments, la Direction est d'avis que la marche des affaires du Groupe en 2024 reste satisfaisante, malgré le contexte économique difficile.

III. Situation de l'actif, des résultats et situation financière

a) Situation des résultats

La situation des résultats du groupe SGE concerne la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

	en millions d'euros 2024	en millions d'euros 2023
Produit net des intérêts	111	141
Produit net des commissions	12	13
Résultat net des opérations financières	0	2
Résultat net des autres activités	9	5
Produit net bancaire	**131**	**161**
Frais de personnel	(48)	(54)
Autres frais administratifs	(27)	(27)
Amortissements et dépréciations	(6)	(6)
Résultat brut d'exploitation	**50**	**74**
Coût du risque	(9)	(9)
Résultat d'exploitation	**42**	**65**
Résultat net des domaines d'activité abandonnés	**3**	11
Résultat avant impôts	**44**	**54**
Résultat net (part du Groupe)	**44**[16]	**54**[17]

Le produit net des intérêts s'est élevé en 2024 à 111 millions d'euros et a été essentiellement dû aux opérations de crédit et de location dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ». Le produit net des commissions a atteint 12 millions d'euros en 2024, provenant principalement du segment « Financial Services to Corporates and Retails ».

Le résultat des autres activités, d'un montant de 9 millions d'euros, est dû pour l'essentiel au segment « Financial Services to Corporates and Retails » et comprend en particulier les charges et les produits découlant des contrats de location simple (leasing opérationnel) en tant que bailleur.

[16] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».
[17] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

Le produit net bancaire du Groupe s'élève à 131 millions d'euros.

Les frais de personnel et les autres frais administratifs constituent des postes de dépenses importants du Groupe. Les frais de personnel qui s'élèvent à 48 millions d'euros et les autres frais administratifs d'un montant de 27 millions d'euros sont encourus principalement dans les segments « Financial Services to Corporates and Retails » et « Asset Management ».

Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, le résultat net du Groupe se chiffre à 44[18] millions d'euros en 2024.

La situation des résultats par segment se présente comme suit :

Global Banking and Investor Solutions

Les produits de la vente des warrants et des certificats émis sont toujours identiques aux charges de l'achat des opérations de couverture correspondantes, si bien que la Société ne réalise aucun bénéfice à partir de son activité d'émission.

Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

Les frais de personnel ainsi que les autres frais administratifs sont répercutés sur la Société Générale S.A., Paris, sur la base d'une réglementation « cost-plus ».

En 2024, le segment accuse une perte de 5,7 millions d'euros qui résulte essentiellement de la différence entre les produits perçus dans le cadre de la méthode « cost-plus », les pertes sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat et les charges d'intérêts d'un montant de 6,1 millions d'euros pour le prêt contracté auprès de la Société Générale S.A. Francfort pour l'achat des parts de l'ALD LF et de la SGSS.

Financial Services to Corporates and Retails

En 2024, le produit net des intérêts a reculé à 117 millions d'euros par rapport à l'année précédente, où il s''était élevé à 141 millions d'euros.

Le produit net des commissions a diminué pour se fixer à 12 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la baisse des nouvelles opérations ainsi que par le faible niveau des commissions, dû à la modification de la directive sur l'intermédiation en assurance depuis le 1er juillet 2022, qui a entraîné une chute des commissions.

Le provisionnement des risques s'élève à 8,5 millions d'euros pour l'exercice (contre 9,3 millions d'euros l'année précédente).

Au total, le résultat net du segment atteint 46,9[19] millions d'euros (69,1[20] millions d'euros l'année précédente).

[18] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».
[19] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».
[20] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

Asset Management

Le produit net bancaire réalisé par le segment « Asset Management » en 2024 s'élève à 2,7 millions d'euros. Il comprend pour l'essentiel les produits nets des commissions à hauteur de +1,7 million d'euros, le produit net des intérêts et les recettes assimilées à hauteur de -0,3 million d'euros ainsi que les recettes d'autres activités à hauteur de +2,3 millions d'euros, dont il faut déduire en partie les dépenses pour les autres activités à hauteur de -1,0 million d'euros.

Au cours de l'exercice 2024, le total des frais a atteint +0,1 million d'euros (bénéfice net). Il est principalement composé des frais administratifs à hauteur de -1,6 million d'euros, des amortissements et dépréciations sur les actifs immobilisés à hauteur de -0,4 million d'euros et des frais de personnel à hauteur de -0,2 million d'euros et est plus que compensé (+2,4 millions d'euros) par les frais facturés à d'autres sociétés du Groupe. Ce bénéfice est composé des dissolutions de provisions non utilisées en décembre 2023.

Globalement, le segment abandonné affiche un bénéfice de 2,9 millions d'euros.

b) Situation financière et de trésorerie

La nature et l'exécution des activités du Groupe sont conçues de manière à garantir une situation de trésorerie toujours suffisante. Les dettes découlant de l'émission de certificats et de warrants sont couvertes d'une manière générale par des instruments financiers aux échéances concordantes, libellés dans les mêmes devises et identiques en termes de risque de prix.

Dans le segment « Global Banking and Investor Solutions », les opérations ayant une incidence sur les flux financiers dans le domaine des warrants et des certificats concernent les émissions et leurs opérations de couverture, le règlement des frais de personnel et des autres frais d'exploitation ainsi que leur répercussion sur la Société Générale S.A., Paris, et la Société Générale Francfort. En raison du remboursement intégral par la Société Générale S.A. de tous les frais supportés lors de l'émission, le Groupe dispose de liquidités suffisantes dans le segment « Global Banking and Investor Solutions » et est en mesure d'honorer toutes ses obligations de paiement.

Pour le financement des activités de leasing, le Groupe utilise non seulement ses capitaux propres, mais surtout des moyens de financement de la Société Générale S.A., Paris, présentant un taux d'intérêt fixe et une structure amortissable ou in fine. Nous suivons en l'occurrence le principe d'un refinancement caractérisé principalement par la concordance des échéances.

En outre, pour garantir la trésorerie de base, des lignes de crédit ont été convenues avec la Société Générale S.A. et d'autres établissements de crédit sur la base de la planification de l'activité. À la date de clôture des comptes, il existait une ligne de crédit de la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. avec la SG Effekten d'un montant de 10 millions d'euros, qui était utilisée à hauteur de 4 352 KEUR à la date de clôture des comptes, ainsi que des lignes de crédit dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails » pour un montant de 4 900 millions d'euros, dont 2 027 millions d'euros n'étaient pas sollicités.

Par ailleurs, dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », nous utilisons également l'instrument de la titrisation de crédits. À ce jour, nous avons regroupé des créances en 11 sociétés ad hoc sous le nom de « Red & Black », utilisées pour les titrisations du groupe Société Générale, et nous les avons placées auprès du public. Quatre sociétés ad hoc étaient actives à la date de clôture des comptes (quatre l'année précédente). À la date de

clôture des comptes, ces dettes s'élèvent à 1 556 millions d'euros (1 758 millions d'euros l'année précédente).

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose de liquidités pour un montant de 138,6 millions d'euros (82,6 millions d'euros au 31 décembre 2023) (voir note 4.4).

Les dettes envers les établissements de crédit au 31 décembre 2024 ont diminué, essentiellement par suite de la baisse des dépôts à terme, pour se fixer à 3 294 millions d'euros (3 546 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les autres dettes ont diminué de 125,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024 pour se fixer à 144,1 millions d'euros (voir note 7.3).

Les provisions s'élèvent à 77,3 millions d'euros (83,8 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, il existe des opérations hors bilan et d'autres dettes sous forme de promesses de garantie et d'opérations sur certificats pour un montant de 200 millions d'euros.

c) Situation de l'actif

Le bilan est essentiellement constitué par le poste des titres émis et par leurs opérations de couverture ; celui-ci affiche des valeurs qui varient en fonction de l'activité d'émission du Groupe.

Le total du bilan a augmenté de 98,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024 pour se fixer à 9 148 millions d'euros. Cette hausse découle essentiellement de la progression des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les créances sur la clientèle ont diminué de 388,3 millions d'euros à 3 952 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024. Il s'agit pour l'essentiel de crédits à tempérament dans le cadre du financement des ventes dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ». Le financement des ventes se fait sous forme de crédits à tempérament présentant une échéance convenue et un taux d'intérêt fixe.

Les créances sur les établissements de crédit, d'un montant de 138,6 millions d'euros, concernent essentiellement des avoirs à court terme auprès de la Société Générale S.A. et de la Deutsche Bank AG.

L'actif immobilisé, d'un montant de 237,4 millions d'euros (319,7 millions d'euros au 31 décembre 2023), se compose pour l'essentiel d'actifs en leasing d'un montant de 207,8 millions d'euros (286,9 millions d'euros au 31 décembre 2023) et d'immobilisations incorporelles à hauteur de 1,9 million d'euros (2,5 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les créances découlant de contrats de leasing s'élèvent à 452,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 (495,9 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les autres actifs (197 millions d'euros) comprennent essentiellement des paiements anticipés régularisés d'un montant de 81 millions d'euros (80 millions d'euros au 31 décembre 2023) ainsi que d'autres créances pour 118 millions d'euros (217 millions d'euros au 31 décembre 2023), déduction faite des dépréciations à hauteur de 2 millions d'euros (3 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les dettes, d'un montant de 9 130 millions d'euros, se composent pour l'essentiel des dettes financières à la juste valeur par résultat (4 046 millions d'euros) ainsi que des dettes envers

les établissements de crédit (3 294 millions d'euros) découlant du refinancement de l'activité de crédit et de leasing et des emprunts contractés pour l'achat des filiales.

Les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2024 s'élèvent à 18 millions d'euros (15 millions d'euros au 31 décembre 2023). Pour de plus amples informations, nous renvoyons à la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés ainsi qu'au tableau d'évolution des capitaux propres.

Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segment, la Direction estime que l'évolution des affaires du Groupe ainsi que la situation de son actif et de ses résultats et sa situation financière sont, dans l'ensemble, satisfaisantes pour l'exercice 2024.

IV. Indicateurs de performance financiers / non financiers

Global Banking and Investor Solutions

La SGE, qui représente le segment « Global Banking and Investor Solutions », a uniquement une fonction d'émission au sein du groupe Société Générale S.A., dont les produits proviennent des accords « cost-plus » existant avec la Société Générale S.A. Paris et la Société Générale Francfort. La gestion de cette fonction d'émission se base sur la conception de nouveaux produits et sur le placement ciblé correspondant de titres auprès d'investisseurs. Pour la SGE, l'indicateur de performance retenu est le volume des émissions mesuré en fonction du nombre de produits.

La gestion interne de la Société est effectuée pour l'essentiel par les systèmes et les procédures de contrôle de la société mère. Dans un souci d'augmenter l'efficacité opérationnelle, la société mère adapte en permanence les systèmes et processus de contrôle existants et complète ce contrôle si besoin est. Les processus de comptabilité financière et leurs contrôles sont constamment examinés et adaptés le cas échéant. Il n'existe pas d'autres indicateurs de performance non financiers.

Financial Services to Corporates and Retails

Dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », le résultat net, le ratio coût-revenus (C/I), le return on equity (RoE) ainsi que les nouveaux contrats sont utilisés comme indicateurs de performance financiers.

Le résultat net, de 46,9[21] millions d'euros en 2024, est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (69,1[22] millions d'euros). Pour 2024, les prévisions envisageaient un résultat net de 36,7 millions d'euros.

Le RoE met le résultat après impôts, y compris celui des filiales, en rapport avec les capitaux propres normés. Pour l'exercice 2024, les prévisions tablaient sur un RoE avant transfert des bénéfices de 10%. Le RoE effectif, de 9,7%, a donc été légèrement inférieur aux prévisions.

[21] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».
[22] Les valeurs de l'exercice précédent ont été modifiées suite à une correction conformément à l'IAS 8.41 et sont commentées séparément à l'annexe aux comptes consolidés, à la note 1 de la section « Adaptations ».

Le ratio C/I, quant à lui, a réalisé une légère progression à 62% (contre 63,7% en 2023), alors que le chiffre prévu pour l'exercice était de 61,5%.

Le nombre de nouveaux contrats de leasing constitue un autre chiffre-clé. En 2024, 8 806 nouveaux contrats de leasing et 64 370 contrats de financement ont été conclus. Pour l'exercice 2024, les prévisions envisagent 13 392 contrats de leasing et 88 214 contrats de financement.

Asset Management

Il a été mis un terme à l'ensemble de l'offre de services de la Société Générale Securities Services GmbH au 31 décembre 2023. Le but de la Société Générale Securities Services GmbH est de remplir les engagements contractés envers d'anciens investisseurs d'actifs de placement venant d'Allemagne et de l'UE qui étaient gérés par la Société dans le passé, ainsi que de remplir les engagements apparus après la fin de la relation commerciale avec d'autres clients pour lesquels la Société assurait d'autres activités directement liées à la gestion d'actifs de placement. C'est la raison pour laquelle il n'existe encore aucun indicateur de performance financier ou non financier pour la SGSS.

C. Rapport sur l'évolution future du Groupe ainsi que ses opportunités et ses risques

I. Évolution probable du Groupe (rapport prévisionnel)

Évolution macroéconomique

Les facteurs qui ont pesé sur l'année 2024 et ont entraîné un recul du produit intérieur brut continueront à se faire sentir sur l'économie allemande en 2025. Néanmoins, l'Allemagne pourrait connaître une légère reprise économique au premier trimestre. Alors que les investissements restent faibles en raison d'incertitudes persistantes, de conditions de financement difficiles et d'un faible taux d'exploitation des capacités, la demande commence depuis peu à se ranimer dans le secteur de la construction et dans l'industrie. En raison de fortes hausses de salaires, la consommation des particuliers présente un important potentiel d'accroissement des dépenses de consommation, tout en étant atténuée par les perspectives plutôt négatives du marché de l'emploi. L'évolution des exportations, très défavorable en dernier lieu et pouvant atteindre -8,5%, pourrait à nouveau s'alléger au premier trimestre.[23] Toutefois, les États-Unis ont récemment annoncé de forts droits de douane supplémentaires sur les produits de l'UE qui risquent de peser lourdement sur les exportations allemandes.[24] Pour l'ensemble de l'année 2025, l'Allemagne, selon les prévisions, peut s'attendre à une croissance économique faible de 0,3%.[25] Pour l'essentiel, la tendance à la stagnation continue cependant à s'imposer.

[23] Statista. (07.02.2025). Évolution du volume des exportations allemandes par rapport au même mois de l'année dernière, entre décembre 2023 et décembre 2024. https://www.statista.com/statistics/1304303/export-volume-monthly-change-germany/ (27.02.2025), Deutsche Bundesbank. (24.02.2025). La conjoncture en Allemagne. https://publikationen.bundesbank.de/publikationen-de/berichte-studien/monatsberichte/monatsbericht-februar-2025-928514?article=konjunktur-in-deutschland-950650 (25.02.2025).

[24] Parlement européen. (13.02.2025). Échanges entre l'UE et les États-Unis : incidences possibles de nouveaux droits de douane sur l'Europe. https://www.europarl.europa.eu/topics/de/article/20250210STO26801/handel-zwischen-der-eu-und-den-usa-mogliche-auswirkungen-neuer-zolle-auf-europa#warenhandel-3 (27.02.2025).

[25] Statista. (27.01.2025). Prévisions du FMI : croissance du produit intérieur brut (PIB) réel dans les principaux pays industrialisés et émergents de 2023 à 2026. https://de.statista.com/statistik/daten/studie/38043/umfrage/prognose-zur-entwicklung-des-bip-in-ausgewaehlten-laendern/ (24.02.2025).

En janvier 2025, l'inflation en Allemagne a été de 2,3% par rapport au même mois de l'année précédente, c'est-à-dire 0,2% en dessous de son niveau de la fin de l'année. Cette évolution est sans doute principalement due à la hausse plus modérée des prix des denrées alimentaires et à la baisse des prix de l'énergie. En revanche, les prix des services continuent à avoir un effet inflationniste, comme cela a été le cas durant toute l'année 2024. Par rapport à janvier 2024, on a observé une hausse des prix des services de 4%, nettement supérieure au taux de renchérissement global.[26] Pour la suite de l'année, les prix des denrées alimentaires devraient à nouveau progresser plus fortement, l'influence de la baisse des prix de l'énergie sur le taux d'inflation global devrait s'atténuer et le niveau des prix des services ne devrait régresser que lentement. C'est pourquoi le taux d'inflation restera sans doute élevé en 2025, tout en se rapprochant encore de l'objectif de 2%.[27]

Depuis mars 2025, le taux directeur, après des baisses répétées, est de 2,65%. Le Conseil de la BCE est optimiste quant à l'évolution de la désinflation et escompte également atteindre l'objectif de 2% qui doit être stabilisé durablement. Néanmoins, la Banque centrale européenne ne souhaite plus s'engager sur la voie d'une évolution univoque des taux. Les décisions concernant les taux d'intérêt doivent être prises d'une réunion à l'autre en s'appuyant sur des informations et des données actuelles. Au vu de l'évolution positive de la désinflation, la Banque centrale européenne mise pour 2025 sur une inflation ramenée en moyenne à seulement 2,1%.[28]

En janvier 2025, le taux de chômage a progressé de 0,4% par rapport au mois précédent, pour se fixer à 6,4%, ce qui correspond à 186 000 chômeurs de plus. Le nombre de chômeurs a ainsi totalisé 2 993 000 en janvier, dépassant ainsi de 187 000 le total des chômeurs en janvier de l'année précédente.[29] En moyenne annuelle sur 2024, le taux de chômage a été de 6,0%, soit 0,3% de plus qu'en 2023.[30] En 2025, les prévisions tablent sur une progression probable du taux de chômage dans tous les Länder, ce qui portera le taux de chômage à 6,1%.[31]

Global Banking and Investor Solutions

La Direction s'attend à une progression modérée du volume des émissions, augmentant de 5% à 10% par rapport à 2024. Comme dans les années passées, une vaste gamme de warrants et de certificats sera proposée en 2025. En particulier, la présence européenne sera encore consolidée. Étant donné la volatilité du marché, il convient de continuer à miser sur un volume accru d'émissions ultérieures de turbo warrants en cas de violation des barrières.

Compte tenu des intérêts échus pour les prêts contractés, pour un montant d'environ 7,0 millions d'euros, et des remboursements dus au titre des conventions « cost-plus », la Société escompte donc un résultat d'environ 6,2 millions d'euros avant le transfert des bénéfices à la Société Générale de Francfort.

Selon les hypothèses retenues pour notre planification, aucune pénurie de liquidités n'est attendue.

---

[26] Office fédéral allemand de la statistique. (13.02.2025). Taux d'inflation de +2,3% en janvier 2025. https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressemitteilungen/2025/02/PD25_055_611.html (24.02.2025).

[27] Deutsche Bundesbank. (13.12.2024). Prévisions pour l'Allemagne : perspectives économiques nettement assombries – l'inflation retombe à 2%. https://publikationen.bundesbank.de/publikationen-de/berichte-studien/monatsberichte/monatsbericht-dezember-2024-947558?article=deutschland-prognose-wachstumsausblick-deutlich-eingetruebt-inflation-geht-zurueck-auf-2--947440 (24.02.2025).

[28] Deutsche Bundesbank. (24.02.2025). Politique monétaire et opérations bancaires. https://publikationen.bundesbank.de/publikationen-de/berichte-studien/monatsberichte/monatsbericht-februar-2025-928514?article=geldpolitik-und-bankgeschaeft-950646 (25.02.2025).

[29] Agence fédérale allemande du travail. (31.01.2025). Le marché du travail en janvier 2025. https://www.arbeitsagentur.de/presse/2025-06-arbeitsmarkt-im-januar-2025 (25.02.2025).

[30] Agence fédérale allemande du travail. (03.01.2025). Rétrospective sur l'année 2024. https://www.arbeitsagentur.de/presse/2025-02-jahresrueckblick-2024 (25.02.2025).

[31] Institut de recherche sur le marché du travail et les professions. (07.10.2024). Faiblesse de l'évolution des marchés régionaux du travail. https://doku.iab.de/kurzber/2024/kb2024-20.pdf (25.02.2025).

Financial Services to Corporates and Retails

Une amélioration du résultat net à 39,3 millions d'euros est attendue pour 2025.

Dans le sillage de l'amélioration du résultat net, une augmentation du RoE à 10,7% est escomptée pour 2025.

Sur la base de l'évolution prévue pour 2025, une nouvelle amélioration du ratio C/I à 55% est attendue.

Au total, nous misons sur une nette progression de nos nouveaux contrats, en particulier par le biais de 14 900 contrats de leasing et 100 000 contrats de financement. Une évolution similaire est prévisible pour notre filiale BDK.

Une modification du contexte politique peut entraîner des opportunités et des risques pour nos activités. Dans le même temps, de nouvelles hausses des prix ou des taux d'intérêt peuvent freiner la conclusion de nouveaux contrats. Dans cette mesure, l'incertitude quant à l'évolution des affaires demeure importante.

Asset Management

Pour l'exercice suivant, en raison de la cessation des opérations avec la clientèle, la Société Générale Securities Services GmbH ne s'attend plus qu'à quelques produits provenant de franchises découlant d'actions collectives en justice ainsi que de remboursements d'impôts à la source ou de la sous-location des bureaux.

Sur le plan des coûts d'exploitation, la Société Générale Securities Services GmbH s'attend à des coûts relativement faibles, composés principalement des frais de personnel, des frais juridiques et des services fournis par la Société Générale Francfort pour la SGSS.

Pour 2025, nous prévoyons une perte opérationnelle de l'ordre de 0,2 million d'euros.

Appréciation globale

Pour 2025, la Société table sur une contribution au résultat de la part de l'ALD Lease Finanz GmbH à hauteur de 39,3 millions d'euros ainsi que sur une contribution à la perte de la Société Générale Securities Services GmbH à hauteur d'environ 0,2 million d'euros au titre des contrats de transfert de bénéfices conclus.

Compte tenu des intérêts courus pour les prêts contractés, d'un montant d'environ 7,0 millions d'euros, et des remboursements sur la base des conventions « cost plus », la Société s'attend par conséquent à un résultat d'environ 32,1 millions d'euros avant transfert des bénéfices à la Société Générale de Francfort.

Aucune difficulté de trésorerie n'est attendue grâce à la ligne de crédit existant avec la succursale de Francfort de la Société Générale, à hauteur de 10 millions d'euros.

II. Rapport des risques

Système de gestion des risques

La gestion des risques au sein du Groupe a lieu au niveau des entreprises ALD LF/BDK et SGSS pertinentes en la matière. Pour la gestion des risques concernant les opérations sur warrants et certificats de la SGE au niveau du groupe SGE, il est tenu compte du fait que tous les risques encourus sont transférés au groupe Société Générale dans le cadre d'une « garantie globale ».

Les risques du sous-groupe sont présentés d'après la méthode nette.

Les principaux éléments du système de gestion des risques sont la stratégie de risque, l'inventaire des risques, le concept de capacité à supporter les risques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques.

Inventaire des risques

Dans le cadre de l'inventaire des risques effectué au moins chaque année, les types de risques suivants ont été identifiés comme essentiels par les sociétés du Groupe :

- Risques de contrepartie
- Risques de marché et de valeur résiduelle
- Risques d'illiquidité
- Risques opérationnels
- Risques commerciaux et de réputation
- Risques de conformité

Stratégie de risque

Chaque société du Groupe dispose de sa propre stratégie de risque qui repose sur sa stratégie commerciale et définit des objectifs et des mesures pour chaque type de risque. Les stratégies de risque sont examinées chaque année et ajustées le cas échéant.

Des directives de travail coordonnées avec les stratégies de risque, un reporting structuré, des systèmes de limites adaptés au type de risque ainsi que la formation et le perfectionnement de nos collaborateurs sont des éléments essentiels du système de gestion des risques pour tous les types de risques.

De plus, d'importants indicateurs de risques sont analysés chaque mois ou chaque trimestre et documentés dans l'outil GPS du groupe Société Générale.

Les réclamations et les plaintes sont saisies dans une autre base de données centrale, évaluées chaque mois et communiquées à la Direction ainsi qu'à tous les chefs de service. Ces instruments permettent de déduire des mesures concrètes visant à réduire les risques.

a) Risques de contrepartie

Global Banking and Investor Solutions

La Société n'est pas exposée à des risques de règlement étant donné que les paiements découlant de la vente des titres émis et de l'achat des opérations de couverture ainsi que les

paiements liés à l'exercice des titres se compensent toujours mutuellement. Les créances découlant d'opérations de sens contraire finalisées sont dues exclusivement par la Société Générale S.A., Paris. La solvabilité de cette dernière et de ses filiales est déterminante pour l'évaluation des risques de la Société.

Financial Services to Corporates and Retails

Le domaine Risk & Finance contrôle et surveille les risques de crédit de la banque. Il établit les analyses de crédit pour le financement des achats qui sont déterminantes pour l'octroi ou le refus du crédit. À partir d'un certain volume de crédit, les décisions d'octroi de crédit sont prises avec la participation du service du crédit de la Société Générale et du conseil de surveillance de la BDK.

Pour ce qui est du financement des achats, nous comptons 754 engagements de crédit, les 10 plus grands emprunteurs représentant une part de 32% du volume des lignes de crédit accordées. Le domaine Risk & Finance établit, chaque trimestre, un rapport des risques de crédit destiné à la Direction et au conseil de surveillance de la BDK. Celui-ci fait partie intégrante du rapport de risques de la banque et est remis à l'ensemble du conseil de surveillance chaque trimestre. De même, le comité des risques de la banque, composé de représentants des domaines Marché et Suivi du marché, se réunit tous les trimestres pour analyser la situation actuelle en matière de risques et adopter les mesures qui s'imposent.

Pour ce qui est du financement des ventes, les risques individuels qui se présentent sont faibles grâce à une large diversification. Les 10 plus grands emprunteurs représentent une part de 0,3% du portefeuille de financement des ventes total.

La décision d'octroi de crédit pour le financement des ventes est prise principalement au sein du département Décision & Support selon une procédure standardisée et assistée par ordinateur. Les crédits individuels d'un certain montant sont soumis de surcroît au vote et à la décision du service CRM-CF du domaine Risk & Finance.

Les transactions ABS n°8 à 11 ont été divisées en 5 tranches. Comme pour les transactions antérieures, les titres de classe A (volume d'émissions respectifs de 935, 705 et 567 millions d'euros) sont notés AAA. Les titres des classes B à D de la transaction ABS n°8, notés AAA, A+, A- ou AA+, A et BBB ont été placés en octobre 2021. Les titres des classes B à D de la transaction ABS n°9, notés AA, A+, BBB ou AAA, A+ et BB+, ont été placés en octobre 2022. Les classes B à D de la transaction ABS n°10, notés AA+, A+, A ou AA+, AA- et BBB, ont été placés en octobre 2023. Les titres des classes B à D de la transaction ABS n°11, notés AAA, AA, A+ ou AA+, A et BBB+ ont été placés en octobre 2024. Les transactions ABS concernent les sociétés Red & Black Auto Germany citées dans le périmètre de consolidation.

Nous tenons compte des risques reconnus et latents de variation de la cote de crédit en constituant des provisions pour risques conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

S'agissant des détails relatifs au calcul du provisionnement des risques selon l'IFRS 9, nous renvoyons à la note 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

En fonction du retard de paiement et du statut du crédit, les taux de provision se situent entre 0,25% et 100%. Au total, le montant des provisions pour risques individuels constituées pour les risques de crédit s'élève à 1,4% du portefeuille de financement des ventes (1,3% l'année précédente).

Les taux de provision individuels dans le financement des concessionnaires s'élèvent, pour les crédits non échus, jusqu'à 10,32% en fonction de leur classement. Pour les crédits échus,

les provisions individuelles sont calculées par une analyse de chaque cas d'espèce. Au total, des provisions individuelles de 1,3% (1,5% l'année précédente) ont été constituées pour le portefeuille du financement des achats.

Les encours comptables sont diminués des provisions correspondantes.

Au total, le montant des risques de crédit attendus et inattendus (Credit Value at Risk) en fin d'exercice s'élève à 82 millions d'euros (89 millions d'euros l'année précédente / niveau de confiance 99,9%).

La Société n'est pas exposée à des risques de contrepartie ni à des risques-pays. Par ailleurs, il convient également de mentionner ici les risques de durabilité. Il s'agit des événements ou des conditions relevant des domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance dont la survenance a ou est susceptible d'avoir des incidences négatives sur la situation de l'actif, la situation financière ou la situation des résultats ainsi que sur la réputation de l'ALD Lease Finanz GmbH. Cela inclut les risques climatiques sous forme de risques physiques et de risques transitoires. Les risques de durabilité sont pris en considération dans le type de risque correspondant.

Dans le cadre de l'inventaire des risques, les effets des risques de durabilité sur les types de risque sont chaque fois étudiés, appréciés et utilisés pour évaluer le type de risque individuel. Cela vaut également pour le traitement des risques de durabilité dans le cadre de stress-tests. Dans cette mesure, les risques de durabilité alimentent directement le profil de risque.

La mutation en cours sur le plan des types de motorisation en direction de l'électromobilité ainsi que les changements potentiels touchant les conditions-cadres juridiques représentent des facteurs transitoires susceptibles d'influer sur la situation future en matière d'actifs et de résultats.

Pour une présentation plus précise des risques de crédit, nous renvoyons à nos commentaires figurant à la note 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Asset Management

Il n'existe pas de risques de contrepartie dans le segment Asset Management.

b) Risques de marché et de valeur résiduelle

Global Banking and Investor Solutions

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, la Société n'est pas exposée à des risques de variation des prix ni à des risques de change, pas plus qu'à des risques de variation des taux d'intérêt.

Financial Services to Corporates and Retails

Le risque de valeur résiduelle résulte des opérations de leasing réalisées dans le domaine d'activité « Financial Services to Corporates and Retails ».

La part des véhicules pour lesquels l'ALD LF supporte le risque de valeur résiduelle s'élève à 32% du volume total (37% l'année précédente).

La valeur résiduelle est déterminée par l'ALD LF en s'appuyant sur ses expériences dans la commercialisation propre des véhicules restitués en fin de contrat. Par ailleurs, une comparaison est effectuée pour certains modèles/certaines variantes de modèles avec l'estimation de la valeur résiduelle de DAT en tant qu'instance externe neutre.

Pour le classement des nouveaux modèles de véhicules, l'ALD LF a recours à l'expertise de notre société sœur ALD AutoLeasing D GmbH.

Les valeurs résiduelles calculées pour les nouveaux contrats sont vérifiées et calculées lors de réunions régulières du comité des valeurs résiduelles. Des prévisions sont utilisées pour déterminer le risque contenu dans le portefeuille.

Pour le calcul de ses valeurs résiduelles, l'ALD LF aspire par principe à un résultat équilibré à la fin de la durée pour la commercialisation de ses véhicules d'occasion, compte tenu des décomptes de fin de contrat. Cet objectif a été dépassé le plus souvent pendant l'année écoulée. Pour les années à venir, il y a cependant lieu de considérer que la commercialisation des véhicules restitués en fin de contrat entraînera certaines pertes, pour lesquelles une provision à hauteur de 6,1 millions d'euros a été constituée (7,4 millions d'euros l'année précédente).

Pour 2025, nous misons sur un résultat des ventes globalement positif.

Dans le cadre des contrats informatiques, il existe des engagements de paiement en monnaies étrangères. Pour limiter les risques de change, un avoir est entretenu en GBP et correspond aux coûts attendus sur un horizon d'une année. Il n'existe aucun autre risque de change.

La gestion du risque de variation des taux d'intérêt est assurée par le biais d'un bilan d'évolution des taux qui est établi et analysé chaque mois par le Controlling. La mesure utilisée pour le risque est le paramètre « sensibilité » qui renseigne sur la variation de la valeur actualisée de l'actif et du passif sur la base de diverses variations de la courbe de structure des taux. La variation de valeur maximale sur la base des scénarios pris pour hypothèse, qui incluent en particulier les scénarios requis par la surveillance, s'élève à 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 (14,9 millions d'euros l'année précédente).

Pour le risque d'illiquidité, un potentiel de risque de 5,3 millions d'euros en fin d'exercice a été calculé (8,4 millions d'euros l'année précédente).

Les transactions ABS n°8 à 11 émises entre 2021 et 2023, qui sont entièrement consolidées, ont été subdivisées en cinq tranches dont la BDK détient la dernière classe, la classe E, sur toute la durée de la transaction. Cette tranche assume les risques attendus du portefeuille vendu.

Le risque de défaillance pour ces titres est déjà pris en compte dans le risque de crédit des créances de crédit vendues aux sociétés ad hoc.

Pour le refinancement, le Groupe utilise des moyens de refinancement à court et à moyen terme ainsi que des swaps sur taux d'intérêt.

Grâce à l'utilisation de dérivés et au refinancement essentiellement caractérisé par la concordance des échéances, il n'existe aucun risque accru de taux d'intérêt à la date de clôture du bilan. Il est envisagé de détenir tous les instruments jusqu'au terme du contrat.

Asset Management

Il n'existe pas de risques de marché ni de risques de valeur résiduelle dans le segment Asset Management.

c) Risques d'illiquidité

En raison de l'intégration dans le groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité ne se dessine à l'heure actuelle. Le besoin de refinancement est calculé chaque année dans le cadre du processus de planification et défini d'entente avec le groupe Société Générale. C'est pourquoi le refinancement s'effectue pour l'essentiel par le biais de lignes de crédit du groupe Société Générale.

Une surveillance quotidienne des flux de paiement et une concertation étroite avec les services de back-office à Paris veillent à ce que la société soit à tout moment en mesure de s'acquitter de ses obligations de paiement. En raison de son intégration au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité ne se dessine à l'heure actuelle.

Dans le cadre du controlling des liquidités, la direction des diverses sociétés du Groupe est en outre régulièrement informée sur les éventuels risques d'illiquidité. La gestion des risques d'illiquidité fait appel à des analyses statistiques du passé, en particulier pour prévoir les rachats de crédit anticipés. Indépendamment de cela, les risques d'illiquidité des fonds sont surveillés à l'aide de méthodes prudentielles reconnues.

Au 31 décembre 2024, il existait des lignes de crédit totalisant 2 027 millions d'euros concernant l'ALD et 4 millions d'euros concernant la SG Effekten.

Pour une présentation plus poussée de la gestion du risque d'illiquidité, nous renvoyons à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

d) Risques opérationnels

Le Groupe a pour objectif de réduire au strict minimum ses risques opérationnels. Pour la surveillance et le contrôle des risques opérationnels, la Société Générale S.A., Paris, a développé des processus et des systèmes qui sont utilisés par le Groupe. Ceux-ci reposent essentiellement sur le principe de la surveillance permanente. Les processus sont documentés dans des applications spécialement prévues à cet effet et sont évalués d'après des critères prédéfinis afin d'exclure des pertes découlant de risques opérationnels. Les risques opérationnels incluent également les risques liés au climat. Ces derniers se subdivisent en quatre catégories : risques physiques (conséquences des événements météorologiques extrêmes et des modifications à long terme des conditions climatiques et écologiques), risques d'atténuation (mesures légales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre), risques de transition (risques découlant des processus d'adaptation) et risques d'adaptation (mesures destinées à préparer la société et l'environnement aux incidences de la crise climatique). Les risques les plus importants pour la société peuvent découler de risques physiques. Afin de réduire ces risques, des mesures ont été prises dans le cadre du plan de continuité des activités (PCA) pour maintenir le déroulement parfait des affaires en cas de perturbation des infrastructures.

Les processus externalisés dans les centres de service à Bangalore et à Bucarest sont soumis aux mêmes règles et principes que ceux valables pour la Société Générale Effekten GmbH. Le respect des processus prédéfinis est garanti par le biais de comités standardisés et d'indicateurs clés de processus (key process indicators, KPI).

La fonction de prévention de la fraude, qui surveille les nouveaux contrats et le portefeuille de crédits, identifie les opérations suspectes, prend des mesures visant à limiter le préjudice et forme nos collaborateurs, revêt une importance particulière pour le segment « Financial Services to Corporates and Retail ».

En parallèle, le recours à des contrats de crédit standardisés, l'examen des contrats individuels par un avocat, la publication d'instructions de travail et de directives d'organisation et un système de contrôle interne opérant réduisent notamment le risque opérationnel. Nos prestataires de services sont intégrés dans un système de contrôle grâce à un reporting régulier et à un contrôle de l'externalisation.

En outre, un risque de non-conformité (risques juridiques et fiscaux compris) est identifié dans le domaine « Asset Management ». Le risque de non-conformité est défini comme le risque d'encourir des pénalités ou des sanctions contractuelles ou réglementaires ou d'autres pertes financières importantes du fait du non-respect des dispositions réglementaires et contractuelles. Le risque existe que le Groupe devienne civilement responsable envers les investisseurs en raison d'infractions à des dispositions légales ou contractuelles ou de violations du devoir de diligence. Le Groupe fait notamment face à ces risques en sélectionnant le personnel avec soin et en lui offrant une formation continue, mais aussi en utilisant des moyens de contrôle de gestion suffisants. Le cas échéant, il recourt de surcroît à des conseillers externes. Par ailleurs, le Groupe dispose d'une vaste couverture d'assurance (dommages corporels, matériels et pécuniaires, etc.) visant à couvrir ces risques. Dans le cadre de la gestion des actifs distincts, le respect des dispositions légales et contractuelles est pris en compte par des mesures organisationnelles, techniques et relatives au personnel. Les processus commerciaux sont exécutés par des systèmes informatiques performants. Les erreurs opérationnelles sont saisies systématiquement. Un compte rendu informe régulièrement sur l'état actuel de ces erreurs et sur les mesures mises en œuvre pour y remédier.

Les mesures et processus décrits ont permis de garantir qu'aucun sinistre majeur ne se soit produit au sein du Groupe durant l'exercice 2024 en rapport avec des risques opérationnels, notamment :

- déclarations prudentielles
- risques liés aux technologies de l'information
- risques d'externalisation
- risques de fraude.

En matière de cybersécurité, un recul du risque de cybercriminalité est observé pour l'exercice 2024. L'application systématique du plan stratégique de cybersécurité du Groupe vise également à renforcer encore davantage la cybersécurité au sein de la SGE.

e) Risques commerciaux et de réputation

L'Asset Management surveille la satisfaction de la clientèle au moyen de KPI clients, d'une gestion des demandes et des réclamations ainsi que d'enquêtes régulières auprès des clients.

Les risques commerciaux réalisés sont enregistrés en tenant compte de leur nature, de leur étendue et de leur complexité et en relevant les écarts par rapport à la planification financière / budgétaire.

Processus de gestion et de contrôle de gestion des risques

Les directions des différentes sociétés du Groupe sont responsables de la gestion des risques ; dans le cas de la SGE, la Direction s'en remet essentiellement à la « garantie globale » du groupe Société Générale. Elles fixent les stratégies de risque et continuent de décider de l'organisation des concepts de capacité à prendre des risques, des actifs de couverture du risque à prendre en compte et du montant de la limite à accorder. Au niveau du sous-groupe Société Générale Effekten GmbH, il n'existe pas de processus supérieurs de gestion et de contrôle de gestion des risques en raison de l'affiliation au groupe Société Générale.

Tant au niveau de l'organisation des processus que de la structure, des réglementations concernant le respect de la séparation nécessaire des fonctions ont été adoptées dans toutes les sociétés du Groupe. Les responsabilités des démarches initiant des opérations à risques sont séparées de celles relatives à la gestion des risques, au back-office, à l'exécution et à la comptabilité.

Risques juridiques potentiels

Le Groupe est exposé à des risques découlant de procédures juridiques ou de litiges avec des investisseurs, des autorités ou des partenaires commerciaux, dans lesquels nous sommes impliqués actuellement ou qui sont susceptibles de se produire à l'avenir. De plus, le Groupe et ses produits sont soumis à des contrôles fiscaux et prudentiels permanents. Le résultat des contrôles et l'issue des procédures actuellement en instance ou à venir ne sont pas prévisibles. Par conséquent, il se peut que des décisions judiciaires ou administratives ou des compromis convenus occasionnent des dépenses qui ne sont pas ou pas entièrement couvertes par les prestations d'assurance et peuvent avoir des répercussions sur la Société et ses résultats. Les risques juridiques essentiels sont couverts par des contre-garanties de la Société Générale S.A. Francfort.

Des investigations et enquêtes en cours ou futures pour cause d'éventuelles violations de prescriptions légales ou de dispositions réglementaires peuvent déboucher sur des sanctions civiles ou pénales, y compris des amendes ainsi que d'autres préjudices financiers, qui ont des conséquences fâcheuses pour la réputation du Groupe et, en fin de compte, une incidence négative sur le succès de l'entreprise.

La Société Générale Securities Services GmbH a pris des dispositions suffisantes pour un litige en cours au moyen d'une garantie obtenue auprès de la succursale de Francfort de la Société Générale S. A. Grâce à cette garantie, le litige ne pèse pas, économiquement parlant, sur la Société Générale Securities Services GmbH ni sur la Société Générale Effekten GmbH. Le montant total de la garantie s'élève à 120 millions d'euros. Les risques découlant de ces litiges sont donc suffisamment couverts.

III. Rapport d'opportunités

Les stratégies des différentes sociétés du Groupe sont conçues de manière à identifier suffisamment tôt les opportunités s'offrant à elles, à les évaluer en utilisant les systèmes de gestion des risques ou l'estimation des ressources et à les exploiter en prenant des mesures appropriées pour la réussite du Groupe.

Global Banking and Investor Solutions

L'évolution récemment très défavorable des exportations, allant jusqu'à -8,5%, pourrait être moins prononcée au premier trimestre.[32] Toutefois, les États-Unis ont annoncé il y a peu l'imposition de droits de douane supplémentaires élevés sur les produits de l'UE, ce qui pourrait à nouveau frapper de plein fouet les exportations allemandes.[33] Sur l'ensemble de l'année, le FMI s'attend à une croissance économique faible de 0,3%.[34] Ces perspectives économiques incertaines ont des incidences directes sur les stratégies de placement des investisseurs.

Pour mettre à la disposition des investisseurs la meilleure sélection possible de produits, la gamme de produits est adaptée quotidiennement aux réalités du marché. L'incertitude de l'économie pourrait inciter les investisseurs à déplacer leur focalisation des secteurs traditionnels à des secteurs alternatifs susceptibles d'être moins touchés par les difficultés actuelles. Par voie de conséquence, des opportunités s'offrent à la SGE pour proposer une plus large gamme de produits adaptés aux nouvelles préférences des investisseurs.

La stratégie de l'entreprise vise à identifier les opportunités suffisamment tôt, à les évaluer à l'aide de notre système de gestion des risques ou de l'appréciation des ressources et à les mettre à profit par des mesures appropriées pour développer la société avec succès. Surtout face à la volatilité de l'environnement de marché, il est essentiel de réagir avec souplesse aux besoins des investisseurs et de développer des produits novateurs adaptés aux divers secteurs et aux diverses tendances de placement.

Sur la base de l'activité de la Société en tant que véhicule d'émissions au sein du groupe de la Société Générale S.A., Paris, qui couvre tous les risques par des opérations de couverture, la conception de nouveaux produits est placée sous la houlette d'un New Product Committee (NPC) convoqué dans chaque cas d'espèce au niveau de la Société Générale S.A., Paris. Dans ce contexte, tous les départements participant au processus d'émission indiquent leurs exigences et leurs allocations de ressources respectives.

En particulier dans un contexte de volatilité du marché, il est essentiel de réagir avec souplesse aux besoins des investisseurs et de développer des produits innovants axés sur les divers secteurs et les diverses tendances de placements.

L'observation inclut tous les facteurs pertinents pour la Société tels que les marchés, la situation de la concurrence, l'orientation stratégique, l'organisation existante, le personnel, le

[32] Statista. (07.02.2025). Évolution du volume des exportations allemandes par rapport au même mois de l'année précédente, entre décembre 2023 et décembre 2024. https://www.statista.com/statistics/1304303/export-volume-monthly-change-germany/ (27.02.2025), Deutsche Bundesbank. (24.02.2025). La conjoncture en Allemagne. https://publikationen.bundesbank.de/publikationen-de/berichte-studien/monatsberichte/monatsbericht-februar-2025-928514?article=konjunktur-in-deutschland-950650 (25.02.2025).

[33] Parlement européen. (13.02.2025). Échanges entre l'UE et les États-Unis : répercussions possibles de nouveaux droits de Douane sur l'Europe. https://www.europarl.europa.eu/topics/de/article/20250210STO26801/handel-zwischen-der-eu-und-den-usa-mogliche-auswirkungen-neuer-zolle-auf-europa#warenhandel-3 (27.02.2025).

[34] Statista. (27.01.2025). Prévisions du FMI : croissance du produit intérieur brut (PIB) réel dans les principaux pays industrialisés et émergents de 2023 à 2026. https://de.statista.com/statistik/daten/studie/38043/umfrage/prognose-zur-entwicklung-des-bip-in-ausgewaehlten-laendern/ (24.02.2025).

potentiel de traitement technique du back-office ainsi que la taille des volumes. Les risques de l'exercice 2025 ont été analysés dans cette optique et la gestion des risques a été adaptée en conséquence.

Dans les circonstances actuelles, notamment vu le conflit entre l'Ukraine et la Russie, le conflit au Moyen-Orient, les restrictions commerciales potentielles liées aux droits de douane et l'inflation élevée, il est difficile de se prononcer sur les perspectives pour l'exercice 2025. La Direction table néanmoins sur une évolution toujours positive.

Un contexte de volatilité des marchés marqué par les incertitudes et les tensions géopolitiques peut même ouvrir des opportunités à la SGE. La volatilité accrue peut aboutir à une hausse des activités commerciales, ce qui pourrait avoir des effets positifs sur le volume des émissions. Dans de telles périodes, les investisseurs recherchent souvent des produits de placement diversifiés et des solutions innovantes pour protéger leurs portefeuilles ou profiter des mouvements des marchés.

En outre, l'adaptation proactive de la gamme de produits à l'évolution des conditions de marché permet à la SGE de réagir avec souplesse aux besoins des investisseurs et d'exploiter de nouvelles possibilités d'affaires. Cette approche stratégique, combinée à une gestion robuste des risques, pourrait mettre la SGE en mesure de profiter des défis du marché tout en préservant les intérêts des investisseurs.

Globalement, la Direction table donc sur la possibilité d'une évolution positive des affaires en 2025, malgré les incertitudes qui prévalent.

Financial Services to Corporates and Retails

L'orientation stratégique du segment « Financial Services to Corporates and Retails » sur le marché allemand est coordonnée avec la stratégie internationale du groupe Société Générale. Une comparaison régulière de sa stratégie avec celle du Groupe est effectuée dans le cadre des réunions du conseil d'administration ainsi que des comptes rendus réguliers à la Société Générale S.A., Paris.

En tant que société de location indépendante des constructeurs et initialement fondée par des concessionnaires automobiles, l'ALD et sa filiale BDK se conçoivent comme des partenaires professionnels et fiables des revendeurs. Leur objectif est de promouvoir grâce à leur offre de prestations l'indépendance des entreprises automobiles et de renforcer la rentabilité des concessionnaires.

La gamme de produits couvre les processus financiers dans les garages qui sont en rapport avec la commercialisation de voitures de tourisme : financement et location des ventes, financement des achats et assurances. Nos services financiers contribuent à accroître les chances de résultats pour nos partenaires commerciaux tout en accroissant la fidélisation de la clientèle envers le garage concerné.

C'est pourquoi nos produits numériques destinés aux concessionnaires, également axés sur la location et le financement, ont de plus en plus gagné en importance ces dernières années. Parmi eux figurent des outils à intégrer au site web des concessionnaires tels que le configurateur de véhicules neufs DIGEO et le calculateur client DIGEO, la solution tous canaux ju-connect, la demande numérique de financement ainsi que notre plateforme de véhicules d'occasion JuhuAuto. Ces prestations sont complétées par des conseils dispensés aux concessionnaires par nos spécialistes du numérique au service extérieur sur les questions de transformation numérique.

Fin 2019, nous avons lancé sous le nom de marque « JuhuAuto » une plateforme de voitures d'occasion qui propose les véhicules de nos partenaires commerciaux avec une fonction de recherche intuitive. Dans le courant de l'année 2024, le parc de véhicules proposé est passé à plus de 100 000 véhicules.

En outre, nous poursuivons un plan de commercialisation des véhicules restitués en fin de contrat qui est utilisé par une sélection de partenaires commerciaux pour la vente de ces véhicules. Dans ce contexte, la marchandise est proposée aux clients finals dans les points de vente des partenaires.

Le succès des ventes est donc étroitement lié à celui de nos distributeurs et des concessionnaires qui coopèrent avec nous. Ces dernières années, nous avons pu consolider et développer la coopération avec des importateurs, des associations de concessionnaires et leurs membres. En 2024, plus de 2 700 concessionnaires automobiles ont sollicité ces services et procuré nos produits à leurs clients.

Les risques actuels tiennent à l'évolution toujours incertaine du contexte conjoncturel sur le marché des véhicules neufs et d'occasion.

Appréciation globale

L'évolution des exportations, récemment très défavorable avec un recul ayant atteint -8,5%, pourrait être moins forte au premier trimestre.[35] Toutefois, les États-Unis ont récemment annoncé des droits de douane supplémentaires sur les produits de l'UE, ce qui pourrait frapper à nouveau de plein fouet les exportations allemandes.[36] Sur l'ensemble de l'année, le FMI s'attend à une faible croissance économique de 0,3%.[37]

Dans les circonstances actuelles, notamment vu le conflit entre l'Ukraine et la Russie, le conflit au Moyen-Orient, les restrictions commerciales potentielles provoquées par les droits de douane et l'inflation élevée, il est difficile de se prononcer sur les perspectives pour l'exercice 2025. La Direction escompte néanmoins la poursuite d'une évolution positive.

L'association centrale du secteur automobile (Zentralverband des Kraftfahrzeuggewerbes ZDK) table sur une progression du marché des véhicules d'occasion, avec 6,8 millions de réimmatriculations, encouragée par le prix élevé des véhicules neufs. La BDK en profite parce qu'elle finance essentiellement les véhicules d'occasion. Elle escompte une augmentation de sa part de marché, des nouveaux contrats et du volume de crédit. Dans le même temps, l'attention est attirée sur les incertitudes politiques et les risques de hausses des taux d'intérêt et des prix qui peuvent représenter des risques pour les nouvelles affaires.

[35] Statista. (07.02.2025). Évolution du volume des exportations allemandes par rapport au même mois de l'année précédente, entre décembre 2023 et décembre 2024. https://www.statista.com/statistics/1304303/export-volume-monthly-change-germany/ (27.02.2025), Deutsche Bundesbank. (24.02.2025). La conjoncture en Allemagne. https://publikationen.bundesbank.de/publikationen-de/berichte-studien/monatsberichte/monatsbericht-februar-2025-928514?article=konjunktur-in-deutschland-950650 (25.02.2025).

[36] Parlement européen. (13.02.2025). Échanges entre l'UE et les États-Unis : incidences possibles de nouveaux droits de douane sur l'Europe. https://www.europarl.europa.eu/topics/de/article/20250210STO26801/handel-zwischen-der-eu-und-den-usa-mogliche-auswirkungen-neuer-zolle-auf-europa#warenhandel-3 (27.02.2025).

[37] Statista. (27.01.2025). Prévisions du FMI : croissance du produit intérieur brut (PIB) réel dans les principaux pays industrialisés et émergents de 2023 à 2026. https://de.statista.com/statistik/daten/studie/38043/umfrage/prognose-zur-entwicklung-des-bip-in-ausgewaehlten-laendern/ (24.02.2025).

D. Système de contrôle interne et de gestion des risques pour le processus de présentation des comptes

Le groupe Société Générale est soumis à la surveillance de l'Autorité française de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ainsi que, depuis le 4 novembre 2014, à celle de la Banque centrale européenne (BCE). Il est en outre soumis aux dispositions de la réglementation bancaire française qui prescrit un standard minimum pour chacune des unités du groupe.

Dans la mesure où les réglementations légales locales applicables prévoient des dispositions plus rigoureuses que les lois françaises, ce sont ces dispositions plus sévères qui s'appliquent.

Le système de contrôle interne (SCI) repose sur le modèle des trois lignes de défense (three lines of defence model), qui est adapté en permanence aux exigences les plus récentes.

PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE

La première ligne de défense (LOD1) est constituée par le niveau des unités commerciales (BU) et des unités de soutien (SU). Celles-ci contractent des risques et assument la responsabilité directe de la poursuite de l'exploitation au niveau opérationnel. Les BU et les SU assument la responsabilité principale de l'évaluation des risques, des mesures de contrôle et de surveillance à l'intérieur du domaine qui les concerne ainsi que de la réalisation permanente des contrôles du premier niveau conformément aux normes, standards et procédures définis à la deuxième ligne de défense. La première ligne de défense fait appel aux procédures et aux systèmes de contrôle appropriés pour garantir l'identification des risques, leur analyse, leur mesure, leur contrôle et leur réduction, compte tenu de la propension au risque du groupe et dans le respect de toutes les exigences externes et internes applicables aux activités commerciales concernées. Dans ce but, la direction des BU et des SU ou la direction compétente pour les processus commerciaux prend, autant que nécessaire, les mesures suivantes :

- affectation des ressources requises et suffisantes pour la réalisation des contrôles du premier niveau ;
- fixation des processus de contrôle normatifs du premier niveau (LOD1) afin de garantir la réalisation des objectifs de contrôle dans un rapport approprié avec la propension au risque ;
- garantie de l'établissement, de la mise en œuvre et de la surveillance des contrôles du premier niveau ;
- surveillance de la qualité d'exécution ainsi que de l'adéquation des résultats rapportés ;
- vérification régulière de l'adéquation des contrôles et application des changements nécessaires, notamment en cas de modification des activités commerciales et des risques y afférents en raison de nouvelles dispositions légales ;
- validation trimestrielle des mesures de contrôle au niveau du management ;
- communication du résultat des contrôles.

Par ailleurs, il incombe à la gestion opérationnelle de donner à tous les employés qui en dépendent les informations et les formations appropriées relatives à leurs compétences en matière de gestion et de contrôle des risques.

DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE

Les unités chargées du risque, de la conformité et des finances constituent la deuxième ligne de défense (LOD2) et sont responsables de l'identification, de l'évaluation, de l'analyse, de la mesure, de la surveillance et de la gestion de tous les risques ainsi que des comptes rendus corrects incluant la mise à disposition d'un récapitulatif des risques par les unités du groupe concernées. Cela comprend la fixation de normes, standards et procédures appropriés, compte tenu du cadre opérationnel des risques, ainsi que la mise à disposition d'indicateurs essentiels et d'analyses destinés à la surveillance générale des risques. Par ailleurs, elles sont responsables de l'évaluation du profil de risque du groupe et de l'efficacité du cadre opérationnel des risques au niveau des BU et des SU. Les trois SU surveillent et accompagnent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques par les BU afin de veiller à l'adéquation et à l'efficacité des processus et des contrôles au niveau de la première ligne de défense. Grâce aux activités de contrôle permanentes du deuxième niveau, elles garantissent l'adéquation, la performance et l'efficacité des contrôles permanents au premier niveau.

Dans ce contexte, les trois SU stratégiques assument les fonctions suivantes dans les domaines de risque qui leur sont attribués :

- fonction de contrôle à l'échelle du groupe
- activités de contrôle permanentes de deuxième niveau.

Au sein du département des finances (DFIN), la fonction de contrôle à l'échelle du Groupe est répartie entre plusieurs sous-sections, en fonction du processus concerné. Les compétences des divers services (« process owners ») sont présentées dans la liste ci-dessous :

- Le service Comptabilité est compétent pour les processus en rapport avec l'établissement d'informations venant de la comptabilité.
- Le service Réglementation est compétente pour les processus liés à l'établissement d'informations prudentielles ou réglementaires.
- Le service ALM est responsable des processus liés à la gestion des risques structurels.
- Le service Funding and Treasury est compétent pour les processus liés à la gestion des financements et de la trésorerie.
- Le service Gestion financière est responsable des processus en rapport avec l'établissement des rapports et indicateurs de gestion ainsi qu'avec la gestion financière.
- Le service Communication financière est responsable des processus en lien avec la communication financière.
- Le service Vendor Payments est compétent pour les processus liés au paiement des frais généraux et des fournisseurs.

TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE

Au sein de la Société Générale S.A., les équipes de contrôle de deuxième niveau font rapport aux Groupe SU compétentes. La fonction de contrôle pour les risques structurels au deuxième niveau incombe donc à la fonction de gestion des risques ou à la fonction de gestion financière (DFIN) sous la surveillance de la Risk Division.

Dans le cadre de la troisième ligne de défense, toutes les activités, toutes les opérations et tous les processus au niveau du groupe, sans exception, peuvent être soumis à un contrôle réalisé par les départements General Inspection ou Internal Audit (LOD3). Ceux-ci sont en

outre habilités à contrôler les activités du groupe dans les pays qui ne possèdent aucun siège du groupe. L'externalisation de prestations est soumise à des contrôles réalisés par les départements General Inspection ou Internal Audit sous la houlette du General Inspections Committee (CIIG), ce qui signifie que plusieurs sociétés du groupe peuvent commanditer un seul et même contrôle d'un prestataire mandaté conjointement par elles.

PERMANENT CONTROL
ACTIVITÉS DE CONTRÔLE PERMANENTES DU PREMIER NIVEAU

La réalisation des activités de contrôle permanentes du premier niveau est assurée au sein des BU dans le cadre des activités opérationnelles. Celles-ci garantissent la sécurité et la qualité des transactions et des activités opérationnelles. Ces activités de contrôle incluent toute une série de mesures permanentes qui assurent au niveau opérationnel le respect des prescriptions ainsi que des exigences de validation et de sécurité des transactions. Les activités de contrôle permanentes incluent les points suivants :

- Systèmes de prévention des risques : ces mesures de contrôle ont lieu de manière régulière et continue ou passent par des processus automatisés dans le contexte de l'exécution des affaires. Cela inclut un plan-cadre de gestion des risques, c'est-à-dire des règles et des contrôles de sécurité (y compris automatisés) dans le cadre de l'exécution des affaires ou des contrôles dans le cadre des processus opérationnels.
- Activités de contrôle assurées par le management : les supérieurs hiérarchiques veillent au contrôle du bon fonctionnement de tous les systèmes relevant de leur domaine de responsabilité. Dans ce cadre, les procédures formelles réalisées régulièrement garantissent le respect des prescriptions et des procédures par le personnel ainsi que la réalisation efficace des contrôles de premier niveau. Les activités de contrôle des supérieurs hiérarchiques consistent essentiellement en adaptations des contrôles essentiels découlant des contrôles normatifs standard.

Les responsables de secteurs utilisent des contrôles réalisés par des équipes dédiées, par ex. (i) lors de processus sensibles nécessitant des contrôles plus rigoureux ou standardisés ou pour éviter les auto-contrôles (par ex. l'acceptation de relations avec des clients du secteur de la clientèle privée), et/ou (ii) dans la mesure où le regroupement d'activités de contrôle entraîne une augmentation de la productivité.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE PERMANENTES DU DEUXIÈME NIVEAU

Les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau sont des mesures de la deuxième ligne de défense. Ainsi, la direction opérationnelle assume la responsabilité de l'évaluation et de la gestion des risques ainsi que de la sécurité opérationnelle et utilise notamment à cette fin les standards prescrits ainsi que les procédures, méthodes et contrôles définis.

La réalisation des activités de contrôle permanentes du deuxième niveau est assurée par des équipes intervenant indépendamment des équipes opérationnelles.

Au niveau du groupe, les activités de contrôle permanentes sont réalisées par des équipes qui font rapport aux Group SU composant la deuxième ligne de défense pour les trois fonctions suivantes :

- Finances : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent la qualité de la comptabilité, les informations réglementaires ou prudentielles ainsi que

concernant les affaires fiscales, à l'exception des risques d'évasion fiscale (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act und CRS – Common Reporting Standard) ;

- Conformité : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent les contrôles de conformité et incluent les contrôles juridiques ainsi que ceux en lien avec les risques d'évasion fiscale ;
- Risque : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent les risques de crédit et de marché ainsi que les risques structurels tels que le risque d'illiquidité et les risques opérationnels. Les risques opérationnels comprennent notamment les risques dans le cadre du cœur de métier (notamment actes frauduleux) et les risques d'acquisition, de communication, d'actifs ou de personnel ainsi que les risques des processus et systèmes informatiques.

E. Déclaration non financière du Groupe

En raison de l'appartenance au groupe Société Générale, le Groupe SGE fait valoir les dispositions d'exonération de l'art. 315b, al. 2, 2e phrase HGB. La Société Générale S.A., Paris, publie chaque année en anglais sur son site Internet (www.societegenerale.com) un rapport consolidé non financier séparé.

Francfort-sur-le-Main, le 30 mai 2025

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

_____	_____
Helmut Höfer	Timo Felix Zapf

Documents FEEU modifiés de la Société Générale Effekten GmbH au 31 décembre 2024

Les fichiers reproduisant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe (« documents FEEU ») qui ont été établis à des fins de publication et portent le nom « 529900W18LQJJN6SJ336-2024-12-31-0-de 1.zip » (valeur SHA256 : b0e0451aedec6ed630e3742ec40efb3700f70 d88c61cc94149dc34579cea8793) sont disponibles pour téléchargement pour l'émettrice dans le portail protégé destiné aux clients.

Certification des comptes du commissaire aux comptes indépendant

À l'attention de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main

Note concernant la vérification des comptes consolidés et du rapport de gestion du groupe

Opinions d'audit

Nous avons vérifié les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main, et de ses filiales (le Groupe) — composés du bilan consolidé au 31 décembre 2024, du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'évolution des capitaux propres consolidés et du tableau des flux de trésorerie pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 ainsi que de de l'annexe aux comptes consolidés, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables. En outre, nous avons vérifié le rapport de gestion du Groupe de la Société Générale Effekten GmbH pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Le rapport de gestion du Groupe contient une référence à la garantie de la société mère qui n'est pas prévue par la loi. Conformément aux prescriptions légales allemandes, nous n'avons pas examiné quant au fond cette référence ni les informations auxquelles elle se rapporte.

Compte tenu des conclusions auxquelles nous sommes parvenus lors de notre vérification,

- les comptes consolidés ci-joints satisfont, sur tous les points essentiels, aux normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) (ci-après « normes d'information financière IFRS ») telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, et aux prescriptions légales allemandes à appliquer à titre complémentaire en vertu de l'art. 315e, al. 1 HGB et donnent une image fidèle de l'actif et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 en respectant ces dispositions, et
- le rapport de gestion du Groupe ci-joint donne dans l'ensemble une image exacte de la situation du Groupe. Sur tous les points essentiels, ce rapport de gestion du Groupe correspond aux comptes consolidés, satisfait aux prescriptions légales allemandes et présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future. Le rapport de gestion du Groupe contient une référence à la garantie de la société mère qui n'est pas prévue par la loi. Notre opinion d'audit ne s'étend pas à cette référence ni aux informations auxquelles elle se rapporte.

Conformément à l'art. 322, al. 3, 1ère phrase HGB, nous déclarons que notre vérification n'a pas mené à une objection à la régularité des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe.

Base des opinions d'audit

Nous avons effectué la vérification des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe en conformité avec l'art. 317 HGB et le règlement de l'UE concernant les commissaires aux comptes (n°537/2014 ; abrégé ci-après « Règl. UE CC »), dans le respect des principes de vérification des comptes en bonne et due forme, définis par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (Institut der Wirtschaftsprüfer (IDW)). La responsabilité qui nous incombe en vertu de ces dispositions et de ces principes est décrite en détail dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes concernant la vérification des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe » de notre certification des comptes. Conformément aux dispositions du droit européen ainsi qu'aux prescriptions du droit professionnel et commercial allemand, nous sommes indépendants des sociétés du Groupe et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles allemandes en conformité avec ces exigences. En outre, nous déclarons conformément à l'art. 10, par. 2, point f) du Règl. UE CC que nous n'avons pas fournir de services autre que d'audit, interdits selon l'art. 5, par. 1 Règl. UE CC. Nous sommes d'avis que les justificatifs que nous avons obtenus dans le cadre de la vérification sont suffisants et appropriés pour servir de base à nos opinions d'audit concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe.

Éléments clés de l'audit pour la vérification des comptes consolidés

Nous avons déterminé qu'il n'existe aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre opinion d'audit.

Responsabilité de la Direction et du comité d'audit relativement aux comptes consolidés et au rapport de gestion du Groupe

Il incombe à la Direction d'établir des comptes consolidés répondant sur tous les points essentiels aux normes d'information financière IFRS telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, et à titre complémentaire conformes aux prescriptions légales allemandes à appliquer conformément à l'art. 315e, al. 1 HGB, ainsi que de veiller à ce que les comptes consolidés donnent une image de la situation des actifs, de la situation financière et des résultats du Groupe correspondant à la situation réelle, dans le respect de ces dispositions. En outre, la Direction est responsable des contrôles internes qu'elle a déterminés comme étant nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas de fausses déclarations majeures pour cause d'infractions (à savoir manipulations de la comptabilité et atteinte aux intérêts pécuniaires) ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction de juger de la capacité du Groupe à poursuivre son activité. Par ailleurs, la Direction a la responsabilité d'indiquer des faits en rapport avec la poursuite de l'activité de l'entreprise, dès lors qu'ils s'avèrent pertinents. En

outre, il lui incombe d'établir un bilan sur la base du principe comptable de la poursuite de l'activité de l'entreprise, à moins que l'intention n'existe de liquider le Groupe ou de mettre fin à son activité ou qu'aucune alternative réaliste à cette intention n'existe.

En outre, la Direction a la responsabilité d'établir un rapport de gestion du Groupe qui donne dans l'ensemble une image exacte de la situation du Groupe et est en conformité avec les comptes consolidés sur tous les points essentiels, satisfait aux dispositions légales allemandes et présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future. De plus, la Direction est responsable des dispositions et des mesures (systèmes) qu'elle a jugés nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de gestion du Groupe en conformité avec les dispositions légales allemandes à appliquer et pour pouvoir fournir des justificatifs suffisants et appropriés des déclarations contenues dans le rapport de gestion du Groupe.

Le comité d'audit est responsable de la surveillance du processus comptable du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe.

Responsabilité du commissaire aux comptes concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe

Notre objectif consiste, d'une part, à obtenir une certitude suffisante nous assurant que les comptes consolidés dans leur ensemble ne comportent pas de fausses déclarations majeures pour cause d'infractions ou d'erreurs et que le rapport de gestion du Groupe donne dans l'ensemble une image exacte de la situation du Groupe, qu'il est en conformité sur tous les points essentiels avec les comptes consolidés ainsi qu'avec les conclusions auxquelles nous sommes parvenus lors de la vérification, qu'il satisfait aux dispositions légales allemandes et qu'il présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future et, d'autre part, à attribuer une certification des comptes qui comporte nos opinions d'audit sur les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe.

Une certitude suffisante est un niveau de certitude élevé, mais pas une garantie qu'une vérification effectuée en conformité avec l'art. 317 HGB et Règl. UE CC, dans le respect des principes allemands de vérification des comptes en bonne et due forme, définis par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW), décèle systématiquement une fausse déclaration majeure. De fausses déclarations peuvent résulter d'infractions ou d'erreurs et sont considérées comme majeures si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent, individuellement ou dans leur ensemble, les décisions économiques prises par les destinataires sur la base de ces comptes consolidés et de ce rapport de gestion du Groupe.

Au cours de la vérification, nous exerçons notre pouvoir d'appréciation et nous conservons une position critique. En outre,

- nous identifions et nous évaluons les risques de fausses déclarations majeures dans les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe pour cause d'infractions ou d'erreurs, nous prévoyons et nous effectuons des opérations de vérification en réaction à ces risques et nous obtenons, dans le cadre de la vérification, des justificatifs suffisants et appropriés pour servir de base à nos opinions d'audit. Le risque qu'une fausse déclaration majeure ne soit pas décelée est plus important en cas d'infractions qu'en cas d'erreurs car les infractions

peuvent inclure des collusions, des falsifications, des indications volontairement incomplètes, des déclarations mensongères ou l'annulation de contrôles internes ;

- nous acquérons une compréhension aussi bien des contrôles internes pertinents pour la vérification des comptes consolidés que des dispositions et mesures pertinentes pour la vérification du rapport de gestion du Groupe afin de prévoir des opérations de vérification qui soient appropriées dans les circonstances données, sans avoir néanmoins pour but d'émettre une opinion d'audit relative à l'efficacité de ces systèmes ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées par la Direction et l'acceptabilité des valeurs estimées présentées par la Direction ainsi que des indications y afférentes ;
- nous tirons des conclusions sur le caractère approprié du principe comptable appliqué par la Direction quant à la poursuite de l'activité de l'entreprise et, sur la base des justificatifs obtenus dans le cadre de la vérification, nous en déduisons si une incertitude majeure ressort d'événements ou de circonstances pouvant faire sérieusement douter de la capacité du Groupe à poursuivre son activité. Si nous arrivons à la conclusion qu'une telle incertitude majeure existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans la certification des comptes, sur les indications correspondantes dans les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe ou, si ces indications ne sont pas appropriées, de modifier notre opinion d'audit en conséquence. Nous tirons nos conclusions sur la base des justificatifs obtenus dans le cadre de la vérification jusqu'à la date de notre certification des comptes. Des circonstances ou événements futurs peuvent toutefois conduire à ce que le Groupe ne puisse plus poursuivre son activité ;
- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des comptes consolidés dans leur totalité, y compris les données y afférentes, et nous jugeons si les comptes consolidés présentent les opérations et événements rapports de manière à donner une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du Groupe, dans le respect des normes d'information financière IFRS, telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, et des dispositions légales allemandes à appliquer à titre complémentaire d'après l'art. 315e, al. 1 HGB ;
- nous planifions et nous exécutons la vérification des comptes consolidés et nous obtenons des justificatifs suffisants et appropriés pour les informations comptables des entreprises ou activités au sein du Groupe afin d'émettre des opinions d'audit sur les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe. Nous sommes responsables de l'instruction, de la surveillance et la mise en œuvre des activités d'audit effectuées en vue de la vérification des comptes consolidés. Nous assumons la responsabilité exclusive de nos opinions d'audit,
- nous évaluons la concordance du rapport de gestion du Groupe avec les comptes consolidés, sa conformité aux dispositions légales et l'image qu'il donne de la situation du Groupe ;
- nous effectuons des opérations de vérification concernant les données prospectives présentées par la Direction dans le rapport de gestion du Groupe. Sur la base de justificatifs suffisants et appropriés obtenus dans le cadre de la vérification, nous retraçons les

hypothèses significatives à la base des données prospectives émises par la Direction et nous évaluons si les données prospectives ont été déduites correctement de ces hypothèses. Nous n'émettons pas une opinion d'audit séparée sur les données prospectives ni sur les hypothèses sur lesquelles elles s'appuient. Un risque important et inévitable existe que des événements futurs s'écartent considérablement des données prospectives.

Nous discutons avec les responsables de la surveillance notamment de l'étendue prévue et du calendrier de la vérification ainsi que des constatations significatives de la vérification, y compris d'éventuels défauts importants des contrôles internes que nous avons constatés au cours de notre vérification.

Nous adressons aux responsables de la surveillance une déclaration stipulant que nous avons respecté les règles d'indépendance applicables et nous discutons avec eux de toutes les relations et de tous les autres faits susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, dans la mesure où elles sont pertinentes, des actions entreprises ou des mesures de protection adoptées pour éliminer toute atteinte éventuelle à notre indépendance.

Nous déterminons, parmi les faits dont nous avons discuté avec les responsables de la surveillance, ceux qui étaient les plus importants pour la vérification des comptes consolidés dans la période sous revue et qui constituent, par conséquent, les éléments clés de l'audit. Lorsque de tels faits sont identifiés, nous décrivons ces éléments dans la certification des comptes, à moins que des lois ou d'autres prescriptions juridiques n'excluent leur déclaration publique.

Autres exigences légales et juridiques

Note relative à la vérification des reproductions électroniques des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe établis à des fins de publication au sens de l'art. 317, al. 3a HGB

Conformément à l'art. 317, al. 3a HGB, nous avons effectué une vérification afin de nous assurer avec une certitude suffisante que les reproductions des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe (ci-après également appelés « documents FEEU ») contenues dans le fichier « 529900W18LQJJN6SJ336-2024-12-31-0-de1.zip » (valeur SHA256 : b0e045laedec6ec6ed630e3742ec40efb3700f70d88c61cc94149dc34579cea8793) et établies à des fins de publication satisfont sur tous les points essentiels au format d'information électronique (« format FEEU ») prescrit par l'art. 328, al. 1 HGB. Conformément aux prescriptions légales allemandes, cette vérification ne porte que sur le transfert au format FEEU des informations des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe et ne s'étend donc ni aux informations contenues dans ces reproductions ni à d'autres informations contenues dans le fichier susmentionné.

Selon notre appréciation, les reproductions des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe, contenues dans le fichier susmentionné mis à notre disposition, et établies à des fins de publication répondent sur tous les points essentiels aux exigences de l'art. 328, al. 1 HGB en matière de format d'information électronique. Nous ne fournissons aucune opinion d'audit sur les

informations contenues dans ces reproductions ni sur les autres informations contenues dans le fichier susmentionné allant au-delà de la présente opinion d'audit ainsi que de nos opinions d'audit relatives aux comptes consolidés joints et au rapport de gestion du Groupe joint pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2024, figurant dans notre « Note concernant la vérification des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe » ci-dessus.

Nous avons effectué notre vérification des reproductions des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe, contenues dans le fichier susmentionné mis à notre disposition, en conformité avec l'art. 317, al. 3a HGB, dans le respect de la norme d'audit IDW : Vérification des reproductions de comptes et de rapports de gestion établis électroniquement à des fins de publication selon l'art. 317, al. 3a HGB (IDW PS 410 (06.2022)). Notre responsabilité à ce titre est décrite plus en détails ci-dessous. Notre cabinet d'audit a appliqué les exigences imposées par la norme d'assurance qualité de l'IDW : Exigences en matière de gestion de la qualité dans la pratique des commissaires aux comptes (IDW QMS 1 (09.2022)).

La Direction de la Société est responsable de l'établissement des documents FEEU contenant les reproductions électroniques des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe conformément à l'art. 328, al. 1, 4e phrase, ch. 1 HGB ainsi que du balisage des comptes consolidés conformément à l'art. 328, al. 1, 4e phrase, ch. 2 HGB.

Par ailleurs, la Direction de la Société est responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre d'établir des documents FEEU exempts d'infractions, intentionnelles ou non, aux règles de l'art. 328, al. 1 HGB concernant le format d'information électronique.

Le comité d'audit est responsable du processus d'établissement des documents FEEU dans le cadre du processus de présentation des comptes.

Notre objectif est de nous assurer avec une certitude suffisante que les documents FEEU sont exempts d'infractions majeures, intentionnelles ou non, aux exigences de l'art. 328, al. 1 HGB. Pendant la vérification, nous exerçons un pouvoir d'appréciation consciencieux et nous conservons une attitude de base critique. Par ailleurs,

- nous identifions et nous évaluons les risques de violations majeures, intentionnelles ou non, aux exigences de l'art. 328, al. 1 HGB, nous planifions et nous réalisons des actes de vérification pour réagir à ces risques et nous nous procurons des justificatifs suffisants et appropriés pour servir de base à notre opinion d'audit ;
- nous acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents pour la vérification des documents FEEU afin de planifier des actes de vérification appropriés dans les circonstances données, mais n'ayant pas pour but de donner une opinion d'audit sur l'efficacité de ces contrôles ;
- nous évaluons la validité technique des documents FEEU, c'est-à-dire la question de savoir si le fichier mis à notre disposition contenant les documents FEEU répond aux exigences en matière de spécification technique pour ce fichier prévues par le règlement délégué (UE) 2019/815 dans sa version en vigueur à la date de clôture ;

- nous évaluons si les documents FEEU permettent une reproduction XHTML à l'identique des comptes consolidés vérifiés et du rapport de gestion du Groupe vérifié ;
- nous évaluons si le balisage des documents FEEU avec la technologie Inline XBRL (iXBRL) conformément aux art. 4 et 6 du règlement délégué (UE) 2019/815 dans sa version en vigueur à la date de clôture permet une copie XBRL approprié, complète et lisible par machine de la reproduction XHTML.

Autres indications conformément à l'art. 10 Règl. UE CC

Nous avons été élus comme commissaires aux comptes pour les comptes consolidés par l'Assemblée des associés du 20 novembre 2024 et nous avons été mandatés à ce titre par la Direction le 21 janvier 2025. En notre qualité de commissaires aux comptes, nous vérifions les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH sans interruption depuis l'exercice 2024.

Nous déclarons que les opinions d'audit formulées dans la certification des comptes sont en conformité avec le rapport supplémentaire adressé au comité d'audit conformément à l'art. 11 Règl. UE CC (rapport de vérification).

Autres faits — utilisation de l'opinion d'audit

Notre opinion d'audit doit toujours être lue en liaison avec les comptes consolidés vérifiés et avec le rapport de gestion du Groupe vérifié ainsi que les documents FEEU vérifiés. Les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe transmis au format FEEU, y compris les versions à inscrire au registre des entreprises, ne sont que des reproductions électroniques des comptes consolidés vérifiés et du rapport de gestion du Groupe vérifié et ne les remplacent pas. En particulier, l'opinion FEEU et notre opinion d'audit qu'elle contient ne peuvent être utilisées qu'en liaison avec les documents FEEU vérifiés mis à disposition sous forme électronique.

Indication relative à l'audit complémentaire

Nous établissons la présente opinion d'audit relative aux comptes consolidés modifiés et au rapport de gestion modifié du Groupe sur la base de notre audit obligatoire conclu le 30 avril 2024 et de notre audit complémentaire conclu le 30 mai 2025 qui se rapportait à la modification relative au montant des capitaux propres. Nous renvoyons à la présentation de cette modification par les représentants légaux dans l'annexe modifiée aux comptes consolidés, section « Note 1 – Bases des comptes consolidés ».

Commissaire aux comptes responsable

La commissaire aux comptes responsable de la vérification est Alina Sorokina.

Francfort-sur-le-Main, le 30 avril 2025 [date initiale de l'attestation/limité à la modification mentionnée dans la mention de l'audit complémentaire /modifications indiquées : 30 mai 2025

KPMG AG
Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

[*SCEAU:*
KPMG AG
WIRTSCHAFTSPRÜFUNGS-
GESELLSCHAFT
BERLIN]

[*signatures*]

Sorokina
Wirtschaftsprüferin
[Commissaire aux comptes]

[*signatures*]

Schück
Wirtschaftsprüfer
[Commissaire aux comptes]